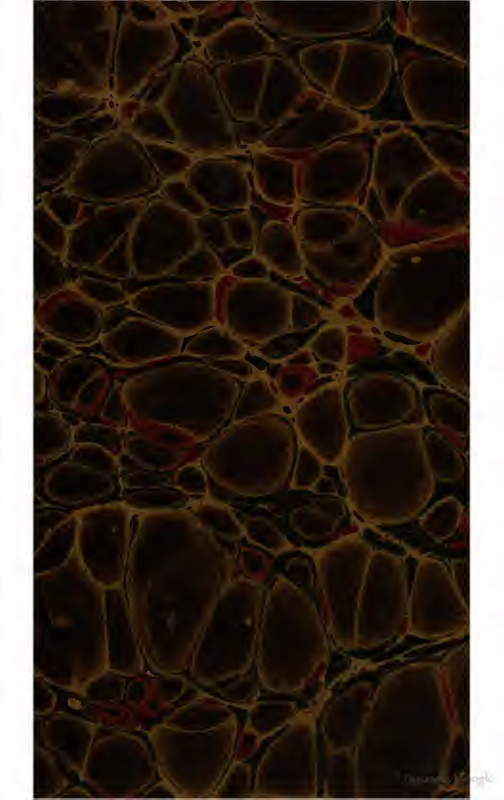






COLLECTION

DES MÉMOIRES

RELATIFS

A LA RÉVOLUTION FRANÇAISE.

PAPIERS INÉDITS

TROUVÉS

CHEZ ROBESPIERRE,

SAINT-JUST, PAYAN, ETC.

PARIS. — IMPRIMERIE DE FAIN, RUE RACINE, N°. 4.

PAPIERS INÉDITS

TROUVÉS

CHEZ ROBESPIERRE,

SAINT-JUST, PAYAN, ETC,

SUPPRIMÉS OU OMIS PAR COURTOIS;

PRÉCÉDÉS

DU RAPPORT DE CE DÉPUTÉ

A LA CONVENTION NATIONALE;

AVEC UN GRAND NOMBRE DE FAC-SIMILE ET LES SIGNATURES DES PRINCIPAUX PERSONNAGES DE LA RÉVOLUTION.

TOME SECOND.

PARIS.

BAUDOUIN FRÈRES, ÉDITEURS,

RUE DE VAUGIRARD, N°. 17, DERRIÈRE L'ODÉON.

1828.

PIÈCES INÉDITES

ET

AUTRES.

IIIe. LIASSE.

DOSSIERS

DE

Robespierre. — Robespierre jeune. — Robespierre (sœur). — Divers. — Anonymes.

~~La conv~~

La convent

considéran

pas encore été

avaient été faite

aristocratiques,

publique,

qui les jug

toujours gouv

tout les intent

constant feudal

sur l punition

considérant qu

de se développer

à la corruption

qu'il

publie

~~publie~~,

commun

ent ac

et de

des ou

législ

~~donné~~

qu

gouverne

a l'inté

tur

inégalité.

est également absurde et funeste au bien
de soumettre à des peines arbitraires
procédures téméraires, les crimes doux
à la faveur du facile, ou la nation
injustice, et où l'innocent est témoin,
faire dépendre la cause de la liberté,
hier de la chicane, où des chances de
me

~~trait la liberté~~

les fugueurs des grands coupables
et des lecteurs ~~également~~ contre ces
cet publique, on l'intrigue, le temps
quelquefois les ~~...~~ sans la contre-
... se déplaisent ; tandis que
que le glaive de la loi ne paroît atteindre
lité, que la tête des coupables
indique les ~~grands criminels~~ fuyeurs
... éprouvent des lecteurs

Robespierre

considerant qu'il est
a l'institution du tribu
soumettre a des proce
~~commis a la faveur d~~
~~ces~~ causes dont ~~l'obj~~
~~comme~~ ~~et~~ la face du
ou une nation i
et où l'univers est

decrete que ~~je~~

s'il arrive que l
~~tribunal~~
le jugement d'une c
tribunal revolutionn
~~de trois jours~~ été p
le president ouvrira

Robespierre



PAPIERS INÉDITS

TROUVÉS CHEZ

ROBESPIERRE,

SAINT-JUST, PAYAN, ETC.

ROBESPIERRE,

CONVENTIONNEL.

PIÈCE INÉDITE (1).

La Convention nationale,

Considérant qu'aucun chef de conspiration n'a encore été jugé, que des tentatives avaient été faites pour exciter des émeutes aristocratiques alarmantes pour la tranquillité publique; . . . .
. . . .

Considérant que le glaive de la loi ne paraît atteindre avec facilité que la tête des coupables obscurs tandis que les jugemens de grands criminels éprouvent des lenteurs qui donnent un libre cours à l'intrigue, à l'imposture et à l'audace contre-révolutionnaire ;

(1) Voir l'autographe.

Considérant qu'il est également absurbe et contraire à l'institution du tribunal révolutionnaire, de soumettre à des procédures éternelles des crimes. . . . . où une nation entière est accusatrice et où l'univers est témoin;

Décrète ce qui suit :

S'il arrive que le jugement d'une affaire portée au tribunal révolutionnaire ait été prolongé trois jours, le président ouvrira la séance suivante en demandant aux jurés si leur conscience est suffisamment éclairée.

Si les jurés répondent oui, il sera procédé sur-le-champ au jugement.

Le président ne souffrira aucune espèce d'interpellation ni d'incident contraire aux dispositions de la présente. . . . .

PIÈCE INÉDITE.

Paris, le 12 brumaire, l'an Ier. de la République.

Mon ami, je n'ai pas oublié un instant, ni l'armée du Rhin, ni nos deux commissaires. J'ai pris toutes les mesures nécessaires, et j'ai lieu de croire qu'aucune n'a été négligée. Le comité a adopté un plan qui me paraît très-bien conçu, et dicté par le même esprit que celui qui a si bien réussi pour l'armée du Nord. Ce plan est plus vaste et plus hardi que celui qui consiste à défendre les différens points du territoire,

avec différens corps d'armée. Il est aussi plus sage et atteint seul le but. Carnot, qui nous en a présenté l'idée, vous a déjà écrit pour vous le développer. Nous vous enverrons ce collègue dans peu de jours pour mieux vous expliquer nos idées, si vous ne les avez pas entièrement saisies. Nous comptons beaucoup sur l'énergie que vous avez communiquée à l'armée, et sur l'activité que vous déployez. Pour moi, je ne doute pas du succès, si vous l'appliquez à l'exécution de notre plan. Au surplus, les ordres sont donnés pour procurer à l'armée tous les ressorts qui sont à notre disposition. Adieu, je vous embrasse de tout mon cœur....

Signé ROBESPIERRE.

Au citoyen. . . . .

PIÈCE INÉDITE (1).

Paris, le 6 prairial de l'an II de la République, une et indivisible

Le comité de salut public au citoyen Saint-Just, représentant du peuple à l'armée du Nord.

CHER COLLÈGUE,

La liberté est exposée à de nouveaux dangers; les factions se réveillent avec un caractère plus alarmant

(1) La minute de cette lettre est de la main de Robespierre

que jamais. Les rassemblemens pour le beurre, plus nombreux et plus turbulens que jamais, lorsqu'ils ont le moins de prétextes, une insurrection dans les prisons, qui devait éclater hier, les intrigues qui se manifestèrent au temps d'Hébert, sont combinées avec les assassinats tentés à plusieurs reprises contre des membres du comité de Salut Public; les restes des factions, ou plutôt les factions toujours vivantes, redoublent d'audace et de perfidie. On craint un soulèvement aristocratique, fatal à la liberté. Le plus grand des périls qui la menacent est à Paris. Le Comité a besoin de réunir les lumières et l'énergie de tous ses membres. Calcule si l'armée du Nord, que tu as puissamment contribué à mettre sur le chemin de la victoire, peut se passer quelques jours de ta présence. Nous te remplacerons, jusqu'à ce que tu y retournes, par un représentant patriote.

Les membres composant le comité de salut public.

Signé Robespierre, Prieur, Carnot, Billaud-Varennes, Barère.

No. XXIX.

Ire. Liste de patriotes, de la main même de Robespierre.

Patriotes ayant des talens plus ou moins.

Herman (1), Dumas (2), Buchot, Payan l'aîné (3), Payan le jeune (4), Julien fils, Moënne (5), Jacquier, le beau-frère de Saint-Just, Lerebours (6), Moureau (*de Vaucluse*) (7), Campion, Thuillier, Gatteau (8), Piquet, Joannot, Raisson (9), Victor Dumas (*de*

(1) Président du tribunal d'Arras, ministre provisoire de l'intérieur, et commissaire des administrations civiles, police et des tribunaux.

(2) Président du tribunal de sang, guillotiné.

(3 et 4) L'un, commissaire de l'instruction publique, hors de la loi; l'autre, agent national de la commune conspiratrice, guillotiné.

(5) Substitut de l'agent national de la commune conspiratrice, guillotiné.

(6) Membre du fameux comité d'exécution créé par les conspirateurs.

(7) C'est l'oncle du jeune Agricol Viala.

(8) C'est ce patriote qui avait une guillotine pour cachet.

(9) Limonadier, orateur des Jacobins, secrétaire du département de Paris, commissaire des subsistances, et envoyé par décret à la citadelle de *Ham*.

l'Ain), Defresne (*du Mont-Blanc*), Favier (*de Paul-les-Fontaines*) (10), Brick, Liégeois, Roman-Fonrosa (11), Julien (frère du député), Goujon (frère du député), Viot (*de la Drôme*) (12), François Foret (*de la Drôme*), Mathon, Daillet (13), Mercier (indiqué par *Gatteau* pour l'administration), Fleuriot (14), Bernard, Lubin (15), Viennot, Boizot (*de Vesoul*), Garnerin, Royer, Lâne, Fourcade, Garnier-Launay, Subleyras (16), Cofinhal (17), Lalande, Arthur (18), Laporte (frère du juré), Place (19), Achard (20), Charigny (21),

(10) Correspondant de Payan.

(11) Juge de la commission sanguinaire d'Orange, le plus timoré de ses collègues ; avant, juge du tribunal du district de Dye.

(12) Accusateur public près la même commission.

(13) L'ami de *Lebon*, et qui a tant figuré dans les scènes sanglantes d'Arras.

(14) Maire de la commune conspiratrice, guillotiné.

(15) Secrétaire de la même commune, *idem.*

(16) Membre de la commission populaire de Paris, établie au Louvre.

(17) Membre du tribunal révolutionnaire de Paris, guillotiné.

(18) Membre de la commune conspiratrice, *idem.*

(19) De la commune de Thisy, commandant de bataillon.

(20) C'est lui qui joue un si grand rôle dans les affaires de Lyon, ainsi que Fillon, Thonion, Ragot, etc., nommés ci-après.

(21) Membre de la commission populaire de Paris.

Lécrivain (22), Darthé (23), Flamment, Chaussard, Leclerc (ici un nom effacé), Bouin, Hubert, Bourdon (marchand de chevaux), Humbert, Bergot, Teurlot, Boulanger (24), Lambert (*d'Étoges*), Duclos, Moulins (*section de la République*), Mauban, Deschamps (25), Nugues, Leroux (*de Béthune*), Bouthillier (*de Béthune*), Lamarre, Simone, Lyonnais, Bugubert, Simon (*section de la Halle-au-Blé*), Simon, Jarry frères, Thonion, Parein (26), Fernex (27), Ragot (28), Mâcon (cordonnier), Bourbon, Fichon, Laurent (*section des Piques*), Grenard (29), Beaurieux, Lacoste (deux), Thibaut, Julien-Leroy, Wassal, Baudement (30), Thibaulot (31), Lesimple (un nom rayé), Jacques, Villers, Riquier, Mithois, Fleury,

(22) Membre du comité de surveillance du département de Paris.

(23) Un des coopérateurs de *J. Lebon*, à Arras.

(24) Employé avec *Ronsin*, dans l'armée révolutionnaire; défendu avec intérêt par Robespierre aux *Jacobins*, et guillotiné le 10 thermidor.

(25) Il a été chargé de faire des arrestations.

(26) Général de division, et président de la commission révolutionnaire à Commune-Affranchie.

(27) Fabricant, juge de la commission révolutionnaire d'Orange.

(28) Menuisier, membre de ladite commission.

(29) Membre de la commune conspiratrice et du comité d'exécution du 9 thermidor, guillotiné.

(30) Membre de la commission populaire de Paris.

(31) *Idem*.

Soulier, Boulet, Maniesville, Pochet (indiqué pour les finances par *Forestier*), Hector Barère, Duclusel, Carlès (ancien secrétaire d'*Amb.*), Dalmas (indiqué par *Lacoste*, rue Denis, maison du Lion-d'Argent), Sigaut (chirurgien à *Soissons*, indiqué par *Lacoste*), Groffier (chirurgien à l'armée des *Pyrénées orientales*), Bertholet (chirurgien de *Reys*), Marteau (32) (s'informer de Gravier), Reverdy (employé comme expéditionnaire dans les bureaux de la justice, indiqué par *Campagne*), Duhail (*du Mans*) (pour l'instruction publique, indiqué par *Levasseur*), Verdun (pour les finances), Peys et Rompillon (*de Saint-Calais, département de la Sarthe*), Blachet (indiqué par *Julien*), Reverdy (*de Baux*) (greffier du tribunal du district à *Valence*).

II[e]. Liste, aussi de la main de Robespierre.

Commission des corps administratifs, Herman, Lâne.

Instruction publique, Payan, Julien, ou Lerebours.

Commission des besoins publics, Lerebours, Daillet, Goujon.

Transports et Messageries, Mathon, Mercier, Joannot.

Agriculture et arts, Gatteau, Thuillier.

Approvisionnemens, Piquet, Champion, Humbert.

---

(32) Greffier de la commission populaire de Paris.

Marine, D'Albarade.
Guerre, Pyles, Boulet.
Affaires étrangères, Buchot, Fourcade.
Maire, Fleuriot.
Agens nationaux, Payan, Moënne, Lubin fils.
Département, Campion, Jacquier.

III°. Liste des mêmes individus, écrite par Robespierre, mais plus détaillée.

Herman, homme éclairé et probe, capable des premiers emplois.
Dumas, homme énergique et probe, capable des fonctions les plus importantes.
Payan l'aîné, *idem*.
Payan jeune, *idem*, agent national de la commune de Paris.
Moënne, *idem*, substitut de l'agent national.
Julien fils, *idem*.
Buchot, *idem*.
Campion, patriote pur, bon pour l'administration.
Gatteau, *idem*.
Thuillier, *idem*.
Le beau-frère de Saint-Just, patriote énergique, pur, éclairé.

IVe. LISTE, DE LA MÊME ÉCRITURE.

Membres du tribunal révolutionnaire.

PRÉSIDENT.

Herman, président du tribunal criminel du Pas-de-Calais.

JUGES.

Dumas, homme de loi, à Lons-le-Saunier, patriote proscrit par les contre-révolutionnaires du *Jura*.
Denisot, juge du 3e. arrondissement.
Royer, envoyé des assemblées primaires de Mâcon.
Lefite, administrateur du district d'Arras.
Liendon, juge du tribunal du 2e. arrondissement.
Cofinhal.
Bravet (des Hautes-Alpes).
David (de Lille).
Renard, greffier du juge de paix de Saint-Cloud.

ACCUSATEUR PUBLIC.

Fouquier-Tinville.

SUBSTITUTS.

Fleuriot.
Vilain-d'Aubigny.
Royer.
Verteuil.

JURÉS.

Antonelle, ex-député des Bouches-du-Rhône à l'Assemblée législative.

Prieur, peintre, porte Saint-Denis.
Lânè, procureur-syndic de Saint-Pol.
Anonai, commis aux messageries.
Didier, serrurier, à Choisi-sur Seine.
Célestin fils, administrateur du district d'Arras.
Renaudin, artiste, rue Saint-Denis.
Souberbielle, chirurgien, rue Honoré.

N°. XLIII.

Espèce de catéchisme de Robespierre, écrit de sa main.

Quel est le but? L'exécution de la constitution en faveur du peuple.

Quels seront nos ennemis? Les hommes vicieux et les *riches*.

Quels moyens emploieront-ils? La calomnie et l'hypocrisie.

Quelles causes peuvent favoriser l'emploi de ces moyens? L'ignorance des sans-culottes.

Il faut donc éclairer le peuple. Mais *quels sont les obstacles à l'instruction du peuple?*

Les écrivains mercenaires, qui l'égarent par des impostures journalières et impudentes.

Que conclure de-là? 1°. QU'IL FAUT PROSCRIRE LES ÉCRIVAINS COMME LES PLUS DANGEREUX ENNEMIS DE LA PATRIE.

2°. Qu'il faut répandre de bons écrits avec profusion.

Quels sont les autres obstacles à l'établissement de la liberté ?

La guerre étrangère et la guerre civile.

Quels sont les moyens de terminer la guerre étrangère ?

De mettre des généraux républicains à la tête de nos armées, et de punir ceux qui nous ont trahis.

Quels sont les moyens de terminer la guerre civile?

De punir les traîtres et les conspirateurs (1), *surtout les députés et les administrateurs coupables;* d'envoyer des troupes patriotes sous des chefs patriotes, pour réduire les aristocrates de Lyon, de Marseille, de Toulon, de la Vendée, du Jura et de toutes les autres contrées où l'étendard de la rébellion et du royalisme a été arboré, et de faire des exemples terribles de tous les scélérats qui ont outragé la liberté et versé le sang des patriotes.

---

(1) A cet endroit du manuscrit on lit encore les phrases suivantes que Robespierre a raturées lui-même :

« Le peuple..... Quel autre obstacle y a-t-il à l'instruction » du peuple ? — La misère.

» Quand le peuple sera-t-il donc éclairé ? — Quand il aura » du pain, et que les riches et le gouvernement cesseront de » soudoyer des plumes et des langues perfides pour le » tromper ;

» Lorsque leur intérêt sera confondu avec celui du peuple.

» Quand leur intérêt sera-t-il confondu avec celui du » peuple ? — Jamais. »

1°. *Proscription des écrivains perfides et contre-révolutionnaires; propagation de bons écrits.*

2°. Punition des traîtres et des conspirateurs, surtout des députés et des administrateurs coupables.

3°. Nomination de généraux patriotes; destitution et punition des autres.

4°. Subsistances et *lois populaires.*

N°. XLIV.

Note essentielle écrite de la main de Robespierre.

Il faut une volonté une.

Il faut qu'elle soit républicaine ou royaliste.

Pour qu'elle soit républicaine, il faut des ministres républicains, des papiers républicains, des députés républicains, un gouvernement républicain.

La guerre étrangère est une maladie mortelle (fléau mortel), tandis que le corps politique est malade de la révolution et de la division des volontés.

Les dangers intérieurs viennent des bourgeois; pour vaincre les bourgeois, il faut rallier le peuple. Tout était disposé pour mettre le peuple sous le joug des bourgeois, et faire périr les défenseurs de la République sur l'échafaud. Ils ont triomphé à Marseille, à Bordeaux, à Lyon; ils auraient triomphé à Paris, sans l'insurrection actuelle. *Il faut que l'insurrection actuelle continue*, jusqu'à ce que les mesures néces-

saires pour sauver la République aient été prises. *Il faut que le peuple s'allie à la Convention et que la Convention se serve du peuple.*

Il faut que l'insurrection s'étende de proche en proche sur le même plan;

Que les sans-culottes soient payés et restent dans les villes.

Il faut leur procurer des armes, les colérer, les éclairer.

Il faut exalter l'enthousiasme républicain par tous les moyens possibles.

Si les députés sont renvoyés, la République est perdue; ils continueront d'égarer les départemens, tandis que leurs suppléans ne vaudront pas mieux.

Custine; — à surveiller par des commissaires nouveaux bien sûrs.

Les affaires étrangères. — Alliance avec les petites puissances; mais impossible, aussi long-temps que nous n'aurons point une volonté nationale.

N°. LI.

Notes écrites de la main de Robespierre, sur différens députés à la Convention.

Tous les chefs de la coalition sont des scélérats déjà notés par des traits d'immoralité et d'incivisme.

1°. *Dubois-de-Crancé.* Il est dans le cas de la loi

du 27 germinal, qui bannit de Paris ceux qui ont fait valoir de faux titres pour usurper la noblesse. La preuve doit en être dans les archives du ci-devant Parlement ; elle est écrite dans *Denisard*.

Cette circonstance n'a pas empêché qu'il ne restât en mission dans l'armée de Cherbourg, où il s'est fait envoyer par une intrigue, et s'est conduit en contre-révolutionnaire. Il a dit dernièrement, pour révolter toute la Bretagne, qu'il y aurait des chouans tant qu'il existerait un Breton. Cette menace a causé beaucoup de fermentation à Rennes. Elle a été dénoncée par les officiers municipaux de cette ville, et par *Sévestre* et *Duval*, députés à la Convention nationale. *Dubois*, qui n'avait été envoyé là que pour l'embrigadement, après avoir fait adopter ce mode d'organisation lié à une profonde machination, par le comité militaire, n'en a pas moins usurpé toute la plénitude des pouvoirs nationaux. Il a fait, entre autres, des arrêtés pour exclure des sociétés populaires tous les fonctionnaires publics ; il les a envoyés à *Dufourny*, son ami et l'ami de *Danton* et de l'étranger, duquel *Dufourny* il ignorait la détention, pour l'engager à communiquer ces arrêtés aux *Jacobins*, et à les faire approuver dans un moment opportun. Il n'y a plus de doute, aujourd'hui, sur la trahison de Lyon, que *Dubois-de-Crancé* ne voulait pas prendre et d'où il a laissé échapper *Précy* et ses complices. *Dubois* ne figura jamais dans les deux assemblées que comme partisan d'*Orléans*, avec qui il était étroitement lié.

2°. *Delmas*. C'est un ci-devant noble, intrigant taré. Il a joué un rôle plus qu'équivoque à l'armée du Nord, au temps des trahisons. Il était coalisé avec la Gironde et intimement lié avec *Lacroix*. Ce ne peut être que par un revirement d'intrigue qu'il a paru se déclarer pour la montagne, ainsi que *Lacroix*, dans l'affaire de *Marat*, dont il avait été le persécuteur. Il annonçait qu'il avait des secrets importans à révéler concernant la faction *brissotine*; il n'en fit jamais rien. Il n'en laissa échapper tout au plus, ainsi que *Lacroix*, que des demi-confidences dont le but était de donner le change sur les crimes des conjurés. On l'a connu dans le premier comité de salut public. Il s'est depuis intimement coalisé avec *Danton*, pour renverser celui qui existe aujourd'hui. C'est lui qui, au temps de l'accusation portée contre *Danton* et ses complices, ouvrit la scène scandaleuse, donnée par la coalition, en demandant, avec appareil, l'appel de tous les membres des différens comités de la Convention, pour les opposer aux comités de salut public et de sûreté générale. Depuis cette époque il se signala par quelques petites motions perfides dans le sens de la faction. Comme membre du comité militaire, il communique souvent avec *Carnot*.

3°. *Thuriot* ne fut jamais qu'un partisan d'*Orléans*. Son silence depuis la chute de *Danton* et depuis son expulsion des Jacobins, contraste avec son bavardage éternel avant cette époque. Il se borne à intriguer sourdement et à s'agiter beaucoup à la montagne, lorsque *le comité de salut public* propose une me-

sure fatale aux factions. Il était des dîners de *Lacroix*, de *Danton*, chez *Gusman* et dans d'autres lieux de la même espèce. C'est lui qui, le premier, fit une tentative pour arrêter le mouvement révolutionnaire, en prêchant l'indulgence sous le nom de morale, lorsqu'on porta les premiers coups à l'aristocratie. *Il cabala* d'une manière visible *pour armer* la Convention nationale *contre le comité de salut public*, lorsque ce comité fit le rapport contre *Chabot*, *Danton* et autres.

4°. *Bourdon* (de l'Oise) s'est couvert de crimes dans la Vendée, où il s'est donné le plaisir, dans ses orgies avec le traître *Tunk*, de tuer des volontaires de sa main. Il joint la perfidie à la fureur. Depuis quelque temps il s'est introduit au comité de salut public, sous différens prétextes. Il lui a présenté un commis que *Carnot* a placé dans ses bureaux et qui en a été renvoyé sur la proposition réitérée de Robespierre. Il a fait la motion de ne plus payer d'impôts directs, celle de dessécher les étangs dans le moment où l'on manquait de viande, pour nous enlever la ressource du poisson. *Il a déclamé dernièrement contre le décret sur le tribunal révolutionnaire. Il a été le plus fougueux défenseur du système d'athéisme. Il n'a cessé de faire du décret qui proclame l'existence de l'Être suprême, un moyen de susciter dans la montagne des ennemis au gouvernement, et il y a réussi. Le jour de la fête à l'Être suprême, en présence du peuple, il s'est permis sur ce sujet les plus grossiers sarcasmes et les déclamations les*

plus indécentes. Il faisait remarquer, avec méchanceté, aux membres de la Convention, les marques d'intérêt que le public donnait au président, pour tirer contre lui des inductions atroces, dans le sens des ennemis de la République.

Il y a à peu près dix jours, il se transporta chez *Boulanger* et trouva chez ce dernier une jeune fille qui est la nièce de ce citoyen. Il s'informa des liaisons de son oncle, de ses moyens d'existence. La fille lui répondit vaguement. Il prit deux pistolets sur la cheminée. La fille lui observa qu'ils étaient chargés. « Eh bien, répondit-il, si je me tue, on dira que » c'est toi, et tu seras guillotinée. » Il continua de manier les pistolets, et les tira sur la jeune fille; ils ne partirent pas, parce que l'amorce était ôtée.

Il y avait de *Bourdon* une lettre qui avait été déposée à la police, écrite à un contre-révolutionnaire, où il lui dit que les détenus seront bientôt mis en liberté et qu'on mettra à leur place ceux qui les auront fait incarcérer.

Cet homme se promène sans cesse avec l'air d'un assassin qui médite un crime; il semble poursuivi par l'image de l'échafaud et par les furies.

Léonard Bourdon. Intrigant méprisé de tous les temps, l'un des principaux complices d'*Hébert*, ami inséparable de *Cloots*; il était initié dans la conjuration tramée chez *Gobel.* Il avait composé une pièce contre-révolutionnaire, dans le sens *hébertiste,* qui devait être jouée à l'opéra, et que le comité de salut public arrêta. Rien n'égale la bassesse des in-

trigues qu'il met en œuvre pour grossir le nombre de ses pensionnaires et ensuite pour s'emparer de l'éducation des élèves de la patrie, institutions qu'il dénature et qu'il déshonore. Il était aux Jacobins l'un des orateurs les plus intarissables pour propager la doctrine d'*Hébert*. *A la Convention il fut un des premiers qui introduisirent l'usage de l'avilir par des formes indécentes, comme d'y parler le chapeau sur la tête et d'y siéger avec un costume ridicule.* Il vint un jour, avec *Cloots*, solliciter la liberté des banquiers hollandais *Vandenyver*. Je les ai vus et entendus, tous deux, plusieurs fois, et *Bourdon* a eu le courage de me le nier impunément aux Jacobins.

N°. LII.

Discours de Robespierre sur la faction Fabre-d'Églantine.

Deux coalitions rivales luttent depuis quelque temps avec scandale. L'une tend au modérantisme, et l'autre aux excès patriotiquement contre-révolutionnaires. L'une déclare la guerre à tous les patriotes énergiques, *prêche l'indulgence* pour les conspirateurs; l'autre calomnie sourdement les défenseurs de la liberté, veut accabler en détail tout patriote qui s'est une fois égaré, en même temps qu'elle ferme les yeux sur les trames criminelles de nos plus dangereux

ennemis. Toutes deux étalent le patriotisme le plus brûlant, quand il s'agit d'attaquer leurs adversaires; toutes deux font preuve d'une profonde indifférence, lorsqu'il est question de défendre les intérêts de la patrie et de la vérité : toutes deux cherchent à sacrifier la République à leur intérêt particulier. Le patriotisme dont elles se vantent, n'est point absolu ni universel; il n'éclate que dans certaines circonstances, et *se renferme dans la sphère des intérêts de la secte. Il n'a rien de commun avec la vertu publique. Il ressemble à la haine, à la vengeance, à l'intrigue et à l'ambition.* Toutes deux ont raison, lorsqu'elles se dénoncent réciproquement; elles ont tort, dès qu'elles prétendent conclure quelque chose en leur faveur, des vices de leurs adversaires. Toutes deux prouvent tout contre leurs adversaires, et rien en leur faveur.

L'une cherche à abuser de son crédit ou de sa présence dans la Convention nationale; l'autre, de son influence dans les sociétés populaires. L'une veut surprendre à la Convention des décrets dangereux ou des mesures oppressives contre ses adversaires; l'autre fait entendre des cris douloureux dans les assemblées publiques. L'une cherche à alarmer la Convention, l'autre à inquiéter le peuple; et le résultat de cette lutte indécente, si l'on n'y prend garde, serait de mettre la Convention nationale en opposition avec le peuple, et de fournir aux ennemis de la République l'occasion qu'ils attendent d'exécuter quelque sinistre dessein; car les agens

des cours étrangères sont là qui soufflent le feu de la discorde, qui font concourir à leur but funeste l'orgueil, l'ignorance, les préjugés des deux partis, et tiennent tous les fils de cette double intrigue, et en dirigent tous les résultats vers leur but.

Le triomphe de l'un ou de l'autre parti serait également fatal à la liberté et à l'autorité nationale. Si le premier écrasait l'autre, le patriotisme serait proscrit, la Convention nationale perdrait l'énergie qui seule peut sauver la république, et la chose publique retomberait entre les mains de l'intrigue, de l'aristocratie et de la trahison. Si le second l'emportait, la confusion et l'anarchie, l'avilissement de la représentation nationale, la persécution de tous les patriotes courageux et sages, seraient les fruits de sa victoire.

Dissoudre la Convention nationale, renverser le gouvernement républicain, proscrire les patriotes énergiques et remettre à la fois le commandement des armées et les rênes de l'administration révolutionnaire dans les mains des fripons et des traîtres : tel est, tel sera l'intérêt, le but de tous les tyrans coalisés contre la République, jusqu'à ce que le dernier d'entre eux ait expiré sous les coups du peuple français. Tel est aussi le véritable but de l'intrigue criminelle que je vais développer.

Un système d'attaque se développa contre le comité de salut public, dès le moment où il commença à montrer un caractère vraiment inquiétant pour les ennemis de la République.

Peu de temps après l'époque où il fut renouvelé, et que *Lacroix* et quelques autres en sortirent, on se flattait hautement qu'il ne pourrait jamais porter le poids des fonctions qui lui étaient imposées. *Pour le paralyser tout à coup, on propose à la Convention de détruire* le conseil exécutif, et de le charger seul de tout le fardeau de l'administration, *sous le nom de comité de gouvernement.* Le COMITÉ DE SALUT PUBLIC, à qui cette question fut renvoyée, prouva facilement que cette proposition, soutenue avec beaucoup d'opiniâtreté, tendait à détruire le gouvernement, sous le prétexte de le perfectionner, *et à annuler le comité de salut public*, sous le prétexte d'augmenter sa puissance; et la Convention eut la sagesse de laisser les choses dans l'état où elles étaient. Cependant le gouvernement, quel qu'il fût, comprimait vigoureusement les ennemis du dedans, et combattait avec avantage les ennemis du dehors. On continua de le harceler d'une autre manière. Non content de contrarier indirectement, par des motions insidieuses, ses mesures les plus sages, on employa contre lui l'arme la plus puissante et la plus familière des ennemis de la liberté, la calomnie (on peut se rappeler l'époque). Un représentant du peuple, qui était sorti vivant de Valenciennes tombé sous le joug autrichien, osa, dans un libelle qu'il qualifia de rapport, rejeter *sur le comité de salut public* l'ignominie d'une trahison que la patrie indignée reprochait en grande partie à sa lâcheté; et cette calomnie impudente fut ac-

cueillie avec transport par les ennemis secrets de la République, que la punition récente des conspirateurs avait condamnés au silence. Elle fut même récompensée par un décret qui adjoignait son auteur AU COMITÉ DE SALUT PUBLIC ; mais cette erreur fut à l'instant même reconnue et réparée.

On n'en continua pas moins de calomnier et d'intriguer dans l'ombre. Les meneurs cherchaient un champion assez déhonté pour se lancer le premier dans l'arène. Il se présenta un homme qui avait joué dans la Vendée un rôle aussi honteux que le premier délateur, dans Valenciennes; un représentant du peuple, naguère avocat du tyran, et lâche flagorneur de *Roland* et de la faction brissotine dans un journal ignoré; un homme dont l'existence équivoque était à peine aperçue des amis et des ennemis de la liberté; un homme dont le rappel de la Vendée avait été l'un des remèdes nécessaires pour mettre fin à nos désastres, et l'époque de nos succès. Cet homme répandit tout à coup un libelle où l'effronterie supplée en même temps à la vérité et à la vraisemblance, où il se constitue le panégyriste des généraux perfides et diffamés avec lesquels il a vécu, un dénonciateur des représentans fidèles qui l'avaient dénoncé, des patriotes qu'il a constamment persécutés, enfin du comité de salut public, qui n'avait à se reprocher qu'un excès d'indulgence à son égard.

Le comité de salut public, *qu'on voulait distraire* des travaux immenses sous lesquels on le croyait près de succomber, pour le forcer à répondre aux pam-

phlets, se reposa sur le mépris que devait inspirer et l'ouvrage et l'auteur. Il se trompa.

L'atrocité de la calomnie fut précisément ce qui en fit la fortune : tous les ridicules même de l'auteur ne purent nuire à ses succès. Tous les hommes faciles à tromper, tous les intrigans à qui un gouvernement patriote était redoutable, se rallièrent sous les bannières d'un homme qu'ils méprisaient. Il n'était question que de trouver quelqu'un pour ouvrir la tranchée. La sottise et la perversité lui prodiguèrent les encouragemens les plus flatteurs ; et il enfanta de nouveaux libelles, tous imprimés et distribués avec une profusion scandaleuse. Chaque jour la tribune retentit de ses insolentes déclamations. Il fut secondé par tous ceux qui avaient partagé ses torts dans la Vendée. Bientôt parurent les numéros de *Camille-Desmoulins*, égaré par une impulsion étrangère, mais qui développa par des motifs personnels la doctrine liberticide de la nouvelle coalition.

Dès le mois de..... elle était déjà si forte, *que le comité de salut public était fortement ébranlé dans l'opinion d'une partie de la Convention nationale. On avait déjà fait passer en principe qu'il était responsable de tous les événemens fâcheux qui pouvaient arriver, c'est-à-dire des torts de la fortune*, et même des crimes de ses ennemis ; et le triomphe de la calomnie était d'autant plus certain, que l'on ne doutait pas qu'il ne succombât nécessairement sous le poids de la tâche qui lui était imposée.

Au moment de la plus grande tourmente du

gouvernement naissant, on en provoqua brusquement le renouvellement, motivé par des diatribes violentes contre ses membres; mais cette hostilité subite heurtait, choquait trop violemment l'opinion publique; et le lendemain, le décret qui changeait l'existence du comité fut rapporté, au moment où les listes des meneurs étaient suspendues sur le scrutin. Parmi les noms inscrits sur ces listes, *on distinguait celui de* Dubois-Crancé, *et ceux de quelques autres membres intéressés particulièrement à la ruine du comité*.

Les intrigans poursuivirent l'exécution de leur plan avec une activité nouvelle. Calomnié au dehors par tous les tyrans et par tous les traîtres, le comité de salut public l'était d'une manière beaucoup plus dangereuse, au sein de la Convention même, par tous ses ennemis. Déjà ceux-ci avaient fait passer en principe qu'il était responsable de tous les événemens malheureux qui pouvaient arriver, c'est-à-dire des torts de la fortune, et des crimes même de ses ennemis. C'en était fait, si le génie de la liberté n'avait opéré tout à coup les prodiges étonnans qui ont sauvé la République. Déjà on avait répandu dans tout le midi, que le comité de salut public avait pris la résolution de livrer Toulon, et d'abandonner tous les pays méridionaux au delà de la Durance, tandis qu'au sein de la Convention on l'accusait sourdement de ne pas prendre les mesures nécessaires pour réduire Toulon. La victoire prodigieuse qui remit cette cité au pouvoir de la République,

fit taire pour un moment la calomnie ; *mais si cet heureux événement avait été seulement reculé, le gouvernement républicain était accablé sous le poids de la calomnie. Alors les ennemis de la révolution auraient proscrit à leur gré les défenseurs de la liberté, qu'ils avaient renfermés dans le* COMITÉ DE SALUT PUBLIC, *comme dans un défilé, pour les immoler. Le sort de la liberté retombait entre les mains des fripons et des traîtres; la Convention nationale perdait la confiance publique, et la cause de la tyrannie triomphait.* Aussi, QUAND LE COMITÉ DE SALUT PUBLIC apporta à la Convention cette heureuse nouvelle, tous les amis purs de la liberté, qui siégent à la montagne, dans les transports de leur joie civique, nous témoignèrent à l'envi leur satisfaction, sous le rapport même de la persécution suscitée aux plus zélés défenseurs de la patrie. Vous avez bien fait de réussir, leur disaient-ils; car si Toulon n'avait pas été pris sitôt, vous étiez perdus; je crois qu'ils vous auraient fait décréter d'accusation. D'un autre côté, il était facile de lire sur les visages des calomniateurs, que cet heureux événement n'était pour eux qu'un revers personnel, et que le triomphe de la République déconcertait leurs projets.

Mais, ni Toulon enlevé, ni la Vendée détruite, ni Landau délivré, rien ne put arrêter le cours des libelles : il semblait qu'on voulût se venger de tant de succès, en outrageant ceux qui y avaient coopéré. Cependant, comme on n'osait plus attaquer directe-

ment le COMITÉ DE SALUT PUBLIC, on revint au premier système de le paralyser, en désorganisant *le gouvernement* et en minant tous ses appuis. On déguisa, selon l'usage, ce projet, sous des prétextes très-patriotiques. On commença par répéter, contre les agens nécessaires du gouvernement républicain, choisis par les patriotes, et nommés par la Convention, tous les reproches qui s'appliquaient aux ministres de la cour. On enchérit sur les injures prodiguées naguère, par la faction brissotine, aux patriotes qui secondaient les VUES DU COMITÉ DE SALUT PUBLIC, et qui étaient investis de sa confiance. On renouvela la motion insensée de changer *le gouvernement actuel*, et d'en organiser un nouveau. Des commis du département de la guerre accusés d'impertinence ou d'intrigue, des rixes survenues entre eux et certains membres de la Convention, les torts plus ou moins graves de plusieurs agens du conseil exécutif, et surtout les discours ou les procédés peu respectueux de quelques-uns d'entre eux à l'égard de quelques représentans du peuple : tels étaient les prétextes dont on se servait pour tout entraver, pour tout bouleverser, pour arrêter le cours de nos succès, pour rassurer les ennemis de la République, pour encourager tous les anciens complices des *Dumourier* et des *Custine*, en avilissant le ministère actuel, et en portant le découragement dans le cœur de tous les patriotes appelés à concourir au salut de la patrie.

Quel était leur but ? de porter le découragement

dans le cœur de tous les patriotes appelés à concourir au salut de la patrie; de les remplacer par de nouveaux *Dumourier* et par de nouveaux *Beurnonville*; enfin, d'arrêter le cours de nos succès, et de rassurer les ennemis de la France par le spectacle de nos divisions et de notre folie.

En effet, quel temps choisissait-on pour déclamer contre le gouvernement, et particulièrement contre l'administration de la guerre? celui où nos armées victorieuses faisaient oublier les époques de l'histoire les plus fécondes en exploits militaires. Pouvait-on avouer plus clairement avec quel chagrin on avait vu le succès de nos armes victorieuses de l'Europe? *La Convention*, trompée par ces tristes déclamateurs, *semblait regarder comme un triomphe d'écraser un commis de la guerre*, ou un officier de l'armée révolutionnaire. Non contente de venger l'humanité outragée, *elle vengeait encore les querelles de Philippeaux*. Avec quelle perfidie ils la faisaient descendre à ces débats scandaleux et à de honteuses divisions, dans le moment où elle devait se montrer si imposante à toute l'Europe!

Et quels sont les auteurs de ce système de désorganisation? ce sont des hommes qui tous ont un intérêt particulier et coupable de renverser le gouvernement républicain, de manière qu'on ne trouve guère, parmi les ennemis du COMITÉ DE SALUT PUBLIC et de ses coopérateurs, que des fripons démasqués, dont la sévérité contraste ridi-

culement avec les rapines que la voix publique leur reproche;

C'est un *Dubois-de-Crancé*, accusé d'avoir trahi les intérêts de la République devant Lyon;

C'est *Merlin*, fameux par la capitulation de Mayence, plus que soupçonné d'en avoir reçu le prix;

C'est *Bourdon*, dit *de l'Oise*, c'est *Philippeaux*, ce sont les deux *Goupilleau*, tous deux citoyens de la Vendée, tous ayant besoin de rejeter sur les patriotes qui tiennent les rênes du gouvernement, les prévarications multipliées dont ils se sont rendus coupables durant leur mission de la Vendée;

C'est *Maribon*, dit *Montaut*, naguère créature et partisan déclaré du ci-devant duc d'Orléans, le seul de sa famille qui ne soit point émigré, jadis aussi enorgueilli de son titre de *marquis* et de sa noblesse financière, qu'il est maintenant hardi à les nier; servant de son mieux ses amis de Coblentz dans les sociétés populaires, où il vouait dernièrement à la guillotine cinq cents membres de la Convention nationale; cherchant à venger sa caste humiliée, par ses *dénonciations éternelles contre le* COMITÉ DE SALUT PUBLIC et contre tous les patriotes.

...... Des principes, et point de vertus; des talens, et point d'âme; habile dans l'art de peindre les hommes, beaucoup plus habile dans l'art de les tromper, il ne les avait peut-être observés que pour

les exposer avec succès sur la scène dramatique; il voulait les mettre en jeu, pour son profit particulier, sur le théâtre de la révolution : connaissant assez bien les personnages qui marquaient dans tous les partis, parce qu'il les avait tous servis ou trompés; mais affectant de se tenir à côté des plus zélés défenseurs de la liberté; se tenant à l'écart avec un soin extrême, tandis qu'il faisait agir les autres à leur insu, moins encore pour cacher ses intrigues que pour les soustraire à la défaveur de sa mauvaise réputation, seul préservatif contre son caractère artificieux; mais compromettant le succès de ses intrigues politiques, par le scandale de ses intrigues privées, et nuisant à son ambition par sa sordide avarice. Placé au centre des opinions diverses et des factions opposées, il travaillait avec assez d'habileté à en diriger les résultats vers son but particulier : des intérêts de plus d'un genre l'attachaient au projet de renverser le gouvernement actuel. *Fabre* a un frère digne de lui, dont il voulait absolument faire un général; c'est pour cela qu'à diverses époques il avait courtisé *Beurnonville*, ensuite intrigué pour faire nommer *Alexandre* et perdre *Bouchotte*. Un motif plus puissant encore le portait *à cabaler contre le* COMITÉ DE SALUT PUBLIC et contre le ministre de la guerre : sans compter le désir ambitieux de placer à la tête des affaires ses amis et lui-même, il était tourmenté par la crainte de voir la main sévère des patriotes déchirer le voile qui couvrait ses crimi-

nelles intrigues, et sa complicité dans la conspiration dénoncée par *Chabot et Basire*.

De là, le plan conçu par cette tête féconde en artifices, d'éteindre l'énergie révolutionnaire, trop redoutable aux conspirateurs et aux fripons; de remettre le sort de la liberté entre les mains du modérantisme; de proscrire les vrais amis de la liberté, pour provoquer une amnistie, en forçant les patriotes même à la désirer, et par conséquent, de *changer le gouvernement*, dont les principes connus étaient de réprimer les excès du faux patriotisme, sans détendre le ressort des lois vigoureuses, nécessaires pour comprimer les ennemis de la liberté.

Telle fut la source principale des dissensions et des troubles qui, dans les derniers temps, agitèrent tout à coup la Convention nationale. *Fabre* et ses pareils avaient jeté un œil observateur sur cette auguste assemblée, et ils avaient cru y trouver les élémens nécessaires pour composer une majorité conforme à leurs vues perfides.

Il ne doutait pas d'abord que les anciens partisans de la faction girondine ne fussent prêts à saisir l'occasion de se rallier à toute secte anti-civique, et d'accabler les patriotes que leurs chefs avaient proscrits. Il comptait sur tous les hommes faibles; il comptait sur ceux des représentans du peuple qui étaient assez petits pour regarder la fin de leur mission comme une injure, ou qui ne pouvaient pardonner au COMITÉ DE SALUT PUBLIC les fautes

dont ils s'étaient rendus coupables. Il comptait sur l'ambition des uns, sur la vanité des autres, sur les ressentimens personnels de ceux-ci, sur la jalousie de ceux-là. Il comptait particulièrement sur les terreurs de ceux qui avaient partagé ses crimes; il se flattait même d'intéresser au succès de son plan la vertu des bons citoyens, offensés de certains abus, et alarmés de certaines intrigues, dont ils n'avaient point approfondi les véritables causes.

Le moment sans doute était favorable pour prêcher une doctrine lâche et pusillanime, même à des hommes bien intentionnés, lorsque tous les ennemis de la liberté poussaient de toutes leurs forces à un excès contraire; lorsqu'une philosophie vénale et prostituée à la tyrannie oubliait les trônes pour renverser les autels, opposait la religion au patriotisme, mettait la morale en contradiction avec elle-même, confondait la cause du culte avec celle du despotisme, les catholiques avec les conspirateurs, et voulait forcer le peuple à voir dans la révolution, non le triomphe de la vertu, mais celui de l'athéisme, non la source de son bonheur, mais la destruction de toutes ses idées morales et religieuses; dans ces jours où l'aristocratie, affectant de délirer de sang-froid, croyait forcer le peuple à partager sa haine pour l'égalité, en attaquant les objets de sa vénération et de ses habitudes; où le crime de conspirer contre l'état, se réduisait au crime *d'aller à la messe*, et *où dire la messe était*

la même chose que conspirer contre la République.

La République était alors déchirée entre deux factions, dont une paraissait incliner à un excès d'énergie, l'autre à la faiblesse; factions opposées en apparence, mais unies en effet par un pacte tacite, et dont les chefs avaient le secret de les diriger par l'influence des tyrans étrangers; factions qui, par leurs crimes mutuels, se servaient réciproquement d'excuse et de point d'appui, et qui, par des routes opposées, tendaient au même but, le déchirement de la République, et la ruine de la liberté.

Fabre prétendait faire la guerre à celle qui fut appelée, assez légèrement, *ultra-révolutionnaire.* Voulait-il la détruire? non; il ne voulait qu'en faire le prétexte de ses propres machinations, et le point d'appui de son système perfide. Le vit-on jamais dénoncer les grands conspirateurs qui ont tour à tour déchiré la République? quelle résistance a-t-il opposée à ce dernier complot où il était initié, dont le but était de mettre la liberté aux prises avec la religion? ne l'eût-il pas favorisé, même pour son compte? Il a dénoncé clandestinement le nommé *Proli*, et dînait avec lui.

Comment un coupable, tremblant devant son crime, peut-il poursuivre d'autres coupables? Les fripons de tous les partis se connaissent, se craignent et se ménagent mutuellement; ils laissent combattre les hommes purs, et cherchent ensuite à usurper les fruits de la victoire.

Que voulait-il ? gagner la confiance des patriotes, en leur dénonçant des abus véritables et quelques intrigues subalternes ; confondre ensuite, avec ces intrigans, les vrais patriotes dont il voulait se défaire ; répandre des nuages épais sur les trames contre-révolutionnaires, dont il était un des principaux artisans ; donner le change à l'opinion publique, et surtout à la Convention nationale, sur le but des conspirations et sur leurs chefs ; frapper les imaginations d'un grand danger, et détourner ensuite les soupçons et la sévérité de la Convention contre des personnages insignifians, et contre les patriotes qu'il voulait perdre.

Quel est le résultat de toutes ces confidences mystérieuses, de *toutes ces dénonciations sourdes ?* quels sont ces ennemis redoutables qui conspirent, depuis si long-temps, contre la République ? c'est un adjoint de *Bouchotte* ; c'est le commandant d'un escadron de l'armée révolutionnaire ; *c'est le commandant de l'armée révolutionnaire, nommé par le comité de salut public, sur la proposition de Bouchotte*, revêtu de la confiance des représentans du peuple à Ville-Affranchie. Voilà la première et la dernière dénonciation de *Fabre-d'Églantine*, voilà le fruit de toutes les recherches précieuses de ce défenseur inquiet de la liberté, et de cet espionnage civique qu'il a exercé si long-temps parmi les contre-révolutionnaires, et chez les amis de la République.

Mais est-ce Ronsin ? est-ce Mazuel ? est-ce Vincent qui est le véritable but des attaques de Fabre

et de ses adhérens? non; ce n'est là qu'une fausse attaque : *c'est contre le gouvernement qu'il dirige toutes ses forces ; c'est* LE COMITÉ DE SALUT PUBLIC, *c'est le ministre de la guerre, et tous les agens fidèles du gouvernement, qu'il veut atteindre.*

Au moment où ce personnage si discret hasardait, pour la première fois, une dénonciation publique, il croyait avoir rempli les esprits d'assez de terreur, il croyait avoir assez artistement rassemblé les circonstances dont il voulait composer son système de calomnie.

Aussi, parcourons les débats de la Convention, à commencer par ceux où ce discret personnage se détermina à cette explosion, si contraire à son tempérament politique; voyez si tout ne se rapporte pas à ce but.

S'il dénonce *Vincent*, c'est pour affirmer que le foyer des conspirations est dans les bureaux de la guerre. Avec quel art il avait saisi le moment d'apprendre à la Convention, qu'il existait, *au comité de salut public*, une lettre du représentant *Isabeau* à *Bouchotte*, où celui-ci était accusé de lui avoir écrit en termes despectueux. Un politique si réservé ne se serait pas permis une dénonciation publique, la première qu'il ait hasardée de sa vie, s'il n'avait compté sur les alliés qu'il s'était déjà assurés d'avance, et s'il n'avait regardé cette démarche comme un coup décisif.

Mais il avait endoctriné Philippeaux, il avait inspiré Desmoulins, il s'était associé *Bourdon*

(de l'Oise). Aussi, quels étaient les conspirateurs auxquels *Philippeaux* imputait les maux de la République, et même la guerre de la Vendée? étaient-ce *Biron*, *Brissot*, *Dumouriez*, *Beurnonville*, et tous les conjurés accusés par le peuple français? non; mais *Bouchotte*, *Rossignol*, *Ronsin*, et *le comité de salut public*. Quels sont ceux que *Desmoulins* accuse de l'ordre de choses actuel, qui lui paraît si déplorable? *Bouchotte*, *Vincent*, *Ronsin*, *les ministres et le comité de salut public*. Que faut-il à *Fabre* et à ses pareils? indulgence, amnistie. Que demande *Desmoulins*? indulgence, amnistie, cessation des lois révolutionnaires, l'impunité de l'aristocratie, et le sommeil du patriotisme.

Que dit *Bourdon* (de l'Oise) à la Convention? il faut détruire *Bouchotte*, et *le conseil exécutif*, et *le comité de salut public*.

Il faut voir, dans la fameuse séance de frimaire, le concert de quelques fripons pour tromper la Convention. C'est *Laurent Lecointre* qui ouvre la tranchée, en lui annonçant, avec horreur, un grand attentat commis par un agent du conseil exécutif, qui a arrêté un courrier venant de Givet.

Boursault, l'honnête *Boursault*, ajoute que le même agent a exigé, à Saint-Germain, la représentation de son passe-port, et n'a pas voulu le laisser passer outre, sans l'avoir visé.

Avais-je raison, s'écrie *Bourdon*, de vous dire que le conseil exécutif est une puissance mon-

strueuse et abominable, qui veut rivaliser avec la Convention nationale? Il est vrai que c'était la quatrième fois, depuis quatre jours, que *Bourdon* répétait cet anathème, et qu'il demandait formellement la suppression des ministres.

Charlier demande qu'on les frappe d'une manière terrible. *Philippeaux* dénonce un autre agent, qui, dit-il, a arrêté un paquet. Il invoque *Fabre-d'Églantine*, qui, à la suite d'une terrible diatribe contre les bureaux de la guerre, fait décréter que *Ronsin*, *Vincent* et *Maillard* sont des contre-révolutionnaires, et mis, comme tels, en arrestation.

Pressavin veut immoler *Héron*, *patriote connu*, qui est défendu par *Vadier*. On décrète aussi que les membres du conseil exécutif seront mandés à la barre, pour recevoir les témoignages de l'indignation de l'assemblée. Ils paraissent, ils se justifient d'une manière aussi simple que péremptoire: *Bourdon*, ne pouvant les accuser, les insulte avec grossièreté.

Chaque jour cette lâche intrigue se reproduit sous des formes aussi ridicules. Tantôt, on fait paraître à la barre, un soldat qui se plaint de n'avoir pas été secouru; tantôt, un général qui se plaint d'avoir été suspendu.

Bourdon (de l'Oise) avait dénoncé, du même coup, la commune, l'armée révolutionnaire, Bouchotte et tous les bureaux de la guerre, qu'il déclare être le véritable foyer de la contre-révolution.

Tantôt, on lui fait un crime des obstacles in-

surmontables qui ont été apportés, par d'autres, à l'arrivée des secours destinés aux prisonniers de Mayence; et *Bourdon* lui fait un nouveau crime de s'être trop bien justifié sur ce point. *Bourdon* lui fait un crime, tantôt, de ce que l'un de ses commis l'a dénoncé aux Cordeliers; tantôt, de ce que lui, *Bourdon*, s'est pris de querelle avec ce commis, dans une taverne; tantôt, de ce qu'il a mal dîné.

Le . . . ., paraît une brochure où *d'Aubigny* révèle quelques-uns des délits reprochés à *Bourdon*; et le lendemain, sur la motion de *Bourdon*, *d'Aubigny* est traduit au tribunal révolutionnaire, par un décret, sur un prétexte si frivole, qu'un instant après la Convention, éclairée, s'empresse de le rapporter.

Philippeaux prétend que *Vincent* lui a manqué de respect dans un repas, et veut que la nation entière soit insultée dans sa personne, et demande qu'on fasse le siége des bureaux de la guerre, comme *Junon*, pour une semblable offense, provoqua jadis le siége de Troie.

Au milieu de tous ces incidens, *le comité de salut public*, qui, malgré tous les efforts de la malveillance, avait proposé, établi, organisé la plus belle manufacture d'armes de l'Europe, est dénoncé par *Bourdon*, par *Montaut*, par *Philippeaux*, sous le prétexte qu'elle n'était point encore en pleine activité; et on confie la surveillance de cette manufacture à un nouveau comité. C'était toujours *le*

comité de salut public qu'on attaquait, quoiqu'on se crût obligé de protester du contraire, soit en attaquant les agens qu'il employait, en divinisant ceux qu'il destituait par l'intermédiaire du ministre, en critiquant toutes ses opérations, et surtout en les contrariant sans cesse.

Fabre, *Bourdon*, et leurs pareils, dénonçaient à la fois, comme le foyer de la contre-révolution, la commune de Paris, l'armée révolutionnaire, le conseil exécutif, le ministre de la guerre, l'assemblée électorale et *le comité de salut public*. On aurait cru que *Brissot* et ses complices étaient ressuscités; du moins on retrouvait, dans la bouche de leurs héritiers, leur langage, leur esprit, leur système: il n'y avait de changé que quelques dénominations et quelques formes.

Dans ce temps-là, en effet, les patriotes étaient partout persécutés, incarcérés; les fédéralistes, les brissotins, les aristocrates, avaient arboré l'étendard de la montagne et de la République, pour égorger impunément les montagnards et les amis de la République. Les *Philippeaux*, les *Bourdon* étaient leurs patrons; les libelles de *Desmoulins*, leur évangile; *Fabre d'Églantine* et ses complices étaient leurs oracles.

Qui pouvait méconnaître leurs intentions contre-révolutionnaires, en voyant les mêmes hommes qui poursuivaient avec tant d'acharnement les anciens défenseurs de la liberté, montrer tant d'indulgence pour les conspirateurs, tant de prédilection et de

faiblesse pour les traîtres? Quels étaient leurs héros? un *Tunck*, misérable *escroc*, dont le nom même ne peut pas être prononcé sans pudeur; un homme décrié parmi les escrocs eux-mêmes; couvert des blessures que lui a faites, non le fer des ennemis, mais le glaive de la justice; digne compagnon d'armes et de table du procureur *Bourdon* : *Westerman*, digne messager de *Dumouriez*, qui, destitué, a été, au mépris des lois, reprendre le commandement d'une brigade à la Vendée; qui, dernièrement, *contre les ordres du comité de salut public*, a osé distribuer aux habitans de la Vendée trente mille fusils, pour ressusciter la rébellion; venu ensuite à Paris, sans congé, pour *cabaler contre le gouvernement*, avec les *Bourdon*, les *Fabre-d'Églantine* et les *Philippeaux* : *Westerman*, absous de tous les crimes aux yeux de ces derniers par quelques succès partiels dans la Vendée, exagérés par lui-même avec une impudence rare; mais destitué *par le comité de salut public*, comme un intrigant dangereux et coupable; voilà l'homme que ces sévères républicains ont fait venir à la barre, comme un nouveau *Dumouriez*, pour le couronner des mains de la Convention nationale : ce que la Convention n'a pas fait, depuis le règne des principes, pour les généraux qui ont vaincu *à Toulon*, sur les bords du Rhin et de la Moselle; pour ceux qui ont commandé les armées victorieuses des brigands de la Vendée; ils n'ont pas rougi de le faire pour ce ridicule fanfaron, pour ce coupable et lâche intri-

gant. Quelqu'un a eu l'impudeur de demander que la Convention nationale rendît un décret, pour déclarer que *Westerman* a bien mérité de la patrie; on a fait taire la loi en sa faveur; on a fait décréter que, quoique destitué, il fût défendu au *gouvernement* de le priver de sa liberté.

Ce sont les mêmes hommes qui accueillaient avec un intérêt si tendre les femmes insolentes des conspirateurs de Lyon, qui venaient à la barre outrager, menacer les patriotes de la montagne, les vainqueurs du fédéralisme et de la royauté; ce sont les mêmes hommes qui, non contens de proscrire *l'armée révolutionnaire et ses chefs envoyés à Lyon pour comprimer cette ville rebelle*, *calomniaient les intrépides représentans du peuple qui exécutaient contre elle les salutaires décrets de la Convention nationale.* Ce sont ces mêmes hommes qui encourageaient sourdement l'*aristocratie bourgeoise* à reprendre cette audace contre-révolutionnaire que la faction girondine lui avait inspirée; ce sont les mêmes qui, pour faire rétrograder la révolution, et flétrir toutes les mesures vigoureuses qui ont arraché la République des mains de la trahison, excitèrent la pitié de la Convention sur les parens des conjurés, constituaient les veuves et les enfans des traîtres, créanciers de la République, et les rangeaient, par cet insolent privilége, dans la même classe que les veuves et les enfans des généreux défenseurs de la patrie. Que dis-je? ils les traitaient avec beaucoup plus de faveur et de générosité,

Ce signal de persécution, élevé par des traîtres jusque sur le sommet de la montagne, fut bientôt entendu dans toute la République : dans le même temps, les patriotes étaient partout persécutés.

Déjà les conspirateurs croyaient avoir atteint le but. Il semblait prouvé que nul homme de bien ne pouvait servir impunément la liberté; et il ne restait plus aux patriotes énergiques, qui avaient triomphé un instant, que de céder pour toujours le champ de bataille aux aristocrates et aux fripons.

Mais le grand objet *était la désorganisation du gouvernement.*

Bourdon se surpassa lui-même dans un discours révolutionnaire à toute outrance, où il prouva que le *gouvernement ne devait plus faire aucune dépense*, sans *un décret formel de la Convention.*

Rien n'était plus patriotique que ce discours; on commençait par des sorties contre la royauté et contre la défunte cour, et on y développait les grands principes de la liberté : rien de plus adroit ; on y faisait l'éloge du peuple, de la Convention, de la révolution du 10 août, et de celle du 31 mai, et on y déployait tous les moyens qui pouvaient chatouiller l'amour-propre des auditeurs.

Mais on concluait à une nouvelle organisation du gouvernement, et provisoirement à ce qu'il ne pût tirer aucuns fonds du trésor public sans un décret préalable. Ces dispositions furent adoptées avec enthousiasme, car les esprits étaient préparés : aussi, dès ce moment, le service se trouva

arrêté d'une manière si évidente, que les réclamations se firent entendre aussitôt de toutes parts, et que le service des armées allait manquer absolument *si le comité de salut public n'avait pris le parti de violer le décret pour conserver la République.* Cette manœuvre était assez savante : aussi était-elle l'ouvrage de *Fabre-d'Églantine.* Ce grand maître s'était même donné la peine de composer lui-même le beau discours que *Bourdon* avait lu à la tribune : tant le sujet lui semblait important! car tel est le genre de sa politique, qu'il aime beaucoup mieux mettre les autres en action que d'agir lui-même. *Fabre* est peut-être l'homme de la République qui connaît le mieux le ressort qu'il faut toucher, pour imprimer tel mouvement aux différentes machines politiques dont l'intrigue peut disposer. Le mécanicien ne dispose pas plus habilement les rouages de la machine qu'il veut organiser, que cet artisan d'intrigues ne dispose les passions et les caractères, pour concourir à l'exécution de ses intrigues.

Personne ne connaissait mieux l'art de faire concourir à l'exécution de son plan d'intrigue la force et la faiblesse, l'activité et la paresse, l'apathie et l'inquiétude, le courage et la peur, le vice et la vertu.

Personne ne connut mieux l'art de donner aux autres ses propres idées et ses propres sentimens, à leur insu; de jeter d'avance, dans les esprits, et comme sans dessein, des idées, dont il réservait

l'application à un autre temps, et qui semblaient se lier d'elles-mêmes à d'autres circonstances qu'il avait préparées; de manière que c'étaient les faits, la raison, et non lui, qui semblaient persuader ceux qu'il voulait tromper, le patriote faible et fier de ses talens.

Par lui le patriote indolent et fier, amoureux à la fois du repos et de la célébrité, était enchaîné dans une lâche inaction, ou égaré dans les dédales d'une politique fausse et pusillanime; par lui le patriote ardent et inquiet était poussé à des démarches inconsidérées; par lui le patriote inconséquent et timide devenait téméraire par peur et contre-révolutionnaire par faiblesse. Le sot orgueilleux courait à la vengeance ou à la célébrité par le chemin de la trahison ou de la folie. Le fripon, agité de remords, cherchait un asile contre son crime dans les ruines de la République. Il avait pour principe, *que la peur* est l'un des plus grands mobiles des actions des hommes; *il savait qu'elle avait souvent dicté les décrets coupables des assemblées précédentes*; il savait avec quels succès les chefs de la faction girondine l'avaient souvent invoquée : il voulut lui élever un temple jusque sur la montagne. Il entreprit de persuader aux représentans du peuple français, aux vainqueurs de la royauté et du fédéralisme, qu'ils avaient à redouter la puissance d'un commis; *il voulut faire peur à la montagne, de Bouchotte, de Hanriot, de Ronsin*, comme *Brissot* avait fait peur de la montagne au reste de

la Convention. L'existence de quelques intrigans était pour lui un prétexte de donner ce titre à tous les martyrs de la liberté. Par lui des propos indiscrets, des opinions dictées par l'ignorance ou par la vanité, se changeaient en conspiration profonde; il rapportait à ce système les circonstances les plus indifférentes et les faits les plus isolés. Il avait sans cesse l'air d'un homme effrayé devant le fantôme qu'il avait formé pour en épouvanter la Convention entière et pour la rendre faible par orgueil et injuste par faiblesse.

Quel était le résultat de ces sourdes manœuvres? la division des défenseurs de la République, la dégradation de la représentation nationale, la dissolution morale de la Convention, l'avilissement du gouvernement républicain, le découragement de tous les patriotes qui en portent le poids, le triomphe de la friponnerie, de l'intrigue et de la tyrannie.

Ainsi, tel qu'un fruit de superbe apparence, qu'un insecte invisible dévore en secret, la République, minée sourdement par le ver rongeur de l'intrigue, dépérissait, malgré ses succès brillans, et mourait, pour ainsi dire, dans le sein de la victoire.

Il est sans doute des intrigues, il est des factions: ce sont celles de l'étranger et des fripons; en se combattant elles sont d'accord sur les points essentiels, qui sont la ruine de la République et la proscription des vrais patriotes; elles marchent quelquefois sous des bannières de diverses couleurs et

par des routes différentes, mais elles marchent au même but.

Des hommes que l'on a vus se battre dans les tribunes, comme des champions en champ clos, se sont accordés sur deux points essentiels, la fin de la Convention et la *dissolution du gouvernement actuel.*

Hébert et *Desmoulins*, *Fabre* et *Proli*, *Cloots* et *Bourdon*, *Lacroix* et *Montaut*, *Philippeaux* et...., ont tour à tour *calomnié et caressé le comité de salut public.*

Des intrigans subalternes, souvent même des patriotes trompés, se rangent sous l'étendard de différens chefs de conspiration, qui sont unis par un intérêt commun, et qui sacrifient tous les partis à leur ambition ou aux tyrans. Les fripons, lors même qu'ils se font la guerre, se haïssent bien moins qu'ils ne détestent les gens de bien, toujours prêts à se rallier contre l'ennemi commun, qui est pour eux la vertu et la vérité. Des brigands se disputent pour le partage d'un butin sanglant; mais ils étaient unis pour égorger leur proie. Qu'une nouvelle victime se présente à leurs yeux, ils courront ensemble l'égorger. La proie de tous les tyrans et de tous les fripons, c'est la patrie.

Vous semblez placés aujourd'hui entre deux factions : l'une prêche la fureur et l'autre la clémence; l'une conseille la faiblesse et l'autre la folie; l'une veut miner le temple de la liberté, l'autre veut le renverser d'un seul coup; l'une veut faire de la

liberté une bacchante et l'autre une prostituée; l'une veut vous transporter dans la zone torride et l'autre dans la zone glaciale : mais remarquez bien qu'aucune d'elles ne veut avoir rien à démêler avec le courage, avec la grandeur d'âme, avec la raison, avec la justice. Il est assez difficile de démêler les individus qui appartiennent à l'une et à l'autre. Ils ne valent pas même la peine d'être distingués; ce qui importe, c'est de les apprécier par leur but et par leur résultat : or, sous ce rapport, vous trouverez que les deux factions se rapprochent et se confondent. Les modérés et les faux révolutionnaires sont des complices qui feignent de se brouiller pour exécuter plus facilement leur crime. *Il y a plus d'esprit que de justesse dans la* qualification d'*ultra-révolutionnaire*, donnée à ces vils scélérats que la tyrannie soudoie pour parodier notre sublime révolution, et pour la surcharger d'excès ou funestes ou ridicules. Il importe de la réformer pour rectifier les fausses idées qu'elle peut répandre. Le faux révolutionnaire est encore plus souvent en deçà qu'au delà de la révolution; modéré ou frénétique, selon l'intérêt de la contre-révolution et selon les ordres de la tyrannie, outrant les mesures révolutionnaires quand il n'a pas pu les empêcher, terrible à l'innocence, mais.....

Nota. On n'a point trouvé le reste de ce discours.

No. LIV.

Notes extraites d'un cahier écrit entièrement de la main de Robespierre.

« Tenir l'armée révolutionnaire prête, en rap- » peler les détachemens à Paris, pour déjouer la » conspiration.

» Demander que *Thomas Payne* soit décrété » d'accusation, pour les intérêts de l'Amérique au- » tant que de la France.

» Les commissaires s'appliqueront surtout à dé- » couvrir et à INVENTORIER les hommes dignes de » servir la cause de la liberté.

» Il faut poursuivre les députés chefs de la con- » spiration, et *les atteindre à quelque prix que* » *ce soit.*

» Il faut avoir la *liste circonstanciée* de tous les » prisonniers. »

N°. XXXVIII DE L'AFFAIRE CHABOT (1).

CITOYENS REPRÉSENTANS DU PEUPLE,

Vous attendez de nous la révélation d'une grande conspiration; nous allons vous la donner; nous allons, surtout, en fixer le véritable caractère; nous allons remonter à ses véritables chefs, et saisir la main invisible qui en a ourdi les fils dans d'affreuses ténèbres. Quel autre guide peut nous diriger, dans de telles recherches, que les grands principes de la liberté publique? Quel autre motif peut nous y forcer, sinon la nécessité de sauver la patrie? Les représentans du peuple sont-ils des inquisiteurs minutieux, chargés de fouiller dans la vie privée des hommes, et de porter la terreur dans toutes les âmes faibles? Sont-ils des hommes avides de sang, comme la plus lâche hypocrisie a osé nous en accuser? Non; s'ils demandent, au nom des lois, le sang des tyrans, c'est pour épargner celui du peuple; s'ils foudroient les palais, c'est pour protéger les chaumières; s'ils frappent les méchans, s'ils punissent les coupables puissans, c'est pour sauver les

(1) Rapport écrit de la main de Robespierre.

bons et soulager les malheureux; ils sont sévères par sensibilité, et inexorables par humanité.

Sommes-nous appelés à respecter le crime, parce qu'il est entouré d'un grand titre et de devoirs plus grands encore? Non.

Sommes-nous appelés aussi à persécuter gratuitement les représentans du peuple français; à verser le mépris sur ceux qui défendirent courageusement la cause de la liberté; à exagérer leurs crimes; à nous réjouir de leurs faiblesses ou de leurs humiliations; à préparer le triomphe des tyrans par une espèce de suicide national? Non. En poursuivant les traîtres, nous saurons venger l'honneur du patriotisme, sauver la majesté du peuple. En dépit des espérances de Londres et de Vienne, cette grande affaire ne sera point le procès de la représentation nationale, mais celui des tyrans qui ont conspiré sa ruine. Loin de nous attacher à une faible ramification du complot, nous en embrasserons, nous en déracinerons le tronc tout entier.

Nous ne voulons point immoler les victimes à la place des oppresseurs, et frapper le peuple lui-même du glaive qui doit exterminer ses ennemis. Nous sommes moins jaloux de briser l'instrument, que la main coupable qui le dirigea, et de trouver des conspirateurs, que d'étouffer la conspiration. A travers les passions et les intérêts individuels de tous les partis, à travers les préventions, les erreurs et les intrigues, nous irons au but, la justice; à cette justice nationale, la seule que nous devions

exercer; à cette justice qui n'est autre chose que le salut du peuple et la mort des tyrans.

Quelle est la première époque de cette conspiration? l'origine même de la révolution. Quels en sont les premiers moteurs? toutes les cours liguées contre nous. Le but? la ruine de la France. Les victimes? le peuple et vous. Les moyens? tous les crimes.

Les moyens ont varié suivant les différentes circonstances : l'esprit et la main qui la dirigeaient furent toujours les mêmes.

Nous ne vous retracerons pas ici les innombrables forfaits d'une cour impie, et surtout les manœuvres ourdies par tous les ennemis de notre liberté, depuis les premiers jours de la révolution, pour corrompre, avilir et détruire la représentation nationale dans sa naissance.

Je n'ai pas besoin de vous dire que c'est principalement contre vous qu'elles furent dirigées. Vous avez décrété la république, nulle trêve n'était possible entre vous et la tyrannie.

La Convention nationale naquit au milieu des conspirations, et c'est dans son berceau qu'étaient placés les serpens qui devaient l'étouffer : semblable à ce dieu qui devait purger la terre des monstres qui l'infestaient.

Vous rappellerai-je les moyens odieux et multipliés qu'elle employait pour perdre toute la portion de la représentation nationale qui ne voulait être ni sa dupe ni sa complice? On se plaignait de votre

inaction, et on vous paralysait; on disait que vous n'étiez pas libres, et on vous tyrannisait; on invoquait votre dignité, et on vous outrageait avec insolence; on réclamait votre sûreté, et on ne cherchait qu'à vous anéantir; tantôt on appelait contre vous, sous le nom de gardes, les phalanges exterminatrices; tantôt on vous déclarait que vous n'étiez pas dignes de sauver la patrie; tantôt on voulait vous traîner à Versailles; tantôt on vous proposait Bourges; tantôt on voulait convoquer une autre assemblée nationale dans un autre lieu; tantôt on voulait réunir les assemblées primaires pour vous renouveler; enfin, on tenta plusieurs fois d'exterminer la Montagne. Deux de vos collègues ont péri martyrs de la cause que nous défendons: nous étions tous voués au même couteau; ne pouvant vous égorger par leurs satellites, les scélérats avaient agité la république entière, comme pour vous ensevelir sous ses ruines.

Enfin, le temps était arrivé où les tyrans, fatigués de la résistance, et le peuple, de la tyrannie, provoquaient, à l'envi, une crise qui devait perdre ou sauver la patrie. Les jours qui viennent de luire sont gros des destinées de l'univers; les deux génies qui s'en disputaient l'empire sont en présence: la servitude ou la liberté du genre humain sont le prix du combat. La faction criminelle croit toucher au moment de se baigner dans le sang des fidèles représentans du peuple; tous les agens et tous les sicaires des rois étrangers veillent et s'agitent pour

les seconder ou pour anéantir du même coup la représentation nationale toute entière; mais le peuple est présent; il entoure la Convention de son bras puissant, il protége même ses lâches ennemis. La Convention, d'une main, remet les traîtres entre les mains de la loi; de l'autre, elle montre à l'univers le pacte social des Français; et, pure, libre enfin, elle s'avance majestueusement dans son immense carrière.

Mais les ennemis de la patrie lui permettront-ils de la parcourir en paix? Non! les fondateurs de la république ne peuvent trouver le repos que dans le tombeau : les traîtres meurent, mais la trahison survit à leurs châtimens. Les tyrans coalisés vivent encore, et tant qu'ils vivront ils conspireront contre l'existence du peuple français; ils verseront sur nous tous les maux dont la corruption des cœurs est la source inépuisable. Ils ont à leur solde des armées subsidiaires d'espions et de traîtres qui se succèdent sans cesse; ils ont à leur solde toutes les passions et tous les vices, et ils poursuivent, avec une activité nouvelle, le projet savant de détruire la Convention nationale. Et quelle autre ressource peut leur rester? Sont-ce leurs armées? elles fuient devant les défenseurs de la République, dès qu'ils cessent un moment d'être guidés par la perfidie. Est-ce la perfidie de vos généraux? vous en avez cherché, vous en avez trouvé de fidèles : vous punissez les traîtres, vous les arrachez de votre propre sein, pour les livrer au glaive des lois; il ne leur reste que de

vous détruire vous-mêmes, pour anéantir le point central auquel se rallient toutes les portions de cette immense République, et partager entre eux les lambeaux épars de ce vaste empire. Si vous étiez des traîtres et des lâches, tous les ennemis de la liberté, tous les hommes corrompus se seraient ligués avec vous contre le peuple : vous vous êtes montrés fidèles, ils se sont réunis pour vous déclarer la guerre.

Ce qui prouve que ce n'était point la faction criminelle que certaines gens voulaient détruire, mais les représentans républicains, c'est que les premiers jours qui suivirent le triomphe de la Montagne, vous fûtes insultés dans cette enceinte par un prêtre méprisable, qui vint vous dénoncer à vous-mêmes, comme auteurs de la disette publique. Ce fut à cette époque que l'on provoqua les rassemblemens qui s'étaient formés dans toutes les grandes crises de la révolution ; c'est alors que, sous le nom de Marat, des écrivains mercenaires cherchaient sans cesse à exciter le peuple et blasphémaient contre vous ; c'est alors que vous fûtes sans cesse assaillis par des pétitions qui tendaient à vous rendre responsables de la disette factice causée par les conspirateurs. Ces manœuvres perfides ne furent déconcertées que par la vertu de ce même peuple qui vous avait fait triompher le 31 mai.

Dans le même temps, des écrivains mercenaires, osant usurper le nom de Marat, pour le profaner, cherchaient à exciter le peuple aux mêmes désor-

dres que la faction girondine lui avait imputés lâchement : elle cherchait à avilir la Convention nationale. On distinguait parmi ces libellistes le prêtre sacrilége, auteur de la pétition dont je vous ai déjà parlé, émigré, qui avait conduit les patriotes de Lyon sous le couteau de leurs assassins, et ouvert la contre-révolution qui a livré cette ville au pouvoir des rebelles. Ces misérables, et d'autres agens des puissances étrangères, agitaient les clubs populaires et les assemblées sectionnaires, dont les intrigans s'étaient emparés à la faveur de la permanence qui en bannissait le peuple et les patriotes. Plus le peuple vous prodiguait de preuves de sa confiance, plus on s'efforçait de la détruire; tandis que, de toutes les parties de la République, on vous conjurait de ne point abandonner le gouvernail de de l'état au milieu de la tempête, de prétendus patriotes vous sommaient ici de leur céder vos places; des intrigans faisaient adopter cette motion par un club célèbre, l'affichaient sur les murs de Paris, et la publiaient.

Les lâches! ils se mêlent avec les défenseurs de la patrie; ils imitent notre langage; ils flattent notre amour pour la liberté; ils ont l'air quelquefois de le surpasser; ils se parent de tous les signes extérieurs de la révolution, ils en imaginent même de nouveaux; ils ne siégent pas dans les sociétés populaires, ils les président, ils les dirigent. Une fois munis de ces brevets de patriotisme, qui les associent à notre cause, ils s'efforcent de la rendre ridi-

cule à force d'exagération et d'extravagances; ils la chargent de toute leur infamie; ils entraînent le zèle ardent et irréfléchi dans leurs perfides systèmes. Les Français applaudissent quelquefois à des motions arrêtées dans les cabinets de Londres ou de Vienne; quelque temps après on découvre tous les maux qu'elles ont entraînés, et le sang de cent mille Français coule pour expier l'erreur d'un moment. Malheur à quiconque oserait parler alors le langage de la raison! ils le proscrivent comme un lâche modéré ou comme un ennemi de la liberté. A quels dangers la république ne sera-t-elle pas exposée, si le législateur n'est pas assez éclairé pour les démasquer!

(*Ici manque quelque chose.*)

A la tête de ce complot était le baron de Batz.

Nous allons vous dire ce que nous pensons sur les chefs de cette dénonciation; nous les jugerons, non pas précisément par ce qu'en ont dit ou connu les dénonciateurs, mais par tout ce que nous connaissons nous-mêmes, et par l'ensemble des preuves qui nous sont parvenues d'autres parts.

D'abord, l'existence du complot de diffamer et de dissoudre la Convention; il est impossible d'en douter. Nous l'avons déjà prouvé par des faits indépendans de la dénonciation; il est attesté par la conduite et par les écrits de tous les ennemis de la France; il est aussi certain que l'existence des rebelles et des rois conjurés contre la République.

Les hommes dénoncés par Basire et Chabot, en sont-ils coupables? Nous allons le discuter.

Le premier qui se présente est Delaunai. Le caractère et la conduite de ce citoyen démentent-ils ou confirment-ils le double témoignage porté contre lui? Delaunai est du nombre de ceux qui semblent avoir joué un rôle équivoque aux yeux du public; mais tous les membres de l'Assemblée législative et de la Convention qui l'ont connu, tous les citoyens initiés dans les événemens de la révolution, savent que Delaunai était un agent hypocrite de la faction girondine, le confident et le valet de ce lâche Caritat, qui, à l'exemple de son ami Brissot, a fui la justice nationale, et qui ne l'a pas moins méritée. En continuant de conspirer contre l'honneur de la Convention nationale, aurait-il fait autre chose que de continuer son ancien métier? Delaunai était un des faiseurs de cet exécrable libelle, nommé la Chronique, où la faction girondine déposait ses poisons les plus subtils. Pendant plus d'un an, il appela, à ce titre, l'opprobre et les poignards sur les républicains et sur la Montagne; lorsqu'à l'approche de la lumière, le lâche Condorcet commença à redouter la responsabilité de ses impostures liberticides, Delaunai les signa conjointement avec lui; et ces deux hommes donnèrent alors la mesure de leur courage et de leur bonne foi. Quand les patriotes indignés leur demandaient compte de leurs calomnies, Condorcet rejetait la faute sur Delaunai, et Delaunai renvoyait les plaignans à Condorcet.

Delaunai était, comme Ducos et Fonfrède, un émissaire de la faction fédéraliste, siégeant à la Montagne pour la profaner et pour la trahir; il était aux chefs de la faction ce qu'est un espion aux généraux ennemis qui le soudoient. Son silence et ses discours, ses intrigues sourdes et ses actes publics le décèlent également. Ce député n'était point sans talent, et ne rompit le silence que lorsqu'il fut question de finances. Muet sur les crimes des traîtres et des tyrans, il s'échauffa tout à coup contre les manœuvres de l'agiotage; il épouvantait les agioteurs, pour partager leur proie, comme les Condorcet et les Brissot, et tous les fripons girondins, menaçaient quelquefois la cour, pour partager ses brigandages et son pouvoir.

Le second personnage est Julien. *Julien* était déjà jugé par l'opinion publique, par des faits antérieurs, devenus trop publics; Julien, flottant sans cesse entre tous les partis, avait paru se fixer sur la Montagne, pour cacher ses vues cupides et ambitieuses sous le masque du patriotisme; mais il s'était trahi dès le moment où il était entré au comité de sûreté générale; il ne s'était emparé du soin de faire les rapports des administrations coupables, que pour trahir la cause de la liberté, du peuple et de la vérité. Là, les crimes des conspirateurs furent palliés, les vertus des républicains calomniées, la mémoire même des martyrs de la liberté fut outragée: cette municipalité de Lyon, assassinée par ce royaliste, et son digne chef le magnanime Chalier, furent là-

chement outragés. Cet ouvrage excita les réclamations de tous les amis de la patrie. Son auteur, redoutant la censure de la Convention nationale, s'efforça de la prévenir, en le mettant sous la sauvegarde des jacobins qui le rejetèrent, et en le présentant à la municipalité de Paris qui rétracta, sur la pétition des jacobins, l'acceptation qu'on lui avait surprise. Enfin, Julien, qui s'était obstiné à faire ce rapport, après le renouvellement du comité de sûreté générale, déconcerté par la force de l'opinion publique, avoua lui-même l'infidélité de son rapport, demanda que le nouveau comité de sûreté en présentât un nouveau à la Convention nationale.

La résolution vigoureuse et sage que prirent les membres du nouveau comité de sûreté générale, en commençant leur carrière, de mettre les scellés sur ses papiers, lui procura de nouvelles preuves de ses prévarications. Julien entretenait la correspondance la plus intime, et même la plus tendre, avec l'abbé d'Espagnac.

Cette horde impure était payée pour blasphémer contre la Convention nationale du peuple français. Les tyrans étrangers regardaient comme une victoire de faire tomber, du haut de la Montagne, un des représentans du peuple, célèbres par leur zèle pour la cause populaire. S'ils pouvaient en égarer un seul, ils auraient conclu que tous étaient capables de la même faiblesse, et qu'il ne restait plus au peuple que de briser le gouvernement républicain, comme il avait renversé le trône, et de se repo-

ser ensuite sous le joug des monarques incorruptibles de l'Autriche, de la Prusse et de Berlin.

Plusieurs représentans du peuple étaient devenus leurs complices, et s'étaient ligués avec eux pour étendre, sur tous leurs collègues, l'ignominie dont ils étaient couverts. Ce n'étaient que des lâches, dont la probité et le civisme avaient toujours été plus qu'équivoques; il fallait tenter des conquêtes plus difficiles et plus intéressantes. On chercha d'abord, ou à séduire, ou à compromettre des patriotes, ceux qu'un penchant dangereux à la confiance, et peut-être un penchant au plaisir, plus dangereux encore, rendaient plus accessibles à ces attaques: on leur lança deux des plus habiles scélérats que l'Autriche ait vomis parmi nous. Il existe à Paris, depuis les premiers temps de la révolution, deux monstres dignes de servir la cause des tyrans, par la profonde hypocrisie qui les caractérise. Ils avaient perdu, à Paris, les titres et le nom qu'ils portaient à la cour de Vienne; l'un d'eux avait associé à celui qu'il a adopté, le nom du fondateur de la liberté romaine; il était entouré de titres patriotiques; il avait composé des ouvrages éloquens pour la défense des droits de l'homme et de la révolution française; il avait même des brevets de persécution; il avait été banni de l'Allemagne par l'empereur Joseph II. Aucun des patriotes qu'il attirait chez lui, n'y entrait sans le surprendre, la plume à la main, rêvant sur les droits de l'humanité, ou courbé sur les œuvres de Plutarque ou de Jean-Jacques. L'exté-

rieur austère et le costume révolutionnaire de Junius répondaient parfaitement à l'idée d'un si grand caractère ; la coupe philosophique de sa chevelure, le bonnet rouge qui ornait sa tête philosophique, garantissaient à toute la terre la pureté de son patriotisme. Junius Frey avait acquis l'estime de toute sa section ; il s'était lié avec des patriotes qui s'honoraient de l'amitié de ce vertueux ami de l'humanité.

Junius rechercha particulièrement la société, ensuite l'amitié de François Chabot. Il ne trouvait pas d'expression assez forte pour peindre l'estime, l'admiration, la tendresse que lui inspiraient le caractère et les principes de ce représentant du peuple. Cet estimable étranger, cet ami, ce martyr de la liberté, avait une sœur, le modèle de toutes les vertus de son sexe, modestie, naïveté même, patriotisme, talens.

Le généreux cosmopolite se garda bien d'offrir à Chabot cette femme intéressante.

(*Lacune.*)

Je n'ai pas besoin de peindre la joie que ce triomphe, remporté sur la conduite d'un patriote tel que Chabot, dut répandre dans les cavernes des brigands autrichiens. L'Autriche crut, dès ce moment, tenir entre ses mains l'honneur de la Convention nationale. Le monstre qui avait trompé Chabot, osa se vanter alors que les représentans les plus purs n'échapperaient pas aux filets qui étaient tendus autour d'eux : vous ne serez pas étonnés que, dès ce

moment, la calomnie ait tiré parti d'un prétexte si favorable; vous ne le serez pas même d'apprendre que le premier artisan de la diffamation de Chabot, ait été le prétendu beau-frère qui en avait préparé le prétexte. Dès ce moment, cette victime de la perfidie fut l'objet de l'attention de toutes les sociétés populaires; le patriotisme inquiet et ardent se réunit, en pareil cas, pour l'accabler. Je n'ai pas besoin de dire que cet événement fut présenté sous les couleurs les plus défavorables à Chabot, et chargé de toutes les circonstances que la malveillance et l'intrigue pouvaient inventer.

On a raisonné diversement sur la dot de 200,000 livres donnée par Frey à la femme de Chabot. Les uns ont prétendu que cette dot était fournie par Chabot lui-même, et que le contrat de mariage n'était qu'un moyen de déguiser les richesses que Chabot avait déjà amassées précédemment.

Les autres ont trouvé aussi naturelle l'hypothèse contraire; ils ont prétendu qu'un législateur corrompu n'aurait pas cherché à cacher le prix de sa corruption sous un manteau autrichien, qui n'aurait pu que l'afficher.

Ils ont observé qu'un législateur célèbre, qui veut se vendre, peut se faire acheter, sans se marier à une étrangère, et déguiser sa bassesse sous un voile moins transparent; ils ont conclu, au contraire, du mariage et de la dot, que les ennemis de la révolution, qui n'auraient pas osé proposer à Chabot de se vendre, avaient été obligés de le tromper, pour

le couvrir des apparences de la corruption, parce qu'ils n'espéraient pas de le corrompre, et lui ont caché leur présent perfide sous des apparences légitimes.

Les uns ont adopté les interprétations les plus favorables aux vues de l'aristocratie; les autres ont préféré celles qui flattaient le plus le vœu des patriotes.

Mais ce sont les premières qui ont dû naturellement prévaloir dans le public : dans un tel événement, il faut nécessairement que la malignité et l'aristocratie prennent chacune sa part. Malheur à l'homme qui a long-temps défendu la cause du peuple! s'il commet, ou une faute, ou une erreur, ou une indiscrétion, il est perdu; car le patriotisme, sévère et soupçonneux, et la vengeance des ennemis du peuple, se réunissent contre lui : il faut qu'il porte à la fois la peine, et de sa faiblesse actuelle, et de ses services passés.

Au reste, ce n'était ni la personne de Chabot, ni celle de Basire, que poursuivaient les agens des cours étrangères : nous allons nous-mêmes les laisser à l'écart, pour suivre le système étranger dans son ensemble et dans ses conséquences.

Il existait en effet, parmi les représentans du peuple français, des hommes pervers, initiés dans tous les mystères de la conspiration étrangère; des hommes qui n'étaient point faibles, mais pervers; qui n'étaient point corrompus, mais corrupteurs; qui n'étaient, ni dupes, ni complices, mais chefs

des conspirations tramées contre la liberté du peuple.

Or, ces gens-là, je ne les ai jamais vus dénoncés, mais prônés, mais défendus par les écrivains plus que patriotes, qui ont sans cesse dénoncé la Convention nationale, et tous les vrais patriotes, depuis le triomphe des principes et de la Montagne.

Cependant, les représentans étaient coalisés avec les banquiers des puissances étrangères, avec leurs principaux agens; ils siégeaient avec la Montagne, comme d'Orléans, pour obscurcir sa gloire, et pour cacher leur bassesse et leurs crimes; ils conspiraient avec les tyrans de l'Angleterre, de l'Autriche et de la Prusse; les uns, par leur patriotisme hypocrite; les autres, par leur or, conspiraient contre l'honneur de la représentation nationale, et contre le salut de la République. Plusieurs patriotes furent tentés par eux; Basire et Chabot furent attirés dans leur société. Le caractère de ceux qui la composaient, était plus qu'équivoque. La sollicitude des patriotes cherchait à deviner quelle était cette puissance invisible, qui continuait de porter des coups funestes à la liberté, quand tous ses ennemis étaient dans le silence et dans la terreur. On connaissait leur but, mais non leurs moyens; on devinait le crime, on cherchait le nom des coupables : Basire et Chabot nous les ont dénoncés. Sont-ils coupables eux-mêmes? A quel point le sont-ils? Les dénonciateurs, et ceux qu'ils ont dénoncés, doivent-ils être confondus dans la même classe? C'est un des ob-

jets que nous soumettons à votre justice impartiale. Pour nous, c'est la conspiration que nous avons voulu atteindre, sans respect des personnes ; c'est au salut public que nous avons marché. Nous avons été, jusqu'ici, plus sévères envers les accusateurs, qu'envers les accusés ; car les dénonciateurs ont été arrêtés les premiers; presque tous les dénoncés ont fui, ou sont en liberté : ils parlent, ils écrivent tout ce qu'ils jugent à propos, sur cette affaire, non-seulement contre les dénonciateurs, mais contre la Convention nationale. Vous pouvez, en cela, nous accuser de partialité, ou d'une excessive rigueur envers nos collègues. Si nous méritons ce reproche, nous ne voulons pas y échapper; mais nos intentions sont pures, et nous allons continuer de vous développer les faits qui peuvent éclairer votre sagesse et votre justice.

Le..... Chabot vint trouver un des membres du comité de salut public, et lui dit : « Je viens te réveiller, mais c'est pour sauver la patrie; je tiens le fil de la conspiration la plus dangereuse qui ait été tramée contre la liberté. — Eh bien, il faut la dévoiler. — Mais, pour cela, il faut que je continue de fréquenter les conjurés; car j'ai été admis dans leur société. Ils m'ont conduit, par degrés, à des propositions, ils m'ont tenté par l'appât de partager le fruit de leur brigandage; le jour est pris où ils doivent se réunir; je dois m'y trouver aussi. Ils croient que je ne devine pas le reste de leur projet; mais ils vont à la contre-révolution ouverte. Si l'on

veut, je ferai prendre, en flagrant délit, les conspirateurs. — On ne peut pas rendre un plus grand service à la patrie; tu ne dois pas balancer; mais quelles seront tes preuves? Chabot tenait un paquet dans sa main. Voilà, dit-il, un paquet que l'on m'a remis, pour que je tâchasse de déterminer un membre de la Montagne à se désister des oppositions qu'il avait apportées au projet financier de la clique; je n'ai pas voulu rejeter cette commission, pour ne pas me mettre dans l'impossibilité de découvrir et de dévoiler le fond de la conspiration: mais mon intention est d'aller, de ce pas, déposer ce paquet au comité de sûreté générale, et de dénoncer les traîtres. Au reste, j'offre de donner au comité les moyens de les prendre tous rassemblés dans un lieu où je me trouverai. — Hâte-toi donc de te rendre au comité de sûreté générale; il accueillera, sans doute, cette offre-là avec empressement. — Oui, mais je ne veux pas que l'on puisse induire, de ma présence au milieu des conjurés, que je le suis moi-même. Je demande une sûreté. Je veux bien mourir pour ma patrie, mais je ne veux pas mourir en coupable. Ma mère et ma sœur sont ici; je ne veux pas qu'elles expirent de douleur. Ma sœur me disait dernièrement: Si tu as trahi la cause du peuple, je serai la première à te poignarder. — Tu ne dois pas douter que le comité de sûreté générale ne prenne, avec toi, les moyens nécessaires pour découvrir la conspiration. Tes intentions, et l'avis que tu lui auras donné, seront ta garantie. Au

surplus, tu peux en parler au comité de salut public; il saisira tous les moyens, qui lui sont offerts, de sauver la patrie. » Chabot partit, en annonçant qu'il ferait sa dénonciation au comité de sûreté générale; il la fit le même jour. Basire en fit une autre, relative au même complot.

Il résulte, de l'une et de l'autre, qu'il existait une conspiration, dont le but était de corrompre les représentans du peuple, et de diffamer tous les autres, et surtout les patriotes, pour arriver à la contre-révolution, par l'anéantissement de la représentation nationale; celui de ruiner les finances, en entraînant la Convention dans des mesures impolitiques, déguisées sous les apparences de bien public.

N°. CIX *f*.

Extrait des registres du comité de salut public de la Convention nationale.

Du 21 floréal, l'an II de la République française, etc

Le comité de salut public arrête *qu'il sera établi à Orange une commission populaire*, composée de cinq membres, pour juger les ennemis de la révolution qui seront trouvés dans les pays environnans, et particulièrement dans les départemens de Vaucluse et des Bouches-du-Rhône.

Les membres de cette commission seront les citoyens *Fauvety*, juré au tribunal révolutionnaire; *Meilleret*, du département de la Drôme; *Roman-Fonrosa*, président de l'administration du district de Die; *Fernex*, juge du tribunal de district de Commune-Affranchie; *Ragot*, menuisier, rue d'Auvergne, à Commune-Affranchie.

Le citoyen Maignet, représentant du peuple, est chargé d'installer cette commission, sans délai.

Le commissaire des administrations civiles fera exécuter le présent arrêté.

Signé au registre, Robespierre, Collot d'Herbois, B. Barère, Billaud-Varenne, Carnot, C.-A. Prieur, R. Lindet, Couthon.

Pour extrait,

Signé Collot d'Herbois, Billaud-Varenne, B. Barère.

Pour copie conforme, le commissaire des administrations civile, police et tribunaux,

Signé Herman.

N°. XLIX.

Arrêté du conseil général de la commune de Paris, rédigé par Robespierre et écrit de sa main sur un papier tout raturé.

« Le conseil général de la commune considérant....., arrête qu'il sera envoyé une députation à l'assemblée nationale, pour demander que le nouveau directoire du département sera converti nommément et formellement en commission des contributions publiques, etc. . . . . »

RAPPORT SUR LA JOURNÉE DU 9 THERMIDOR (1).

Note relative à Robespierre, lorsqu'il fut apporté au comité de salut public.

Robespierre a été apporté sur une planche au comité de salut public, le 10 thermidor, entre une et deux heures du matin, par quelques canonniers et des citoyens armés. Il a été déposé sur la table

(1) Trouvé dans les papiers de Courtois. (*Manuscrit du Rapport sur les événemens du 9 thermidor.*)

de la salle d'audience qui précède le lieu des séances du comité. Une boîte de sapin, qui contenait quelques échantillons de pain de munition, envoyés de l'armée du nord, fut posée sous sa tête et lui servit en quelque façon d'oreiller. Il resta pendant près d'une heure dans un état d'immobilité qui laissait croire qu'il allait cesser d'être. Enfin, au bout d'une heure, il commença à ouvrir les yeux; le sang coulait avec abondance de la blessure qu'il avait à la mâchoire inférieure gauche; cette mâchoire était brisée et sa joue percée d'un coup de feu; sa chemise était ensanglantée. Il était sans chapeau et sans cravate; il avait un habit bleu-ciel, une culotte de nankin, des bas de coton blanc, rabattus jusque sur ses talons. Vers trois à quatre heures du matin, on s'aperçut qu'il tenait dans ses mains un petit sac de peau blanche, sur lequel était écrit : *Au Grand-Monarque, Lecourt, fourbisseur du roi et de ses troupes, rue Saint-Honoré, près celle des Poulies, à Paris*; et sur le revers du sac : *à M. Archier.* Il se servait de ce sac pour retirer le sang caillé qui sortait de sa bouche. Les citoyens qui l'entouraient observaient tous ses mouvemens; quelques-uns d'entre eux lui donnèrent même du papier blanc (faute de linge), qu'il employait au même usage, en se servant de la main droite seulement, et en s'appuyant sur le coude gauche. Robespierre, à deux ou trois reprises différentes, fut vivement maltraité de paroles par quelques citoyens, mais particulièrement par un canonnier de son pays, qui lui reprocha mi-



litairement sa perfidie et sa scélératesse. Vers dix heures du matin, un chirurgien qui se trouva dans la cour du palais national fut appelé pour le panser. Il lui mit par précaution une clef dans la bouche; il trouva qu'il avait la mâchoire gauche fracassée; il lui tira deux ou trois dents, il lui banda sa blessure, et fit placer à côté de lui une cuvette remplie d'eau. Robespierre s'en servait de temps en temps, et retirait le sang qui remplissait sa bouche, avec des morceaux de papier, qu'il pliait à cet effet en plusieurs doubles, de la seule main droite. Au moment où l'on y pensait le moins, il se mit à son séant, releva ses bas, se glissa subitement en bas de la table et courut se placer dans un fauteuil. A peine assis, il demanda de l'eau et du linge blanc. Pendant tout le temps qu'il resta couché sur la table, lorsqu'il eut repris connaissance, il regarda fixement tous ceux qui l'environnaient, et principalement les employés du comité de salut public qu'il reconnaissait; il levait souvent les yeux au plafond, mais à quelques mouvemens convulsifs près, on remarqua constamment en lui une grande impassibilité, même dans les instans du pansement de la blessure, qui dut lui occasioner des douleurs très-aiguës. Son teint habituellement bilieux, avait la lividité de la mort.

A neuf heures du matin, *Couthon* et *Gobault*, l'un des conspirateurs de la commune, furent apportés chacun sur un brancard, jusqu'au pied du grand escalier du comité, où ils furent déposés. Les citoyens préposés à leur garde restèrent auprès d'eux, pen-

dant qu'un commissaire de police et un officier de la garde nationale vinrent rendre compte de leur mission à *Billaud-Varenne*, *Barère* et *Collot d'Herbois*, alors réunis au comité. Ils prirent sur-le-champ, à eux trois, un arrêté portant que *Robespierre*, *Couthon* et *Gobault* seraient transférés de suite à la Conciergerie. Cet arrêté fut exécuté à l'instant même par les bons citoyens, à qui la garde de ces trois conspirateurs avait été confiée. On assure que *Robespierre*, que l'on transporta à la Conciergerie sur un fauteuil, asséna, dans la descente du grand escalier du comité, un coup de poing à l'un des citoyens qui le portaient.

Saint-Just et *Dumas* furent amenés au comité jusqu'à la salle d'audience, et conduits l'instant d'après à la Conciergerie, par ceux qui les avaient amenés. *Saint-Just* regarda le grand tableau des droits de l'homme placé dans cette salle, et dit, en le montrant : « C'est pourtant moi qui ai fait cela ! »

ROBESPIERRE JEUNE,

DÉPUTÉ A LA CONVENTION.

N°. XLII *a*.

Robespierre jeune à son frère.

Ma sœur n'a pas une seule goutte de sang qui ressemble au nôtre. J'ai appris et j'ai vu tant de choses d'elle, que je la regarde comme notre plus grande ennemie. Elle abuse de notre réputation sans tache, pour nous faire la loi, et pour nous menacer de faire une démarche scandaleuse, afin de nous compromettre.

Il faut prendre un parti décidé contre elle. Il faut la faire partir pour Arras, et éloigner ainsi de nous une femme qui fait notre désespoir commun. Elle voudrait nous donner la réputation de mauvais frères; ses calomnies, répandues contre nous, viennent à ce but.

Je voudrais que tu visses la citoyenne *Lasaudraie*: elle te donnerait des renseignemens certains sur tous les masques qu'il est intéressant de connaître en ces circonstances. Un certain *Saint-Félix* paraît être de la clique.

N°. LXXXIX.

Lettre de Robespierre jeune à son frère.

Commune-Affranchie, 3 ventôse, an II de la République.

J'apprends que *Bernard* m'a dénoncé. Cet être petit et immoral ne peut m'atteindre; je ne répondrai à sa stupide dénonciation, qui est un crime envers lui-même, que par le rapport de mes opérations. Je ne puis comprendre comment un représentant du peuple ose s'accuser d'avoir eu la condescendance de s'être laissé circonvenir, séduire même par un de ses collègues.

Il a eu la sottise atroce de me traiter de contre-révolutionnaire; il m'a supposé l'intention d'obtenir du comité de salut public un décret qui opprimât les patriotes; il a débité à la société de Besançon des horreurs multipliées sur mon caractère, ma conduite, etc. Le frère d'*Humbert* est perdu dans l'opinion publique à Besançon. Il s'est servi de ce moyen pour prévenir tous les esprits contre moi, contre ce que j'avais fait; il a peint la commune de Vesoul en contre-révolution sous ma présidence, etc. J'ai facilement répondu à toutes ces calomnies : je n'ai trouvé d'adversaires à Besançon, qu'un frère de Vaublanc, et un rédacteur corrompu d'un journal qui se fabrique dans le département du Doubs. Rien

n'est plus facile que de conserver une réputation révolutionnaire aux dépens de l'innocence. Les hommes médiocres trouvent, dans ce moyen, le voile qui couvre toutes leurs noirceurs : mais l'homme probe sauve l'innocence aux dépens de sa réputation. Je n'ai amassé de réputation que pour faire le bien, et je veux la dépenser en défendant l'innocence. Ne crains point que je me laisse affaiblir par des considérations particulières, ou par des sentimens étrangers au bien public. Le salut de mon pays, voilà mon guide; la morale publique, voilà mon moyen. C'est cette morale que j'ai nourrie, échauffée et fait naître dans toutes les âmes. On crie sincèrement *vive la montagne* dans les pays que j'ai parcourus. Sois sûr que j'ai fait adorer la montagne, et qu'il est des contrées qui ne font encore que la craindre, qui ne la connaissent pas, et auxquelles il ne manque qu'un représentant digne de sa mission, qui élève le peuple, au lieu de le *démoraliser. Il existe un système d'amener le peuple à niveler tout; si on n'y prend garde, tout se désorganisera.*

Celui qui te remettra cette lettre, est le ministre de la république de Gênes, tiré de la classe des communes, avocat distingué, homme à talens. On m'a assuré qu'il était partisan de la révolution française; je désire que tu t'entretiennes un instant avec lui, et que tu cherches à découvrir les intentions du gouvernement ou les dispositions du peuple génois.

Signé ROBESPIERRE *jeune.*

P. S. Je vais envoyer mon rapport au comité de salut public. Je crois que la Convention nationale ne souffrira pas que j'entre en lutte avec Bernard.

PIÈCE INÉDITE.

Nice, 2 novembre.

Robespierre jeune, représentant du peuple, près l'armée d'Italie, au comité de salut public.

Nous avons saisi, citoyens collègues, une correspondance importante que nous vous envoyons en original avec un extrait. Elle confirme ce que vous savez déjà sur l'infâme Toulon et sur les projets des traîtres, et elle vous apprendra des choses intéressantes pour ceux qui sont spécialement chargés de conduire au port le majestueux vaisseau de la République.

Nous avons aperçu hier un convoi qui conduit dans ce repaire du royalisme cinq mille Autrichiens, venant de Milan, embarqués au port d'Oneille.

On assure que l'ambassadeur anglais a quitté Genève, fort courroucé de n'avoir pu déterminer cette république à se déclarer contre la République française, et d'avoir succombé dans ses demandes extravagantes. Il a vu surtout avec désespoir que le

sénat avait accordé une escorte à tous les Français qui se trouvaient à Gênes pour retourner dans leurs pays. Déjà plus de trois cents sont rentrés sur le territoire sacré de la liberté. Tous font le plus grand éloge de l'accueil qu'ils ont reçu des Génois sur toute leur route. Le crime des Anglais a dessillé les yeux du peuple, et lui a démontré les vertus républicaines du peuple français.

Carteaux vient d'annoncer qu'il se rendait à l'armée d'Italie. Nous devons vous le déclarer, ce général n'est point fait pour commander en chef. Je crains que ceux-là aient à se repentir qui lui ont créé une place au-dessus de ses talens et de son républicanisme. Il prend le titre fastueux de général en chef des armées de la République, commandant les armées du midi et d'Italie.

Nous sommes dans l'attente que nous recevrons des nouvelles de la Convention ou du comité de salut public, sur la conduite que nous devons tenir avec les Génois, et sur le plan qu'il faudra suivre. Le territoire de Gênes nous est ouvert, nous y serons reçus en amis; il nous offre un passage facile pour renverser le trône du tyran sarde. Si nous avions quelques mille hommes de plus à l'armée d'Italie, pour faire cette expédition, les coalisés seraient obligés d'évacuer Toulon pour venir défendre leurs foyers. Nous détruirions sur notre route le port d'Oneille qui nous a harcelés, et qui a gêné notre cabotage, et qui l'a même interrompu. Les Génois s'empareraient eux-mêmes de ce territoire qui

coupe leur communication avec nous. L'armée d'Italie ne se fonderait plus au milieu de montagnes stériles. Elle arriverait après tant de déserts dans la terre promise, et se reposerait des fatigues presque insurmontables pour tout autre que des républicains. Ces vues sont celles des amis de l'humanité et de la liberté, qui sont souvent consultés par nous. C'est le fruit d'un examen sérieux et approfondi de notre situation, tant intérieure qu'extérieure. C'est l'avis des hommes éclairés avec lesquels nous ne cessons de conférer sur les circonstances de la révolution française et sur la position où elle nous met avec tous les gouvernemens étrangers.

Nous recevons à l'instant une lettre du chargé d'affaires de la république; elle vient à l'appui de la mesure que nous vous indiquons, elle nous assure des dispositions du peuple génois et du parti français qui se montre dans le gouvernement. Plus nous réfléchissons et plus il nous est démontré qu'il faut profiter des circonstances actuelles, infiniment favorables pour augmenter nos forces et nos ressources en tous genres, en occupant le territoire génois. Aucune démarche ne sera faite sans votre avis; nous croyons nécessaire que vos décisions soient secrètes et qu'elles ne soient divulguées que lorsque l'expédition sera faite; expédition, nous vous le répétons, qui mettra l'armée d'Italie dans un état respectable, et dans l'heureuse position de triompher sûrement des ennemis de la France. Avec quelques

mille hommes de plus, en suivant le plan, l'armée d'Italie sera aussi formidable que si elle était composée de cent mille hommes, ce qui épouvantera tous les ennemis de la France et leur fera abandonner notre territoire.

ROBESPIERRE *jeune*.

PIÈCE INÉDITE.

Extrait de plusieurs lettres et pièces trouvées sur un bâtiment génois venant de Toulon, et arrêté à la redoute de Frioul.

N°. 1. Passe-port donné par les commissaires municipaux de la ville de Toulon,

A Vincent Annout Sio, commandant la félouque *Sainte-Liberate*.

Signé de la maison commune, le 9ᵉ. jour d'octobre 1793, l'an 1ᵉʳ. du règne de Louis XVII.

LONGUEVILLE, *commissaire municipal.* — CABRECHOT, *idem.* — BERGER, *idem.*

Le 20 octobre.

N°. 2. *Abeille* écrit à *Laurent Caïre*, actuellement à Gênes, de remettre à M. le chevalier *Boyer d'Éguille*, six cents livres qu'il a reçues de *madame la baronne de la Garde.*

N°. 3. Aubert frères, de Toulon, écrivent, le 16 octobre, à François-Marie Marsans, à Gênes :

« Notre ville est toujours dans la même position, mais avec trop peu de troupes pour repousser bien loin nos ennemis. Nous nous consolons de notre récolte en vin; nous ne pouvons recevoir de comestibles de toutes espèces que par voie de mer et de l'étranger, etc. »

N°. 4. Aubert frères, de Toulon, écrivent, le 19 octobre, au capitaine Massera, à Savone, pour demander des munitions de bouche dont ils manquent.

N°. 5. De Grasse écrit de Toulon, le 19 octobre, à M. de Naillac, à Gênes, qualifié sur l'adresse *d'ancien ministre plénipotentiaire du Roi de France, auprès de la République de Gênes.*

Il se plaint du comité général de Toulon qu'il appelle *la collection la mieux assortie des gens les plus ineptes et les plus présomptueux, des sots orgueilleux et des intrigans.*

Il dit que les commissaires *Laurent*, *Caire* et *Pernetti*, nommés par le comité général pour aller à Gênes, sont des êtres avec lesquels il est désagréable de traiter.

Il annonce à Naillac : « Vous risquez de voir à Gênes le commissaire de Lyon. Il compte partir

dans deux ou trois jours, il retourne chez lui par l'Italie.

» *Nota*. Donnez ordre à Lyon de s'informer de ce commissaire. »

N°. 6. Une femme qui signe P. O. écrit de Toulon, le 19 octobre 1793, l'an 1er. du règne de Louis XVII, à M. le chevalier de Sorton, à Madrid, par Milan.

« Les choses prennent une assez bonne tournure, mais il nous faut encore des troupes pour dissiper nos craintes et soumettre les factieux scélérats. Toulon est depuis deux mois attaqué par deux fortes armées de brigands, soi-disant républicains. Jusqu'à présent tous leurs efforts ont été inutiles; leurs bombes et leurs boulets n'ont pu atteindre la ville, mais ils pillent et dévastent tous les environs; on fait bien de temps à autre des sorties heureuses, mais nous n'avons pas assez de monde, d'autant qu'il y a encore dans la ville une *infinité de faux-frères* qu'il est bon de contenir. On attend six mille Autrichiens qui, joints à quatorze ou quinze mille Piémontais, Napolitains, Anglais et Espagnols, que nous avons, pourront repousser cette horde. Vous voyez bien que, dans notre position, toute communication par terre nous est fermée, et que nous ignorons absolument le sort de nos parens et amis. Tout ce que nous savons, c'est que partout, tout ce

qui est honnête gémit dans les fers. Notre patrie n'en est sans doute pas exempte, mais ce qui me surprendrait, *c'est que le marquis de Cl... y eût été compris. Il a été si fort dans le sens qu'il n'est pas à présumer qu'il boive dans la tasse.* . . . . . .

» Heureusement un ange tutélaire a sauvé cette ville (Toulon) en anéantissant les projets de *Saint-Julien*, major de vaisseau dans l'ancien régime, et contre-amiral dans le régime infernal. Ce scélérat soudoyé, n'ayant pu réussir, s'est enfui avec une partie des équipages qui a été de sa secte, et a erré deux jours dans les montagnes ; enfin, se voyant perdu, il est venu se jeter aux pieds du général anglais, et lui a demandé la grâce de le soustraire à la fureur du peuple de Toulon. Le lord le lui a généreusement accordé, mais l'a fait partir tout de suite pour les mines. En grande partie, ceux de son parti sont au cachot, et très-souvent on purge la terre de ces monstres. *Castellan*, que bien vous connaissez, doit un de ces jours représenter à la potence, car il n'est plus question de guillotine depuis que Toulon est régénéré. . . . .

» Marseille, cette ville si superbe, n'est plus qu'un théâtre d'horreurs ; les plus honnêtes gens y périssent, huit cents y gémissent dans les fers. On donne une nouvelle ; si elle est vraie, la fin des scélérats s'approche. On assure que le prince de Cobourg est entré dans Paris ; que la moitié des habitans y ont péri, que notre malheureuse reine a succombé, mais que le roi a été sauvé, et la maudite Conven-

tion a été massacrée, Dieu soit loué! On donne pour certain que *Bordeaux* a arboré aussi le drapeau blanc, et que *Kellermann* et *Biron* sont entrés dans Lyon en vrais royalistes. C'est un peu tard, mais dans le malheur on se prend partout. On dit, en Corse, que l'armée de *Dubois Crancé*, honteuse de sa défaite à Lyon, vient renforcer celle de Carteaux; qu'il nous arrive du monde, et nous nous en moquons.

» Nous n'avons point encore ici d'émigrés, on assure même que le général anglais ne veut pas qu'il en arrive encore. Nous avons eu cependant quelques jours le *chevalier de Sade*, votre camarade; mais il est venu pour apporter des plis au lord, de la part de sa majesté sarde, et il est reparti. On parle de l'arrivée de notre évêque *Castellane*. Plusieurs de ses prêtres sont déjà ici. Tous les marins émigrés de Toulon ont déjà donné de leurs nouvelles depuis l'heureux événement; ils attendent tous impatiemment le temps qui les ramènera dans leur patrie.

N°. 7. Autre lettre de la même femme, de Toulon, le 19 octobre, à M. *Saint-Quentin*, à Gênes, demeurant maison Balbi.

Elle dit que l'on a forcé son mari, le pistolet sur la gorge, de donner sa démission, et qu'il a été, avec soixante autres individus, traîné dans les cachots à Marseille.

Elle répète une partie de ce qui est dans la précédente.

« Nous sommes ici (à Toulon) très-mal, pour la vie animale, attendu qu'il y a un monde infini et que tout y est d'une cherté terrible, mais très-bien pour la tranquillité, etc.

» Nous n'avons encore que quinze mille hommes de troupes coalisées, mais on en attend tous les jours, et les scélérats trouveront la mort pour prix de leurs forfaits. *C'est le vœu assez général ici, quoiqu'il y ait malheureusement encore de faux-frères, mais on les veille et surveille.*

» Il y a surtout lieu de croire que dans quinze jours nous serons assez forts pour repousser au loin cette horde de brigands, et la faire même rentrer dans le néant, dont elle n'aurait jamais dû sortir. »

N°. 8. Alligre, négociant de Cadix, à Toulon, écrit, le 16 octobre, l'an 1er. du règne de Louis XVII, à M. Branierel, négociant à Gênes.

« Il n'est pas que vous n'ayez connaissance de la révolution que nous avons opérée, au risque de notre vie, soit en ouvrant nos sections, soit en proclamant Louis XVII.

» Bien nous a valu d'appeler à notre secours les deux vice-amiraux *Houd* et *Langara*, qui croisaient sur nos côtes. Ces deux loyales nations ont sauvé notre ville et repoussé avec avantage deux armées de brigands qui nous auraient tous victimés. Nous avons actuellement ici quinze mille hommes de troupes anglaises, piémontaises, napolitaines et espagnoles ; nous en attendons encore trente mille,

nous attendons aussi *M. le Régent, frère du défunt roi*, qui doit amener ses ministres; M. le prince de Condé et ses fils, beaucoup de grands seigneurs et d'émigrés; notre population actuelle passe quatre-vingt mille âmes. Beaucoup de Marseillais et des gens de tous les alentours se sont réfugiés ici.

» Nous avons assez de blé, mais tous les autres vivres nous manquent; il y a plus d'un mois que, faute de bœuf et de mouton, nous mangeons du cochon frais; la volaille a disparu; point de charbon; le dernier s'est vendu à 40 fr. le quintal. . . .

» Depuis que les troupes sont arrivées l'argent roule et celui du pays reparaît.

» On s'occupe d'abolir les assignats qu'il y a en ville, en leur faisant perdre 50 pour cent; mais ceux qui nous viendront du dehors, n'auront ici aucune valeur, l'emprunt que l'on fait actuellement chez vous est pour les éteindre.

» Je vous réitère que nous manquons de tout, et que si les secours du dehors cessaient de nous alimenter, nous serions à plaindre; notre territoire et les villages d'alentour sont désolés par les deux armées qui venaient nous égorger.

» Dès que les secours que nous attendons seront arrivés nous irons délivrer Marseille qui gémit sous le despotisme de Carteaux. »

Cette lettre contenait l'adresse de M. Langara au peuple français.

N°. 9. Lettre de M. de Cuer, de Toulon, en date

du 19 octobre, l'an 1er. du règne de Louis XVII, à M. Roche de l'Étang, à Gênes.

Il le prie de faire parvenir la lettre à son fils aîné, servant dans l'armée du prince de Condé. Dans la lettre à son fils il lui dit que ses frères, embarqués sur la frégate *la Modeste*, capitaine Gilloux, arriveront bientôt à Toulon; que plusieurs de ses camarades sont déjà revenus, qu'on attend l'évêque et plusieurs membres du chapitre. Il engage son fils à revenir aussi.

N°. 10. Julien écrit de Toulon, le 21 octobre 1793, à son fils, à Gênes.

« Le défaut de farines va mettre presque tout le monde à la galette. Je viens d'apprendre, dans ce moment, que Carteaux a eu ordre de détacher trois mille hommes de son armée pour aller s'opposer à celle du roi de Sardaigne, qui descend par Entrevaux. Les batteries de Carteaux ne tirent plus que faiblement. »

N°. 11. Le même Julien écrit de Toulon, le 19 octobre 1793, à M. Castellan, à Gênes.

« Cette ville est entièrement bloquée par les armées républicaines, qui sont fortement repoussées toutes les fois que les troupes des puissances coalisées font quelque sortie. Celles-ci ne sont cependant pas en nombre suffisant pour garder toutes les forteresses, les redoutes et les autres postes qui, outre le corps de la place, sont au nombre de

quinze ou de seize, et pour former une armée capable d'attaquer celle des assiégeans, qui, à l'apparition de nos troupes, s'enfuient toujours à toutes jambes. Ces scélérats font la guerre comme des barbares, massacrant les soldats et les officiers qui ont le malheur de tomber entre leurs mains.

» L'armée du côté du ponant, et qui est commandée par un certain général Carteaux, a établi plusieurs batteries qui tirent contre les vaisseaux de la rade; mais elles sont détruites en peu de temps, et chaque jour il faut recommencer, après avoir perdu beaucoup de monde.

» On attend ici quatre autres mille hommes de troupes napolitaines, avec un bataillon d'artillerie et quelques escadrons de cavalerie. Il arrive un convoi d'Espagnols, et l'on a envoyé des bâtimens pour prendre des Autrichiens et des Hessois, qui sont déjà prêts à Savone, avec quelques Piémontais. Ces jours derniers est arrivé un régiment Suisse. Quand toutes ces troupes seront rassemblées on en formera une armée pour chasser les républicains qui nous tiennent bloqués, et en délivrer tout le voisinage.

» La blessure du général Gravina, quoique peu dangereuse, sera long-temps à guérir; ce général s'est acquis beaucoup d'honneur dans cette affaire, où il a montré beaucoup de courage et d'expérience.

» Il a chassé les ennemis d'un poste important dont ils s'étaient emparés furtivement, et il les a forcés de l'abandonner, avec perte d'environ

mille hommes ; enfin, dans toutes les rencontres, les troupes des puissances coalisées ont toujours eu l'avantage sur celles de la nation. Avec les troupes que l'on attend vers la fin de ce mois, au nombre de trente mille, on formera deux corps pour chasser les deux armées qui tiennent cette ville bloquée. »

N°. 12. Coutencin, ancien directeur des fermes, écrit de Toulon, le 20 octobre, l'an 1er. du règne de Louis XVII, à M. le marquis de Marignane, à Gênes.

Nota. (Ce Coutencin est le mari de la femme qui a écrit les lettres nos. 6 et 7. Ce marquis de Marignane est, à Gênes, l'envoyé des princes. Le ministre de l'Angleterre, dans la dernière affaire de Gênes, a demandé à la République de le reconnaître en cette qualité).

« Je suis, depuis mon retour à Toulon, employé dans les corps administratifs. Nous attendons, avec impatience, la formation du nouveau gouvernement, et qu'il arrive des personnes chargées de pouvoirs suffisans pour abroger les corps constitués qui se heurtent dans leur marche, et qui entravent les opérations.

» Dieu veuille nous seconder et nous ramener l'ordre que vous désirez comme nous, et qui rétablira entièrement la monarchie française qui a été bouleversée depuis trois ans. »

N°. 13. Le même Coutencin écrit de Toulon, le 20 octobre 1793, à Roche de l'Étang, à Gênes.

Il raconte la manière dont il a été forcé de donner sa démission, en vomissant mille injures grossières contre les jacobins, les républicains, etc.

Après avoir également maudit les corps administratifs patriotes, et le club de Toulon, il dit : « Vous voyez combien nous nous trouvons heureux d'avoir reçu ces secours et d'avoir donné l'entrée aux Anglais et aux Espagnols ; j'espère, avec leurs troupes et celles des autres puissances qui nous arrivent, que, d'ici à deux mois, nous aurons fait évacuer la Provence à la troupe de brigands qui a ravagé Marseille et les environs, et qu'alors nos princes pourront arriver en Provence avec la dignité qui leur convient. Cela peut être peu long, mais ce ne sera jamais aussi promptement que je le désire. »

N°. 14. Régat écrit de Toulon, le 19 octobre, l'an 1er. du règne de Louis XVII, à Roche de l'Étang, à Gênes.

« Enfin la Providence nous a donné assez de force pour exécuter l'ouverture des sections, quoique ces énergumènes clubistes de Saint-Jean eussent fait une proclamation, à la tête de laquelle étaient tous les corps administratifs, par laquelle ils juraient d'exterminer quiconque parlerait des sections. Cette proclamation anima encore plus les bons habitans, et elles furent ouvertes ; alors ces lâches bourreaux

furent anéantis; les uns prirent la fuite, les autres, et en assez grand nombre, furent arrêtés. Le palais de justice en a été rempli, et des frégates désarmées qu'on a placées en rade au milieu des escadres de nos sauveurs, renferment ces destinés aux mines du Brésil. Nous avons nommé un tribunal qui juge martialement les sabreurs et instigateurs que l'on prend journellement; nous avons brûlé la guillotine, afin que ces monstres ne fussent pas suppliciés de la manière que l'a été notre bon roi.

» J'ai joui, en effet, lorsque j'ai vu entrer les escadres anglaise et espagnole, et c'était temps, car un jour plus tard nous étions perdus. Nous avions dans l'intérieur beaucoup de malveillans, et en rade, un coquin de Saint-Julien, qui, en se soûlant avec ses équipages, s'était fait reconnaître à la place de M. Trogoff, en avait arboré le pavillon, et qui avait fait ranger tous les vaisseaux pour empêcher l'entrée des Anglais, auxquels nous avions envoyé des parlementaires; sans doute Carteaux serait entré tambour battant s'il n'avait pas tant tardé à marcher contre nous. Nos sectionnaires et volontaires ne manquaient pas d'ardeur; mais il y avait à craindre qu'il n'en fût pas ainsi au premier choc.

» Leur première ardeur a failli même être la perte de toute la ville. Ils voulaient absolument faire feu sur les vaisseaux. Les sections, les volontaires qui gardaient le fort Lamalgue, la grosse tour et la batterie royale envoyèrent des commissaires au comité de la guerre, dont j'étais membre, pour nous

signifier que c'était leur intention, et qu'ils feraient feu de leur chef, si nous ne l'ordonnions pas dans une heure. Mais ayant considéré que si nous cédions à ces instances, vingt vaisseaux auraient bientôt mis la grosse tour en cendres, que le fort Lamalgue ne pouvait pas beaucoup nuire à l'escadre dans la position où elle était, et qu'elle serait ensuite venue canonner la ville, où cinq ou six mille hommes seraient venus commettre toutes les horreurs possibles, en attendant que Carteaux entrât pour finir le reste, nous fîmes tous les mouvemens possibles pour empêcher l'exécution du feu, et heureusement nous pûmes y parvenir. Dans cet intervalle, la peur s'empara de partie des équipages, qui se jetèrent à l'eau pour déserter. M. Trogoff profita de ce moment pour aller arborer le drapeau amiral sur une frégate qui était restée dans les bons principes près l'arsenal. L'on vit d'abord presque tous les vaisseaux se ranger et abandonner le traître Saint-Julien, qui prit la fuite. On prétend que Carteaux n'en a pas voulu, à cause qu'il n'a pas soutenu jusqu'à ce qu'il fût entré dans Toulon. Il a pris le parti d'aller à bord des Anglais où il est chargé de fers.

» Il n'y a pas à douter que si nos forts avaient tiré sur les vaisseaux, nous n'en aurions pas été bons marchands, d'autant mieux que Saint-Julien s'était emparé des batteries de l'Aiguillette et de Balaguier et du cap Sepet, et que les Anglais au lieu d'entrer auraient attendu de savoir à quel parti le succès aurait resté. Jugez quelle pouvait être notre

position; et cette résolution n'ayant pas eu lieu, nous avons vu les Anglais le lendemain, et j'ai été fort content quand je les ai vus dans notre rade et dans nos forts, et que j'ai vu Carteaux arriver trop tard.

» Nous avons déjà environ quinze mille hommes Anglais, Espagnols, Napolitains et Savoyards; tous nos forts en sont bien garnis, et les fortifications de ceux qui avaient besoin de réparations, on y travaille journellement; ils ont fait plusieurs redoutes du côté de l'Aiguillette, pour empêcher que Carteaux n'y établit des batteries qui auraient inquiété la rade, ce qu'il aurait fait sans doute, puisqu'il en a formé une à l'Ermitage de Berzalion, et deux autres aux moulins sur la Scène, d'où il tire quelques coups de canons infructueusement, qu'on lui restitue avec usure, par des pontons, des chaloupes canonnières et des vaisseaux embossés. Il a fait mine d'attaquer nos petits forts; et G..... ou L....., qui sont venus jusqu'à Lavallette, de son côté, ont voulu se frotter au fort Pharon, et ils ont payé cher leur témérité. Ces derniers vinrent avant-hier attaquer, avec quinze cents hommes, un détachement de quatre cents hommes, qui protégeait des travailleurs au *cap Brun*; ils les maltraitèrent et s'emparèrent du cap; mais dans la journée, ils en furent vigoureusement repoussés, et environ trois mille hommes, qui étaient sortis sur deux colonnes par Lavallette, furent les chasser de leurs camps, qui étaient au plant de la Garde,

et leur firent tout abandonner. Jusqu'à présent on ne fait des sorties que lorsque ces brigands ont provoqué, et toutes les fois ils en ont tâté d'importance. On attend, sans doute, des forces pour les mener rondement.

» Il n'est pas possible de voir des troupes se battre avec plus d'ardeur que les troupes coalisées; il serait difficile de distinguer les plus braves; ils vont tous d'un courage inconcevable; il est à désirer qu'il arrive assez de forces pour éloigner et anéantir cette horde de brigands. Tous les villages des alentours sont au pillage, et l'on y commet les horreurs les plus atroces.

» Nous n'avons aucune nouvelle de Paris et des armées du nord. On nous débite que l'armée de Cobourg est entrée à Paris, puis on nous dit que non; en sorte que nous ne pouvons rien savoir de positif, ayant Carteaux d'un côté, et G........ et L..... de l'autre; nous tenons à Toulon la femme de ce dernier. »

Le reste de la lettre contient des doléances sur sa croix de Saint-Louis, qu'on l'a obligé de rendre.

N°. 15. *Aimé Regin* écrivait de Gênes à Samatan, de Marseille, en date du 9 septembre, une lettre qui, étant restée à Toulon, s'est trouvée dans le paquet avec les lettres de Gênes, où on la renvoyait pour la faire passer immédiatement à Marseille.

Cette lettre, déjà ancienne et ne contenant rien

d'intéressant pour le moment, renferme le passage suivant qu'il est bon de conserver pour en faire usage en temps et lieux.

« L'événement de Toulon devrait contribuer à rendre certaine puissance moins difficile à accorder des sorties pour ce port. Une tartane parlementaire, arrivée ici il y a dix jours, venant de chez vous et de l'escadre, a été enchaînée ainsi que l'équipage et les lettres enlevées par les ordres dudit ministre. Si vous nous avez écrit par ladite occasion, vous aurez la bonté de nous envoyer copie, car nous désespérons d'avoir l'original; au reste, le gouvernement a fait mettre en liberté l'équipage et le bâtiment; si on demande les lettres, on les refuse; le despote pourrait s'en repentir. »

N°. 16. Le prince de Mori d'Acqua-Viva écrit de Toulon, en date du 24 octobre, à sa mère, à Naples.

Après avoir attribué la conservation de sa santé *à Dieu et à la protection de la bienheureuse Vierge Marie de Constantinople* avec laquelle il se flatte d'être très-bien, il dit :

« Les troupes combinées qui sont dans Toulon sont à peu près dix-neuf mille hommes, et tous les jours il nous arrive des soldats. »

Le même écrit à son frère, le prince d'*Acqua-Viva* : « Dans quelque temps les troupes combinées monteront ici à 40,000 hommes environ. »

» Il est parti d'ici un gros vaisseau pour aller chercher M. le comte de Provence, régent du royaume de France; on espère retirer un grand avantage de sa présence. »

N°. 17. (Traduit de l'italien.)

Le capitaine de la 2e. brigade napolitaine écrit de Toulon, le 19 octobre, à Salvador Migiana, à Gaëte.

« Du reste, nous ne craignons rien quant à présent, quoique l'ennemi fasse quelques faibles efforts sur les postes avancés, il n'a encore fait qu'une guerre d'assassins, se montrant un moment et puis fuyant dans les bois. »

N°. 18. (Traduit de l'italien.)

Giacomo Carreras écrit de Toulon à son père, Son Excellence *Monseigneur Emmanuel Carreras*, capitaine au régiment royal, à Naples.

« Nous avons déjà fait deux sorties pour secourir les forts autour de la ville, qui ont couru le risque d'être pris ou par M. Carteaux, ou par M. Gard... ; tout a été mal pour eux, puisqu'ils ont été obligés de céder, qu'ils ont été battus, et qu'ils ont perdu les autres petits forts et un petit village tout près d'ici. »

Il fait l'éloge des troupes coalisées comme à l'ordinaire. « La sortie générale n'a pas encore eu lieu, parce qu'il n'y a pas encore assez de troupes pour

garder la ville et battre en même temps cette maudite nation. Carteaux a fait briser les moulins et couper les eaux; de sorte qu'on ne peut plus moudre le blé; mais cela ne nous fait rien, parce que nous attendons du secours. Les souliers coûtent ici vingt carlins la paire. »

N°. 19. Thomas de Mendozá écrit de Toulon, le 24 octobre, à son père, Son Excellence Monseigneur *Jean de Mendoza*, capitaine des milices provinciales à *Monte-Leone*, dans la Calabre.

(Traduit de l'italien.)

« Je vous annonce qu'un vaisseau français, nommé le *Commerce de Marseille*, est prêt pour aller prendre Monsieur, frère du défunt roi, et nommé régent de France. Cela est si vrai, que les ouvriers ont l'ordre de travailler dès demain au Palais-Royal qu'il doit habiter.

» On dit que l'Assemblée nationale, ces rebelles, ont rappelé leur général, notre *ennemi Carteaux*, pour avoir, en négligeant de se porter sur Toulon, le 8 d'août, laissé échapper l'occasion de massacrer les habitans de cette ville qui se sont mis sous la protection du nouveau roi; ce retard ayant donné le temps aux Anglais et aux Espagnols d'entrer dans le port, il ne peut plus exécuter sa commission. L'on prétend même qu'il sera décapité, et qu'à sa place on a déjà nommé un sergent d'artillerie.

» Faites-moi recommander à la messe du chanoine Pisani, auquel je baise les mains. »

N°. 20. Giuseppe Violante écrit du camp de Guillet, le 10 octobre 1793, à *Emmanuel Carreras*, à Gaëte.

« Nous sommes campés ici avec les Espagnols, les Anglais et les Piémontais. Nous avons un commandant espagnol, un colonel et un lieutenant-colonel commandant les batteries. Notre troupe, au moment où nous sommes arrivés ici, s'est laissée aller à voler le raisin, vous pouvez bien me croire; elle est assez à la gêne pour être indisciplinée sur cet article. Un soldat de marine, en sentinelle à un poste avancé, a eu l'épaule et la tête emportées par un boulet de canon. »

N°. 21. Thomas de Mendoza écrit de Toulon, le 19 octobre, à son père, à Monte-Leone.

(Traduit de l'italien.)

« Le 15 et le 16 de ce mois, nous avons eu des affaires très-chaudes; le 15, avec l'armée de Carteaux, et le 16, avec celle de Gard... Nous les avons battus, et nous leur avons pris trois canons, des armes, des provisions, et encore d'autres choses dont j'ignore la quantité. Depuis un mois nous ne nous sommes pas déshabillés, nous dormons tout habillés.

» Consolez-vous, parce que nous espérons en Dieu; avec son aide, nous viendrons à bout de tout. »

7.

N°. 22. Le même écrit à un de ses amis, à Monte-Leone.

« Nous sommes au milieu d'un feu vif depuis le matin jusqu'au soir; notre vie est calculée à minutes et à secondes; nous avons deux armées ennemies, l'une à droite, et l'autre à gauche. Dieu en dispose ainsi pour nos péchés. Jusqu'à présent nous sommes victorieux, et notre armée a perdu peu de monde, presque tous Anglais et Piémontais, trois du régiment de Borgona, deux du régiment du roi, tous soldats; notre régiment n'a pas encore souffert, ainsi que celui de Messapia. Nous n'avons eu encore que trois blessés, compris le sergent Maestrini de la première compagnie de grenadiers.

» Recommande-moi donc à Dieu, car l'entreprise est difficile. »

N°. 23. Gaudenzo Solari écrit de Toulon, le 17 octobre, à sa femme, à Gaëte.

« Aujourd'hui à deux heures, j'ai descendu le détachement du fort Lamalgue, regardé comme le plus périlleux, et à cause de cela confié aux grenadiers; j'y suis resté neuf jours avec la plus grande sûreté, en compagnie de mon capitaine et de trois subalternes, puisque l'ennemi n'a pas osé se présenter de ce côté. Dans les petites actions qui ont eu lieu pendant ces neuf jours, l'ennemi a toujours eu le dessous. Par l'effet de la divine Providence, tout va bien, Dieu nous assiste et est avec nous.

Sans lui nous devrions être victimes ; car, entre les Anglais, les Espagnols, les Suisses, les Piémontais, les Napolitains et les Royalistes, tout est désordre, rien n'est concerté ; et si l'on ne nous envoie pas de quelque pays un général de terre, il sera impossible de ne pas reconnaître dans tout ceci le doigt de Dieu.

» Je t'écris sur une petite feuille de papier, parce qu'il est très-cher. Une tasse de café vaut onze grains et demi, tout le reste est à l'avenant. Le prix exorbitant de tout est incroyable : le pain est cependant bon. L'on pend ici, tous les jours, des personnes de tout sexe, comme espions et correspondans des ennemis.

» Au milieu de toutes mes fatigues, je jouis toujours de la meilleure santé, ce que j'attribue à tes prières. On attend ici un gros renfort de 20 mille Espagnols et plusieurs milliers d'Autrichiens. Perpignan et Nice sont prêts à être pris par famine ; Cobourg n'est plus qu'à dix-huit lieues de Paris. Les ennemis perdent tous les jours beaucoup de monde par la désertion. Ceux qui se présentent à nous nous assurent qu'ils sont dans une grande disette. Nous espérons en Dieu que bientôt le calme renaîtra dans ce royaume désolé.

» Je ne vois ici aucuns nationaux, je n'ai pas voulu loger chez eux, je me suis retiré dans le quartier de mes grenadiers pour plus de sûreté, et de peur de quelques vêpres siciliennes.

» On fait des prières dans les églises, on expose le

Saint-Sacrement ; les prêtres et les moines reviennent, et peut-être les religieuses qui ont été forcées d'abandonner leurs couvens se réuniront. Le blanchissage d'une chemise coûte 15 grains. »

(Traduit de l'italien.)

N°. 24. Le même écrit, le 18 octobre, à sa femme.

« On attend ici de nouveaux renforts considérables, et ce qui est bien plus important, un général capable. »

N°. 25. Carlo de Martino écrit de Toulon, le 19 octobre, à son père, à Naples.

« Nous n'avons eu jusqu'à présent que trois batailles, et grâces à Dieu nous sommes restés vainqueurs ; il n'est mort personne des nôtres ; il n'y a que les Anglais qui aient perdu beaucoup de soldats et d'officiers. »

N°. 26. Andreo Ribelino écrit de Toulon, le 20 octobre, à la princesse d'Acqua-Viva Carraccioli, à Naples.

« Aujourd'hui part un vaisseau de ligne pour aller chercher le comte de Provence et l'amener à Toulon. »

Extrait conforme aux originaux.

Signé ROBESPIERRE *jeune*.

PIÈCE INÉDITE.

Nice, 26 brumaire an II.

Les représentans du peuple près l'armée d'Italie à leurs collègues composant le comité de salut public.

CITOYENS COLLÈGUES,

Nous comptons au nombre des victoires l'éloignement du général Carteaux de l'armée sous Toulon. Le général Dugommier, qui l'a remplacé, est digne de la confiance des républicains. Il sait inspirer l'amour de la liberté, réchauffer les âmes tièdes. Un jour qu'on lui demandait comment il faisait pour se faire aimer des soldats, il fit cette réponse qui vous peindra son âme : *C'est que je les aime.*

L'ordre va régner dans cette armée ; les ingénieurs, écartés jusqu'à présent par le fol orgueil de Carteaux, vont y être appelés. Nous avons requis le plus ancien de ceux qui sont à l'armée d'Italie de s'y rendre. Nous avons autorisé le payeur général près cette armée, à s'y transporter de suite pour y établir la comptabilité et empêcher les dilapidations.

Toutes les parties d'administration y sont dans

un désordre effrayant. Nous le voyons d'après les arrestations continuelles des objets qui sont destinés à l'armée d'Italie.

Les farines emmagasinées à Saint-Maximin sont enlevées par les régisseurs qui se trouvent pressés par le besoin. Il en est de même des bœufs, des fourrages, etc. Cette situation est trop dangereuse pour négliger d'y apporter un prompt remède. Le mal vient de ce que les approvisionnemens ne se font que par réquisition, que plusieurs requérans tombent sur le même objet, de telle manière, que ce n'est point la première réquisition, ni la plus pressante qui est exécutée, mais c'est la dernière. Le choc d'autorité est infiniment nuisible et inquiétant pour ceux qui comptent sur un objet d'absolue nécessité qui leur est enlevé au moment où ils en ont le plus grand besoin.

Nous vous avions déjà parlé de cet inconvénient majeur, néanmoins aucune mesure n'a été encore prise ; nous vous réitérons donc avec plus d'instance que jamais nos réclamations.

Occupez-vous, citoyens collègues de la brave armée d'Italie : elle n'a que pour quelques semaines d'approvisionnemens. Nous cherchons partout quelles sont nos ressources pour les mois de janvier et suivans; nous ne les apercevons pas. Ce qu'il y a de plus effrayant, c'est que toutes les communes du département des Alpes maritimes et du Var sont dans une disette affreuse, que les régisseurs des vivres de l'armée ont été obligés, pour épargner

de grands malheurs, de céder quelques charges de blé, afin de leur faciliter les moyens de s'approvisionner, ce qui leur est presque impossible; les armées d'Italie et sous Toulon ont épuisé ces départemens, d'ailleurs peu productifs. L'administration des vivres sous Toulon n'étant pas organisée en ce moment, a pris autour d'elle tout ce qui existait, ce qui met ce pays dans le plus grand danger. Au nom de la patrie, faites amener à grands frais des subsistances dans cette contrée. Si vous n'ajoutez vos moyens aux nôtres, il sera difficile d'éviter les calamités qui nous menacent.

Nous avons autorisé le régisseur des vivres d'user de tous les moyens possibles pour obtenir des blés de l'étranger; quelque coûteuses que soient les mesures à prendre, nous les avons requises, et nous l'avons aussi autorisé à charger la République de tous les risques de la mer. C'est la seule mesure qui nous laisse quelque espérance. Nous croyons que la Convention ne désapprouvera point nos arrêtés à cet égard. Nous croyons qu'il ne faut pas les rendre publics, afin de ne point donner l'éveil à nos ennemis.

Il serait un autre moyen infaillible de nous procurer de grandes ressources, ce serait d'occuper le territoire de Gênes, détruire sur notre route Oneille et Coano, où nous trouverions des richesses considérables, et pénétrer dans la Lombardie. Cette irruption de l'armée d'Italie retremperait son énergie et ferait une diversion qui épouvanterait les coalisés.

Nous vous avons déjà parlé de cette expédition ; elle devient chaque jour plus nécessaire et plus facile : plus facile, par les dispositions favorables des Génois, qui, se déclarant pour la neutralité, ont déjoué et vaincu le ministre britannique, et n'ont plus d'autre parti à prendre pour leur gloire et leur intérêt que de se déclarer ouvertement pour les amis de la liberté; plus nécessaire par les besoins de l'armée et l'ennui qu'elle éprouve d'être inactive, campée sur les montagnes d'un accès difficile, et pour déjouer les projets des ennemis qui méditent de grands forfaits, afin d'obtenir quelque avantage sur la République. Nous sommes instruits très-sûrement qu'ils payent le crime et versent de l'or à grands flots pour produire un mouvement dans l'armée, et commettre une nouvelle Saint-Barthélemi.

Ils ont de grandes ressources dans ce pays où, chaque jour, les défenseurs de la patrie sont égorgés dans nos lignes à un quart de lieue des villes et des garnisons. Tous ces faits doivent provoquer votre extrême sollicitude sur la position de l'armée d'Italie, sur le renfort nécessaire pour tenir l'armée ennemie en échec; il est évident que les coalisés doivent chercher à faire reculer l'armée d'Italie qui est le boulevard de l'armée sous Toulon, et qui, par sa position, nous conserve des communications dans la Méditerranée, et nous offre encore des ressources de l'étranger pour des approvisionnemens, munitions et subsistances.

Nous avons donné commission pour acheter le

plomb qui existe à Gênes; nous le renverrons en balles au tyran sarde, qui en manque et qui cherche à l'accaparer.

Nous avons suspendu l'exécution de l'arrêté que vous avez pris de faire rentrer dans la caisse de la trésorerie le numéraire qui pouvait exister dans la caisse du payeur de l'armée. Cette mesure nous serait préjudiciable, puisque nous ne pouvons obtenir du blé de l'étranger qu'avec du numéraire, et que, dussions-nous échanger tout le numéraire de France pour du pain, nous ne devons pas le ménager; les troupes qui sont en Corse recevant une partie de leur prêt en argent, les envois de fonds se faisant par le payeur de l'armée d'Italie, il nous est impossible d'exécuter votre arrêté, et nous sollicitons au contraire un envoi de numéraire pour agrandir et assurer nos subsistances.

Nous vous avons marqué, il y a quelques jours, que nous avions expédié à Tunis un aviso pour conserver à la République les vaisseaux qui se trouvaient dans ce port; nous apprenons que quatre frégates sont entrées dans les ports de la République en Corse, qu'elles ont attaqué le bâtiment anglais qui a commis l'attentat dans le port de Gênes, et l'ont fort maltraité.

Provoquez, nous vous en conjurons, le ministre de la guerre; que ses regards se tournent vers l'armée d'Italie, qu'il lui fasse expédier la poudre dont elle manque déjà. La grande consommation de l'armée sous la ville infâme, ne nous permet plus

d'en tirer des deux fabriques les plus voisines; qu'il veuille bien aussi nous envoyer des baïonnettes, c'est l'arme des républicains; la moitié de l'armée en demande à grands cris. Les grenadiers ont brisé leurs sabres sur la tête des esclaves; ils demandent qu'on leur en donne pour les briser encore de la même manière.

Nous vous demandons le brevet de général de brigade pour le citoyen Macquart, qui s'est distingué par son courage, son exactitude et ses dispositions militaires dans l'armée d'Italie. Il a eu l'avantage de conduire plusieurs fois ses frères d'armes à la victoire, c'est une justice de le récompenser. Le citoyen Martin a droit au grade de chef de brigade, il a déployé des talens militaires; il s'est distingué à l'affaire de Gilette. Le citoyen Lebrun, capitaine des grenadiers, excellent militaire, a montré dans toutes les occasions beaucoup de courage, de fermeté, et sert bien la République. On ne peut, sans injustice, lui refuser le grade d'adjudant-général chef de brigade.

Le citoyen Guillot, capitaine des chasseurs, a mérité le grade d'adjudant-général; il s'est distingué à la dernière affaire de Gilette, et sa conduite a beaucoup contribué aux derniers avantages que nous avons obtenus sur les ennemis. Le général Dugommier nous en a rendu un compte avantageux. Ces promotions sont indispensables; elles sont conformes aux vœux des républicains qui veulent récompenser le mérite et les vertus civiques.

Nous avons essayé de guérir un notaire de Nice de son horreur pour les assignats. S'étant fait payer 30 fr. pour la rédaction d'une procuration dont l'objet était de 300 liv., nous le fîmes mettre en état d'arrestation, et visiter ses papiers : on nous rapporta qu'il n'avait aucun assignat. Cette singularité nous fit croire qu'il les craignait : en conséquence, nous avons donné ordre au payeur général de donner à ce citoyen des assignats républicains en échange au pair des écus royalistes vieillis dans son secrétaire. On nous assure que, depuis, il se familiarise avec les attributs de la liberté.

Un quidam, arrivé depuis deux jours à Nice, débitait que Carteaux était en état d'arrestation; que Robespierre et Ricord allaient éprouver le même sort. Cette nouvelle compromettait la tranquillité publique : nous crûmes devoir mettre ce citoyen en arrestation et le livrer aux tribunaux. Cet individu se trouve être le frère d'un de nos collègues, officier dans l'armée d'Italie, à qui nous avions refusé une permission de s'éloigner de l'armée, convaincus qu'il devait suivre la loi générale, et rester à son poste. Ne voulant pas faire des parens des représentans une classe privilégiée, c'est notre constant refus qui nous a valu le ressentiment du citoyen Escudier. Notre conduite irréprochable nous met au-dessus de toutes les calomnies, et nous laisse le droit de poursuivre les coupables, quels qu'ils soient.

Nous avons écrit à nos collègues de l'armée des Alpes, pour se concerter avec nous sur les moyens de réduire la ville infâme ; nous n'avons pas eu de nouvelles, non plus que du général.

Il est très-urgent de faire un rapport sur les prisonniers de guerre piémontais retenus comme suspects d'émigration, et de décider si ces esclaves du Piémont, avant la réunion de leur pays à la République, doivent être regardés comme émigrés. Le général ennemi use de représailles, maltraite les défenseurs de la République; nous recevons des réclamations sans nombre ; faites terminer au plus tôt cette affaire.

Nous devons vous instruire des horreurs commises par les ennemis contre les défenseurs de la République. Des milices du tyran sarde, appelés *barbets*, sous l'habit de paysans, qu'ils ne quittent point, pénètrent chaque jour dans nos lignes ; ces barbares ont saisi, il y a quelques jours, trois républicains, en ont fait précipiter deux du haut des montagnes, après les avoir dépouillés même de leurs chemises. Provoquez enfin une loi qui venge tant d'atrocités.

La loi qui met en arrestation tous les Anglais, doit-elle s'étendre aux déserteurs qui se sauvent de Toulon ? Nous attendons un décret de la Convention qui détermine leur sort.

Il serait nécessaire, citoyens collègues, que vous fissiez nommer une commission pour examiner les lois rendues sur diverses matières, afin d'en faire disparaître l'incohérence, et que l'on soit assuré qu'un

décret n'est pas détruit ou amendé par un décret postérieurement rendu. La faction anéantie qui a trop long-temps gouverné la France, a proposé et fait adopter tant de décrets, corrigés depuis par des lois nouvelles, qu'il serait très-utile à l'ordre social de faire un Code simple et uniforme dans les diverses parties d'administration, qui servît de guide à tous les fonctionnaires publics, qui s'exécuterait en élaguant les nombreux décrets souvent contradictoires, rendus sur un même objet; les administrations se trouvent souvent très-embarrassées dans l'exécution par cette multitude de lois rendues au milieu des orages où les patriotes étaient très-souvent vaincus.

Signé Robespierre *jeune*.

P. S. Nous joignons une lettre trouvée sur un Piémontais, qui atteste qu'ils avaient des intelligences à Entrevaux. Elle peut servir dans le procès de l'É......... On nous a assuré que ce général avait des liaisons intimes avec des femmes, parentes du capitaine dont il est parlé dans cette lettre.

No. XLVII.

COMMUNE DE PARIS,

DÉPARTEMENT DE POLICE.

Couthon, tous les patriotes sont proscrits; le peuple tout entier est levé; ce serait le trahir que ne pas te rendre avec nous à la commune, où nous sommes actuellement.

Signé Robespierre *jeune*, Robespierre *aîné*, Saint-Just.

Nota. Cette invitation est écrite de la main de Robespierre jeune.

ROBESPIERRE (soeur de).

No. XLII *b*.

Le 18 messidor, l'an II de la République française

Lettre de la citoyenne Robespierre *à son frère.*

Votre aversion pour moi, mon frère, loin de diminuer, comme je m'en étais flattée, est devenue

la haine la plus implacable, au point que ma vue seule vous inspire de l'horreur ; ainsi, je ne dois pas espérer que vous soyez jamais assez calme pour m'entendre, c'est pourquoi je vais essayer de vous écrire.

Abîmée sous le poids de ma douleur, incapable de lier mes idées, je n'entreprendrai pas mon apologie; il me serait cependant si facile de démontrer que je n'ai jamais mérité, en aucune façon, d'exciter cette fureur qui vous aveugle; mais j'abandonne le soin de ma justification au temps qui dévoile toutes les perfidies, toutes les noirceurs. Alors, quand le bandeau qui couvre vos yeux sera déchiré, si vous pouvez, dans le désordre de vos passions, distinguer la voix du remords; si le cri de la nature peut se faire entendre; revenu d'une erreur qui m'est si funeste, ne craignez pas que jamais je vous reproche de l'avoir gardée si long-temps; je ne m'occuperai que du bonheur d'avoir retrouvé votre cœur. Ah! si vous pouviez lire au fond du mien, que vous rougiriez de l'outrager d'une manière si cruelle! vous y verriez, avec la preuve de mon innocence, que rien ne peut en effacer l'attachement tendre qui me lie à vous, et que c'est le seul sentiment auquel je rapporte toutes mes affections; sans cela, me plaindrais-je de votre haine? Que m'importe, à moi, d'être haïe par ceux qui me sont indifférens et que je méprise! jamais leur souvenir ne viendra me troubler: mais être haïe de mes frères, moi pour qui c'est un besoin de les chérir, c'est là seule chose

qui puisse me rendre aussi malheureuse que je le suis.

Que *cette passion de la haine* doit être affreuse, puisqu'elle vous aveugle au point de vous porter à me calomnier auprès de mes amis! Cependant, n'espérez pas, dans votre délire, pouvoir me faire perdre l'estime de quelques personnes vertueuses, unique bien qui me reste; avec une conscience pure, pleine d'une juste confiance dans ma vertu, je peux vous défier d'y porter atteinte, et j'ose vous dire qu'auprès des gens de bien qui me connaissent, vous perdrez votre réputation plutôt que de nuire à la mienne.

Il importe donc à votre tranquillité que je sois éloignée de vous, il importe même, à ce qu'on dit, à la chose publique, que je ne vive pas à Paris!..... J'ignore encore ce que je dois faire; mais ce qui me semble le plus urgent, c'est de vous débarrasser de la vue d'un objet odieux. Aussi, dès demain, vous pouvez rentrer dans votre appartement, sans craindre de m'y rencontrer; je le quitterai dès aujourd'hui, à moins que vous ne vous y opposiez formellement.

Que mon séjour à Paris ne vous inquiète pas; je n'ai garde d'associer mes amis à ma disgrâce. Le malheur qui me poursuit doit être contagieux, *et votre haine pour moi est trop aveugle, pour ne pas se porter sur tout ce qui me témoignera quelque intérêt*; aussi je n'ai besoin que de quelques jours pour calmer le désordre de mes idées, me décider sur le lieu de mon exil; car, dans l'anéantissement de

toutes mes facultés, je suis hors d'état de prendre un parti.

Je vous quitte donc, puisque vous l'exigez; mais, malgré vos injustices, mon amitié pour vous est tellement indestructible, que je ne conserverai aucun ressentiment du traitement cruel que vous me faites essuyer. Lorsque, désabusé tôt ou tard, vous viendrez à prendre pour moi les sentimens que je mérite, qu'une mauvaise honte ne vous empêche pas de m'instruire que j'ai recouvré votre amitié; et, en quelque lieu que je sois, fussé-je même par delà les mers, si je puis vous être utile à quelque chose, sachez m'en instruire, et bientôt je serai auprès de vous,....

Signé ROBESPIERRE.

P. S. Vous devez penser qu'en quittant votre logement, je prendrai toutes les précautions nécessaires pour ne pas compromettre mes frères. Le quartier qu'habite la citoyenne Laporte, chez laquelle je me propose de me retirer provisoirement, est l'endroit de toute la République où je puis être le plus ignorée.

DIVERS.

N°. Ier.

Lettre de J.-P. Besson, *à Robespierre, soumettant au tyran une adresse de la société populaire de* Manosque, *district de* Forcalquier.

Du 23 prairial de l'an II de la République, etc.

Toi qui éclaires l'univers par tes écrits, saisis d'effroi les tyrans et rassure le cœur de tous les peuples; tu remplis le monde de ta renommée; tes principes sont ceux de la nature, ton langage, celui de l'humanité; tu rends les hommes à leur dignité, et, fécond créateur, tu régénères ici-bas le genre humain; ton génie et ta sage politique sauvent la liberté; tu apprends aux Français, par les vertus de ton cœur et l'empire de ta raison, à vaincre ou mourir pour la liberté et la vertu, et à la France, jadis si fière et hautaine, à adorer l'égalité. Ménage ta santé pour notre bonheur et *pour notre gloire*, c'est mon cœur pur *comme le tien* qui t'en conjure. Tu connaîtras mieux mes sen-

timens *dans l'adresse de la société populaire* à la Convention, que tu voudras bien lire.

Salut et fraternité.

J.-P. Besson.

P. S. *Revois, corrige cette adresse* que j'ai rédigée à la hâte, et daigne faire connaître les sentimens de ma patrie qui t'est entièrement dévouée. Ton digne frère m'a comblé d'amitiés et de caresses dans son passage à *Manosque*; c'est lui qui l'a sauvée, avec *Ricors*, des injustices et de la tyrannie du Midi; il s'y est immortalisé par sa générosité et sa clémence : tu sens tout le prix de ces vertus.

Satisfais-moi d'une réponse; ta vertu soutient ma vie, et ton amitié remplira mes désirs.

N°. II.

Adresse de la société populaire des amis de la constitution de Caen, *à Robespierre.*

Salus et honor.

Salut à l'incorruptible Robespierre.

La société de Caen sait que le *père du patriotisme* était à son poste, quand il fallut défendre *ses enfans* du Calvados poursuivis par les stylets de la

calomnie; elle le sait..... et vient silencieusement ajouter une palme à sa couronne civique.

Robespierre, ce nom qui fait ta gloire, ce nom qui porte l'effroi dans l'âme des tyrans, sera le mot d'ordre qui nous ralliera pour les combattre.

Nous ne prétendîmes pas le rendre plus célèbre en te faisant cette adresse : l'entreprise était au-dessus de nos forces; seulement elle est le gage précieux de notre reconnaissance, et le tribut particulier de l'estime publique.

Les membres du comité de correspondance.

Signé MENARD, *président*; HARDY, *vice-président*; VICTOR, FERON, LELARGE fils, et BEAUNIER.

Caen, ce 7 mars 1792.

N°. XXIV.

*Lettre du citoyen J***, à Robespierre.*

Tous les braves Français sentent avec moi de quel prix sont vos infatigables efforts pour assurer la liberté, en vous criant par mon organe, *béni soit Robespierre, le digne imitateur de Brutus!* Ils se reposent tous sur votre zèle incorruptible, et sur ce courage qui honore à tant de titres les nobles élans de votre ardent et généreux patriotisme. *La couronne, le triomphe vous sont dus, et ils*

vous seront déférés, en attendant que l'encens civique fume devant l'autel que nous vous élèverons et que la postérité révérera, tant que les hommes connaîtront le prix de la liberté.

Signé J***.

N°. IV.

Extrait d'une lettre adressée à Maximilien Robespierre, datée de Vesoul, *le* 11 *prairial de l'an II.*

REPRÉSENTANT,

Vous respirez encore pour le bonheur de votre pays, en dépit des scélérats et des traîtres qui avaient juré votre perte. *Grâces immortelles en soient rendues à l'Être suprême qui veille sur vos jours : il* sait *qu'ils sont précieux à la patrie*, et veut que vous ne cessiez de lui consacrer vos travaux et vos veilles que lorsque la liberté n'aura plus d'ennemis. *Voilà votre tâche écrite dans les livres du destin, elle est digne de votre grande âme.* Puissent ces sentimens, qui ne sont que l'expression faible d'un cœur pénétré de reconnaissance pour vos bienfaits, me mériter quelque part à votre estime, etc.

Signé H*** jeune.

Autre lettre à Robespierre.

DIGNE REPRÉSENTANT DU PEUPLE !

Quels travaux immenses, quelle marche rapide à l'immortalité ! l'histoire ne peindra jamais assez parfaitement tant de vertus, de talens et de courage. *J'en rends grâce à l'Être suprême, il a veillé sur tes jours.*

Signé SAINT-V*** aînée.

N°. V.

Députations des sociétés populaires de sections, envoyées à Robespierre.

SECTION DE LA FRATERNITÉ.

Le 9 ventôse, l'an II.

SOCIÉTÉ POPULAIRE.

Extrait du procès-verbal de la séance de ce jour.

La société arrête qu'elle nomme le citoyen *Lebout*, commissaire, à l'effet de se transporter, au

nom de la société, chez le citoyen *Robespierre*, pour savoir de ses nouvelles.

Pour extrait,

Signé CHRÉTIEN, *secrétaire.*

SECTION DE LA FRATERNITÉ.

Le 11 ventôse, l'an II.

SOCIÉTÉ POPULAIRE.

Extrait du procès-verbal de la séance de ce jour.

La société arrête qu'elle nomme le citoyen *Fremiot*, commissaire, afin de se rendre chez le citoyen *Robespierre*, pour savoir de ses nouvelles et lui en rendre compte.

Pour extrait,

Signé RIVAULT, *secrétaire.*

SECTION DE L'UNITÉ.

Extrait du registre des délibérations de la société populaire, présidence du citoyen Darroux.

Séance du 29 pluviôse, l'an II.

L'assemblée générale de ladite société, sur la motion d'un membre qui annonce que les citoyens *Robespierre* et *Couthon sont malades*, a arrêté qu'elle nomme commissaires pour s'informer de la

santé de ces deux représentans, les citoyens *Genty*, *Louia*, *Minet* et *Lucas*, et qu'ils se transporteront au domicile de ces deux représentans, à cet effet, et rendront compte à la société de l'état de leur santé qui doit être chère à tous les bons républicains.

Pour extrait conforme,

Signé Darroux, *président*;
Chambre, *secrétaire*.

SECTION DES PIQUES.

Assemblée des jeunes républicains.

Le 29e. jour de pluviôse, l'an II.

Les jeunes citoyens *Cerf* et *Marche* sont députés pour aller s'informer de la santé du citoyen Robespierre, accompagnés du citoyen *Petit* et du citoyen *Perrier* qui a demandé la parole pour cet objet, brûlant de la plus grande amitié et fraternité pour un de nos plus dignes montagnards et républicains.

Signé Chatel, *président*;
Girard, *secrétaire*.

SECTION DU TEMPLE.

Sur un petit morceau de papier on trouve la note suivante :

Une députation de la société populaire du Tem-



ple, composée de six membres, revêtus des pouvoirs de la société, s'est présentée pour savoir des nouvelles du citoyen Robespierre, dont elle a appris hier la maladie par un de ses membres.

8 ventôse, deuxième année.

N°. VI

Lettre de la société populaire des jacobins de Paris, à Robespierre.

COMITÉ DE CONSTITUTION.

Citoyen,

Vous êtes invité de vous trouver, samedi prochain, à 6 heures du soir, au comité de constitution, séant aux ci-devant Jacobins-Saint-Honoré, pour y discuter ou voir discuter les articles de la constitution dont vous êtes chargé.

Au bas est écrit : Le citoyen Robespierre sur *le corps législatif.*

Paris, le 28 février 1793.

N°. IX.

Extrait d'un mémoire adressé au citoyen Robespierre, membre du comité de salut public et député à la convention nationale, par le citoyen Dupont, *ci-devant commissaire des guerres, employé dans le département du Nord.*

Robespierre, républicain vertueux et intègre, ferme appui et colonne inébranlable de la République française, une et indivisible, permets aujourd'hui qu'un vrai citoyen pénétré de tes sublimes principes et rempli de la lecture de tes illustres écrits où respirent le patriotisme le plus pur, la morale la plus touchante et la plus profonde, vienne à ton tribunal réclamer la justice qui fut toujours la vertu innée de ton âme. Je fus nommé commissaire des guerres, il y a deux ans; j'en ai géré les fonctions pendant quinze ou dix-sept mois à peu près; mais l'envie qui se plaît à répandre son venin sur les hommes, et qui emploie souvent les armes de la calomnie pour les terrasser et satisfaire par-là sa noirceur et son atrocité, est venue m'arracher d'un poste que je remplissais avec probité et intégrité..... Des médisans ou des envieux de mon sort ont trompé sur mon compte l'opinion du représentant *Guyot*, qui a prononcé ma destitution, fondée sur mon défaut de connaissances dans ma partie. Tu

sais, Robespierre, s'il faut être un *Voltaire*, un *Rousseau*, un *Racine*, un *Robespierre enfin*, pour exercer de pareilles fonctions. La vertu la plus nécessaire pour gérer fidèlement cette partie, est, je crois, d'être probe, intact et honnête homme..... Je t'invoque, citoyen représentant, au nom de cet Être suprême dont l'auguste Convention a reconnu la grandeur et l'immensité des pouvoirs, dont les chefs-d'œuvre, et les merveilles de la nature opérées chaque jour par son influence divine, attestent l'irrévocable existence; *je t'invoque, au nom de la justice dont tu fus dans tous les temps le plus zélé des défenseurs* : rends à la patrie un homme qui brûle de la servir utilement..... fais-moi, s'il est possible, rentrer dans mon premier poste, obtiens-moi un emploi aux armées; tu n'auras pas à te repentir de ton bienfait, etc.

Signé Dupont.

A Omer, le 2 messidor, l'an II.

AUTRE DE J. M.

Ganges, le 14 messidor, l'an II de la République, etc.

*Jacques M***., membre du directoire du district de Montpellier, département de l'Hérault, à Maximilien Robespierre, membre du comité de salut public, auteur du rapport du 18 floréal.*

La nature vient de me donner un fils ; *j'ai osé le charger du poids de ton nom.* Puisse-t-il être aussi

utile et aussi cher à sa patrie que toi ! mes vœux....
les vœux d'un père ne voient rien au delà.

Salut et fraternité. Vive la République !

Signé J. M***

N°. XV.

Lettre du citoyen DATHÉ *à Robespierre.*

Joigny, le 29 brumaire, an II de la République française, une et indivisible.

CITOYEN,

Je t'ai vu, l'année dernière, à côté des Mirabeau, Pétion et Rœderer, comme défenseurs du peuple français et pères de sa liberté, et dans ce moment je ne vois plus que toi resté sain, au milieu de la corruption, depuis l'époque de notre heureuse révolution; et dans ce moment, *je me suis dit à moi-même : Robespierre a toujours été et sera regardé dans les siècles futurs, comme la pierre de l'angle du superbe édifice de notre constitution.*

Plaise à Dieu que, pour finir ton ouvrage, tu ne confies qu'à toi-même l'exécution de ton plan et de tes desseins! Quoique ta modestie rejette avec mépris toutes louanges superflues, reçois ces

vers produits par les sentimens d'un cœur républicain, vrai et sincère :

L'amour de la vertu et de la liberté
Te fit mépriser l'or, pour sauver ta patrie ;
Contre tes faux collègues, soutint avec fierté
Les droits sacrés de l'homme, en dépit de l'envie.

Signé DATHÉ, *ancien maire de Vermanton, en Bourgogne.*

Autre lettre, du citoyen P**.

Paris, le 26 floréal de l'an II.

ADMIRABLE ROBESPIERRE,

Flambeau, colonne, pierre angulaire de l'édifice de la République française, salut. Je ne suis qu'un simple individu qui relève d'une grande maladie; et dans mes rêves, l'ardeur de mon patriotisme a produit dans mon imagination un moyen de défense contre nos ennemis, que je regarde comme infaillible et capable de les renverser, ou de les arrêter sur cul, surtout dans les combats sur mer. Comme j'en fais un secret..... (L'auteur se borne à demander un rendez-vous à Robespierre pour le lui communiquer.)

Signé P**.

N°. XVI

Lettre du citoyen La B***. *à Robespierre.*

Paris, le 5 thermidor, l'an II de la République, etc.

Tu te rappelles, mon cher Robespierre, le plaisir que j'avais à propager tes lumières. *Tous tes plus beaux ouvrages sont, en entier, dans mes journaux, et ton nom est répété mille fois dans mes treize volumes révolutionnaires.* Je n'ai point changé, je suis toujours le même, et à preuve.

Robespierre! te le dirai-je! le malheur et l'indigence m'accablent. Je voudrais te voir, te parler; me repousseras-tu de ton sein! Non, tu aimes trop les patriotes; et, à ce titre, je puis tout obtenir de toi. *Qui sait? peut-être que je t'apprendrai ce que tu ne sais pas.*

Demain, j'irai chez toi savoir l'heure et le moment où je pourrai t'ouvrir mon cœur.

Signé La B***.

P. S. Lis mon mémoire au comité de salut public, je t'en prie.

N°. XVII.

LETTRE DU CITOYEN G***. A ROBESPIERRE.

Paris, le 18 juin 1793, l'an II de la République, etc.

*G***., rédacteur en chef de l'article Convention nationale du* Moniteur, *au citoyen Robespierre:*

CITOYEN,

Plusieurs personnes m'ont fait craindre que votre motion de dimanche dernier ne tendît à une proscription générale des feuilles publiques. Quoique je ne puisse croire qu'une feuille aussi utile que la nôtre puisse avoir été l'objet de votre proposition, au moment où des lettres des commissaires de la Convention attestent qu'elle a principalement et essentiellement contribué à éclairer l'opinion d'un grand nombre de départemens sur la révolution du 2 juin, je vous prie de me communiquer fraternellement les reproches que vous pourriez avoir à nous faire. Souvent on attribue à l'intention ce qui n'appartient qu'à l'erreur. L'écrivain le plus dévoué à la cause du patriotisme est sujet à être accusé; souvent on le soupçonne pour la plus légère omission, parce qu'on ne songe pas combien il est difficile qu'un

travail aussi rapide et aussi compliqué que le nôtre atteigne toujours à une entière perfection, surtout lorsqu'avec des matériaux immenses on est forcé de le circonscrire dans les limites d'une feuille d'impression. Il n'y a que deux mois qu'on avait l'opinion qu'un journal devait également publier tout ce qui se dit dans une séance pour et contre; en sorte que nous étions forcés, sous peine d'être dénoncés, sous peine de perdre la confiance de nos abonnés, de publier les diatribes les plus absurdes des imbéciles ou des intrigans du côté droit. *Cependant vous devez avoir remarqué que toujours le Moniteur a rapporté avec beaucoup plus d'étendue les discours de la montagne que les autres. Je n'ai donné qu'un court extrait de la première accusation qui fut faite contre vous, par Louvet, tandis que j'ai inséré en entier votre réponse.* J'ai rapporté presqu'en entier tous les discours qui ont été prononcés pour la mort du roi, et je ne citais quelques extraits des autres, qu'autant que j'y étais indispensablement obligé *pour conserver quelque caractère d'impartialité.* Je puis dire avec assurance que la publicité que j'ai donnée *à vos deux discours et à celui de Barère, en entier*, n'a pas peu contribué à déterminer l'opinion de l'assemblée et celle des départemens. Nous avons publié l'appel nominal de cette délibération avec la plus grande étendue. Il nous a occasioné 6,000 livres de frais; et vous avez dû remarquer que ce travail, fruit de mes veilles, a été rédigé dans le sens le plus pur, et que toutes

les opinions qui concluaient à la mort du tyran ont été mises dans leur intégrité. Personne ne contestera non plus que le *Moniteur* n'ait rendu les plus grands services à la révolution du 10 août. Depuis plusieurs mois je fais les plus grands efforts pour détruire les préventions qu'auraient pu exciter contre nous quelques séances retouchées par *Rabaut Saint-Étienne*, l'hiver dernier et pendant mon absence. Il est connu que ce Rabaut n'a été attaché que pendant trois semaines au *Moniteur.* Nous l'en avons exclu, ainsi qu'un nommé *His*, qui rédige actuellement *le Républicain*, et nous allons changer de rédacteur pour la partie politique. Au reste il suffit de jeter un coup d'œil sur nos feuilles, depuis un mois, pour voir qu'il n'est aucun journal qui ait plus contribué à culbuter dans l'opinion les intrigans dont le peuple va faire justice. Aussi avons-nous déjà perdu mille abonnés dans le Midi et dans la Normandie; aussi à Marseille a-t-on d'abord arrêté à la poste, puis brûlé le *Moniteur* en place publique. D'après cela nous croyons avoir quelque droit à l'indulgence et même à la protection des patriotes.

Signé G***.

N°. XVIII.

LETTRE DU CITOYEN D***. A ROBESPIERRE.

Carismont, ci-devant Saint-Aignan, le 12 prairial, l'an II de la République française.

L'a nat***, provisoire du district de Carismont, ci-devant Saint-Aignan, au citoyen Robespierre, représentant du peuple, membre du Comité de salut public.*

J'ai été saisi d'horreur en apprenant les dangers que tu as courus : rassure-toi, brave républicain, *l'Être suprême dont tu viens de prouver l'existence, veille sur tes jours* ; ils seront conservés malgré tes ennemis nombreux, *et la république sera sauvée.*

On t'a tendu un piége en t'offrant pour demeure le palais national : garde-toi de l'accepter. On ne peut être ami du peuple et habiter un palais. Il est d'autres moyens de conserver tes jours.

Signé D***.

N°. XIX.

Lettre du citoyen D** *à Robespierre.*

Paris, le 14 messidor, l'an II de la République, etc.

CITOYEN,

L'administration du district de Grandvilliers, département de l'Oise, m'a nommé commissaire pour présenter sa pétition au comité des subsistances, dont ce district a un besoin des plus urgens. Je n'ai pas hésité à accepter cette nomination et à faire ce voyage pour coopérer, autant qu'il est en moi, au bien général, et dans le doux espoir de revoir en toi un ancien camarade de classe, dont mon cours doit s'honorer et dont en mon particulier je me fais gloire.

Tes efforts pour le bien public dont tu es le vif ami, et dont les ennemis ne voient en toi qu'un zélé persécuteur de leurs vices, ont fait craindre pour tes jours, et tu deviens, dit-on, peu accessible dans ce moment où tu cours des dangers, non pas par crainte, mais par le désir, *je dirai même la nécessité, de conserver à la patrie son plus ferme soutien.*

Robespierre, tu ne refuseras pas à un de tes plus vrais amis le plaisir de te voir; et procure-moi cet

avantage : *je veux rassasier mes yeux et mon cœur de tes traits ; et mon âme, électrisée de toutes tes vertus républicaines, rapportera chez moi de ce feu dont tu embrases tous les bons républicains. Tes écrits le respirent ; je m'en nourris ;* mais permets-moi de te voir.

Ton ancien camarade de classe, depuis Tréguier jusqu'à Hériveau.

Signé D**, d'Amiens.

N°. XX.

LETTRE DE PEYS ET ROMPILLON A ROBESPIERRE.

Saint-Calais, le 15 nivôse, l'an II de la République, etc.

Les sans-culottes Peys (1) *et Rompillon* (2), *président et secrétaire du comité de surveillance de Saint-Calais, au montagnard Robespierre, représentant du peuple et membre du comité de salut public.*

Robespierre, colonne de la République, protecteur des patriotes, génie incorruptible, montagnard éclairé, qui vois tout, prévois tout, déjoues tout, et qu'on ne peut tromper ni séduire, c'est à toi,

---

(1 et 2) Le dévouement de *Peys* et *Rompillon* leur a valu l'inscription sur les listes des *élus* de Robespierre.

(*Note de Courtois.*)

homme éloquent et vraiment philosophe, c'est à toi que s'adressent deux hommes qui, sans avoir ton génie, possèdent ton âme toute entière. Viens au secours des patriotes de Saint-Calais. L'or, l'argent, les assignats, les soupers, la plus basse intrigue, tout est employé pour les opprimer et détruire la société populaire. Le triomphe des intrigans, des égoïstes, des modérés, est assuré ici, si tu es sourd à notre voix. L'oppression des patriotes est complète, si tu ne viens à leur secours. Écoute, voici une preuve de ce triomphe, de cette oppression, de l'intrigue et de la séduction.

Tallecourt, le contre-révolutionnaire *Tallecourt*, déclaré suspect, et en état d'arrestation, et qui, par la fuite, a évité l'incarcération, est élargi provisoirement. Les deux frères de ce *contre-révolutionnaire, en fuite, et par conséquent réputé émigré*, ont surpris la religion de deux patriotes, sur la foi desquels *Garnier de Saintes* a prononcé un élargissement provisoire. Nous pensions qu'au moins, avant tout, le comité de surveillance aurait dû être consulté. La raison et la loi veulent qu'avant un jugement, même provisoire, les deux parties soient entendues. Quel effet doit avoir la loi révolutionnaire? est-ce de condamner les opérations des comités de surveillance, sans les consulter ni les entendre! Non, nous ne le pensons pas; car autrement il faudrait abandonner une fonction qui ne servirait qu'à rendre coupable celui qui l'exercerait avec le plus grand zèle et la plus austère intégrité.

Quoi qu'il en soit, cet élargissement provisoire, qui a surpris ce comité, fait le triomphe et la joie des riches, des ennemis de l'égalité et du sans-culotisme. *Tallecourt* a reparu triomphant, orgueilleux et menaçant. Que ceux-là, dit-on, qui l'ont fait incarcérer, prennent garde de l'être eux-mêmes!

Qu'induire de ce langage dont rit un sans-culotte qui a juré de vaincre ou de périr pour la République! *c'est qu'il y a ici la montagne et la plaine*; c'est qu'il ne faut rien moins ici que des journées pareilles à celles des 31 mai, 1er. et 2 juin, pour déjouer et rompre les complots patricides. Mais malheureusement le peuple calésien n'est pas à la hauteur du peuple parisien, *et douze à quinze hommes seulement, sur lesquels tu peux compter, comme sur toi-même, composent ici la montagne.* Le reste est trompé, séduit, égaré, corrompu, entraîné, et l'esprit public, perdu par l'or et l'intrigue des honnêtes gens: *enfin la plaine de Saint-Calais nous persécute comme la plaine de la Convention te persécuta, toi, Marat et autres montagnards.*

Le moyen de faire triompher les patriotes et la *société*, est dans les mains du représentant qui doit venir nous épurer. *Il doit ne connaître, ne voir qu'elle*, ne manger qu'à la table des sans-culottes, ou ne mânger chez personne. Tous les riches sont ici les partisans de *Tallecourt*, qui est riche lui-même. L'épuration, bonne ou mauvaise, dépendra de ceux dont le représentant s'environnera. Il doit écarter de sa personne tous les riches. Le triomphe

de *Tallecourt* leur fait, dit-on, former des vœux pour que *Garnier* vienne ici. Pour nous, vienne qui voudra, la montagne de Saint-Calais l'attend, et ne craint rien, pas même les préventions, qui disparaissent toujours au flambeau de la vérité : ainsi donc le triomphe de *Tallecourt* sera de courte durée. Mais si, par une fatalité attachée à la fragilité humaine, les patriotes succombaient, nous volerons à la Convention en demander justice. *Tu nous écouteras, Robespierre, et tu jugeras.*

Signé PEYS, *président, et* ROMPILLON, *secrétaire.*

N°. XXI.

Extrait du discours prononcé le 12 prairial de l'an second républicain, à une séance extraordinaire de la société populaire de Strasbourg, par le citoyen Lesp***, *président de cette société.*

Le 31 mai 1793 (*vieux style*), dont ce jour est l'anniversaire, sera mémorable dans les fastes de la révolution française. Des députés infidèles, d'accord avec des généraux perfides, ne cessaient de conspirer contre la liberté, contre l'unité de notre République, contre le peuple français; mais une sainte indignation embrasa de nouveau l'âme des Parisiens : ils se

levèrent. Les principaux conspirateurs pâlirent; ils furent arrêtés, et bientôt, au nom de la loi, ils expièrent sur l'échafaud leurs attentats contre la souveraineté nationale.

A compter de cette belle et fameuse époque du 31 mai, on est en droit de dire que les dignes représentans qui siégeaient sur la montagne respirèrent seulement . . . .
Homme méchant, ou tout-à-fait matériel ou stupide, tu ne me croiras pas si je t'annonce que Dieu et avec lui la liberté, l'égalité, la fraternité et toutes les vertus remplissent tous les espaces et servent d'égide à l'homme qui les aime et qui sait les défendre! Tu ne me croiras pas si je t'annonce que le gouffre d'une mort ignominieuse est sous les pieds des impies qui les méconnaissent, et qu'il va s'entr'ouvrir!

Robespierre l'aîné et *Collot-d'Herbois*, législateurs si chers aux Français, ne devraient pas exister dans ce moment, d'après les résultats ordinaires des actions morales. *Collot-d'Herbois* particulièrement, qui l'a sauvé? Un monstre, le même payé par Pitt pour tuer aussi *Robespierre*, arrête *Collot-d'Herbois* à une heure après minuit, tire sur lui à brûle-pourpoint deux coups de pistolets: ils font long feu; l'un cependant part assez vite, et le plomb mâché qu'il renfermait ne l'atteint pas. *Qui l'a sauvé? qui a sauvé encore Robespierre, le faisceau de toutes les vertus qu'ils adorent et qu'ils propagent avec courage? l'Être suprême!* D'un autre côté il pro-

tége visiblement la République, et il a voulu dans cette occasion lui épargner des pleurs éternels.

Allons, citoyens, allons dans son temple où l'on célèbre aujourd'hui dans cette commune la fête du 31 mai : allons jurer de surveiller, plus que jamais, les conspirateurs, les assassins et les traîtres...... Nous dirons à l'Être suprême : Reçois notre profonde gratitude ; tu as conservé au peuple français et au genre humain *deux de leurs amis courageux et éclairés*, etc.

Signé Lesp***.

Nº. CVI.

Lettre de Cadillot à Robespierre.

Robespierre,

Quel sublime rapport ! combien il fait aimer la République ! quelle profondeur de vues ! Il n'appartient qu'à quelques membres du comité de salut public de régénérer la France. Restez, résistez aux intrigues, et écartez loin de vous ceux qui n'en sont pas dignes. Voilà le vœu d'un vrai républicain ; *vous embrassez tout, divinité, politique, agriculture, commerce*, partout vous portez de grandes vues : c'est au nom de ce dernier que je t'adresse

quelques idées. Je l'aurais fait à tout le comité, mais un membre m'en déplaît, il me tarde de le voir à sa véritable place.

Tout le midi est dans l'inaction, les vins ne se vendent pas, les eaux-de-vie regorgent en magasin, les soies vont avoir deux récoltes entassées l'une sur l'autre, le fileur n'ose pas ouvrer; vous avez ordonné des chargemens à l'étranger, mais la mesure a de grands risques à courir, et les fonds ne sont pas prêts à rentrer : vous avez une corde plus sûre, en ce qu'elle se fera par voie de terre, c'est l'étoffe de soie; l'étranger ne peut s'en passer; il faut aux Allemands, aux Russes beaucoup de satins, beaucoup de taffetas, une immense quantité de rubans, des mouchoirs à l'infini, tout cela leur parviendra facilement par les Suisses; des entrepôts en pays neutre nous feraient un grand débouché et une rentrée sûre : mais pour cela il faut tirer Lyon, Saint-Étienne, Saint-Chamont (*pardon des termes*), de la stupeur où ils sont. Les exécutions sont finies à la vérité, la nation a exercé sa vengeance; mais la stupeur reste, les paiemens ne se font pas, les scellés ne se lèvent pas, personne n'ose se livrer à l'industrie; beaucoup de patriotes innocens, mais effrayés, n'osent rejoindre leurs foyers; leur absence les a fait soupçonner coupables, on a mis les scellés, parce qu'ils n'y étaient pas, voilà leurs crimes : il y a eu un temps (*postérieur à Couthon*) où l'innocence a été confondue avec le crime, non-seulement par les incarcérations, mais par les exécutions; ce

temps a donné la frayeur et la chasse aux moins fautifs. *Oui, un voile épais couvre la vérité, et l'injustice, les anciennes haines, l'*AMOUR-PROPRE ANCIENNEMENT HUMILIÉ, *ont aussi exercé des vengeances*. Mais tirons le rideau sur le passé. Lyon n'est plus. Lyon a mérité la vengeance nationale; mais Lyon a été conduit par une horde de scélérats qui a trompé la grande masse. Lyon a paru le chef de la révolte fédéraliste par une cause indirecte. Son affaire du 29 mai n'avait aucun rapport avec celle du 31 mai de Paris; et c'est cette affaire qui lui a valu les complimens et députations du département fédéralisé. C'est Marseille qui a corrompu Lyon, ce sont les Marseillais, de retour de Paris, qui soufflèrent à leur passage les principes de Barbaroux; *c'est l'exaltation sanguinaire de Châlier, qui amena la journée du* 29, *quand il dit le* 27 *au club : « Après-demain les présidens et secrétaires des sections permanentes, les riches égoïstes, seront guillotinés. » Le* 26 *la municipalité avait fait une imposition de six millions, payable dans le délai fatal de vingt-quatre heures; voilà ce qui aigrit les esprits. La nuit du* 28, *la municipalité s'entoura de canons; on craignit l'exécution de la menace de Châlier.* Indè iræ. *La nouvelle du* 31 *mai vint échauffer les esprits, et Lyon se trouva chef de parti sans l'avoir voulu;* il fut livré aux intrigans, et le cruel Biroteau vint, avec quelqu'autre chef, ranimer beaucoup d'administrateurs provisoires qui abandonnaient le parti. Quelques-

uns, à la vérité, résistèrent tout-à-fait et se retirèrent.

Ces mêmes chefs sont restés en possession jusqu'à la fin du siége; ils ont conduit par la menace, par la stupeur, par le mensonge; ils ont caché les décrets, annoncé des cruautés, et abusé par-là de la crédulité de la grande masse. Il y a eu beaucoup de secrétaires de sections, choisis par cela seul qu'ils savaient écrire, beaucoup d'officiers et sous-officiers des bataillons du centre, qui étaient là sans savoir pourquoi, beaucoup de soldats forcés par le fer et la faim d'être au poste. Tous ceux-là n'étaient pas coupables, ou, s'ils l'étaient, ils méritaient indulgence. Mais il a fallu un grand exemple à la France; il est donné de manière à s'en rappeler. Un père punit et pardonne, il met ses enfans à portée de devenir meilleurs; voilà ce que le comité de salut public doit faire : mettre hors de la loi les grands coupables tels que Précy, Imbert-Colommés, Gilibert, médecin, et quelques autres; puis pardonner à cette foule de petits coupables, et même à cette masse d'innocens que la peur tient éloignés, à qui leur éloignement a fait mettre les scellés, et qui ne peuvent les faire lever. Il y a dans les comités révolutionnaires de chaque section, bien de petites passions; les haines, les vengeances particulières trouvent leurs places; les petits débiteurs voudraient tout-à-fait écarter le créancier : un seul homme retient souvent tous les autres. C'est, je le répète, au comité de salut public à donner cette action néces-

saire pour faire disparaître les entraves, et vivifier ces sources de richesses nationales, et bientôt nous tirerons de l'étranger, par la Sûisse et Gênes, beaucoup de fonds qui sont morts entre les mains des propriétaires innocens, et on donnera de l'activité à une branche d'autant plus essentielle, que la matière première croît en France, et qu'elle n'en part que chargée d'industrie.

Si vous pardonnez à un petit coupable, vous rendrez justice à au moins vingt innocens qui souffrent des fautes qu'ils n'ont pas commises. *Ah ! si le vertueux Couthon fût resté à Commune-Affranchie, que d'injustices de moins ! six mille individus, et non seize cents, n'auraient pas tous péri. Le coupable seul eût été puni ; mais* COLLOT..... *Ce n'est pas sans raison qu'il a couru à Paris soutenir son ami Ronsin. Il a fallu des phrases bien ampoulées pour couvrir de grands crimes !* Je doute cependant qu'ils aient échappé à l'œil vigilant des vrais soutiens de la République.

Signé CADILLOT.

ANONYMES.

N°. CV.

Lettre anonyme adressée à Robespierre, timbrée de Commune-Affranchie.

Représentant,

C'est après neuf mois d'imprécations contre toi, qu'un de mes amis, arrivant de Paris, vient de me dissuader en m'assurant que toutes mes idées sur ton compte étaient fausses.

Si je ne savais pas que ton temps est trop précieux pour l'employer à des intérêts privés, je t'enverrais un détail de ma conduite dès quatre-vingt-neuf, et même depuis que j'ai atteint l'âge où un être, doué du gros bon-sens et aimant sa patrie, peut se former une conduite politique.

Je te dirai seulement que je suis une de ces malheureuses victimes de l'affaire de Lyon, et que, quoique je n'aie été ni séquestré, ni accusé, je n'en suis pas moins ruiné, malheureux, et caché dans une pauvre petite campagne, pour avoir accepté une place dans un comité de surveillance, avant la

journée du 29 mai. Je n'ai jamais été ni président, ni secrétaire, et ai continuellement secouru les victimes de cette journée malheureuse, à laquelle je n'ai pas contribué, étant malade depuis huit jours : j'ai même, par des sollicitations, tiré des prisons plusieurs d'entre eux. Mais cela deviendrait trop long pour toi ; je me contente de t'assurer encore que je n'ai point pris les armes pendant le siége, ayant donné ma démission d'une place d'officier que j'occupais depuis deux ans, et cela au moment où je fus légalement appelé au comité de surveillance de ma section, par le vœu unanime de mes concitoyens. Je t'assure encore que je n'ai jamais été ni président, ni secrétaire de section, et que je n'y ai point rempli de place pendant la permanence d'icelle. Mais c'est déjà t'avoir trop fait perdre de temps sur ma position : je passe à ce qui m'avait donné de toi une idée si affreuse que celle qui m'a affecté pendant près de neuf mois.

Lyon, comme tu sais, fut agité, ainsi qu'une partie de la République, à l'époque du 31 mai et du 1er. et 2 juin, *et son erreur n'aurait pas duré plus que celle des autres départemens, si les partisans secrets des Danton et des Hébert n'eussent attisé le feu ; car tous les contes bleus d'émigrés, de prêtres réfractaires, de cocardes blanches, de guinées de Pitt, tu n'ignores pas qu'ils étaient absolument faux. Tu es aussi instruit, sûrement, d'une lettre, vraie ou prétendue, du fameux Danton, qui fut affichée dans tout ce département ;*

affiche dont se sont bien vengés Collot-d'Herbois et Ronsin, en faisant, deux mois après l'entrée des troupes de la République, inhumainement massacrer, par des canons chargés à mitraille, une grande quantité de pères de famille, dont dix à peine avaient pris les armes; ils eurent la cruauté de faire tuer, à coups de pelles et de pioches, ceux qui n'avaient été que blessés; car il n'en mourut pas six par l'effet de la mitraille: trait de barbarie dont Collot-d'Herbois s'est vanté même en face de la Convention, quoique ce genre de supplice fût contraire aux lois du gouvernement révolutionnaire, qui n'ordonnent que la mort simple du fusil ou de la guillotine. Il ne faut pas douter que, si le gouvernement avait toute sa vigueur, Collot-d'Herbois n'eût mérité la mort, pour avoir, à l'exemple des despotes, inventé, sans autorité légale, un supplice nouveau. D'ailleurs, Collot-d'Herbois et Ronsin ayant, pendant leur séjour à Lyon, énoncé plusieurs opinions, non pas anti-fanatiques, mais anti-déistes, et toutes marquées au coin du pur matérialisme, après cela il me fut impossible de croire qu'il ne fût pas d'intelligence avec Danton et Hébert; et comme je le croyais ton intime, le voyant dans le même comité, et de plus toujours prêt à déclamer, ou à la Convention ou aux Jacobins, des discours emphasés, toutes les fois que tu en prononçais, je n'ai pas douté que vous ne fussiez deux monstres, d'intelligence avec les autres, et que vous les aviez sacrifiés

par des raisons politiques que j'ignorais, et que vous n'eussiez, ainsi qu'eux, le dessein de régner sur des décombres et des cadavres, ou, comme il était plus probable, de livrer la République déserte à l'infâme Pitt. Cette dernière idée, surtout, était profondément gravée dans mon imagination; et il n'y a rien d'étonnant, instruit comme je l'étais que Pitt avait, pendant tout le cours de la révolution, leurré l'imbécile d'Orléans de l'espoir de la couronne de France, et sachant que Collot-d'Herbois, pendant tout ce temps, n'avait pas caché l'intérêt qu'il prenait à ce dernier. Je n'étais pas indigné contre les autres, parce qu'ils ne m'ont jamais trompé, les ayant toujours regardés comme des intrigans vénaux et sans morale.

Mais toi que j'avais cru avoir des principes qui n'avaient pas varié; mais toi que j'avais continuellement vu publier des opinions qui ne paraissaient payées ni par Pitt, ni par aucun parti, je n'avais pas cessé de t'estimer, quoique je ne t'aie pas toujours approuvé, surtout sous l'ancienne constitution, que je croyais d'abord pouvoir marcher; j'ai bien vu depuis que je m'étais plus souvent trompé que toi, et que dans la position où nous étions, puisqu'il fallait entièrement *déraciner l'ordre du clergé et de la noblesse*, nos lois calquées sur ces principes, TOUS LES HOMMES SONT BONS, étaient insuffisantes. J'avais donc redoublé de tendresse pour toi, à mesure que je sentais nos épines, et que je voyais que tu nous les arrachais. J'avais pendant long-temps

peu fait d'attention à Danton, et j'avais toujours eu en horreur Orléans, Brissot et Roland. Pour les autres députés, quoique je croie qu'il y en a qui ont beaucoup de mérite, j'avoue franchement qu'aucun ne m'avait assez frappé pour y avoir fait attention, à l'exception de Mirabeau, dont j'ai resté engoué jusqu'à sa mort, quoiqu'il eût de ces expressions originales qui étourdissent d'abord, mais qui ne remplissent pas l'âme toute entière, comme font tes discours, qui, quoique d'un style majestueux, ne sont point embrouillés de métaphores, d'expressions nouvelles et burlesques, qui étonnent l'esprit sans affecter l'âme.

Je t'assure que je me suis senti renaître, lorsque l'ami sûr et éclairé qui revenait de Paris, et qui avait été à portée de vous étudier dans vos bureaux, m'a assuré que, bien loin d'être l'ami intime de Collot-d'Herbois, tu ne le voyais pas avec plaisir dans le comité de salut public; mais que, comme il avait un parti à Paris, il serait peut-être dangereux, pour le comité, de l'exclure de son sein.

Tu dois être d'autant plus flatté du témoignage que je rends à tes principes, que, ma position m'empêchant de me faire connaître, tu ne pourras pas penser que je sois guidé par l'appât de quelque place, et je te jure que je voudrais qu'il m'en coûtât de mon sang (quoique je sois déjà très-affaibli), et que tous les vrais patriotes fussent aussi désabusés que je le suis maintenant. Je t'assure que quelque parti que je te voie prendre, je le suivrai sans ré-

flexion, persuadé que ce sera toujours le meilleur pour notre patrie.

Salut et fraternité.

D'une chaumière au midi de Ville-Affranchie, ce 20 messidor, l'an II de la République française, une et indivisible.

P. S. J'oubliais de te marquer *que Collot-d'Herbois a fait jeter dans le Rhône une grande partie de ses victimes, sûrement dans le dessein de procurer la peste aux départemens de l'Isère et de la Drôme.*

Nos. XXXI et XXXII.

Lettre anonyme à Robespierre.

L'arrêté du comité de salut public concernant la commission populaire, est révoltant par son injustice et son atrocité. Il veut que cette commission, d'ailleurs très-mal composée, condamne à la déportation les détenus *suspects*, c'est-à-dire *innocens*, ou, ce qui est la même chose aux yeux de la loi, non convaincus et même *non accusés* d'aucun délit. Et voici un exemple de ce que je dis :

Je connais un malheureux père de famille qui est en prison depuis six mois, par ordre du comité révolutionnaire de sa section. Pourquoi y est-il?

Parce que ce comité l'a trouvé *suspect*. Et pourquoi l'a-t-il trouvé suspect? Parce qu'ayant des affaires très-urgentes dans son pays, il demandait un passe-port pour y aller. Le comité le remit au lendemain; le lendemain, ce comité parla encore de remise; mon homme dit ce qu'il put pour l'éviter, et par-là montra l'impatience de partir. Alors un des membres du comité, avec lequel il s'était trouvé en opposition d'opinion, dans une assemblée de la section, et qui est un ancien portier, dit à ses collègues: *Ce citoyen est trop pressé de quitter Paris, pour qu'il n'ait pas quelque chose contre lui. Il m'est suspect; je suis d'avis que nous le foutions en prison*, et on l'y *foutit* à l'instant. Eh bien! cet homme qui gémit dans les fers depuis six mois, parce qu'il a demandé un passe-port, et qu'il a trouvé un ennemi au comité, peut être condamné à la déportation par la commission, sans autre motif que celui qui l'a fait incarcérer; car il n'y a absolument rien sur son compte. Et pour combler la mesure de l'iniquité et de l'atrocité, le même arrêté qui donne à la commission le pouvoir effrayant de condamner arbitrairement des gens qu'on ne peut accuser devant aucun tribunal, lui défend d'acquitter et de mettre en liberté ceux qu'elle trouvera innocens!

Tibère, Néron, Caligula, Auguste, Antoine et Lépide imaginèrent-ils dans leurs fureurs cruelles quelque chose d'aussi horrible? Non, grand Dieu! on nous mène ainsi en parlant de liberté, de vertu, de justice et probité! *Mais êtes-vous donc tous*

frappés de vertige ? ou bien, comme je l'ai entendu dire même à quelques-uns de vos collègues montagnards, et comme on le pense généralement, *allez-vous* à la contre-révolution par la même route qu'*Hébert* et *Chaumette*, par les excès ?

N°. LVIII.

Lettre anonyme à Robespierre.

(Le timbre de l'ancien *comité de salut public*, dont elle est frappée, annonce qu'elle a passé sous ses yeux.)

Robespierre ! Robespierre ! ah ! Robespierre, je le vois, *tu tends à la dictature, et tu veux tuer la liberté* que tu as créée. Tu te crois un grand politique, parce que *tu as réussi à faire périr les plus fermes soutiens de la République*. C'est ainsi que *Richelieu* parvint à régner en faisant couler sur les échafauds le sang de tous les ennemis de ses projets. *Richelieu*, sans doute, était un grand politique; plusieurs fois on tenta de renverser sa fortune : on ne réussit jamais. Pourquoi ? c'est qu'on n'était pas assez assuré, assez persuadé de la grandeur de son génie, contre lequel devait se briser tous desseins formés contre lui ; mais un seul homme qui n'eût point cherché à faire assaut de ruse, à contreminer sous ses pieds, un seul qui ne se fût point

amusé à vouloir dénouer ces nœuds difficiles, mais eût d'un seul coup tranché la difficulté sans craindre la mort, eût mis à bas, renversé, terrassé ce colosse de ruse, de génie, de pénétration et de politique. Voilà le moyen, le vrai moyen de vaincre le génie et l'habileté des politiques tyrans. Eh bien! Robespierre, tu as prévenu *Danton*, *Lacroix*, etc., tous les plus fermes appuis de la liberté. Tu te crois un grand homme, et tu te crois déjà triomphant : mais sauras-tu prévoir, sauras-tu éviter le coup de ma main, ou celui de vingt-deux autres, comme moi, *Brutus* et *Scevola* déterminés? Oui, nous sommes déterminés à t'ôter la vie et à délivrer la France du serpent qui cherche à la déchirer, à la mettre dans les fers, à faire périr la plus grande partie de tes frères de misère et de faim. Tyran, nous connaissons tes projets; nous savons tes arrangemens; *mais tremble! tremblez tous, nouveaux décemvirs! des vengeurs de la patrie sont prêts à faire couler votre sang. Environne-toi de gardes, de satellites, de noirs et d'esclaves; je serai parmi eux, n'en doute point.* Trente fois, déjà, j'ai été prêt de t'enfoncer dans la bouche mon poignet empoisonné; mais je préfère, nouveau *Brutus*, de partager cette gloire avec d'autres que j'ai vu pleurer sur le sort des malheureuses victimes de ta rage. Oui, la France va être délivrée du plus rusé tyran qui fut jamais, de l'auteur de tous nos maux, par de véritables patriotes, dont la plus grande partie ont leurs enfans sur la frontière, combattant pour la liberté.

Malheureux, tu as vendu ta patrie! tu déclames avec tant de force contre les tyrans coalisés contre nous, et tu veux nous livrer à eux! tu leur as vendu notre sang, notre or, nos vivres, nos provinces, pour ton ambition enragée de régner sur vingt lieues de pays : *tu leur promets de nous faire égorger les uns après les autres*, et, pour comble de rage, les uns par les autres! Que t'avons-nous fait? ne sommes-nous pas tes frères, tes collègues et tes amis?..... Ah! scélérat, oui tu périras et tu périras de mains desquelles tu n'attends guère le coup qu'elles te préparent. As-tu bien songé au crime affreux que tu as promis? quoi! nous faire périr, tous périr les uns après les autres, tes collègues, toutes les autorités, et jusqu'au peuple même; les uns par le fer, les autres dans les prisons, et la plus grande partie par la faim! *Quoi! réduire la France à deux millions d'hommes, et c'est encore trop, as-tu dit!* quoi! entretenir une guerre défensive pour faire périr tous nos soldats, les uns après les autres, par le feu des despotes que tu feins de tant haïr! quoi! faire de la France un vaste cimetière en proposant des lois dures dont l'enfreinte, à chaque instant, fera périr le peuple! Dis-moi, est-il un tyran dans l'histoire, plus tyran que toi?..... et tu ne périras pas! et nous ne délivrerions pas notre patrie d'un tel monstre! nous mourrons tous, s'il le faut, mais tu n'échapperas pas. Crois-moi, Robespierre, il en est temps encore, repens-toi, renonce à tes desseins. Je t'ai aimé autrefois, parce que je

t'ai cru républicain; je t'aime encore comme malgré moi-même: mais crains un amour jaloux, un amour en fureur qui ne te pardonnera pas si tu oses porter tes pas plus loin. Songe à l'avis que je vais te donner, si tu conserves encore quelque reste d'amour pour la patrie: depuis 1789, tu n'as pas encore pu vivre simple particulier; eh bien! commence à vivre l'égal de presque tous les Français, c'est un sacrifice que tu dois faire à la patrie, à la défiance publique. On peut se passer de toi; assez d'autres sauront défendre la la liberté: si ton ambition ne peut s'y résoudre, va, tu n'es qu'un traître, et tu dois périr. O vous, ses malheureux collègues au comité, tremblez de favoriser ses projets! il est plus fin que vous; élevé à la souveraine puissance, il vous sacrifierait: un tyran connait-il des amis? vous lui auriez rendu de trop grands services pour qu'il ne vous haït pas. Une fois maître, il ne songerait plus qu'à se défaire de ceux qui l'auraient aidé. Mais non, il n'y parviendra pas; j'en jure par la liberté, il n'y parviendra pas; le traître périra. Robespierre, songe à toi; tes projets sont éventés: nous venons tous d'écrire, en forme de circulaire, une lettre toute semblable à celle-ci, à toutes les sections de Paris, dans la personne des âmes vraiment républicaines: on gardera jusqu'à ce que tu sois décidé..... Mérite encore une fois l'estime publique, ou c'en est fait du plus grand des traîtres.

N°. LX.

Lettre anonyme trouvée dans les papiers de Robespierre.

Où est D....., M....., l'infâme M.....? où sont les autres? Vous êtes encore, D....., S....., Ch....., lâches et vils meurtriers!

Tu es encore, tigre imprégné du plus pur sang de la France....., bourreau de ton pays, furie sortie du tombeau d'un misérable rég....., moins coupable que toi! tu es encore! Écoute! lis l'arrêt de ton châtiment. J'ai attendu, j'attends encore que le peuple affamé sonne l'heure de ton trépas; que, juste dans sa fureur, il te traîne au supplice..... Si mon espoir était vain, s'il était différé, écoute, lis, te dis-je: cette main qui trace ta sentence, cette main que tes yeux égarés cherchent à découvrir, cette main qui presse la tienne avec horreur, percera ton cœur inhumain..... Tous les jours je suis avec toi, je te vois tous les jours; à toute heure, mon bras levé cherche ta poitrine..... O le plus scélérat des hommes, vis encore quelques jours pour penser à moi; dors pour rêver de moi; que mon souvenir et ta frayeur soient le premier appareil de ton supplice!

Adieu..... Ce jour même, en te regardant, je vais jouir de ta terreur.

N°. LXI.

Lettre anonyme à Robespierre, sans date de lieu ni d'époque.

Sans doute vous êtes inquiet de ne pas avoir reçu plus tôt des nouvelles des effets que vous m'avez fait adresser, pour continuer le plan de faciliter votre retraite dans ce pays. Soyez tranquille sur tous les objets que votre adresse a su me faire parvenir, depuis le commencement de vos craintes personnelles, et non pas sans sujet. Vous savez que je ne dois vous faire de réponse que par notre courrier ordinaire; comme il a été interrompu dans sa dernière course, cela est cause de mon retard aujourd'hui. Mais lorsque vous le recevrez, vous emploierez toute la vigilance qu'exige la nécessité *de fuir un théâtre où vous devez bientôt paraître et disparaître pour la dernière fois*. Il est inutile de vous rappeler toutes les raisons qui vous exposent; car le dernier pas qui vient de vous mettre sur le *sopha de la présidence*, vous rapproche de l'*échafaud*, où vous verriez cette canaille qui vous cracherait au visage, comme elle a fait à ceux que vous avez jugés. *Égalité*, dit d'*Orléans*, vous en fournit un assez grand exemple. Ainsi, puisque vous êtes parvenu à vous former, ici, UN TRÉSOR SUFFISANT pour exister long-temps, ainsi

que les personnes pour qui j'en ai reçu de vous, je vous attendrai avec grande impatience, pour rire avec vous du rôle que vous aurez joué, dans le trouble d'une nation aussi crédule qu'avide de nouveautés..... Prenez votre parti, d'après nos arrangemens; tout est disposé. Je finis, notre courrier part, je vous attends pour réponse.

N°. LXXIII *b*

Lettre anonyme d'un ex-constituant, trouvée dans les papiers de Robespierre.

Nantes, le 30 ventôse, l'an II.

Nous commençons enfin à entrevoir la fin de la Vendée. *L'arrestation de Ronsin et Vincent et leur prochain supplice feront plus que les armées.* Depuis deux mois les bons citoyens n'attribuaient qu'à ces deux scélérats la résurrection de cette affreuse guerre, *ils gémissaient en secret sur l'aveuglement du comité de salut public.* L'espoir renaît enfin, et bientôt nous pourrons, libres de toutes inquiétudes du côté de la Vendée, tourner toutes nos pensées et nos forces vers nos ennemis extérieurs: *ainsi les malveillans du Morbihan ne fonderont plus d'espérance sur leurs auxiliaires de la*

Vendée : ainsi sera détruit ce chancre politique qui dévore chaque jour tant d'hommes.

Ton âme sensible frémirait d'horreur au récit des mesures exécutées dans les cantons paisibles des départemens insurgés. *Les ordres du comité de salut public ont été méprisés. Tout, tout, sans exception, est incendié, massacré, dévasté. Des villes, des bourgs, des villages habités par des patriotes* ont disparu, *et le fer a achevé ce que la flamme épargnait* : c'est ainsi qu'on *a ressuscité la Vendée. Elle était finie par la prise de Noirmoutier; mais Ronsin et Vincent ne le voulaient pas. Ils l'ont recréée, en forçant les paysans, dont un grand nombre rapportaient leurs armes, à se réunir aux brigands, pour éviter la mort.*

Il ne tient qu'au comité de salut public de finir enfin cette affreuse guerre. Qu'il ordonne l'exécution de ses premiers plans; qu'il mette un terme aux incendies, aux meurtres, aux horreurs qui souillent ce pays, et je jure que dans quinze jours tout sera fini.

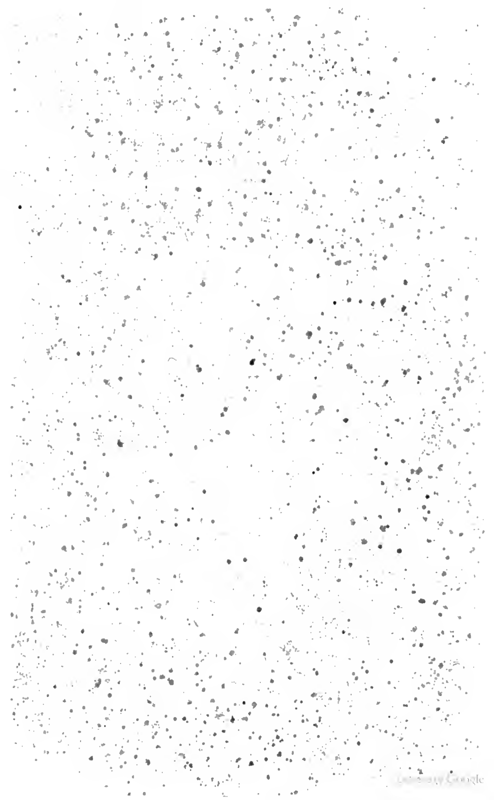
Tu sens combien, à la veille de commencer une campagne d'où dépend le sort de la République, il est important d'étouffer les mouvemens intérieurs. Eh bien, que la Vendée finisse, et la paix régnera partout : elle est le foyer et l'espoir de tous les mécontens; détruisez-la, vous en êtes les maîtres.

A côté de plusieurs erreurs dans le rapport de Philippeaux, sont de grandes vérités. Quelques-unes sont justifiées par les derniers événemens. Il y

a long-temps qu'ici *Ronsin* et *Vincent* étaient désignés comme des traîtres.

Tels sont, Robespierre, les avis d'un vétéran de la révolution, qui a partagé tes travaux pendant trois ans.

Adieu. Vive la République! Le comité de salut public peut la sauver; mais qu'il commence *par détruire la Vendée, encore redoutable, malgré les faux rapports.*



PIÈCES INÉDITES

ET

AUTRES.

IVe. LIASSE.

DOSSIERS

DE

Achard. — Administrateurs (les) du départ. de la Loire. — É. Bohan. — Châlier. — Coulombeau. — Deforgues. — Game. — Gatteau et Garnerin. — Gravier. — Hérault de Séchelles. — Javogues. — L... — Patterson. — Pilot. — Riquetti (sœur de Mirabeau). — Saint-Just et Lebas. — Theeman-Shephen. — Thonion. — Thuillier. — Van Miest.

THEEMAN SHEPHEN,

ANGLAISE.

PIÈCE INÉDITE.

Monsieur,

Je n'aime pas la dissimulation; je ne la pratique jamais en aucune occasion envers personne, et je n'endure pas qu'on la pratique envers moi. Vous en avez usé, Monsieur, vis-à-vis de moi. Vous m'avez trompée : vous m'avez fait accroire que vous acceptiez, pour le bien de la chose publique, ma petite offrande, et vous ne l'avez pas acceptée. Les comptes de recette et de déboursement que mes banquiers viennent, selon leur annuelle coutume, de me transmettre, en font preuve. Mon illusion a été bien douce et agréable, et mon réveil en est d'autant plus pénible. Vous êtes obligé, Monsieur, en honneur, ainsi que par pitié, de m'en dédommager par des réalités. Si la date de cet ordre faisait un obstacle à sa négociation, veuillez me le renvoyer, et j'en ferai un autre, revêtu de toutes les formalités requises pour son immédiate acceptation. Vous avez contracté, Monsieur, l'obligation de l'accepter et de

vous en faire payer, en venant ici m'assurer de l'usage que vous comptez en faire. Ne méprisez pas ainsi les Anglais; ne traitez pas avec cette humiliante dépréciation *la bégayante aspiration de bonne volonté*, envers la cause commune de tous les peuples, d'une *Anglaise*.

Les Français étaient autrefois célèbres par leur complaisance pour le sexe le plus faible, et le plus sensible par là même aux injures. Malheur à nous, si la révolution nous ôte ce précieux privilége! Mais je réclame un plus juste droit: ne faites pas à autrui ce que vous ne voudriez pas qu'on vous fît.

Dans la plus persévérante détermination de chercher satisfaction jusqu'à ce que je l'obtienne,

J'ai l'honneur d'être, Monsieur, votre vindicative servante.

12 janvier 1792.

Signé Theeman Shephen.

A M. Robespierre, ancien député de l'Assemblée constituante, maison de M. Dupley, menuisier, rue Saint-Honoré, vis-à-vis celle Saint-Florentin, à Paris.

RIQUETTI.[1]

PIÈCE INÉDITE.

Ce 30 germinal, l'an II de la République.

Cher Robespierre, ne crois pas que l'intérêt me domine jamais. Je propose au comité de salut public de me rendre utile, en apprenant à lire, écrire, travailler, la musique; enseigner, dans le *Catéchisme de la Nature*, l'*a*, *b*, *c*, qui a été présenté à la Convention. J'assiste sans cesse aux séances; c'est un code d'instruction qui nourrit le cœur et l'esprit; de là je vais aux Jacobins. Les principes de vertu que tu exprimes autant dans tes paroles que dans tes actions, m'ont fait concevoir le projet d'instruire les enfans *gratis*. Je ferais tort à des officiers, à des femmes de la patrie..... Non, citoyen, l'or ne me corrompra jamais; tu peux croire que j'aimerais mieux mourir de misère pour la vertu, cela n'est pas déshonorant; mais l'or, corrompu par le vice, prend une acrimonie qui empoisonne la conscience et les mœurs. La Grèce a été perdue par le luxe. Les Romains étaient vertueux, ils menaient

(1) En marge est écrit au crayon : *Sœur de Mirabeau.*

une vie frugale; l'âme s'agrandit par la fatigue, s'endurcit au vice, et se renouvelle à la vertu. Mon cher Robespierre, non, je ne te quitterai jamais; ne crains pas cela; j'aurai des vertus en suivant tes conseils et tes exemples; et, loin de toi peut-être, un autre air que le sol que tu habites me perdrait. Non; ferme et invariable, tu es un aigle qui plane dans les cieux; ton esprit, ton cœur est séduisant; l'amour du bien est ton cri d'armes; le mien est que tu vives long-temps pour le bonheur d'une Convention que j'aime. Je me flatte que tu auras égard à ma demande. Je n'ai d'autre désir que de me rendre utile à la république ue j'aime. Compte sur mon cœur.

Je suis ta concitoyenne, qui te salue avec fraternité.

Signé Riquetti.

Au citoyen Robespierre, député à la Convention nationale, au comité de salut public.

L.......

PIÈCE INÉDITE.

Faciamus experientiam in animâ vili.
(Ancien axiome de médecine.)

Au citoyen Robespierre.

MONSIEUR,

Ce que j'ai eu l'honneur de vous écrire jusqu'à présent, ne prouve que mon désir d'être utile, et ne l'était peut-être pas; mais j'espère que cette lettre vous intéressera davantage.

Lorsque j'ai su, le lendemain du massacre du Champ-de-Mars, qu'on amenait en prison par douzaines, des citoyens honnêtes qui n'avaient fait que gémir sur leurs parens et leurs amis égorgés, je devinai facilement qu'on voulait motiver le massacre sur des torts apparens, et qu'on essayait de violentes arrestations sur des citoyens sans appui, pour parvenir par degrés aux citoyens qui ont quel-

qu'influence dans les affaires publiques par leur opinion. *Faciamus experientiam in animâ vili*, est la marche ordinaire des tyrans.

Il y a ici soixante-quatre motionnaires, et il n'y en a pas un seul dont je ne sache les affaires aussi bien que lui-même. S'il m'était permis de vous écrire tous les motifs de leur emprisonnement, il vous serait difficile d'y ajouter foi : pas un seul n'a mérité vingt-quatre heures de prison; et je m'imaginais bonnement qu'ils seraient au moins mis en liberté, sur requête provisoire, aussitôt qu'ils auraient été interrogés par le juge de l'Abbaye.

On les a interrogés; et, personne n'étant élargi, j'ai compris d'abord qu'il y avait une autorité ultérieure qui gênait la justice dans ses fonctions les plus sacrées. Ma conviction a été entière, lorsque j'ai lu dans le journal la pétition très-inconstitutionnelle des juges de l'Abbaye à l'assemblée nationale, et l'attribution encore plus inconstitutionnelle qui leur a été accordée; mais, passant sur cet article, j'observe seulement que le président du tribunal a dit formellement qu'il y avait dans les dépositions faites au sujet du Champ-de-Mars, une suite de faits qui annonçaient une intrigue préparée et suivie dont il est essentiel de suivre le fil, et qu'il y avait plus de deux cents personnes à décréter.

Oui, Monsieur, je puis certifier devant Dieu et devant vous, que c'est un mensonge abominable, que ce fil d'intrigue commun à tous les gens arrêtés. J'en connais plus d'un grand tiers, soixante-quatre

sur cent cinquante; je connais les plus coupables, puisque j'ai sous les yeux ceux qui sont décrétés, et il n'y en a peut-être pas un seul qui ne soit un être très-isolé et au courant des affaires. Presque tous n'ont été arrêtés que pour quelques mots tout au plus imprudens, lâchés devant leurs voisins, ou à la vue des cadavres qu'on apportait du Champ-de-Mars; beaucoup n'ont pas même dit ce que les mouchards leur ont fait dire; et quelques-uns, brutalement traités par la garde nationale, pour des attroupemens de voisinage, à leur porte, n'ont pas même répliqué comme un citoyen libre peut le faire. C'est pitié que de voir sous quels prétextes on a emprisonné tant de gens honnêtes.

Je ne les connais pas, me dira-t-on; ils me mentent..... Non, non, ils ne m'ont pas menti. J'ai vu le procès-verbal d'arrestation d'un très-grand nombre d'entre eux, et les procès-verbaux m'ont eux-mêmes appris deux grandes vérités qu'il faut vous exposer.

C'est que la plupart de ces procès-verbaux sont ordinairement rédigés, avec un dessein de nuire, en paroles ambiguës; et il est très-évident qu'on a profité de l'ascendant qu'a un commissaire sur des citoyens troublés, pour leur faire dire en mots vagues ce qu'ils n'ont jamais voulu dire. Dans un de ces procès-verbaux on a transformé un pauvre perruquier allemand, qui n'entend ni ne parle français, qui est d'ailleurs aussi bête qu'on puisse le désirer, et tombant du mal caduc, qui l'abrutit encore, en

motionnaire dangereux et incendiaire. *Crimine ab uno disce omnes.*

La seconde vérité qui résulte de tous ces faits, c'est qu'on veut faire une monstrueuse procédure sur cette affaire, comme celle des 5 et 6 octobre, afin d'atteindre, par des moyens détournés, à certaines personnes qu'il serait dangereux d'attaquer ouvertement. Cette procédure, divisée en trois ou quatre cents portions d'un grand tout, fournira à des rapprochemens de dépositions insidieuses; et il suffira que dans le nombre des accusés on ait fait glisser quatre ou cinq mouchards, pour joindre habilement à leurs défenses des délations salariées qui servent à lier l'ensemble en donnant lieu à des inductions. Il faudrait supposer, me dira-t-on, que les juges soient des juges vendus à l'iniquité: je n'ai garde de le penser, ni de le dire; mais dans une procédure de cette espèce, il est si aisé de tromper les juges eux-mêmes, de les entraîner par la rigueur des formes, par un ensemble de témoignages achetés dont ils ne connaissent pas la source! J'ai beaucoup connu un des juges d'instruction de l'affaire du 6 octobre, le plus intègre des hommes, qu'on avait trompé à meilleur marché.

Je ne prétends inculper ni soupçonner personne; je sais ce que je sais; et je ne suis pas dans une position à prouver ce que je sais, ni comment je le sais. Ce que je dis n'est donc qu'une opinion; mais je me crois fondé à prédire que la procédure du

Champ-de-Mars va devenir un nuage d'épouvante et d'effroi contre les bons citoyens.

Mais comment faire pour y remédier, puisque cette poursuite a été décrétée par l'Assemblée nationale? Je crois qu'il y aurait un moyen, que je vous exposerai dans une lettre suivante.

J'ai l'honneur d'être, avec un profond respect,

Votre très-humble et très-obéissant serviteur,

Signé L.....

VAN MIEST (VONKISTE).

PIÈCE INÉDITE.

A M. Robespierre, membre de la Convention nationale, à Paris.

MONSIEUR,

Emporté par mon patriotisme à la vue du décret mentionné dans ma lettre que je vous écrivais le 20 du courant, pour offrir mes services, je n'ai pas réfléchi que tout aventurier pourrait en faire autant,

et que, n'ayant pas le bonheur d'être connu de vous, vous pourriez me croire de cette classe; c'est pourquoi, monsieur, je prends en confiance de vous mettre à même de me connaître. Dans la révolution belgique, je fus un de ceux qui y jouèrent un rôle. Attaché au malheureux Vanders-Mersch; zélé partisan de votre révolution, membre du comité réfugié à Lille, chef du parti républicain dans le Hainaut connu sous le nom de *Vonkiste*, dévoilant les fourberies du congrès, sachant par une correspondance assurée, les inutiles démarches de ses envoyés, aimé du peuple, sacrifiant tout pour l'éclairer sur ses droits et lui procurer une vraie liberté, je devins un être dangereux pour ces états. Ils connaissaient les vaines tentatives des émissaires de la maison d'Autriche pour me corrompre, il fallait me perdre, ils choisirent ce parti; la calomnie la plus atroce fut employée. L'on me fit passer pour traître et je fus traîné dans les prisons, où, pendant quatre mois, je me vis à chaque moment près d'être massacré par ce peuple pour qui je me sacrifiais. Le bandeau cependant lui tomba des yeux, il vint en triomphe m'en arracher; mais il était trop tard, je ne pouvais plus m'opposer aux vues ambitieuses du clergé et de la noblesse. Les chefs de l'armée et les officiers étrangers étaient aux ordres de leur cour: cette intrigue de cabinet devait finir et les vues de Léopold avoir leur effet. J'eus la douleur de voir l'entrée des satellites de ce prince; j'eus celle d'être témoin que les promesses d'une organisation dé-

mocratique séduisaient une partie de mes collègues, je les vis réunis aux partisans de son gouvernement. Fidèle à mon serment, inviolablement attaché aux droits de l'homme, je quittai un pays où ma présence pouvait donner de l'ombrage, laissant à mon parti l'espoir de ne l'abandonner jamais.... Depuis six mois, retiré ici, j'attends le moment de prouver à ma patrie que je l'aime encore. J'avais laissé le soin à M. Lochée, mon ami, de solliciter les Français à considérer notre révolution, son heureux commencement et son indigne fin; mais comme la mort vient de me l'enlever, je me trouve par conséquent obligé à vous engager à considérer politiquement mon pauvre pays. Je n'ai pas les talens de cet ami, je n'ai pas sa plume; mais j'ai le cœur de l'honnête homme et je suis citoyen. Sera-t-il dit qu'une nation qui s'est à jamais immortalisée et qui a donné la liberté à un peuple éloigné, laisse forger des fers à un voisin qui mérite le plus son attention? Ce qui vient de se passer aujourd'hui doit en être la preuve. Vous ne devez pas douter que tant que le Pays-Bas sera sous la domination de l'Autriche, sur le pied qu'il est aujourd'hui, il sera le centre des ennemis de la constitution : vous ne devez pas non plus ignorer les intentions de Léopold. En vous offrant mes services, ce n'est pas sans une connaissance particulière des affaires et sans être en état de nuire à ses projets. L'occasion est d'autant plus favorable que le clergé et la noblesse y deviennent de plus en plus odieux, et que le gouvernement autrichien n'a que

l'art de s'y faire détester. Espérant que vous voudrez bien m'honorer d'un mot de réponse,

J'ai l'honneur d'être,

MONSIEUR,

Votre très-humble serviteur,

VAN MIEST.

Londres, ce 26 juin 1791.

Mon adresse :

M. Van Miest, at M. Leclerq, King Street Golden square. London. England.

P. S. Je peux vous annoncer qu'à la nouvelle du départ du roi Louis XVI, l'on aurait dit que cette ville était en deuil, et que l'on a vu ce jour-là l'insolence des aristocrates, et de quoi ils seraient capables si malheureusement ils pouvaient encore dominer ; mais celle de l'arrestation du roi les rend malades au lit.

PATTERSON.

PIÈCE INÉDITE.

NOTE SUR LA CONSTITUTION ANGLAISE.

Au citoyen Maximilien Robespierre, député à la Convention nationale.

Parmi la multitude des faits démonstratifs des vices de la prétendue constitution britannique, permets, Robespierre, qu'un Anglais t'en signale un qui lui paraît être des plus importans. La possibilité que ce fait t'échapperait comme il a échappé à tous ceux qui ont parlé jusqu'ici contre cette constitution illusoire, le fait lui-même qui présente à tes superbes moyens oratoires une arme la plus fatale à ce gouvernement qui opprime son pays, la discussion importante que ta sagesse a mise à l'ordre du jour à la société des Jacobins, tout semble l'autoriser à s'adresser à toi. Humanité, patrie, sublimes affections qui surtout animez mon cœur dans ce moment, soyez aussi mon excuse auprès d'un de vos plus ardens défenseurs pour les instans d'attention que je lui demande. Peut-être ne seront-ils pas perdus

pour vous, ces instans si précieux à vos intérêts.

Je te rappelle donc, citoyen représentant, qu'il y a environ deux ans que tout le peuple anglais exprimait formellement et constitutionnellement son vœu contre la traite des nègres. La nation entière, dégoûtée des horreurs commises dans cet infernal commerce, la nation entière pétitionnait. Accablé de cette unanimité, l'exécrable Pitt semblait céder au désir du peuple: il prenait même ses intérêts avec une éloquence hypocrite. Cependant la chambre des communes, dirigée secrètement par ce traître, osait remettre à quatre ans l'espérance de la nation. C'était déjà une infamie atroce, un affront impardonnable à la majesté du vrai souverain: mais, ô honte! cette espérance échouait totalement dans la chambre des pairs. Le traître existe encore.... Le peuple est foulé aux pieds de ce qu'il appelle sa constitution. Peut-on produire une preuve plus éclatante de l'esclavage constitutionnel qui pèse si cruellement sur l'Angleterre? Qu'elle tombe donc cette constitution monstrueuse, ce signe de ralliement pour le crime, ce fantôme mis en avant par des esprits malins pour étouffer la liberté, ce ruineux édifice où parmi un amas d'immondices dans une obscurité hideuse, se rassemble toute la vermine obscène qu'enfantent la sécurité, la malignité, la corruption! Qu'elle tombe enfin et que sa chute écrase la scélératesse qui la soutient, et éclaire la stupidité qui l'admire! que sur ses débris s'élève l'autel de la liberté et de l'égalité, où la France et

l'Angleterre puissent jurer une paix constante, une fraternité sans réserve !

Voilà mes plus ardens souhaits, et, en t'exprimant ma reconnaissance pour la discussion que tu as ouverte à cet égard, je ne suis pas sans savoir combien elle est capable d'amener leur accomplissement. Je suis bien convaincu qu'une voie est maintenant ouverte par laquelle la vérité peut entrer triomphante dans notre île. Il me reste à désirer que cette voie soit aplanie, et gardée par une sagesse égale à celle qui a su la montrer. Empêche, Robespierre, je te le conjure, qu'on y jette les pierres de la discorde. Si l'on projetait un pont qui lierait les deux territoires, y souffrirait-on des monstres qui en empêcheraient les entrées, y permettrait-on des rochers qui en encombreraient le passage ? Les épithètes injurieuses que l'on prodigue à notre caractère national ou individuel, ne sont-elles pas pourtant des obstacles non moins fatals aux progrès de la vérité ? Je ne m'arrête pas pour prouver qu'elles sont injustes, quoique le fait que je t'envoie m'en fournirait une belle occasion. Tu sais bien que tout peuple est essentiellement bon, *même celui à qui j'appartiens*. Je ne m'arrête pas même pour examiner si ces injures sont l'effet d'une irritation patriotique de l'ignorance ou de la malveillance ; j'insiste seulement que les intérêts de l'humanité demandent qu'elles soient bannies absolument de cette discussion solennelle, et discréditées partout autant qu'il soit possible.

Fais voir sa malheureuse servitude à l'Anglais, avec bienveillance, avec délicatesse; tandis qu'il apprend à regarder son gouvernement comme un fardeau qui l'écrase, et ses gouverneurs actuels comme des tigres qui le déchirent, qu'on lui présente les républicains français comme ses bienfaiteurs, comme ses frères. Ce n'est pas la calomnie qui l'éclairera.... Que la douce fraternité introduise la vérité jusques dans ses foyers.

Mais il est temps que je finisse. Mon cœur est soulagé: mon esprit, accablé par le mauvais état de ma santé, est fatigué. Assez de tes momens m'ont été donnés. Si j'ai mal dit, mon intention m'excusera; si j'ai bien dit, j'aurai servi la France, ma patrie, l'humanité entière: c'est là le comble de mes souhaits. Bercé par cette glorieuse espérance, je t'envoie sincèrement

Salut et fraternité.

N.-S.-J. PATTERSON.

Boulogne-sur-Mer, 4 pluviose, an II de la République française, une et indivisible.

COULOMBEAU,

SECRÉTAIRE DE LA COMMUNE.

PIÈCE INÉDITE.

COMMUNE DE PARIS.

Le vendredi 16 août 1793, l'an II de la République française.

CITOYEN,

Je m'empresse de vous envoyer la médaille des hommes du dix août, et je me félicite d'avoir à rendre cet hommage à l'incorruptible Robespierre.

COULOMBEAU, *secrétaire-greffier.*

Au citoyen Robespierre l'aîné.

PIÈCE INÉDITE.

COMMUNE DE PARIS.

Le 12 brumaire de l'an II de la République française, une et indivisible.

Extrait des registres des délibérations du conseil-général.

La citoyenne Montoison fait déposer sur le bureau une plaque de cuivre rouge sur laquelle est

gravé l'écusson de Clermont ; elle déclare que son patriotisme ne lui eût pas permis de garder si longtemps ce hochet de la vanité, s'il ne se fût, pour ainsi dire, soustrait aux recherches qu'elle a faites d'objets de cette nature.

Le conseil-général donne acte à la citoyenne Montoison du dépôt qu'elle fait, arrête que la planche sera brisée, et qu'extrait du procès-verbal sera envoyé à ladite citoyenne.

Signé Lubin, *vice-président* ; Dorat-Cubières, *secrétaire-greffier adjoint*.

Pour extrait conforme,

Coulombeau, *secrétaire-greffier*.

PIÈCE INÉDITE.

COMMUNE DE PARIS.

Le 23 brumaire de l'an II de la République française, une et indivisible.

Extrait du registre des delibérations du conseil-général.

Le citoyen et la citoyenne Dutillet, ainsi que la citoyenne Montoison leur fille, voulant accélérer autant qu'il est en eux le progrès de l'esprit public, font hommage au conseil-général de deux chasubles,

d'un calice avec sa patène, provenant d'une ancienne chapelle domestique.

Ils désirent que le conseil-général veuille bien accueillir ce nouveau don patriotique de la part d'un vieillard de quatre-vingt-six ans, qui, dans l'hiver de son âge, ayant dépouillé depuis long-temps tous préjugés, se félicite de voir sa patrie libre et régénérée.

Il espère que le conseil-général, toujours occupé du soin si doux de soulager les malheureux, emploiera la valeur du calice et de la patène en secours provisoires pour quelques-uns de nos frères d'armes qui reviendraient blessés des frontières, et spécialement de ceux de la section des Droits-de-l'Homme, où il fait sa résidence lorsque ses infirmités lui permettent de venir à Paris.

Le conseil-général accepte l'offre faite par le citoyen et la citoyenne Dutillet, ainsi que par la citoyenne Montoison, leur fille;

Arrête que l'emploi du prix du calice et de la patène sera fait conformément à leurs intentions;

Charge le secrétaire-greffier de porter ces effets à la Monnaie, d'en retirer un *récépissé* comptable, qui en constatera le poids, d'échanger le numéraire qui en proviendra pour des assignats à la Trésorerie nationale, et de rester dépositaire desdites sommes, qui seront employées d'après les arrêtés du conseil-général;

Arrête l'insertion aux affiches de la commune, avec mention de l'âge du citoyen Dutillet, mention

civique au procès-verbal de l'offre desdits citoyen et citoyennes ; autorise le secrétaire-greffier à envoyer à leur domicile le présent arrêté.

Signé Lubin, *vice-président*; Dorat-Cubières, *secrétaire-greffier adjoint*.

Pour extrait conforme,

Coulombeau, *secrétaire-greffier*.

ÉLOI BOHAN.

PIÈCE INÉDITE.

Ce 30 prairial, l'an II de l'ère républicaine.

Au citoyen Robespierre.

Citoyen,

Sauveur de la patrie, toi qui as tant de fois sauvé la République, toi qui as tant de fois exposé à la fureur des scélérats tes jours si précieux à la patrie ; toi, dis-je, qui du sommet de la Montagne sainte as juré d'exterminer surtout les tyrans de la terre, achève donc, par un dernier effort, de purger cette terre sacrée de la liberté, tant de fois

souillée par les agens du despotisme et de la tyrannie. Le fanatisme, ce monstre abominable qui a tant de fois répandu le sang de nos frères dans la Vendée, à Lyon, à Toulon et dans toute la République, ose encore lever la tête dans nos départemens, sans craindre les soins exacts de ma surveillance. Je suis, comme toi, né dans le département du Pas-de-Calais. Mon pays natal a éprouvé tous les plus grands orages que la malice des apôtres de la fable évangélique a su agiter dans cette commune, de manière que de douze cents âmes de population une vingtaine se sont soumises aux principes de la révolution, sur lesquelles étaient trois de mes frères et nos père et mère.

Nous étions nés de parens pauvres; mais nous avons la gloire d'avoir fait tant de sacrifices d'un temps qui nous était si précieux, qu'à l'aide de nos augustes représentans, nous avons soumis le reste de cette population rebelle aux principes révolutionnaires, de sorte que du premier au dernier chacun confesse publiquement son erreur, et crie de vive voix: Vive la République! vive la Montagne! écrasons nos tyrans! Quel malheur pour moi de voir mes prosélytes me reprocher du fanatisme à cause de la variété du gouvernement dans le département de la Somme, que le représentant Dumont n'a pas mis à la hauteur des circonstances, comme le fait aujourd'hui le citoyen Lebon dans le département du Pas-de-Calais!

J'ai été chargé de la surveillance dans notre commune, en qualité de président. Nos fonctions sont suspendues par la loi, à cause de notre petite population et du degré de parenté. Cependant, il serait urgent de continuer nos fonctions, pour faire marcher au pas tous ces hermaphrodites de la révolution.

Considérant que vous avez décrété un calendrier républicain; considérant que les départemens du Nord et du Pas-de-Calais ont terrassé les superstitions évangéliques, et que le département de la Somme veut conserver les signes insupportables du fanatisme; considérant enfin qu'un administrateur du district de Péronne voit dans le temple de la Raison des autels, confessionnaux, cierges, croix et autres objets, sans faire tonner la foudre de la représentation nationale, je demande que les foudres de la Montagne éclatent dans un instant par toute la République, et viennent consommer tous ces abominables replis qui cachent pendant l'orage le signe dont nos aïeux ont été empoisonnés. Je te demande, citoyen, que tu invites la Convention à nous envoyer un décret formel que le décadi soit consacré au repos sous des peines très-sévères, et que les dimanches et fêtes soient consacrés au travail, sous les mêmes peines. Je demande aussi que les ci-devant prêtres qui sont chargés des exercices publics fassent publiquement abjuration de tout culte dans le lieu de leur résidence; qu'ils soient mariés, si toutefois ils ne le sont pas, dans le temps

de trois décades après la publication de la loi. Je demande ensuite d'être réintégré dans nos fonctions, ou que toutes les communes soient tenues de former des sociétés populaires, et tu verras la République marcher au pas républicain. Je te prie, citoyen, de me répondre à ce sujet. Je suis avec sincérité ton égal en droit.

Salut et fraternité.

Éloi Bohan, *ci-devant président du comité de surveillance de la commune d'A......., district de Péronne.*

HÉRAULT DE SÉCHELLES,

CONVENTIONNEL.

PIÈCE INÉDITE.

Paris, 24 janvier 1782.

A M. l'abbé Massieu (1).

Je ne puis vous exprimer, monsieur, combien je suis touché des marques de souvenir que vous

(1) Curé de Longuesse avant la révolution, et traducteur de Lucien; depuis député à la Convention, et collègue de Hérault de Séchelles.

voulez bien me donner. Je vous supplie d'être persuadé à votre tour que je me rappellerai toujours avec le plus tendre intérêt le bonheur que j'ai eu de faire connaissance avec vous, et les momens agréables que votre entretien m'a procurés. Eh! comment pourrais-je l'oublier, monsieur? ne nous sommes-nous pas vus autrefois en Grèce? Les grands hommes étaient vos amis, et vous me présentiez chez eux. C'est à vous que je dois tout l'agrément de mon voyage.

Quoique je n'aie pas l'honneur de payer la taille à Longuessé, regardez-moi, je vous prie, comme votre cent cinquante et unième brebis. Vous êtes le bon pasteur, et je voudrais pouvoir être toujours sur vos épaules. J'accepte avec la plus vive reconnaissance la parole que vous avez bien voulu me donner, de venir me voir sur ma colline, qui n'est pas *double*. Le seigneur du fief de Cocheret vous offrira de très-bon cœur un mauvais dîner. Je dirai alors, comme l'écolier d'Archias, *Musæ rusticantur*; mais ce ne sera point assez pour moi, si vous ne me permettez d'ajouter, *pernoctant nobiscum*. Je vous demande instamment, monsieur, de ne point mettre d'obstacle à ce qu'elles m'accordent cette faveur; vous n'êtes pas fait pour les rendre cruelles.

Nous attendons ici la suite de votre ouvrage avec une extrême impatience. Le commencement fait désirer la fin, c'est-à-dire ce que l'on regrettera de trouver. Je vous remercie au nom des badauds mes

compatriotes, de leur faire connaître Lucien, que, malgré toutes nos traductions françaises, ils ne peuvent pas lire en français. Qu'il est beau de partager sa vie, comme vous faites, entre les bonnes actions et les beaux discours, entre le soin des anciens et celui des modernes! Quand vous voudrez, monsieur, vous reposer de vos prônes, venez voir à Paris vos prôneurs; je fais profession d'être du nombre, et vous devez être bien sûr que, si la feuille était entre mes mains, il ne m'en faudrait pas davantage pour vous former une ample bibliothèque.

Agréez l'assurance sincère de l'estime et du tendre attachement avec lesquels j'ai l'honneur d'être, etc.

Signé HÉRAULT.

PIÈCE INÉDITE.

Quartidi, 2e. décade, brumaire, 2 an. R. fr.

Hérault, député extraordinairement au département du Haut-Rhin, à ses collègues dans le département du Bas-Rhin.

IL est, citoyens collègues, peu de départemens qui exigent des mesures plus promptes et plus révolutionnaires que le département du Haut-Rhin. J'y suis envoyé.

Arrivé hier à Béfort, j'ai fermé à l'instant les portes de la ville, arrêté les gens suspects. Je tiens aujour-

d'hui, dans une vaste église, une assemblée où tout le peuple est convoqué; et le sort des magistrats, des autorités, des hommes dangereux, en un mot, tout ce qui concerne la sûreté générale, y sera agité et décidé.

Je viens de parcourir, avec le général Eichmayer (1) et l'ingénieur Legrand, l'emplacement d'un camp retranché, indispensable à établir devant Befort, clef du département du Haut-Rhin, *nec plus ultra* de la ci-devant Alsace. Le général Pichegru connaît cette mesure, et en est d'avis.

Je me propose d'agir dans le pays qui m'est confié, rapidement et avec vigueur. Je vous écris, citoyens collègues, pour que vous veuillez me faire part de vos principales intentions, afin que je ne prenne aucun parti qui dérange ce que vous faites pour le salut de la patrie, et que nous soyons à portée de lier ensemble la correspondance des deux armées, et la défense générale des deux départemens.

Salut, amitié, fraternité.

Signé HÉRAULT.

---

(1) En marge est écrit d'une autre main :

« Ne paraît pas chaud patriote, à ce que dit Pichegru. »

Colmar 28 Brumaire
an second. RF

Oui, foutre! entre nous l'aristocratie s'en ira par Haut et par Bas

Hérault

Litho de Mantoux r. du Paon No. 1.

PIÈCE INÉDITE.

Colmar, 28 brumaire, an second R. f.

Oui, f.....! entre nous, l'aristocratie s'en ira par *haut* et par *bas*.

Signé HÉRAULT.

Au citoyen. . . . .

DEFORGUES,

MINISTRE DE LA GUERRE.

PIÈCE INÉDITE.

Je suis en état d'arrestation, on m'a conduit cette nuit au Luxembourg. Vous le saviez, Robespierre, puisque vous avez signé le mandat d'arrêt. Je le savais aussi, et je l'avais annoncé hier soir à plusieurs de mes collègues. Vous me connaissez; vous avez toujours lu dans mon cœur; mes principes, ma conduite, mon caractère, tout vous est connu. Comment avez-vous pu même soupçonner que j'aurais pu un seul instant me démentir? Je me livre tout entier à l'examen le plus sévère. Qu'on me mette

à ma place; qu'on ne me confonde pas avec les ennemis de la liberté. Vous m'avez vu, dans les temps les plus orageux, ferme et invariable, et, quoique simple particulier, complétement dévoué à la cause de la liberté; vous n'avez pas pu un seul instant en douter, vous n'avez pas pu douter davantage de mes sentimens pour vous; je vous ai toujours confondu dans mon cœur avec la liberté que vous défendez et que j'ai toujours défendue avec vous. Vous devez vous rappeler qu'à l'époque du Champ-de-Mars, vous avez craint un instant d'être la victime des massacreurs; vous vous rappellerez que je vous ai offert toutes les consolations et tous les encouragemens de l'amitié; que je vous accompagnerais partout, que je me placerais à la porte de votre prison, si on avait eu la barbarie de vous y conduire; que je m'enfermerais avec vous, que j'y périrais, s'il le fallait, ainsi que le petit nombre de patriotes de ce temps-là disposés à s'ensevelir avec la liberté. Je vous enverrai le tableau de ma vie entière, je le présenterai à l'examen le plus sévère; je n'avais jamais cru que je pourrais en avoir besoin. Consultez tous les témoins de ma conduite, tous ceux même auxquels ma franchise farouche aurait pu déplaire, qu'ils citent un seul fait, un seul sentiment que le patriotisme le plus austère ne puisse avouer. Votre suffrage m'est nécessaire; la privation de la liberté est bien moins pénible pour moi que l'idée que vous et quelques autres patriotes ont pu douter un instant de mes principes; mais vous n'avez pas pu en

douter : non, j'en appelle à votre cœur, vous ne m'avez pas cru parjure à la cause de la liberté.

Vous m'avez peut-être soupçonné de liaisons trop intimes avec Danton : je ne l'ai vu et connu que pour vous et par vous. Je ne l'ai pas vu quatre fois chez lui, avant d'être aux affaires étrangères ; je ne l'ai vu qu'une seule fois depuis cette époque. Il n'est jamais venu chez moi que pour y dîner ; je ne l'ai jamais vu en particulier ; toujours il était accompagné d'hommes que l'on croyait attachés à la cause commune. Je ne l'y ai jamais invité à y venir, que lorsque vous étiez vous-même invité, et toujours dans l'espérance que vous pourriez vous juger mutuellement, et anéantir ce que je croyais des préventions ; beaucoup d'autres ont eu le même but. Vous vous y êtes prêté vous-même en plusieurs circonstances, et j'avais cru en voir résulter un très-bon effet pour la chose publique. Vous n'ignorez pas que dans plusieurs occasions je me suis chargé du rôle pénible de conciliateur. J'ai rencontré souvent des patriotes qui se déchiraient faute de se connaître. J'ai tenté de les rapprocher, et souvent j'y ai réussi. Je veux vous citer l'exemple de Barère, qui vous jugeait avec beaucoup de sévérité, que vous ne jugiez pas avec plus d'indulgence. Je vous ai peints l'un et l'autre tels que vous étiez, vous avez fini par vous voir, vous apprécier, et vous combattez aujourd'hui avec succès sous les mêmes drapeaux. Barère peut vous dire lui-même quels ont toujours été mes efforts pour réunir des patriotes qui se divi-

saient, et dont cependant la réunion était nécessaire au succès de notre cause. Par quelle fatalité arrive-t-il donc que mes intentions ont été si mal jugées? Pourriez-vous souffrir, Robespierre, que je fusse confondu avec les ennemis de la chose publique? Faites-moi venir au comité de sûreté générale, au comité de salut public; que l'on scrute toutes mes actions privées et publiques; je me dévoue à tous les tourmens et à l'ignominie si on ne me voit pas à tout instant n'agissant, ne respirant que pour la liberté. Je ne peux renoncer à votre ancienne amitié, parce j'ai toujours mérité votre estime. Mettez-moi dans le cas de dissiper promptement le nuage affreux qui s'est élevé sur moi; je l'ai vu se former depuis plusieurs jours. Enfin hier je savais que l'orage devait éclater; je me suis bien donné de garde de m'y soustraire. La liberté m'est bien moins précieuse que l'estime des patriotes; donnez-moi des examinateurs sévères; que sans examen mon nom ne soit pas placé à côté de celui des traîtres. Simple particulier j'avais juré de mourir pour la liberté: homme public, mes fonctions m'ont doublement attaché à mon serment; je ne l'ai jamais trahi, jamais je ne le trahirai, tout autre sentiment est étranger à mon cœur, et vous en aurez pour garans tout ceux qui me connaissent. Vous devez être vous-même mon garant; vous l'avez été aux époques les plus intéressantes de ma carrière publique. Je me rappelais avec orgueil que lorsque je vous annonçai que le comité de salut public voulait me porter au ministère des

affaires étrangères vous vous écriâtes : Cela n'est pas possible ! mais nous sommes-donc sauvés ? J'ai attribué, avec raison, cette exclamation à la confiance que vous aviez dans mon dévoûment plus que dans mes talens. Vous avez pensé que le comité était dans les meilleures dispositions, puisqu'il plaçait au gouvernement des hommes dignes de votre estime et de votre amitié. Cette confiance seule a pu me décider à accepter un fardeau énorme qu'en toute autre circonstance j'aurais écarté. Jugez-moi donc, Robespierre ; faites-moi entendre et juger ; je ne demande votre estime et votre amitié qu'après cet examen.

Signé DEFORGUES.

14 germinal, an II de la République.

Communiquez ma lettre, je vous prie, à Barère et à tous ceux à qui vous croirez devoir la faire connaître, et n'oubliez pas un ancien ami, et un patriote imperturbable.

La suscription porte :

Au citoyen Robespierre, représentant du peuple, rue Saint-Honoré, n°. 366.

GRAVIER,

JURÉ AU TRIBUNAL RÉVOLUTIONNAIRE.

PIÈCE INÉDITE.

CITOYEN,

N'ayant d'espoir qu'en vous seul pour le salut de la patrie, je vais encore vous ennuyer un moment pour vous dire mon opinion et mes vues sur ce qui se passe actuellement, et les menées si souvent établies pour mettre le désordre.

Repassez, je vous prie, les différentes motions faites depuis trois mois; l'on a commencé par celle où l'on disait que l'assemblée nationale avait rempli sa tâche, et qu'il fallait nommer les assemblées primaires; vu que la Convention ne devait que juger les tyrans et faire une constitution, ce qui était fait. Vous voyez bien que l'on voulait la dissolution de l'assemblée nationale. Vous avez vu la menée du pain, ensuite la dénonciation contre les membres absens, que le sieur Hébert n'a cessé de dénoncer le temps de leur absence; depuis, la manière dont ils ont travaillé le peuple pour le soulever; ce que l'on a prêché et dit pour jeter la défaveur sur vous

tous patriotes : à l'affaire du citoyen Camille, les commis de la guerre tenaient des propos affreux aux Jacobins. Moi qui les suivais à la piste, je les entendais clabauder et dire qu'il serait guillotiné.

Depuis la sortie du sieur Vincent, les cordeliers sont menés par eux, et vous connaissez les propos qu'ils ont l'horreur de tenir, tant à votre sujet que sur les autres membres des Jacobins et des représentans du peuple. Vous avez vu que l'on a demandé *que l'armée révolutionnaire fût portée à cent mille hommes*, ce qui s'appelle la force départementale. Je vous dirai aussi, et je peux le prouver, que le journal du Père Duchêne était envoyé avec tant de profusion à....., qu'aux commodités de l'auberge il y en avait au moins quatre cents exemplaires sans être coupés.

Je vous dirai aussi que les meneurs prêchent de manger des pommes-de-terre; et eux font tuer et faire des provisions à sept, huit et dix lieues de Paris, et ils font entrer en détail chez eux, à Paris, ces provisions, de manière qu'ils ne manquent de rien. Faites faire des observations sur ces faits et vous trouverez le fil. Je suis bien persuadé que la brave Montagne ne laissera pas toutes ces horreurs-là impunies. Ils ont profité de votre maladie pour faire tous leurs complots. Je sais qu'ils craignent votre santé pour déjouer leurs trames perfides et leur insurrection. Je vous demande pardon de vous importuner. *Nous n'avons que vous pour faire triompher la liberté et le patriotisme.* Tous mes désirs sont

pour le prompt rétablissement de votre santé, ce que je vous souhaite du meilleur de mon cœur.

Citoyen,

Salut et fraternité.

Gravier.

Le 20 ventôse, l'an II de la République française.

P. S. Pardon de mon importunité et de ma mauvaise écriture.

Au citoyen Robespierre l'aîné.

PIÈCE INÉDITE.

Citoyen,

Faites-vous rendre compte de la séance d'hier des Cordeliers, où il a été dit qu'il ne fallait plus reconnaître le comité de salut public, puisqu'il ne voulait pas terminer l'affaire de Vincent et Ronsin. Ces propos n'ont pas eu de suites; mais je crois qu'on cherche à avilir la Convention nationale; si ce malheur-là arrivait, nous serions perdus. Comme vous êtes notre sauveur, je vous fais part de ces événemens, afin que vous y mettiez remède.

Je vous dirai aussi qu'il n'y a guère de jours que je ne voie des lettres écrites du département des Ardennes, qui est fort mécontent du citoyen Massieu, évêque de Beauvais, qui a épousé la fille du maire de Givet, qui s'appelle Leroy de Givet. Toutes ces

lettres disent qu'ils font emprisonner tous les bons patriotes. Je m'imagine que vous en devez savoir plus que moi à ce sujet; mais je vous fais part de ce que je vois, pour que nous évitions les malheurs qui pourraient nous arriver.

Tous mes désirs sont d'être utile à ma patrie; je fais tout ce que je peux sans intérêt.

Je vois qu'il faut être sur ses gardes plus que jamais. Soyez bien persuadé que nos ennemis font tous leurs efforts pour nous faire du mal.

Salut et fraternité.

GRAVIER.

Le 13 pluviôse, an II de la République, une et indivisible

Au citoyen Robespierre l'aîné.

PIÈCE INÉDITE.

CITOYEN,

Voici une note où il se fait des rassemblemens de prêtres réfractaires et autres personnes suspectes au château de Vennest, département de la Meurthe, district de Toul, municipalité de Vennest. Il y a pour fondation dudit château le sieur Griveaux, ci-devant notaire à Paris; Griveaux son frère, ci-devant chanoine à Évreux; la citoyenne d'Auberville, ci-devant actrice de l'Opéra, ayant maison de campagne et maison de ville à Paris à elle appartenant;

Catelan, ci-devant huissier-priseur à Paris; de Marion, ci-devant major de place. Ceux ci-dessus désignés sont le fond de la maison; les assistans sont prêtres, nobles, intrigans de tous les pays. Il est bon de vous dire qu'il a été envoyé dans les temps un nommé Thierry, par le pouvoir exécutif, à Nancy, qui a beaucoup aidé à fédéraliser ce département. Il a été renvoyé, quinze jours avant son départ, de l'administration de la justice, pour son incivisme, et à son retour il a été mis dans les bureaux de la guerre, chef, où il est encore.

Je vous fais part de la personne de Combeau, ci-devant comte ou marquis; de la Chaise, chevalier de Saint-Louis, noble et ivrogne, tous les jours bien enviné, qui est rédacteur du Bulletin de la Convention nationale. Vous jugerez de l'homme et de sa rédaction.

Je vous dirai aussi qu'il y a un nommé Vilpaille, ci-devant baron, officier des gardes du ci-devant Monsieur, et le plus grand intrigant de Paris, qui est toujours avec le genre suspect, court tous les groupes et toutes les femmes intrigantes. Il a été arrêté et mis à la Force, et est sorti sous la responsabilité de son sergent-major, qui est peut-être aussi suspect que lui; il loge maison du Cirque, rue ci-devant Richelieu, près celle des Petits-Champs.

Il y a aussi un comte D...., qui est de Rouen, qui n'est pas trop *secundum*, au faubourg du Roule, qui court les rues de Paris. Vous savez ce que valent tous ces nobles.

C'est sur la surveillance que vous nous avez engagés d'avoir, que je vous fais tous ces détails, et parce que je les crois utiles au salut de la patrie.

Je vous fais part de tous ces faits, parce que je les crois tous nécessaires au bien de l'état; je suis plus que persuadé qu'aucuns de ces personnages ne sont les amis de la révolution.

Salut et fraternité.

GRAVIER.

Au citoyen Robespierre l'aîné.

PILOT,

DIRECTEUR DES POSTES, A LYON.

PIÈCE INÉDITE.

Commune-Affranchie, le 7 floréal, l'an II de la République, une et indivisible.

Au citoyen Gravier, juré des jugemens, rue Saint-Honoré, à Paris.

Je profite, mon ami, du départ d'Hainaud pour t'aviser que je t'avais marqué que le représentant Laporte, et Daumale, secrétaire, partaient pour Paris; eh bien! je t'annonce par celle-ci que le voyage n'a pas été long, car lorsqu'ils passèrent à

Limonest, ils aperçurent un courrier extraordinaire qui s'acheminait pour Commune-Affranchie, où Laporte renvoya vivement Daumale pour connaître le résultat de la dépêche du courrier, qui contenait une commission au représentant Laporte pour l'armée des Alpes, et une au représentant Meaulle pour le département de l'Ain; mais tu dois penser, mon cher ami, qu'il est fâcheux que Laporte n'ait pu aller faire son rapport pour appuyer celui de Foucher, relativement à l'état de Commune-Affranchie. N'importe, cependant, les sans-culottes se rassurent par l'espoir qu'ils ont que ceux qui viendront les remplacer distingueront plus avantageusement les patriotes.

Les membres de la ci-devant commission temporaire prennent le parti de Jacques Déloge, et paraissent vouloir tous s'acheminer vers leurs départemens respectifs pour aller faire jouir leurs administrés du fruit de leur retour, ah! sans doute bien désiré. C'est dommage, la société des Augustins va se trouver dépourvue de ce fameux noyau d'hommes vertueux qui, par la pureté de leurs intentions, auraient été les seuls de Commune-Affranchie. O temps! ô temps! combien tu apprends à l'homme à ne jamais désespérer de ton gouvernement, surtout lorsque le comité de salut public, dont les membres qui le composent offriront bientôt à l'univers entier cette force de caractère qui découle de cette vertu sans mélange, et de la probité la plus sévère que n'ont jamais offerte les siècles les

plus mémorables, à aucun gouvernement démocratique.

Embrasse bien pour moi tous les amis, et crois-moi bien fraternellement.

Salut.

C. Pilot.

PIÈCE INÉDITE.

LIBERTÉ. ÉGALITÉ.

Commune-Affranchie, ce 17 germinal, l'an II de la République française, une et indivisible.

Au citoyen Gravier, juré national au tribunal révolutionnaire. Paris.

Sur le rapport que tu nous fais, mon ami, il semble à ton imagination que les patriotes de Commune-Affranchie doivent être satisfaits. Persuade-toi donc que le sort qui toujours les a poursuivis existe encore. Reverchon n'a encore rien fait de satisfaisant pour eux. Les administrations existent dans le même état où l'arrêté des représentans les a mises. Il n'a été aucunement rapporté. La société est toujours séante aux Augustins, et présidée par la ci-devant commission temporaire, qui ne

cesse de nous calomnier de la manière la plus indécente. Nous ne pouvons pas l'aborder, parce que ses collègues s'y opposent.

Enfin tu te proposes, dis-tu, à revenir lorsque l'exécution du traître Danton sera terminée. Non, je t'en prie, il n'y aurait pas d'agrément, je t'assure, et peut-être n'y jouirais-tu pas de ta liberté, car on t'a déjà peint défavorablement auprès de Reverchon. On nous accuse tous de trop d'excès en patriotisme : nos vertus et notre désintéressement ne comptent pour rien à leurs yeux.

Enfin, mon ami, fais-nous donc rendre justice. Nos principes te sont connus. Nous n'avons aucun point de ralliement pour nous défendre contre tant de calamités dont nous sommes investis.

Nous nous reposons sur ton zèle.

Je t'écris à la hâte.

Salut.

C. P.

PIÈCE INÉDITE.

LIBERTÉ. ÉGALITÉ.

Commune-Affranchie, ce 10 nivôse, l'an II de la République française, une et indivisible.

J'ai reçu, mon ami, bien conditionnés, les quatre tableaux contenant les droits de l'homme; j'en ferai

demain la distribution en ton nom et de la manière que tu désires.

Nous sommes tous convaincus, comme toi, de ne pas nous endormir sur nos victoires. Lyon, cette infâme ville dont on ne peut répéter le nom sans être armé du poignard de la vengeance,..... va, je te l'assure, ne s'abandonnera de la main des patriotes que lorsque tous les traîtres de cette cité rebelle seront absolument anéantis.

Grâces soient rendues au tribunal révolutionnaire de Commune-Affranchie. Qu'il est grand! qu'il est sublime! Tu serais émerveillé de lui voir déployer le caractère républicain. Qu'il condamne ou qu'il innocente, tous ses jugemens sont rendus à la face du peuple. Point d'intermédiaire entre lui que le peuple et le ciel; le coupable y trouve le sort qui lui est réservé; l'innocent y trouve protection et secours; enfin, rien n'échappe à sa juste surveillance. Patience, encore six mois, et Commune-Affranchie pourra faire partie de la République, et j'espère qu'elle en sera digne.

Des troubles viennent de se passer à Montbrison et à Saint-Étienne; le représentant Javogues y a été assassiné : j'apprends en ce moment qu'il n'y a pas perdu la vie. Il est parti des forces de Commune-Affranchie pour y rétablir l'ordre. Je crains d'exagérer la nouvelle; ma lettre de demain t'instruira mieux de la réalité des faits.

Enfin, je crois que les méchans veulent nous débarrasser d'eux, en appelant sur eux la vengeance

du peuple. Ils veulent la mort; eh bien! ils la trouveront, ou nous périrons tous.

Salut et fraternité.

Ton ami sans-culotte,

C. Pilot.

Je me ferai le plaisir de te faire passer, comme tu le dis bien, des débris du compagnon de Saint-Antoine; mais un peu de patience, il n'est pas encore assez salé. Je t'enverrai un gros jambon, un gros gras saucisson, et tout ce que tu voudras.

Embrasse bien ta femme et la mienne, et dis-lui qu'il n'y a rien de nouveau pour *son oncle*, *sauf qu'il est transféré de Saint-Joseph à la Care: cela sent mauvais.*

Je m'occupe de sa commission de mouchoirs ainsi que des bas.

PIÈCE INÉDITE.

DIRECTION DES POSTES DE COMMUNE-AFFRANCHIE.

ÉGALITÉ LIBERTÉ

Commune-Affranchie, le 16 messidor de l'an II de la République française, une, indivisible et démocratique.

Le directeur des postes, au citoyen Gravier, juré de jugement au tribunal révolutionnaire, à Paris.

Il part aujourd'hui de Commune-Affranchie pour Paris le citoyen Teisseire, agent national de la commune de Grenoble. Il est, dit-il, chargé d'une mission auprès du comité de salut public. Nous avons eu ensemble un entretien en ce qui concerne les troubles de la commune d'Eyrière, dont Fillon, ton frère et Achard ont une parfaite connaissance. Je ne peux te le dissimuler, il s'est montré à découvert être un des partisans du système de persécution qui agite les patriotes de ladite commune d'Eyrière, et il les assimile comme la ci-devant commission temporaire nous désignait, à des hébertistes. Tâche de faire surveiller cet individu, qui, par ses propos, m'a paru mériter de l'être. J'ai appris même, par voie sûre, qu'il jouit d'une

fortune de cinquante mille livres de revenu, sans compter son commerce, et qu'il se trouve dans ce moment fréquenter la maison du millionnaire Perrier, celui qui avait recommandé la contre-révolution écrite par Orselet au citoyen Mollard, administrateur du département de l'Isère; (*nota*), que le citoyen Perrier fit offre, il y a quelque temps, d'une somme de cent mille livres à la société populaire, en don, qu'elle refusa, en disant qu'il valait mieux la tête d'un scélérat qu'une pareille somme. Le citoyen Perrier est actuellement à Paris, et ne peut y faire autre chose que de tramer contre la République.

Je ne doute pas de ton zèle ni de celui de Fillon à découvrir la marche du citoyen Teisseire, qui, à la vérité, à l'époque du fédéralisme, a fortement lutté contre ce système destructeur, mais qui, par ses liaisons avec Perrier, ne peut qu'être suspecté des vrais patriotes.

Fillon le sait; si on ne prend des mesures promptes et vigoureuses pour cette commune, ils succomberont sous le poids de l'intrigue et de l'aristocratie.

Dorsat fera passer incessamment à Fillon les pièces nécessaires qui justifieront leur patriotisme et leur persécution.

Ta petite femme se porte bien, et t'embrasse. Ton frère s'occupe dans ce moment-ci de la vente de tes marchandises.

Nos patriotes, toujours inébranlables dans leurs principes, travaillent aux arrestations des ennemis

du peuple, qui naguère acquirent la protection des intrigans. Espérons qu'une commission sévère, mais juste, en fera bientôt raison à la nation outragée.

Toute ma famille t'embrasse, toi et tous les amis, ainsi que moi, qui te salue bien fraternellement avec ton frère soussigné.

C. Pilot.

L. Gravier.

Ton frère observe que tu fasses usage de la présente avec toute la prudence possible, vu que l'individu Teisseire jouit d'une réputation patriote.

PIÈCE INÉDITE.

LIBERTÉ. ÉGALITÉ.

Commune-Affranchie, le 28 frimaire, l'an II de la République française, une et indivisible.

Au citoyen Gravier, rue du Champ-Fleuri, n°. 89, *à Paris.*

Je te prie bien, mon ami, de m'envoyer l'adresse des journalistes le plus promptement possible, pour que je ne t'incommode pas davantage sur de pareils objets.

En attendant que tu me les fasses parvenir, il faut que tu te charges d'abonner la commission tempo-

raire établie à Commune-Affranchie aux journaux suivans, pour trois mois seulement; savoir :

Le Moniteur,

L'Antifédéraliste,

Le Batave, *ou le Sans-Culotte*,

Le Feuillant de la rue de Chartres.

J'espère que tu ne m'oublieras pas. Ma femme, qui je pense est auprès de toi, te fera le remboursement des frais que tu avanceras. Ne néglige pas ce que je te demande; tu m'obligeras beaucoup.

Bien des civilités à ta petite femme; embrasse-la bien pour moi, et n'oublie pas la mienne. Ton frère est actuellement à Ville-Affranchie : je crois qu'il parviendra à déterminer ta mère à le joindre à Grenoble. Je le souhaite de tout mon cœur pour la tranquillité de cette brave femme, et pareillement pour ta tranquillité particulière.

Salut et fraternité.

Le sans-culotte

C. Pilot.

Tu diras à ma femme que le citoyen Pelon, de la rue Buisson, a été guillotiné hier, et je crois que son vieux aristocrate d'oncle ne tardera pas.... *Enfin tous les jours, il en passe, tant fusillés que guillotinés, au moins une cinquantaine.*

N°. XCII.

Ville Affranchie, le 13 frimaire, l'an II de la République, etc.

C. Pilot à Gravier, juré du tribunal révolutionnaire de Paris.

Mon ami, si j'ai tant tardé à te donner des nouvelles de Ville-Affranchie, c'est que je voulais que ma citoyenne t'instruisît elle-même de toutes les circonstances qui s'y sont passées depuis ton départ, ne pouvant partir que dans huit jours. Ce retard a été occasioné par une cruelle indisposition que j'ai supportée, à un tel point que j'ai marché pendant dix jours avec des béquilles. J'avais été saisi tellement par des douleurs aux cuisses et aux jambes, qu'il m'était impossible de marcher. Tout cela n'est rien; *et ma santé se rétablit chaque jour, par l'effet de la destruction des ennemis de notre commune patrie. Mon ami, je t'assure que cela va on ne peut mieux; tous les jours il s'en expédie une douzaine; l'on vient même de trouver cet expédient trop long. Tu apprendras, sous peu de jours, des expéditions de deux ou trois cents à la fois : les maisons se démolissent à force.* Notre société populaire ne peut pas absolument s'organiser. Je ne sais par quelle fatalité l'esprit d'union ne peut y régner. L'on ne peut attribuer cette cause qu'à la confusion

qui suit insensiblement l'époque du moment. Enfin, avec le temps et la fermeté des républicains, la liberté et l'égalité s'assureront à jamais.

Sous huit à dix jours ma citoyenne partira; elle emportera avec elle les objets de commission pour le citoyen *Duplay*.

Ta bonne mère est toujours bien inquiétée par tes sœurs, dont les scellés sont apposés sur chacun de leurs domiciles. J'ai fait tout ce que j'ai pu pour la consoler et lui faire prendre une ferme résolution. Je désirerais que tu employasses tous les moyens possibles pour la faire aller vers ton frère à Grenoble. Je n'entre pas dans des détails plus longs; ma femme t'instruira de tout, lorsqu'elle sera auprès de toi.

Bien des complimens à *Dupuis* le montagnard.

Salut et fraternité,

Signé C. PILOT.

N°. XCIII

Commune-Affranchie, le 24 frimaire, l'an II de la République.

Je te prie, mon ami, d'abonner au Journal des Débats et à celui de la Montagne, l'administration du district de Ville-Affranchie. Tu me feras le plaisir pareillement de me marquer, en réponse, l'adresse des propriétaires de ces journaux, ainsi que celle de tous les bons journalistes de Paris. Cette mesure me mettra dans le cas de ne plus t'inquiéter pour pareil objet, vu que je me dispose actuellement à recevoir tous les abonnemens qui se présenteront à mon bureau.

Je crois que la présente trouvera ma femme auprès de toi; embrasse-la bien pour moi, et pour toi, si tu veux. Je lui donnerai, par le prochain courrier, des détails sur nos affaires particulières.

La guillotine, la fusillade ne va pas mal; soixante, quatre-vingts, deux cents à la fois sont fusillés; et tous les jours on a le plus grand soin d'en mettre de suite en état d'arrestation, pour ne pas laisser de vide aux prisons.

Salut et fraternité.

Signé C. Pilot.

Au citoyen Gravier, juré national, rue Honoré, n°. 355, à Paris.

N°. XCIV.

Commune-Affranchie, 25 nivôse, l'an II de la République.

Mon ami, l'ami *Fillon* et *Achard* sont si préoccupés, qu'ils ne peuvent presque pas se procurer le plaisir de t'écrire. *Fillon* arriva, il y a peu de jours; il remplit une mission pour réorganiser une municipalité de campagne qui était aristocrate en diable. Les occupations de toutes les administrations sont si multipliées, que l'on ne peut avoir un moment de répit. Je suis chargé de te prier de ne pas oublier l'affaire du brave *Thonion*; il a dû lui-même t'instruire à ce sujet. Faire rendre justice aux patriotes, exterminer les traîtres, déjouer leurs complots, voilà le plus saint de nos devoirs; dussions-nous périr, soyons fermes et inébranlables, et nous serons vainqueurs. *Du moment où j'aurai pu me procurer les bas pour Robespierre, je te les ferai passer.*

Notre *tribunal révolutionnaire va toujours bien; le fameux* Guichard, *miroitier, a porté avant-hier sa tête à la guillotine.*

Le calme renaît à Commune-Affranchie entre les dragons volontaires et l'armée révolutionnaire parisienne. C'était encore une manœuvre de quelques malveillans qui affrontaient impunément la vengeance nationale.

Mais enfin leurs projets seront déjoués, et la vertu et les mœurs républicaines triompheront toujours à côté du vice. Ce ne sera que ces qualités si nécessaires qui établiront le bonheur des humains.

Je t'ai fait passer un jambon, je souhaite que tu le manges en bonne santé. Tu diras à ma citoyenne que je me dispose à la faire revenir; *j'ai chargé* Saulnier *de la conduire à la Convention nationale, pour qu'elle soit témoin des grands principes de nôtre révolution.* Tâche *qu'elle voie les* Jacobins *le plus souvent qu'elle pourra* avant que de partir. C'est surtout *dans ce lieu où une mère peut se procurer les grandes dispositions qui doivent servir de base à l'éducation de ses enfans.* Mon ami, je sais bien que les occupations importantes dont tu es chargé, ont privé ma femme de beaucoup de choses intéressantes que tu te serais empressé de lui faire connaître; le salut de la patrie passe avant tout. J'espère que *Saulnier* s'empressera de remplir cette mission. Bien mes civilités à *Renaudin*, à *Dupuis*, à tous les patriotes; n'oublie pas la femme *Galliard*.

Salut.

Signé le sans-culotte Pilot.

Au citoyen Gravier, juré national au tribunal révolutionnaire, à Paris.

PIÈCE INÉDITE.

Commune-Affranchie, 21 prairial, an II de la République française, une et indivisible.

La société populaire des Jacobins de Commune-Affranchie, amis de Chalier et Galliard, à la société populaire des amis de l'égalité et de la liberté, à Paris.

FRÈRES ET AMIS,

Qu'il a été beau ce jour où, après un an de persécutions, les patriotes de Commune-Affranchie devenus tranquilles dans leurs foyers, ont pu se rallier pour rétablir et réorganiser leur société que les fédéralistes et les Hébertistes, quoique à époques différentes, avaient également dissoute.

Ce n'est plus, frères et amis, cette arène effrayante où tantôt un individu ordonnait, au nom de son sabre, d'exécuter sa volonté; où tantôt l'autre, s'apitoyant sur le sort des muscadins, déclamait contre les patriotes et les assimilait aux rebelles qui, sur l'échafaud, criaient encore *vive la République;* où celui-ci, gouvernant les conspirateurs, provoquait le peuple à l'insurrection contre les patriotes et les

magistrats; où celui-là, faisant une feuille immorale, invoquait tous les départemens au fédéralisme; où d'un côté on ne connaissait d'autres que ceux qui avaient resté dans Lyon rebelle, tandis que de l'autre on faisait l'apologie de la séance funèbre des Cordeliers. Mais laissons au temps le soin de les juger. Déjà la plupart d'entre eux sont mis sous la responsabilité des verrous. Tôt ou tard ils subiront la peine due à leurs crimes.

Notre société, frères et amis, n'est ni l'école du scandale et de la corruption, ni la forge des conspirations; c'est le temple des vrais amis de l'égalité, de la liberté, des vertus et des mœurs. Malheur à celui qui, par une conduite dépravée, en souillerait l'enceinte, ou qui, par ses discours astucieux, chercherait à détruire la volonté nationale. Nous vous le jurons; jamais les amis de Chalier et Galliard ne souffriront parmi eux des êtres immoraux, fripons, appitoyeurs, alarmistes ou indulgens; ils leur donneront une place sur le théâtre *des Capet.*

Nos séances seront nourries par tout ce qui inspire l'amour brûlant de la liberté et le salut de la patrie: nous y discuterons avec calme les intérêts les plus majeurs; nous surveillerons avec ardeur tous les ennemis de la République; nous déjouerons avec activité et mesure leurs projets liberticides en vous en donnant connaissance en temps et lieu; nous instruirons nos concitoyens de tout ce qui peut réaliser leur bonheur; nous les mettrons continuellement en garde contre les royalistes et les ruses des alar-

mistes; nous les rallierons de tout notre pouvoir à la Convention nationale, à son centre commun; nous leur prêcherons, par la force de l'exemple, la morale, la vertu, la justice et la probité. Enfin, soyez bien persuadés que tous nos momens seront employés à mériter l'estime du gouvernement, votre amitié et le titre inappréciable des vrais amis de Chalier et Galliard.

Cependant nous ne vous le dissimulerons pas, notre zèle est au-dessus de nos forces; nous avons besoin de vos lumières pour parcourir une carrière aussi honorable, et déjà nous sentons qu'il est urgent que vous renouveliez votre correspondance avec notre société.

C'est nous qui, en 1791, préférâmes suivre quarante Jacobins que six cents Feuillans; c'est nous qui, en 1792, envoyâmes auprès de vous soixante braves sans-culottes, avec ordre de ne revenir que lorsque *M. Veto* ne serait plus; c'est nous qui, en 1793, envoyâmes à la Sainte-Montagne une pétition de quarante mille signataires, pour faire tomber la tête *du tyran*; c'est nous qui au 29 mai, de la même année, combattîmes à tout outrance les fédéralistes de Lyon; c'est nous que les Hébertistes poursuivaient dernièrement; c'est encore nous qui, aujourd'hui, sommes désignés pour périr sous un fer assassin, que nous braverons toujours pour la cause de la liberté.

Nous vous redemandons donc cette correspondance, parce qu'elle est notre premier aliment, parce

qu'elle est indispensable à la vigueur de notre société; parce qu'enfin, pour avoir été persécutés, nous ne pouvons croire d'avoir cessé un instant de vous être affiliés. Nous pensons, frères et amis, que vous ne négligerez rien pour seconder nos efforts, comme vous devez être persuadés que chaque instant de notre vie sera consacré à vous aider dans l'anéantissement du crime et le triomphe de la vertu. *Vive la République !*

Salut et fraternité.

Signé Pilot, *président.*

P. S. Décadi dernier, nous avons célébré la fête de l'Être-Suprême; ô nos bons amis, quel spectacle! Nous y avons vu toute une commune ornée des beautés de la nature; tous nos concitoyens pleins d'allégresse pour l'auteur de leur existence, le sacerdoce désespéré étouffer de rage, le fanatisme hideux; pour la première fois l'athéisme larmoyant expirer entre les bras de la vérité; et, chose étonnante, toutes les bigotes acharnées aux entrailles du diable qui déclamait contre la Convention nationale et son comité de salut public.

ACHARD,

(DE LYON.)

PIÈCE INÉDITE.

Lyon, ce 7 avril 1793, l'an II de la République.

Amis, salut.

Depuis long-temps j'avais prédit la perte et la fin de Dumouriez; son masque est tombé, et il ne pouvait tenir davantage sur sa face *fayétique*. Le procès-verbal des commissaires ne m'a nullement frappé; mais ce qui m'inquiète, et ce qu'il faut rechercher avec soin, ce sont les complices de Dumouriez; ils sont nombreux, je pense; et un grand nombre d'entre eux, placés au centre de la machination, épuisent toutes les ressources de la France pour assouvir leur ambition, et ensuite remettre les rênes entre les mains des tyrans couronnés.

Amis, je vous dois la vérité, je la dois à mon pays; plût à Dieu qu'elle pût sauver ma patrie! La corruption gagne toutes les parties de la République, à peine peut-on compter quelques mandataires

vertueux; la chose publique ne peut plus être sauvée que par la nation, le peuple est seul capable de pourvoir à son salut; tout tend à le ronger, à le détruire; *la Convention est trop faible ou trop perfide, beaucoup de scélérats la composent; et quand on voit les hommes que nous avons crus jusqu'à ce jour être les seuls vertueux, quand on les voit, dis-je, se mettre à l'encan, après avoir fait les charlatans, je ne peux que dire, la liberté n'est plus.* Oui, amis, et vous verserez des larmes sur ce papier; j'en ai versé à meilleur compte pour la même cause. *Rovère, Barère, Legendre, Pressavin et Reverchon, tous cinq députés dans ce département, sont des âmes de boue que la faiblesse humaine a gangrénées!* A peine sont-ils arrivés ici, que, comptant autant sur leurs talens que sur leurs vertus, nous nous sommes dit, ils feront notre bonheur; ils nous l'ont promis, dès les premiers jours, et leur réception dans le centre fut un jour de gloire et de triomphe pour notre sans-culotterie: belles promesses, beaux plans, belles perspectives, ils ont tout employé pour s'assurer d'abord l'enthousiasme et la confiance. L'aristocratie devait être anéantie, l'égoïsme pulvérisé, le modérantisme avili et chassé; ils ont mis jour sur jour, attente sur attente, et le tout s'est réduit à quelques déclamations sans effet. Bien plus, ils ont machiavélisé, ils ont servi leur mollesse et leur sybarisme; ils ont vécu en épicuriens, et agi en contre-révolutionnaires. Eh! n'est-ce pas agir en contre-révolutionnaires;

eux qui depuis un mois n'ont visité le club central qu'une fois; eux qui n'ont nullement réformé les abus des administrations et tribunaux; eux qui ont servi leurs passions en élargissant des prévenus de faits liberticides; eux qui se sont permis de dire à des patriotes, qu'il fallait que tous les amis de la liberté quittassent cette ville! Que voulaient-ils dire par ces mots? L'ont-ils vendue à l'aristocratie? En veulent-ils faire un foyer de contre-révolution? Je crains que mes soupçons, peut-être trop vifs, ne s'effectuent; les preuves que j'en pourrais donner, c'est leur sollicitude à détruire les sociétés populaires, en établissant une société de Jacobins où ils ont voulu faire recevoir tout ce qu'il y a de plus impur, où une vengeance particulière s'est montrée avec un despotisme et des principes d'inégalité que l'on ne peut se rappeler qu'en frémissant; où enfin les meilleurs patriotes ont été vilipendés pour faire accepter un Perret, ennemi juré de Chalier, lequel ils ont voulu sacrifier pour exécuter leurs projets perfides.

Amis, dénoncez *aux Jacobins ces cinq députés qui n'ont vécu ici qu'avec l'aristocratie, et qui partent de cette enceinte chargés de sommes immenses qu'ils ont reçues d'elle ; ils partent ; puisse la terre s'entr'ouvrir sous leurs pas !* ils ne laissent ici que du désespoir et de la désolation dans le cœur des patriotes, du triomphe et de la victoire dans l'âme des contre-révolutionnaires. *Ils ont vendu et volé la nation, ils sont des scélérats à guillotiner.*

Amis, brûlez ma lettre, je pourrais en être la victime; dénoncez les faits, mais ne me découvrez pas. Il ne faut pas périr pour des coquins, je ne dois ma vie qu'à ma patrie.

Aux citoyens Gravier et Fillon, à Paris.

PIÈCE INÉDITE.

Commune-Affranchie, le 13 messidor, l'an II de la République française, une et indivisible.

Aux citoyens Fillon et Émery.

AMIS,

Autant il m'a été pénible de vous voir quitter cette commune, autant j'ai été satisfait en apprenant votre réception aux Jacobins, les sauveurs de la République. Quel baume a fait circuler dans mes veines ce saint enthousiasme qu'a manifesté cette assemblée, lorsque d'une voix unanime, chacun s'est dit : *Ce sont des patriotes de Commune-Affranchie; nous les connaissons, leur physionomie est celle d'hommes libres!* Amis, patriotes, continuez l'honorable carrière où vos sentimens républicains vous ont conduits; vous êtes forts, vous êtes vigoureux, vous aurez bien mérité de la patrie, de tous

vos amis, de tous vos concitoyens, lorsqu'en l'achevant vous n'aurez rien laissé à faire à ceux qui vous succèderont.

Courage, mes amis, et tandis qu'un million de citoyens versent leur sang sur les frontières pour terrasser nos ennemis extérieurs, et faire triompher la République, sacrifions tout pour exterminer ceux du dedans et assurer le bonheur du peuple.

Votre absence ne fait qu'accroître notre zèle; nous nous préparons à vous tailler de la besogne; il faut espérer que sous peu vous recevrez le complément de ce que votre cœur désire. Je travaille à ramasser toutes les preuves, et il ne tiendra pas à moi que vous n'ayez la douce satisfaction de prononcer sur des individus qui n'ont eu de patriotisme que le masque.

Reverchon vient d'aller dans le département de la Loire, peut-être y fera-t-il mieux qu'ici; Dupuis prend de jour en jour plus d'énergie, il a été fortement réjoui des nouvelles qu'il a reçues du comité de salut public, Je viens de me mettre la guillotine sur la tête, ou plutôt la sottise des patriotes de l'administration du district m'y a forcé. Je suis maintenant l'homme le plus opulent de la commune, quatre ou cinq millions sont entre mes mains. M'a-t-on connu des sentimens pécuniaires, ou bien veut-on me perdre, veut-on perdre la chose? c'est encore une énigme pour moi. Je présume pourtant trop bien d'eux pour croire qu'ils aient eu de mauvaises intentions; quoi qu'il en soit, je pense qu'une telle mesure n'a pas été assez réfléchie.

Mes amis, écrivez souvent à la société, vos lettres y produiront le plus grand effet. Les patriotes ne s'y rendent point autant qu'ils le pourraient. Écrivez aux comités révolutionnaires; mettez-les en garde contre la ruse et l'astuce de nos ennemis, ils sont encore bien nombreux et bien adroits; écrivez aux administrations pour les maintenir dans les bornes du devoir et leur donner cet élan sublime de la révolution, dont le vrai patriote est embrasé : vous pouvez et vous devez faire plus de bien éloignés que près.

Fillon, ta femme a essuyé quelque disgrâce pour son nouveau domicile, de la part de la citoyenne Jouve; il n'a rien moins fallu qu'un jugement du tribunal du district pour le lui adjuger. Dodieu s'est mal comporté dans cette affaire; il semblait abuser de ton absence.

Émery, ta femme mérite quelque égard; il vient un temps où l'âme juste reprenant son équilibre se sent déchirée de remords. Crains ce moment, il sera terrible; le mal que l'on a fait ne vaut pas le bien que l'on aurait dû faire, et l'on est souvent coupable pour avoir été injuste, même envers soi-même. Un bon citoyen réunit toutes les qualités morales et physiques; l'amitié en est une, elle est une dette bien chère à acquitter envers un second soi-même. Souviens-toi de ce que tu répondis lorsque notre président te demanda si tu étais bon père, bon mari? Le patriote a toujours la vérité dans le cœur, sa bouche ne peut mentir.

Gravier, ta femme se réjouit; encore quelques



instans, elle ne tardera pas à voler dans tes bras. Ton frère est ici, ils s'occupent tous deux d'intérêts de famille.

Pour moi, je m'ennuie et me désole; c'est assez vous en dire.

La société va toujours son train ordinaire : Daumale a commencé son journal; je crains bien qu'il ne brouille les cartes; un journal et deux théâtres ouvriront toujours l'esprit de parti dans cette commune. Sollicitez une décision sur notre mémoire commercial; il est urgent que l'on jette un regard sensible sur cette commune; elle se déprave. Le bonjour à Gravier, à la famille Duplay, à Robespierre, Couthon, Renaudin, à tous les amis de la République.

Salut et fraternité.

ACHARD.

PIÈCE INÉDITE.

Commune-Affranchie, ce 10 thermidor, l'an II de la République, une et indivisible.

Au citoyen Gravier, juré national.

Amis,

Plus je m'enfonce dans l'abîme des réflexions, plus j'aperçois la République encore une fois sauvée; mais aussi plus j'observe la force de l'événement, plus je vois le combat à mort de la vertu sur le crime, et les efforts des partisans de *César* s'annuler sous le joug national, en courbant un front humilié devant le talisman du gouvernement révolutionnaire qu'ils voudraient remplacer.

Vous vous plaignez, mes amis, de ce que notre ami vous a offert; vous vous plaignez de ce que nous sommes insuffisans. Est-ce une transaction que vous demandez? non, je ne peux le croire. Faut-il encore, aujourd'hui, d'autres preuves que le crime pour punir un scélérat? et celles que nous vous avons envoyées peuvent-elles être taxées d'insuffisance? ne sont-elles pas le crime personnifié? Que faut-il de plus? au reste nous travaillons, mais que peut produire ce travail de plus que nous n'ayons déjà pro-

duit? Fontenelle, Daumale ont fait leur dénonciation; tous les vrais amis ont signé celles qui viennent de vous être apportées; dix-neuf articles les composent : je vous ai envoyé deux originaux d'arrêtés, etc., etc. Encore une fois que faut-il de plus? nous l'ignorons. Je sens bien qu'il faudrait quelque chose de plus fort, de plus précis; mais où le trouver? tout a été brûlé ainsi que je vous l'ai annoncé. Je peux vous dire cependant que demain ou après-demain nous aurons quelque chose d'assuré sur les courriers qui faisaient la navette; aussitôt je vous en ferai part.

Nous sommes ici, avec juste raison, dans de vives inquiétudes, nous ne doutons pas de la victoire; mais c'est la lutte qui nous fatigue.

J'aimerais bien que l'on demandât à M. Fouché, pourquoi il avait formé une armée révolutionnaire dans les départemens de l'Allier et de la Nièvre? quel était son but, ses intentions?

J'aurai soin de vous envoyer tout ce que j'ai pu recueillir. Patientez, mes bons amis, du courage; soutenez les colonnes : nous mourrons plutôt, soyez-en persuadés; ils sont nos pères, nous serons leurs enfans. Le moment n'est pas loin où les lauriers ceindront leur front. Mais malgré la victoire je pense qu'il ne faudra pas se ralentir. Surtout beaucoup de circonspection si on veut sauver le vaisseau de la République; *point de pitié! du sang! du sang!* Que tous les capétiens ou autres dénominations royales périssent; ni *César*, ni *Pompée* : voilà ma profes-

sion de foi. Il ne faut que des républicains, des hommes qui ne désirent et ne veulent que le salut du peuple, le bonheur de tous les amis de la liberté et de l'égalité. Je voudrais pouvoir; un jour me suffirait; la révolution doit balayer tout ce qu'il y a d'impur sur le sol de la liberté. Il faut que la vertu surnage sur l'océan du crime.

Salut; à demain.

ACHARD.

N°. CIII.

Les membres composant le comité de correspondance de la société populaire des Jacobins de Commune-Affranchie, amis de Châlier et Galliard, aux citoyens Gravier, Fillion, Émery et Masson.

Commune-Affranchie, le 15 messidor, l'an II de la République, etc.

AMIS ET FRÈRES,

Hier, la société a fait lecture de la lettre que vous lui aviez adressée. Elle y a revu votre âme brûlante du feu de l'amour sacré de la patrie; elle a cru vous avoir encore dans son sein, elle sentait que c'était vous qui parliez et non votre plume. Comme vous, elle a été profondément affligée de votre éloigne-

ment; mais la cause du peuple français avait prononcé, et cela suffit pour se taire sur un aussi grand sacrifice; elle a dit : *Fillon* et *Emery* réchauffaient, embrasaient notre patriotisme : ils s'en sont allés; mais leur correspondance tiendra lieu de leur présence, mais ils serviront plus utilement la patrie; et tandis que nous, sociétaires, *nous*, *vrais Jacobins*, nous leur préparerons *les matériaux propres à asseoir la République sur des bases éternelles* (1), eux, nos frères, nos amis, n'épargneront rien pour perfectionner l'ouvrage et le parachever.

C'est d'après ces principes, frères et amis, que *la société, après avoir savouré les délices que vous avez goûtées dans votre réception aux Jacobins*, a arrêté qu'il vous serait écrit une lettre de félicitation, en vous invitant à ne point manquer de correspondre souvent avec elle sur tous les objets qui pourront assurer le triomphe de la République et la perte des contre-révolutionnaires et des fripons.

Elle vous promet que rien ne ralentira son ardeur; qu'elle s'occupera continuellement de tout ce qui peut faire le bonheur du peuple; que ses sentimens seront toujours ceux que le comité de salut public, que la Convention nationale, que tous les vrais amans de la liberté lui inspireront; elle vous jure que tous ses efforts tendront à marcher dans le sentier étroit de la vertu, et que rien ne pourra la faire

---

(1) Quels matériaux ! quelles bases ! des ruines !... du sang !
(*Note de Courtois.*)

dévier des principes que les *Jacobins de Paris* ont toujours professés, et qu'ils leur resteront éternellement unis de corps et d'esprit.

La société vous enverra des diplômes aussitôt qu'elle aura reçu la planche, c'est-à-dire à la fin de cette décade : elle ne négligera rien pour vous donner tous les moyens de terrasser nos ennemis ; elle se repose sur votre zèle et votre activité. Elle vous invite par la voie de son président *à donner l'accolade fraternelle à Robespierre, Collot-d'Herbois* et *Couthon*, et à leur témoigner, ainsi qu'à tous leurs collègues, combien les amis de *Châlier* et de *Gaillard* sont dignes de leur estime.

Signé Achard, Daumale, Fillieux.

P. S. Je vous envoie *la réquisition originale* sur les lettres des patriotes, ainsi que *l'affiche qui a été apposée lors du licenciement de l'armée révolutionnaire.*

Sous peu je vous enverrai les autres pièces : je suis fortement occupé auprès de *Dupuis*, nonobstant que l'on a eu la sottise de me mettre receveur du district, n'ayant d'autre responsabilité que ma tête. Ce soir, séance extraordinaire ; grande fête pour la victoire remportée par nos républicains de la Sambre et de la Meuse, et une lettre de *Fernex*.

Signé Achard.

N°. XCVII.

Lettre d'Achard à Gravier.

Commune-Affranchie, le 28 nivôse, l'an II de l'ère républicaine.

Cher ami,

Encore un nouveau philippotin découvert; l'arrêté que je t'envoie t'en dira assez pour que tu voies son visage philippoté : remets-le surtout à Robespierre ou à Collot, pour qu'ils en fassent un usage convenable.

Quelle est donc cette rage qu'ont tous ces crapauds du marais, de vouloir, contre tout bon sens, croasser encore, et se rouler tant dans la fange bourbeuse, qu'à la fin dame guillotine soit obligée de les recevoir tous les uns après les autres à sa croisée salutaire! C'est bien sans doute là le cas d'appliquer l'action des filous qui volent en présence de leurs camarades que l'on expédie.

Ici, tout paraît inconsolable; les uns s'affligent de la perte de leurs parens, les autres de leurs amis; les comités de la crainte d'être frustrés dans leurs espérances, les sans-culottes et autres de savoir qu'on va coloniser ce pays; enfin tous se plaignent de leur égoïsme, et nul, ou du moins bien

peu, voient la chose. La plupart de ces derniers paraissent insoucians, et ne se donnent aucun mouvement pour faire marcher la révolution. Ils ont besoin de respirer un air moins infect, et ils ne le sentent pas. L'habitude du pays est un grand poids sur leur cœur : sortis de dessus leur étage à soie, ils ne savent plus comment se tourner pour subsister. Cependant de jour en jour nos besoins s'accroissent, les subsistances manquent, et il faut manger; il faudra bien, je crois, déguerpir.

La société se ranime par des orateurs qui y prêchent les principes : la tourbe calomniatrice paraît avoir fui la lumière, et nous y voyons moins de *philippotins*.

Le tribunal poursuit avantageusement sa carrière; il aurait certainement besoin de bons renseignemens, mais il ne se donne pas la peine de les rechercher ou demander à ceux en qui il peut se confier : néanmoins, hier dix-sept ont mis la tête à la chatière, et aujourd'hui huit y passent, et vingt-un reçoivent le feu de la foudre.

Ici le peuple n'a aucun esprit révolutionnaire; il semble qu'il est mort pour la révolution, et souvent il aime mieux suivre l'impulsion que lui donne la malveillance, que celle qu'il est dans le cas de recevoir des bons patriotes. L'intrigue joue de son reste par les faux bruits qu'elle répand : tantôt Paris est en combustion, tantôt la Convention est revenue sur ses lois révolutionnaires; tantôt elle tourne des regards furieux contre les Parisiens, et les accuse de

vouloir dominer toute la France; enfin il n'est pas d'absurdité dont elle ne fasse usage pour avilir la Convention, détruire les heureux effets de la loi sur le *maximum*, et jeter la pomme de discorde entre Paris et les autres départemens : elle a surtout grand soin de diviser les patriotes par de fausses interprétations de ce qu'ils prononcent à la tribune de la société. Nous sommes à la piste de tous ces intrigailleurs, de tous ces agens de Pitt et Cobourg. *Hélas! les pauvres hères, ils feront comme les papillons philippotés, ils viendront se brûler à la chandelle, et toutes leurs intrigailleries retomberont sur leur tête avec le rasoir national.*

Quatre cent mille livres se dépensent par décade pour les démolitions et quelques autres objets; juge si la République doit se hâter de coloniser ce pays : encore si l'ouvrage paraissait! *mais l'indolence des démolisseurs démontre clairement que leurs bras ne sont pas propres à bâtir une république. Les comités travaillent de même; les représentans, pour accélérer l'exécution de leurs arrêtés, ou plutôt pour les faire mettre à exécution, vont les réduire à un par canton, organisé avec des hommes foutus pour être capables.*

Fais-moi le plaisir, cher ami, de m'envoyer sous le sceau de la Convention, les derniers discours de *Robespierre*, les ouvrages instructifs qui paraissent aux *Jacobins*, le rapport de *Cambon* sur la dette publique et les assignats démonétisés, et le rapport de *Dubois-Crancé* sur Lyon. *Tu lui donneras le*

bonjour de ma part, ainsi qu'à Robespierre, Collot, Duplay, Renaudin, Nicolas, ta femme et tous les amis. Si tu le désires, je t'abonnerai avec le nouveau journal rédigé par les *membres de la commission temporaire*; mais il ne dit rien que tu ne saches auparavant.

Courage, mon cher, sois ferme sur toutes les sangsues du peuple et ses vautours.

Salut fraternel.

Signé ACHARD.

N°. XCVIII.

Extrait d'une lettre écrite par Achard à Gravier.

Ville-Affranchie, ce 17 frimaire, l'an II de l'ère républicaine.

FRÈRE ET AMI,

Encore des têtes, et chaque jour des têtes tombent! Quelles délices tu aurais goûtées si tu eusses vu avant-hier cette justice nationale de deux cent neuf scélérats! quelle majesté! quel ton imposant! Tout édifiait. Combien de grands coquins ont, ce jour-là, mordu la poussière dans l'arène des Brteaux! quel ciment pour la République! Hier et aujourd'hui de pauvres diables seront innocentés pu-

bliquement : on les embrassera, on les élèvera aux nues. Quel sentiment pour un peuple qui nous croit encore des brigands amans du sang! *Billemaz* a payé le tribut; une infinité d'autres que tu connais, tels qu'un *Dabost*, un *Bonamour*, membre de département, en ont fait tout autant; le président et le procureur général du Puy-de-Dôme les ont suivis; *quel spectacle digne de la liberté! En voilà cependant déjà plus de cinq cents; encore deux fois autant y passeront, sans doute, et puis ça ira, etc.*

Salut et fraternité.

Signé Achard.

P. S. Bonjour à *Robespierre*, *Duplay* et *Nicolas*.

N°. XCIX.

Extrait d'une lettre écrite par Achard à Gravier.

Commune-Affranchie, ce 15 ventôse, l'an II de l'ère républicaine.

Ami,

Tu t'es sans doute fort inquiété de ne recevoir aucune nouvelle depuis quelque temps; mais, mon ami, crois que ce n'est point négligence. Nous travaillons ici à une montagne, à une fête majestueuse, pour célébrer, décadi 20 du courant, la liberté des noirs.

J'ai reçu plusieurs fois de tes nouvelles, auxquelles, il est vrai, je n'ai point encore répondu, et *notamment la somme de quatorze cents livres en assignats : j'en ferai le plus digne emploi, celui de soutenir avec courage les principes d'une société républicaine. Nous sommes une vingtaine de bons bougres qui avons pris cette résolution, et elle sera constante*; elle réussira, parce que nous y mettons des fondemens et de la consistance. On ne cesse de nous calomnier; mais bientôt nous démontrerons la perfidie de nos vils calomniateurs; nous mettrons toute leur conduite en plein jour.

J'ai rendu le cheval rouge qui me servait, et l'on nous a rendu le reçu que nous avions fait des chevaux; ton frère a celui de Bissuel-Saint-Victor qui a subi le joug de la loi. Je lui ai écrit pour me le rendre de suite, afin de le renvoyer à sa destination : nous n'aurons, d'après ce, rien à nous reprocher à cet égard.

Pourquoi négliges-tu de m'envoyer les bons ouvrages qui paraissent journellement? Tu sais que l'instruction est le premier aliment du peuple; et si l'on parvient à l'égarer, c'est la faute de ceux qui sont chargés de lui donner des lumières : aie soin d'être plus exact à cet égard, tu m'obligeras infiniment; mande-moi s'il est vrai qu'il se forme une nouvelle faction dans le sein de la Convention; *l'état de la santé de Robespierre; des nouvelles de la maison Duplay, de celles de Renaudin et Nicolas, etc.*

Signé Achard.

P. S. J'ai voulu donner ma démission ces jours-ci ; les représentans n'ont point voulu l'accepter, quoiqu'elle fût appuyée de bons motifs.

N°. C.

Extrait d'un discours prononcé le 18 pluviôse de l'an II, par Achard, à la société populaire de Commune-Affranchie.

CITOYENS, MES FRÈRES, MES AMIS,

Dussé-je périr sous le fer assassin des bourreaux de la vérité, je vous la dirai tout entière. Fuyez, monstres ténébreux, loin du sanctuaire où reposent les cendres de *Marat*, de *Châlier*; elles ont parlé à mon cœur. De votre front ignominieux va couler cette sueur froide qui naît de la honte et du remords, avec laquelle l'éponge du républicanisme lavera votre visage encroûté de la crasse de l'hypocrisie, de la perfidie et de la trahison. Dis-moi, *Marat*...., et toi, vertueux *Châlier*...., dites-nous si les Lyonnais rebelles n'ont pas fait la guerre au patriotisme, et si ce n'est point la même guerre que l'on nous fait encore? Oui, tu as raison, me dira-t-on, il est visible que les brissotins, coiffés d'une calotte rouge, n'ayant pu réussir à faire pendre les patriotes, répandent sur eux, à grands flots, leur

foutu poison, afin de les faire guillotiner, pour aussitôt prendre la place de notre sainte liberté.

Républicains d'une commune qui n'est pas encore affranchie, qu'avez-vous donc fait à tous ces messieurs pour qu'ils vous accusent à tous les peuples de la terre? Est-ce parce que..... *est-ce parce qu'en* 1793 *vous avez combattu de front, les armes en main, la foudre à vos côtés, cette classe d'êtres monstrueux, vampires de la société, sangsues de tous les peuples*, êtres *vils et méprisables que l'on nomme négocians?* est-ce parce que vous les avez terrassés, à diverses reprises, et que les ondes ensanglantées du Rhône ont charié leurs cadavres empestiférés, et que vous les auriez tous exterminés, si la trahison et la noire perfidie n'eussent été se jeter entre leurs bras? est-ce enfin parce que vous avez été incarcérés, opprimés, vexés, persécutés pendant quatre mois consécutifs; que vous êtes morts mille fois avant d'être rendus à la vie; qu'un grand nombre, parmi vous, ayant eu le bonheur de sortir de cette ville rebelle, se sont réunis à l'armée républicaine, pour venir eux-mêmes mettre le feu à leur domicile, et ne voir devant eux que le salut de la république? est-ce donc parce que vous avez commis tant de crimes envers les amis de la royauté, *que l'on vous accuse, que l'on vous calomnie*, que l'on vous dénonce à tous les amans de la République?

Qu'ont donc fait de plus que vous ceux qui se pavanent tant du mot de républicain, et qui cherchent à vous avilir? qu'ont-ils donc fait pour se croire au-

dessus de vous, et se bouffir tellement d'orgueil qu'on les prendrait pour la grenouille de la fable? qu'ont-ils donc fait de plus que vous, pour dire qu'eux et quelques autres des départemens sont ici seuls *Jacobins*, pour dire que cette commune ne contient aucun patriote, pour dire que l'on ne soutient point la cause des muscadins, de ces femmes qui ont mille fois plus mérité la mort que leurs maris? Ici la vérité perce à travers le manteau de *Diogène*, et l'on doit croire que plusieurs de vos détracteurs eussent sans doute été guillotinés ou fusillés s'ils eussent été domiciliés dans l'infâme ville de Lyon.

Calomniateurs, vils imposteurs, ennemis nés de la république, faites votre métier, il vous appartient! Mais vous, patriotes de la vieille roche de 89, vous qui eûtes toujours po r force centrale, *liberté, égalité, vertus républicaines*, craignez les torches de la discorde parmi vous, craignez que les aristocrates ne profitent d'un moment d'absence pour vous forger des fers; ralliez-vous autour de la sainte montagne; n'appréhendez ni le breuvage du poison, ni le fer de l'assassin, ni l'arbitraire du despotisme; sachez vivre en hommes dignes de la liberté; armez-vous de la massue de la raison et du canon de la vérité pour foudroyer ces pygmées de Coblentz; *et par une adresse solennelle apprenez aux vrais jacobins de Paris, aux montagnards de la Convention, à tous les bons Parisiens, à l'Europe entière*, qu'il est encore des républicains dans Com-

mune-Affranchie; dites-leur surtout que vous vous reposez entièrement sur eux et sur la foi des décrets pour faire votre bonheur; dites-leur encore que le seul bien que vous désirez est l'anéantissement de tous les traîtres, ainsi que de la *secte philippotinée*, pour faire triompher la République une et indivisible.

Vive les montagnards!
Vive les Jacobins!
Vive les Parisiens *sans-culottes!*
Guerre aux tyrans et aux traîtres!

Signé ACHARD.

THONION.

N°. XXXVII.

Extrait d'une lettre de Thonion à Gravier.

Le 21 nivôse, l'an II de la République, etc.

. . . .

Je te dirai, cher ami, qu'il y a eu quelques rixes entre les divers corps armés qui sont actuellement à Commune-Affranchie, c'est-à-dire entre l'armée révolutionnaire et les autres bataillons, et notamment

avec les dragons. Cela a dérangé la tranquillité publique pour un instant. Il n'est arrivé, jusqu'à ce moment, aucun événement fâcheux, et je ne prévois pas qu'il en arrive aucun.

Cependant je ne cesserai de te dire que c'est un grand vice dans la République, que de créer des corps armés avec des destinations particulières, ainsi que la solde plus forte : il paraît que c'est, en partie, ce motif qui a occasioné de la rumeur. *L'on reproche encore à l'armée révolutionnaire d'accaparer les denrées dans les marchés et aux autres lieux, et de les vendre ensuite à ceux qui les payent au-dessus du maximum.* Je n'ai aucune connaissance, par moi-même, de ces faits, *mais c'est le bruit général.* Au reste, il faut que chacun se renferme dans les bornes de son devoir; sans quoi l'on s'attire toujours la censure.

On parle, en général, de toute l'armée révolutionnaire; mais je suis persuadé qu'il n'y en a qu'un petit nombre qui se soit écarté..... Voilà la situation de Commune-Affranchie. En général, *les patriotes de cette commune ne sont pas bien d'accord avec quelques Parisiens, parce qu'ils veulent dominer.* Mais je ne doute pas que tout reprenne l'ordre. Je ne te parle plus de moi, j'espère que tu t'en seras occupé.

Signé THONION.

GATTEAU ET GARNERIN,

EMPLOYÉS DANS LES SUBSISTANCES MILITAIRES.

PIÈCE INÉDITE.

Wissembourg, le 19 mai, l'an II de la République, une et indivisible.

Frères et amis,

Nous vous invitons à suspendre votre jugement sur l'affaire du 17 et tout ce qui y est relatif, jusqu'à ce que nous vous ayons adressé des renseignemens positifs que nous sommes maintenant occupés à recueillir, ou que vous les ayez reçus par des patriotes dignes de votre confiance.

Vos cœurs, sans doute, vous portent à ne pas adopter sans examen la relation des événemens de cette journée, que le général, grand fusilleur par brevet, a fait passer à la Convention (1), et dans laquelle, nous assure-t-on, il n'a pas épargné les diatribes et les calomnies contre les braves volontaires.

Il peut s'être trouvé quelques lâches parmi ces res-

(1) On nous a dit qu'une des raisons justificatives qu'il allègue est une violente colique; n'en croyez rien, car elle est de commande.

pectables citoyens, ainsi que parmi les autres corps; mais c'est une épouvantable injustice, c'est manquer tout à la fois et de probité et de pudeur que d'attribuer aux courageux défenseurs de la liberté, aux républicains par essence, les tristes résultats d'un grand mouvement, dont l'effet naturel devait produire la ruine complète des Autrichiens et d'une partie des vils Français émigrés, l'éloignement des Prussiens établis sous la tente et en cantonnement à peu de distance de Landau, et enfin la marche sûre et rapide vers Mayence, où nos frères nous attendent avec une juste impatience.

Ce plan assez bien tracé d'ailleurs, mais que la moitié des officiers de l'armée eût tout aussi parfaitement combiné, tant il était simple, le général Barberousse n'a pu en atteindre les développemens, ni obtenir les succès dont il était susceptible, parce que les chefs n'ont pas voulu ou n'ont pas su faire leur devoir : ils ont fait preuve dans cette journée de gaucherie, d'ineptie, de poltronnerie même, et un brevet bien en forme leur en serait expédié par toute l'armée, digne par son dévouement et sa valeur d'avoir des guides d'une autre trempe que ceux-là, et qui, si elle était conduite habilement et avec des intentions pures et droites, volerait de victoires en victoires, dût-elle avoir à combattre ensemble tous les barbares du Nord.

Le seul détachement de six mille hommes, formant les trois quarts de la garnison de Landau, a tenu en échec, tout le jour, sous les ordres du brave

général de brigade Gillot, vingt mille Prussiens qu'il avait en tête, et auxquels il n'a point permis de faire un pas pour joindre les Autrichiens et les secourir; tandis que Custine, avec trente mille braves qui n'avaient pas moins d'ardeur, n'a pas su exterminer dix mille brigands tant Autrichiens qu'émigrés, ni même, excepté sur un point où il n'a pas paru, les chasser des postes qu'ils occupaient.

Il semble que par cette démarche on n'ait eu d'autre objet que de prévenir l'ennemi de ce qu'il avait à craindre un peu plus tôt ou un peu plus tard, et qu'on ait voulu déshonorer et décourager des hommes dont on connaît toute la passion pour la gloire, et une intrépidité dont on redoute l'explosion. Un fait que nous vous attestons, c'est que la colonne où se trouvait Custine est la seule qui se soit un peu débandée, et qui peut-être a fait manquer l'opération; mais aussi tout le monde convient que ses mouvemens ont été stupidement dirigés, et que le général ainsi que son noble état-major ont montré dans cette expédition beaucoup d'ignorance, une scandaleuse insouciance et un tendre attachement à la vie.

Environ sur les six heures et demie, au moment où l'armée se retirait sur Wissembourg, le citoyen....., député et membre de votre société, étant avec l'un de nous à une lieue trois quarts de Landau, rencontra cet état-major, et, s'adressant au major général d'Hillier, il lui demanda où était l'armée, si les malheurs étaient tels que le bruit s'en répandait,

et si enfin la communication avec Landau était absolument libre; il lui répondit avec ce ton leste et indifférent d'un habitué de ruelles : *Je crois qu'elle marche vers la gauche pour se rendre au camp. — C'est une opération manquée, il n'y a pourtant pas de quoi pleurer. — Mais je crois que oui, on peut aller à Landau sans danger.*

Il n'y a pas de quoi pleurer, malheureux! et trois cents ou plus de vrais républicains sont morts ou blessés inutilement pour la patrie! Nous ne pourrons jamais savoir le nombre des morts, mais nous aurons exactement, ce soir, celui des blessés conduits aux hôpitaux; en attendant, ajoutez quelques zéros à la liste de Custine. Ce d'Hillier ne savait positivement ni où a été l'armée, ni si l'ennemi n'occupait point la route de Landau : jugez maintenant de la manière dont font leur métier ces gens d'état-major en tout dignes de leur maître, qui lui-même avec son arrogauce et son affreux despotisme est plutôt fait pour commander des Tartares ou des Vandales que les soldats de la République. Nous pensons qu'on s'abuse prodigieusement sur le compte de Custine, et ce n'est pas saus douleur que nous avons appris qu'au lieu d'accepter sa démission, on lui avait confié l'armée du Nord. Cet homme est un imbécile dans l'art militaire, qui a été jusqu'ici (si ce n'est le 17) plus heureux qu'adroit. Ce faquin veut être un héros, et il n'en est pas même un embryon; c'est un impudent, un astucieux coquin qui fait tuer ses hommes pour ses menus-plaisirs et ceux de nos ennemis; qui

les joue aux dez, et la patrie tout entière à la banque. Son effronterie, son ton altier, sa suffisance, sa brutalité, sa férocité, sa forfanterie, sa dépravation sous tous les rapports, sa jactance et une *phrasimonie* séduisante lui tiennent lieu, auprès des bonnes gens, de courage, de vertus et de talens; il veut aussi être célèbre par des crimes comme par son immoralité effroyable, n'en doutez point, puisqu'il ne peut l'être par des services réels, qu'il n'est ni dans son cœur ni dans ses moyens de rendre à la liberté.

S'il n'est pas encore démontré qu'il est en même temps un ignorant et un scélérat, qu'on veuille donc bien se rappeler et méditer sur sa conduite lors de l'attaque des gorges de Porentrui; sur l'affaire déplorable de Francfort qui n'eût peut-être pas eu lieu, s'il avait profité des avis qui lui étaient donnés, et qu'il eût quitté son déjeûner deux heures plus tôt en ajournant la consommation de sa ration ordinaire de champagne; sur sa retraite si étroitement liée à la conspiration de Dumouriez et aux troubles de l'intérieur; sur son projet de se replier jusque sous Strasbourg et qu'il n'a cependant osé exécuter; sur ses lettres à la Convention, au 14 avril; sur une autre postérieure du même mois; sur sa démission récemment envoyée; enfin sur sa dernière lettre à Brunswick, et sur la journée d'avant-hier : puis qu'on prononce.

La République serait peut-être débarrassée de cet homme perfide et dangereux, et vengée de son audace et de son ambition, si Montant, Soubrany

et....... fussent restés ensemble auprès de lui : ceux-là n'auraient pas lâchement courbé la tête devant la *majesté* de ses longues moustaches à l'ombre desquelles il parle et agit en visir.

Le comité de salut public a nommé pour le remplacer dans cette armée, le lieutenant général Diethmann, connu pour un républicain prononcé et qui en a toute la modestie, toutes les vertus; il refuse de prendre ce commandement, parce que, nous a-t-il dit, il n'a point les talens nécessaires pour un si pénible fardeau ; il assure avec Langlé n'avoir pas les connaissances suffisantes, soit administratives, ni militaires pour faire mouvoir une grande armée qui doit opérer sur un terrain dont il n'a pas les premières notions; il dit qu'il ferait de bonne besogne avec le général Beauharnais, extrêmement habile sur ces deux objets, et tous les hommes éclairés et patriotes qui se trouvent ici sont du même avis; il n'y a que les custinistes, les feuillans, les aristocrates et les intrigans qui contrarient cette mesure salutaire, dont devrait sérieusement s'occuper le comité qui a le soin important du salut de la République.

Signé Gatteau, J.-B.-O. Garnerin,

Affiliés de cœur.

Aux citoyens. . . . .

Nos. XXXIX, XL.

Au citoyen Daubigny.

Strasbourg, septidi 27 brumaire, deuxième année républicaine.

Voilà la cinquième lettre que je t'adresse, mon cher *Daubigny*, sans que tu aies encore daigné prendre la peine de m'écrire deux lignes; je te somme, par la vieille amitié qui nous lie, de sortir enfin de cette coupable apathie envers un homme dont tu connais le cœur, les principes et les sentimens.

Tu ne veux ou ne peux donc rien en faveur du pauvre *Bérard?* auquel pourtant tu as donné un bien funeste conseil.

Je te conjure de le voir ou de lui écrire, de faire les derniers efforts enfin pour que mes intérêts soient assurés; trente mille livres valent bien la peine qu'on s'en occupe, surtout quand c'est uniquement cela qui forme tout l'avoir, toute l'existence.

J'aurais bien besoin à Paris pour cet objet, et encore pour mettre à couvert d'autres intérêts, qui, quoique offrant un résultat moins prochain, n'en sont pas moins précieux; ce sont ceux de mon association de terrains nationaux avec les hommes que tu connais : mais mon devoir m'attache à mes coopérateurs, et je ne puis ni ne dois les quitter. Con-

viens, *Daubigny*, qu'on ne peut être plus malheureux; mais je m'en fous, pourvu que la République triomphe, que la liberté s'affermisse.

Il était temps que *Saint-Just* vînt auprès de cette malheureuse armée, et qu'il portât de vigoureux coups de hache au fanatisme des Alsaciens, à leur indolence, à leur stupidité allemande, à l'égoïsme, à la cupidité, à la perfidie des riches : autrement c'en était fait de ces beaux départemens. Il a tout vivifié, ranimé, *régénéré*, et, pour achever cet ouvrage, *il nous arrive de tous les coins une colonne d'apôtres révolutionnaires, de solides sans-culottes; sainte guillotine est dans la plus brillante activité, et la bienfaisante terreur produit ici, d'une manière miraculeuse, ce qu'on ne devait espérer d'un siècle au moins par la raison et la philosophie. Quel maître-bougre que ce garçon-là! La collection de ses arrêtés sera sans contredit un des plus beaux monumens historiques de la révolution.*

Tu apprendras, sous quelques jours, que l'armée du Rhin a recouvré toute son énergie, et qu'elle a écrasé les imbécilles soldats de la tyrannie. Si l'infâme trahison, contre laquelle cependant on a pris toutes les précautions possibles, ne vient pas encore troubler l'exécution des plus belles mesures, nous nous SOULERONS, sur la fin de cette semaine, à Landau, avec les braves qui y défendent la liberté; et messieurs de Prusse et d'Autriche prendront une potion dans le Rhin. *Ruamps, Nion, Milhaud et Borie,*

tous quatre représentans du peuple, indignes du caractère sacré dont ils sont revêtus, se sont conduits ici comme des imbécilles, de plats insoucians, des lâches et peut-être quelque chose de plus. Au premier moment de libre je m'occuperai d'eux, et aussitôt que j'aurai mes matériaux, *je les dénoncerai aux jacobins, et je rappellerai les forfaits de quelques autres, d'*Hosmann, etc..... *Le moment de la justice terrible est arrivé, et toutes les têtes coupables doivent passer sous le niveau national.*

Dis quelque chose pour moi à la citoyenne ton épouse, au citoyen et à la citoyenne *Compant.*

Je t'embrasse, ton frère et ami,

Signé GATTEAU.

Au même.

Strasbourg, 14 frimaire, deuxième année républicaine.

J'ai bien des reproches à te faire, *mon cher Daubigny;* mais je sais par une vieille expérience, qu'à cet égard tu es plastronné, et que tu ne te mets guère en peine de la juste mauvaise humeur de tes amis et des autres. Ci-joint un paquet pour *Sijas*; recommande-lui de donner une prompte décision sur la demande du commissaire des guerres *Pétigny*, dont je t'ai envoyé le mémoire. Un autre paquet pour le brave et *estimable Verteuil*, que j'aime de toutes les puissances de mon âme. Mais je te jure

que je ne puis rien dans cette affaire, absolument rien, que par mon silence. Ses neveux, qui lui causent aujourd'hui tant de chagrins, ne sont pas dignes d'appartenir à un aussi loyal républicain; cependant ce ne sont pas des conspirateurs, mais tout bonnement de ces hommes honnêtes gens, dont le cœur n'a jamais été à la révolution, quoiqu'ils soient incapables de rien tenter pour la traverser ou la détruire. Comme préposés des subsistances, ils n'ont pas su tout-à-fait se concilier l'estime ni la confiance des chefs, de leurs camarades, des autorités locales, par leur exactitude, leur zèle, leur civisme, etc.

Je n'ai rien fait pour leur nuire, parce que les circonstances ne l'ont pas voulu, ou plutôt parce que j'ai été dénoncé; mais aussi je ne puis en aucune manière les servir, et j'en suis désolé à cause de notre *ami Verteuil*, auquel je donnerais de mon sang, s'il le fallait, pour l'obliger.

Ceci est pour toi, et je te prie d'en dire quelques mots à *Xavier Audouin*, et à *Vincent*, qui prennent un vif intérêt aux neveux, par rapport à l'oncle qu'ils aiment comme je l'aime moi-même. Écris-moi donc, *mâtin*, ou je t'envoie faire *foutre*. J'embrasse bien tendrement ta petite femme, quoique tu en puisses dire, la grand'maman et le grand-papa, et la petite mignonne. Tout à toi,

Ton frère et ami,

Signé Gatteau.

N. B. Je t'envoie copie d'une lettre d'un certain individu surnommé *Latour,* fils d'un *monsieur de Tolosan*, ancien administrateur des subsistances militaires, que quelques personnes s'acharnent à ne pas vouloir ranger dans la classe des émigrés, quoiqu'il le soit bien réellement, et que son polisson de fils soit allé le rejoindre.

Ce jeune drôle l'a échappé, parce que l'on a négligé les mesures que j'avais indiquées de Béfort contre lui. J'avais su ses dispositions de voyage, et il m'avait été facile d'en pressentir l'objet. Fais passer cette copie au département : elle fixera son opinion sur le père, si déjà les biens de ce lâche aristocrate millionnaire *n'avaient été déclarés propriétés nationales*, *et comme tels*, *planche aux assignats.*

Notà. Je n'ai pas cru devoir imprimer une troisième lettre du même, que je n'ai réunie qu'à raison du *cachet* sur lequel est gravée *une guillotine.* On pourra voir cette empreinte au comité.

CHALIER,

PRÉSIDENT DU DISTRICT DE LYON.

PIÈCE INÉDITE.

L'enveloppe qui contenait ces deux lettres porte :

Aux citoyens députés, commissaires de la Convention nationale, à l'hôtel de Milan.

Très-pressée. MUNICIPALITÉ DE LYON.

Et en dedans de l'enveloppe ces mots :

S. V. P.

Lisez attentivement ces deux mots de billet écrits à la hâte. Les momens pressent. Il est cinq heures. — Plus de délais, au nom de la patrie en péril!

CITOYENS,

Les Marseillais sont tellement acharnés à vouloir la tête de Chalier, qu'ayant appris qu'il était réfugié chez moi, ils sont venus, il y a environ une heure, au nombre de trois, et se sont présentés à ma porte sous prétexte de vouloir me parler. Je me suis méfié de leurs desseins; j'ai fait appeler la garde.... Ils se sont enfuis sans vouloir répondre.

Vous voyez à quel point ces scélérats portent l'audace, puisqu'un citoyen n'est pas en sûreté dans l'hôtel commun, et dans le sein de la famille du procureur de la commune.

Veuillez bien donner les ordres nécessaires pour purger notre ville de ces brigands. Il n'y a pas un moment à perdre, et qu'en attendant, avant leur départ, les chefs soient mis en ôtage. La troisième compagnie surtout, d'après toutes les informations prises, renferme les assassins dont nous nous plaignons.

Agréez mes salutations civiques et fraternelles.

Le procureur de la commune de Lyon,

Signé LAUSSEL.

Lyon, 4 mars 1793, l'an II de la République française, et à la hâte.

PIÈCE INÉDITE.

Châlier aux citoyens députés commissaires de la Convention nationale, à l'hôtel de Milan.

SALUT.

Depuis le 19 du mois dernier, je suis obligé de découcher de chez moi. Les Marseillais, que je croyais être les défenseurs des vrais patriotes, sont venus, vous le savez, augmenter le nombre de mes



assassins, et ils sont encore dans Lyon!!!... N'est-ce pas dans le perfide dessein d'exécuter leurs complots? Et ils se disent, et ils osent se dire soldats de la patrie! Ah! non sans doute, ils ne le sont pas. Ordonnez que, pour la sûreté de ma personne, les officiers répondent sur leurs têtes de celles que quelques malintentionnés d'entre eux ont dit vouloir absolument abattre. Il est temps enfin que ma vie, qui n'est employée que pour le salut du peuple, soit en sûreté.

Je vous salue avec la plus sincère fraternité; je me dis votre ami et celui de l'égalité.

A la hâte. *Signé* CHALIER,
président du district.

Lyon, le 4 mars 1793, l'an II de la République française.

SAINT-JUST ET LEBAS,

REPRÉSENTANS DU PEUPLE.

PIÈCE INÉDITE.

JE vous prie, mon cher ami, de venir à la fête; je vous en conjure; mais ne vous oubliez pas toutefois dans votre municipalité. J'ai proclamé ici le destin que je vous prédis : vous serez un jour un grand

homme de la République. Pour moi, depuis que je suis ici, je suis remué d'une fièvre républicaine qui me dévore et me consume. J'envoie par le même courrier, à votre frère, la deuxième. Procurez-vous-la dès qu'elle sera prête. Donnez-en à MM. de Lameth et Barnave; j'y parle d'eux. Vous m'y trouverez grand quelquefois. Il est malheureux que je ne puisse rester à Paris. Je me sens de quoi surnager dans le siècle. Compagnon de gloire et de liberté, prêchez-la dans vos sections; que le péril vous enflamme. Allez voir Desmoulins, embrassez-le pour moi, et dites-lui qu'il ne me reverra jamais. Que j'estime son patriotisme, mais que je le méprise, lui, parce que j'ai pénétré son âme, et qu'il craint que je ne le trahisse. Dites-lui qu'il n'abandonne pas la bonne cause, et recommandez-le-lui, car il n'a point encore l'audace d'une vertu magnanime. Adieu; je suis au-dessus du malheur. Je supporterai tout; mais je dirai la vérité. Vous êtes tous des lâches, qui ne m'avez point apprécié. Ma palme s'élèvera pourtant, et vous obscurcira peut-être. Infâmes que vous êtes, je suis un fourbe, un scélérat, parce que je n'ai pas d'argent à vous donner. Arrachez-moi le cœur, et mangez-le; vous deviendrez ce que vous n'êtes point; grands!

J'ai donné à Clé un mot par lequel je vous prie de ne lui point remettre d'exemplaire de ma lettre. Je vous le défends très-expressément, et si vous le faisiez, je le regarderais comme le trait d'un ennemi. Je suis craint de l'administration, je suis

envié, et tant que je n'aurai point un sort qui me mette à l'abri de mon pays, j'ai tout ici à ménager. Il suffit; j'espère que Clé reviendra les mains vides, ou je ne vous le pardonnerai pas.

O Dieu! faut-il que Brutus languisse oublié loin de Rome! Mon parti est pris cependant : si Brutus ne tue point les autres, il se tuera lui-même.

Adieu, venez.

Signé Saint-Just.

20 juillet 1792.

A M. Daubigny, rue Montpensier, n°. 60, à Paris.

PIÈCE INÉDITE.

CONVENTION NATIONALE.

COMITÉ DE SURETÉ GÉNÉRALE ET DE SURVEILLANCE DE LA CONVENTION NATIONALE.

Du 26e. du 1er. mois de l'an II de la République française, une et indivisible.

Le comité, sur la dénonciation qui lui a été faite, autorise le comité de surveillance de la section des Piques, à faire arrêter, partout où il se trouvera, le nommé Lamarche, ci-devant directeur de la fabrication des assignats, à faire apposer les scellés sur ses papiers, procéder à son interrogatoire, le

constituer dans telle maison d'arrêt qu'elle trouvera convenable, sauf à en référer au comité de sûreté générale.

Les représentans du peuple composant le comité de sûreté générale,

Signé, LEBAS, PANIS, VOULLAND, JAGOT, VADIER, GUFFROY.

Le citoyen Lamarche sera remis et constitué dans la maison de la Force, où il sera reçu et écroué sans délai.

Paris, ce 29 du 1er. mois de l'an II de la République française.

Signé LOUIS, du Bas-Rhin, JAGOT, M. BAYLE, LAVICOMTERIE, VADIER.

PIÈCE INÉDITE.

Strasbourg, 4e. jour du 2e. mois, au soir.

Je vous adresse, mon cher Robespierre, un arrêté que nous ne connaissions pas, lorsque nos dépêches sont parties ce matin. Je crois qu'il vous fera sentir de plus en plus la nécessité de rappeler nos collègues.

5e. jour.

Nous recevons, à l'instant, de Saverne, une dépêche du général Sautter. L'ennemi l'a attaqué pen-

dant deux jours pour s'emparer des gorges; mais on l'a vigoureusement reçu. Il a perdu du terrain et cinq cents hommes. Nous sommes loin de perdre l'espoir et le courage. Nous attendons Pichegru, qui doit arriver aujourd'hui ou demain, c'est-à-dire aussitôt que l'officier général qui doit le remplacer sera lui-même arrivé; et si les secours que nous avons demandés au comité et à Bouchotte nous sont envoyés, les affaires se rétabliront ici d'une manière brillante. Dans tous les cas, nous tâcherons de doubler nos moyens par de bonnes dispositions. Adieu.

Signé LEBAS.

P. S. Nous avions mandé que l'ennemi porterait tous ses efforts sur Saverne pour s'emparer des gorges : nous avions raison. Vous sentez dès lors combien il est nécessaire que vous nous mettiez à même, par de prompts secours, de nous y maintenir.

Saint-Just n'a pas le temps de vous écrire. Il vous fait ses complimens.

Au citoyen Robespierre.

PIÈCE INÉDITE.

Strasbourg, 15 du 2e mois de l'an II.

Hérault vient de nous annoncer, mon cher Robespierre, qu'il était envoyé dans le département

nous envoyons au Comité de Salut public l'accusateur
près le trib.al révolutionnaire de Strasbourg. C'est un
ci-devant Prêtre, né sujet de l'empereur. il sera avant
son départ exposé sur l'échaffaut de la guillotine
Cette punition qu'il s'est attirée par sa conduite
insolente a été aussi commandée par la nécessité
de réprimer les étrangers. ne croyons pas les
charlatans cosmopolites, et ne nous fions qu'à nous
mêmes.

Je vous embrasse de tout mon cœur.

LeBas

Tome 2e Page 259.

Litho de Mantoux, r. du Paon N°1

du Haut-Rhin. Il nous propose une correspondance; notre surprise est extrême. Au reste, ce n'est pas la seule chose qui nous paraisse extraordinaire. Pourquoi ceux qui étaient ici lorsqu'on força les lignes de Wissembourg, ne sont-ils pas remplacés, et pourquoi laisser ici des représentans forcés par la nature de leur mission de s'isoler de leurs collègues? Je n'ai pas le temps de vous en dire davantage; mais j'espère que vous voudrez bien nous écrire là-dessus vos idées. Je vous embrasse.

Signé Lebas.

Et plus bas, de l'écriture de Saint-Just :

La confiance n'a plus de prix, lorsqu'on la partage avec des hommes corrompus; alors on fait son devoir par le seul amour de la patrie, et ce sentiment est plus pur. Je t'embrasse, mon ami.

Signé Saint-Just.

A Robespierre l'aîné.

PIÈCE INÉDITE.

Strasbourg, 24 frimaire, an II de la République française.

Nous sommes arrivés hier ici, nous avons surpris plus d'une personne. Nous y avons retrouvé du mal à réparer, et nous sommes plus que jamais convaincus que l'exercice du pouvoir a besoin de beaucoup de sagesse. Quant à l'armée, nous avons

vu Pichegru. Les affaires, sans être fort avancées, sont en assez bon état. Landau n'est pas rendu, comme on l'avait annoncé, et nous espérons qu'il sera bientôt délivré. Nous avons attaqué souvent : ce système a dérouté l'ennemi. Ce serait mal connaître le caractère de l'armée, ce serait livrer la république que d'adopter un système défensif. On l'a dit souvent, on ne doit jamais l'oublier.

Nous envoyons au comité de salut public l'accusateur près le tribunal révolutionnaire de Strasbourg. C'est un ci-devant prêtre, né sujet de l'empereur. *Il sera avant son départ exposé sur l'échafaud de la guillotine.* Cette punition qu'il s'est attirée par sa conduite insolente, a été aussi commandée par la nécessité de réprimer les étrangers. Ne croyons pas les charlatans cosmopolites, et ne nous fions qu'à nous-mêmes.

Je vous embrasse de tout mon cœur.

Signé Lebas.

De la main de Saint-Just :

On fait trop de lois, trop peu d'exemples : vous ne punissez que les crimes saillans, les crimes hypocrites sont impunis. Faites punir un abus léger dans chaque partie, c'est le moyen d'effrayer les méchans, et de leur faire voir que le gouvernement a l'œil à tout. A peine tourne-t-on le dos, l'aristocratie se monte sur le ton du jour, et fait le mal sous les couleurs de la liberté.

Engage le comité à donner beaucoup d'éclat à la punition de toutes les fautes dans le gouvernement. Vous n'aurez pas agi ainsi un mois, que vous aurez éclairé ce dédale dans lequel la contre-révolution et la révolution marchent pêle-mêle. Appelle, mon ami, l'attention de la société sur des maximes fortes de bien public ; qu'elle s'occupe des grands moyens de gouverner un état libre.

Je t'invite à faire prendre des mesures pour savoir si toutes les manufactures et fabriques de France sont en activité, et à les favoriser, car nos troupes dans un an se trouveraient sans habits ; les fabricans ne sont pas patriotes, ils ne veulent point travailler, il les y faut contraindre, et ne laisser tomber aucun établissement utile.

Nous ferons ici de notre mieux. Je t'embrasse et nos amis communs.

Signé SAINT-JUST.

A Robespierre l'aîné.

PIÈCE INÉDITE.

Au quartier-général de Cousolve, 28 floréal an II.

Nous sommes ici avec Richard et Levasseur, avec Pichegru, Desjardins, Charbonnier et autres généraux, pour convenir d'un bon plan d'opération.

Nous nous proposons de donner au comité des détails que je n'ai pas le temps de mettre dans cette lettre. Les choses n'ont pas été mal jusqu'à présent,

quoiqu'elles eussent pu aller mieux; mais cela tenait à des abus que nous sommes occupés à détruire. Nous espérons être bientôt plus contens.

Darthé m'écrit de Cambrai que Lebon doit être à Paris. Il paraît que *M. Guffroy* a fait beaucoup d'efforts pour le dénigrer; mais je suis loin de penser qu'il ait influencé l'opinion du comité. J'ai rassuré Darthé. Hâtez-vous de renvoyer Lebon; qui a fait, qui continue de faire beaucoup de bien, et qui vaut une garnison dans Cambrai.

Je vous embrasse,

Signé Lebas.

Au citoyen Robespierre.

PIÈCE INÉDITE.

Note (1).

La citoyenne veuve Amarante demeure à Paris, rue Vivienne, n°. 7. Il y a long-temps qu'elle n'y est venue. Elle demeure maintenant à une campagne à S...., près de B....., route de Maisons. Il est certain qu'il s'y fait un rassemblement, soit pour le jeu ou pour toute autre chose. J'observe qu'il n'est pas besoin de passe-port pour se rendre chez elle, et que cela facilite soit les joueurs, soit les conspirateurs qui s'y rendent journellement.

---

(1) Trouvée dans les papiers de Saint-Just.



ce qui faisait l'an passé la force du peuple et des jacobins, c'est que les orateurs qui portaient des lois dans le corps législatif, [illegible] aux jacobins. aujourd'hui les jacobins ne savent plus que la [illegible] et l'ennui [illegible] de [illegible]. ainsi il n'est plus [illegible] l'esprit de l'un d'une assemblée ou une partie [illegible] qui [illegible] et l'autre qui combattait. les jacobins sont bons et

---

Faire exécuter les lois sur l'éducation voilà le moral

Je demande que tout [illegible] [illegible] tient de [illegible] une profession utile à sa [illegible] citoyen sous peine d'être privé de [illegible] de la [illegible]

tout homme qui s'opposera le sien [illegible] dans le jugement d'un semblable et un [illegible]

---

le côté droit voulait la mort du roi cependant les lois d'une autre il défendirent. c'est ce qui faisait dire à [illegible] [illegible] désiraient la mort du roi parce que [illegible] qui était obstacle à leurs ambitions mais ils voulaient ménager par [illegible] des apparences d'humanité et marchaient ainsi d'une manière sourde à leurs desseins

sanguinaire [illegible] le côté droit ne voulait pas la mort du roi et [illegible]

St Just

Litho de Mantoux, r. du Paon N° 1

Sart... fils, pour n'être pas soupçonné, demeure rue Caumartin, chez Bourlier, et c'est là *qu'on suppose* qu'il sait les différentes personnes qui vont journellement chez la citoyenne Amarante sa belle-mère, et qui les instruit de tout ce qui se passe.

PIÈCE INÉDITE.

Notes extraites d'un agenda trouvé sur Saint-Just, le 9 thermidor.

Lorsque les autorités publiques se trouveront impuissantes contre l'attroupement et la violence du peuple, un drapeau déployé au milieu de la place publique imposera la paix, et sera le signal que le peuple va délibérer.

Le peuple s'assemblera paisiblement, et fera parvenir sa délibération aux autorités. Elle sera transmise au pouvoir législatif.

Si quelqu'un trouble la paix de la délibération du peuple, le peuple le fera arrêter et le livrera aux autorités constituées.

Ce qui faisait l'an passé la force du peuple et des jacobins, c'est que les orateurs qui présentaient des lois dans le corps législatif,......... ces lois aux jacobins. Aujourd'hui les jacobins n'exécutent plus.........., et l'on n'y médite point de travaux. Ainsi, il ne sortira pas de lois d'une as-

semblée où un parti ne cherche qu'à offenser, et l'autre qu'à combattre. Les jacobins sont bons.

Faire exécuter les lois sur l'éducation ; voilà le secret.

Je demande que tout prêtre soit tenu de prendre une profession utile à ses concitoyens, sous peine d'être privé de la moitié de son traitement.

Tout homme qui n'a pas le sens droit dans le jugement de ses semblables est un fripon.

Le côté droit voulait la mort du roi, et cependant les sots de ce côté défendaient Louis ; c'est ce qui faisait dire à Fabre : « Ils désirent la mort du roi, parce que sa vie est un obstacle à leur ambition ; mais ils veulent conserver pour eux des apparences d'humanité. Ils marchent ainsi d'une manière sourde à leurs desseins. »

Lanjuinais, du côté droit, ne voulait pas la mort du roi, et cependant les autres la voulaient ; ils le disaient, et ils applaudissaient Lanjuinais.

Les malheurs de la patrie ont répandu sur tout l'empire une teinte sombre et religieuse. Le recueillement est nécessaire dans ces circonstances pénibles ; il doit être le caractère de tous les amis de la République.

Ne pas admettre le partage des propriétés, mais le partage des fermages.

PIÈCE INÉDITE (1).

La censure des magistrats est devenue nécessaire : ils se pardonnent tout entre eux, et transigent sur l'impunité. Cette censure doit être partout présente; elle doit suivre pas à pas l'homme en place; elle doit être propre au génie de notre révolution. Cette censure ne peut exercer d'autorité; elle doit remplacer les armées révolutionnaires que vous avez abolies, sans en reproduire les inconvéniens; elle doit surveiller et dénoncer : si elle frappait elle-même, elle serait bientôt corrompue et achetée.

Cette censure ne doit point agir sur le peuple : le peuple est son propre censeur. Elle ne doit pas ressembler à la censure des Romains : elle ne peut s'exercer parmi nous sur les mœurs ; elle serait insupportable. Elle ne peut que surveiller l'exécution des lois rigoureuses contre l'aristocratie, et soumettre les magistrats et agens aux lois dont ils sont aujourd'hui presque indépendans. Un gouvernement révolutionnaire ne peut être maintenu que par un tyran ou par la justice et la censure inflexible.

C'est dans ces vues que le comité de salut public m'a chargé de vous présenter le projet de décret suivant :

La Convention nationale, considérant que le gou-

(1) Minute d'un *projet de décret* écrite en entier de la main de Saint-Just.

vernement révolutionnaire a pour but la répression prompte de tous les crimes et l'affermissement de la République par la justice rendue au peuple et la force déployée contre ses ennemis ;

Considérant que la garantie des devoirs et de l'inflexibilité des fonctionnaires est aussi la garantie des droits et de la liberté du peuple, décrète ce qui suit :

Il sera établi un censeur dans chaque district et chaque armée de la république jusqu'à la paix.

Cette censure est exercée contre les fonctionnaires et non contre le peuple incorruptible. Les censeurs ne peuvent exercer aucun acte d'autorité. Ils ne connaissent point des jugemens. Ils accusent devant le tribunal révolutionnaire les fonctionnaires conspirateurs ou dilapidateurs (ils rendent compte au gouvernement de tous les abus);

Les fonctionnaires indulgens pour les ennemis de la révolution, ceux qui ont refusé d'entendre un patriote et l'ont opprimé, ceux qui traitent le peuple avec insolence, ceux qui n'exécutent point dans les délais qui leur sont assignés les ordres qu'ils ont reçus, tous les agens enfin qui prévariquent de quelque manière que ce soit.

A cet effet, le conseil, les ministres, le comité de salut public, les représentans du peuple font passer aux censeurs respectifs les ordres qu'ils ont donnés, pour qu'ils en surveillent l'exécution.

Les censeurs des armées ne peuvent connaître des opérations militaires, ou du moral de la guerre. Ils surveillent la discipline et la conduite des généraux, et l'administration.

Il est interdit au censeur de parler en public. La modestie et l'austérité sont ses vertus. Il est inflexible. Il ne peut rendre de jugemens. Il surveille l'exécution des lois et des mesures de salut public. Il appelle tous les fonctionnaires pour leur demander compte de leur conduite. Il dénonce les abus, les dilapidations, tout retardement, toute faiblesse, toute injustice, et ne peut rien atténuer ni pardonner.

Le censeur convaincu d'avoir épargné sciemment un coupable, est puni de mort, et peut être accusé devant le tribunal révolutionnaire par tous les citoyens.

Le droit d'accuser les représentans du peuple près les départemens et les armées est un droit du peuple et des citoyens, et n'appartient pas aux censeurs. Les accusations contre les représentans sont portées à la Convention nationale.

Les censeurs ne peuvent décerner de mandats d'arrêt. Toutes les poursuites doivent être faites sur un mandat de l'accusateur public du tribunal révolutionnaire, visé et approuvé par le comité de sûreté générale.

Il n'y a point de censeur dans le sein de la Convention nationale.

Les censeurs sont nommés par les représentans dans les départemens et les armées. Leur nomination est ratifiée par le comité de salut public, qui en rend compte à la Convention.

Les accusations contre les censeurs sont portées au comité de sûreté générale, qui en rend compte à la Convention dans les vingt-quatre heures.

L'indemnité des censeurs est fixée à six mille livres.

PIÈCE INÉDITE (1).

CONVENTION NATIONALE.

COMITÉ DE SURETÉ GÉNÉRALE ET DE SURVEILLANCE DE LA CONVENTION NATIONALE.

Du 8 germinal, l'an II de la République française, une et indivisible.

Vu la déclaration produite par le comité révolutionnaire de la section du Bonnet rouge;

Le comité arrête que le ci-devant vicomte de La Ferté, demeurant à Paris, rue Helvétius, section de

(1) Minute de la main de Lebas.

la Montagne, sera saisi et conduit dans la maison d'arrêt dite de Sainte-Pélagie, à Paris, ou toute autre convenable; que préalablement et en sa présence les scellés seront apposés sur ses papiers, distraction faite de ceux trouvés suspects, dont le rapport sera fait au comité, avec procès-verbal du tout; charge de l'exécution des mesures ci-dessus le citoyen Lathum, commissaire, avec adjonction de deux membres du comité de surveillance de la section de la Montagne; l'autorisons, pour cet effet, à requérir près des autorités constituées, tant civiles que militaires, tout secours et assistance.

Les représentans du peuple, membres du comité de sûreté générale,

Signé LEBAS, LOUIS du Bas-Rhin, DUBARRAN, JAGOT, ELIE LACOSTE.

PIÈCE INÉDITE.

PETIT CAHIER D'OBSERVATIONS

QUI PARAISSENT AVOIR SERVI DE BASE AUX OPÉRATIONS DE ST.-JUST A STRASBOURG.

Observations sur la conduite de certains individus de Strasbourg.

Je devais compte de ma conduite et de mes actions à mes concitoyens, j'en ai fait l'exposé : que

ceux qui se disent les amis du peuple qu'ils trompent, qui n'ont que le mot d'égalité, de liberté et d'humanité dans la bouche, tandis que leurs cœurs perfides et corrompus les abhorrent, qui varient au gré des passions des hommes, qui n'agissent que selon les circonstances, qui vantent le courage et la constance de nos frères d'armes, qui s'apitoyent sur leurs peines, leurs veilles et leurs travaux, mais qui, dans le fond de leur âme perverse, les détestent; qu'ils paraissent ces tartufes au tribunal de l'opinion publique, et qu'ils y rendent compte de ce qu'ils ont fait depuis la révolution pour la chose publique, pour leurs concitoyens et pour ces mêmes frères d'armes sur le sort desquels ils ont semblé s'apitoyer; leurs actions nous prouveront s'ils sont dignes de la confiance des uns et des autres.

Que Monet, maire de Strasbourg, ce patriote d'apparence, nous dise ce qu'il a fait depuis la révolution, et ce qu'il est. Il est étranger : eh bien, qu'on examine la conduite des étrangers qui étaient ou qui sont venus en France depuis la révolution, et on verra s'ils ne sont pas les auteurs de tous les complots, de toutes les machinations, de toutes les cabales et manœuvres infernales ourdies par les ennemis du dedans et du dehors pour anéantir la liberté; et serait-il même Français, ce qui n'est pas croyable, car, s'il l'était, il serait de la classe de ceux que la République réprouve, parce qu'il est ambitieux, intrigant, astucieux, et un lâche ; qu'était-il et qu'a-t-il fait depuis qu'il est en France? Car j'i-

gnore d'où il est venu, et qui sait si ce n'est pas par aventure. Il a passé une partie de son temps à Saverne parmi les complices du cardinal de Rohan-Collier; et peut-on douter qu'il n'ait hérité et professé leurs principes? On peut le regarder comme un de ces patriotes flottant entre le patriotisme et l'aristocratie, qui s'accrochent par hasard à un rameau de la liberté, crainte de faire naufrage; mais qu'on ne croie pas pour cela qu'il en soit moins dangereux pour elle. Au reste, qu'il nous prouve ce qu'il a fait depuis la révolution pour la chose publique et pour ses concitoyens, les sacrifices qu'il a faits, les dangers qu'il a courus pour la défendre, et, quel que soit le résultat de sa conduite et de ses actions, qu'il compte sur la justice.

Je ne me bornerai pas à considérer s'il est Français ou étranger. Quand il serait originaire de la République, qui pourrait me persuader que celui qui n'a fréquenté que toute la clique du cardinal Rohan, puisse être un franc et loyal patriote? Quels sont donc les héros pour la révolution que Saverne a produits? et ne voudrait-on pas nous faire croire que le repaire de l'aristocratie, et de l'intrigue, et du fanatisme, peut enfanter de tels hommes? Non, ce serait un prodige ou une métamorphose. Patriotes, ne soyons plus les dupes des hypocrites; n'idolâtrons jamais les hommes; et, si nous les jugeons, que ce ne soit que d'après leurs actions; alors nous ne serons jamais les dupes des uns, et nous ne serons jamais injustes envers d'autres.

Qu'a-t-il fait depuis qu'il est à Strasbourg pour la révolution, et qui connaît ses actions? Il a fréquenté, il est vrai, la société populaire, où il a fait le chien couchant, et où il a joué le même rôle qu'il joue à présent, celui d'un intrigant; il a été de tous les partis, et j'ose dire que, s'il en eût eu le courage, il eût été un second Dietrich: sa conduite et les hommes qu'il a fréquentés selon les circonstances, et qu'il a déchirés les uns par le moyen des autres, s'ils ne se sont pas rangés de son parti, peut nous en convaincre. Qu'a-t-il fait dans tout cela? Il est resté constamment derrière la toile. Les patriotes qu'il caressait ont ou auraient été les victimes de son hypocrisie, si une partie de sa puissance ne se fût écroulée devant la représentation nationale, et ces époques sont la destitution de la propagande et l'arrestation de Schneider. Cette leçon l'a-t-elle corrigé dans ses intrigues? Non, il a fallu éloigner et faire incarcérer les patriotes de 89, pour éviter leur surveillance, et, pour y réussir, surprendre la bonne foi et la religion des représentans du peuple, réunir les suffrages des étrangers, pour les expulser de la société populaire, et par qui? par des hommes que nous ne connaissons pas, et qu'il ne connaissait pas lui-même, mais qu'il redoutait ou flattait pour affermir ses projets et sa puissance, pour n'admettre dans cette même société que des hommes de son espèce, aussi vicieux et aussi perfides que lui, où bientôt cette secte infernale aurait voulu enchaîner les pensées et les actions des vrais

patriotes au gré de leurs passions, de leur bassesse et de leur insolence, au mépris même de la Convention nationale; mais qu'ils sachent que des patriotes de 89 savent tout braver ou périr, s'il le faut, en luttant contre ceux qui osent outrepasser les bornes de leur pouvoir, en servant les hommes et non leur patrie. De tels êtres ne sont, aux yeux des francs républicains, que des insectes, des vers de terre, que les sans-culottes doivent fouler à leurs pieds.

Quels sont les hommes qui ont composé et qui composent aujourd'hui l'administration de la commune de Strasbourg ? sont-ce de vrais sans-culottes ? Non, car, à l'exception de quelques-uns que je ne nommerai pas, parce que leur conduite et leurs actions depuis la révolution parlent pour eux, tout le reste ne sont que des patriotes de quelques jours et des circonstances, des ignorans, des flagorneurs et des insolens, tous valets et prôneurs de l'ancien régime. On me répondra peut-être que ce sont les représentans du peuple qui les ont mis en place : les représentans peuvent-ils voir dans le cœur de celui qui les présente si c'est un honnête homme ou un intrigant; et les représentans peuvent-ils connaître les habitans d'une commune qu'ils n'ont jamais vue ni habitée ? C'est par-là qu'on peut connaître l'homme qui, non content d'abuser de la confiance de la représentation nationale, abuse encore de celle de ses concitoyens, en préférant de placer ses créatures plutôt que de choisir des hom-

mes purs et capables de remplir les fonctions dont il doit être chargé; c'est trahir la chose publique et ses concitoyens, et celui qui les accepte et qui ne se sent pas capable de les remplir, ne vaut pas mieux que celui qui le présente. Aussi comment va l'administration, et comment y reçoit-on les administrés, les défenseurs de la patrie, qui rejoignent l'armée, qui en reviennent malades ou blessés; les agricoles qui viennent de cent lieues pour mener les vivres et les subsistances de l'armée; les pères et mères de famille qui ont leurs enfans sur les frontières, ou les indigens qui réclament des secours? On leur rit au nez : s'ils demandent à parler au maire, il n'est pas visible; et s'il sort, par hasard, de son cabinet de plaisance, où personne n'a l'accès que ses partisans et les jeunes et belles citoyennes de Strasbourg, ce n'est qu'une faible consolation; il ne daigne pas les écouter, ou si, par hasard, il se veut bien donner la peine et leur faire cette grâce, après s'être présentés dix fois à la maison commune pour avoir le bonheur de voir son visage hypocrite, il leur répond : Cela ne me regarde pas; allez chez les représentans. Il faut donc que les représentans, absorbés par des affaires de la plus grande importance pour la chose publique, entendent et répondent aux demandes des réclamans. Ils perdent un temps précieux à faire la besogne de certains administrateurs, qui, s'ils étaient un peu complaisans, ou s'ils étaient moins commodes, plus patriotes et moins ignorans, ils pourraient faire

droit à bien des réclamations de leurs administrés, des défenseurs de la patrie, ou autres qui pourraient se présenter, sans surcharger les représentans des objets qui ne regardent que leur administration; qu'ils les imitent ces représentans, et qu'ils voient s'ils ne donnent pas audience à tous les individus sans exception, tandis que chez eux ce n'est que par grâce et par faveur. Est-ce là être républicain? Non, c'est être un rejeton, si ce n'est pas un tronc de l'ancien régime, et c'est se déclarer l'ennemi de l'égalité. A-t-on donné ou procuré les moyens aux administrés et à tous ceux dont je viens de parler, d'avoir des subsistances, des logemens pour eux et leurs chevaux? Non, car, dans la saison la plus rude, les malades et les blessés, les agricoles qui venaient de cent lieues, ont été forcés de coucher dans la rue, manquant de tout pour eux et leurs bestiaux, dont plusieurs ont crevé: plusieurs des particuliers sont morts ou malades. N'aurait-on pas pu prendre des mesures pour indiquer à ces individus où ils pouvaient avoir des subsistances, ou assurer à eux-mêmes un endroit pour les leur faire délivrer? Oui, sans doute; mais quelles peines, quels embarras pour ces messieurs, qui n'entrent qu'à dix heures à la maison commune, en sortent à une, rentrent à cinq, et repartent à six et sept. S'ils avaient voulu entendre les réclamations des uns et des autres, auraient-ils pu faire et assister à tant d'autres parties d'intrigue qui leur tiennent bien plus à cœur que leur devoir et le bien de la chose

publique? Traîtres, est-ce ainsi que vous traitez vos frères? est-ce là remplir les devoirs de républicains et exécuter les volontés de la Convention nationale? Non, c'est braver impudemment les lois. Vous abusez de la confiance de la Convention et de celle de vos concitoyens, lorsque vous ne faites pas exécuter ses décrets, et que vous ne prenez pas toutes les mesures que vous devez prendre pour le bien général.

Qu'avez-vous fait et que faites-vous encore pour empêcher le discrédit des assignats? Rien, et cependant il ne dépendait et ne dépend encore que de vous; car si vous aviez pris et si vous preniez des mesures, vous aurait-il échappé et vous échapperait-il un agioteur, soit de la ville ou de la campagne? Non; mais quand on ne sort pas de chez soi et des compagnies nombreuses que vous fréquentez, il est impossible de remédier au mal que vous ne voyez pas, et que vous fermez les yeux pour ne pas voir. Pourquoi n'êtes-vous pas allé sur les marchés, sur les places et dans les maisons publiques, dans les alentours de la ville? C'est là que vous auriez trouvé ceux qui enfreignent la loi, c'est là que vous auriez découvert tous ces égoïstes qui refusent et qui cachent les subsistances du peuple et des armées, et qui méprisent le papier-monnaie; vous auriez, par ce moyen, atteint les coupables. Mais non, vous avez redouté ou plutôt toléré ces hommes pervers, qui n'auraient pas eu le courage de vous regarder si vous vous fussiez présentés, et que vous leur eus-

siez parlé au nom de la loi ; mais ils savaient bien à qui ils avaient affaire, à des lâches qui ne veulent servir la République que quand il n'y a point de danger. Vous n'avez pas osé sortir de vos salons dorés pour faire exécuter les lois et vos arrêtés, pour rassurer et encourager les faibles, pour frapper et intimider les coupables, en les livrant à la vengeance des lois : c'est ainsi qu'on doit agir, et c'est ainsi que doivent agir des magistrats qui veulent servir la chose publique. Ces expéditions, il est vrai, exigent des hommes de caractère, et malheureusement vous n'en avez pas. Sachez donc qu'il faut savoir tout braver, vaincre ou périr à son poste, ou on ne doit pas se dire républicain. Est-ce ainsi que vous en avez agi? Parlez.

« Hommes pusillanimes, patriotes d'apparence, aristocrates ou traîtres, ce n'est pas ainsi que vous avez servi la patrie et vos concitoyens? Vous n'avez pas eu le courage de chercher les agioteurs, les malveillans, les égoïstes, les accapareurs et les fanatiques jusque dans leurs repaires, vous auriez par-là sauvé la chose publique, vous auriez prévenu tous les désastres qui sont arrivés, et vous auriez conservé des sommes immenses à la République, et des milliers de vos frères qui ont péri en combattant les ennemis du dehors et du dedans. Lâches que vous êtes, n'avez-vous pas juré de défendre votre patrie contre tous ses ennemis; et, y aurait-il des volcans sous vos pieds, devez-vous balancer de les franchir pour atteindre les coupables? Non; mais

que pouvaient vos cœurs de boue, qui envisagent le danger et non la patrie? peut-on vous regarder comme ses amis et ses vrais défenseurs? Non, je ne vois en vous que des masques de républicains; vous êtes des *coblenciers*, ou de ces muscadins leurs alliés, qui ne veulent servir leur patrie que dans des cabinets, près des catins, à table, ou à d'autres plaisirs, pour pouvoir intriguer, cabaler, conspirer. Que peut et que doit-on faire de cette vermine détestable? Il faut envoyer tous ces messieurs à l'avant-garde, ou les armer de brouettes, de pelles et de pioches pour les faire travailler à nos lignes et retranchemens, ça leur fera oublier toutes les manœuvres de bureau; ils apprendront à servir leur patrie; et, s'ils ne deviennent bons citoyens, qu'il n'y ait pas pour eux plus de quartier que pour les Autrichiens. Ont-ils mis en état d'arrestation toutes les personnes suspectes? Non; une partie a roulé long-temps en ville, et certains y roulent encore; certains ont été élargis par la protection de quelques aristocrates, ou de quelque belle citoyenne de même qualité, ou par la fumée des vins étrangers qu'on buvait dans ces repas non patriotiques, mais qui ne cédaient en rien à ceux de l'ancien régime. C'est dans ces sortes d'orgies qu'on tramait la perte ou l'éloignement des vrais patriotes et qu'on délibérait sur l'élargissement des amis de leurs catins ou de ceux qui leur donnaient des repas. Ils ne se sont pas contentés de cela; ils ont mis les vins en réquisition pour nos frères d'armes, les malades ou blessés qui étaient

dans les hôpitaux; qui est-ce qui les a bus? Ces messieurs bien portans, ces soi-disant amis de l'humanité souffrante, ces âmes sensibles pour leurs frères d'armes, disons plutôt pour le ventre de ces tartufes. Comment ont-ils imposé les différentes taxes qui ont eu lieu à Strasbourg? par protection, par or, par caprice ou par haine, au détriment même de la République, sans avoir considéré ni les fortunes, ni les familles.

A-t-on visité les hôpitaux, les magasins, les prisons? Non: les prisonniers de toute espèce, sans distinction du délit, sont confondus et entassés les uns sur les autres sans soin, sans salubrité, et sans leur faire donner ce que la loi leur accorde, pleins de vermine et menacés d'une épidémie; mais est-il surprenant quand on n'y fait pas des visites pour savoir ce qui s'y passe? Il y a des prisonniers qui, depuis trois mois, n'ont pas eu de paille fraîche. Cependant il y a de nos frères d'armes, dont les uns sont victimes de l'intrigue, de la malveillance ou de l'aristocratie. Qu'on examine les autres parties de l'administration, elles sont sans surveillance, sans prévoyance et sans économie. On emploie des sommes considérables à des bagatelles, et rien pour l'utilité du bien public. Est-ce par ignorance ou par perfidie? c'est sans doute ou par l'une ou par l'autre. S'il fallait retracer tout le tableau des erreurs volontaires, des malversations et des négligences dans toutes les parties de l'administration, on ne finirait pas; aussi il faut enfin que ces faux patriotes dispa-

raissent, et que tout homme remplisse ses fonctions dans le poste qu'il occupera, ou que le monstre renonce à la vie et au plaisir de trahir sa patrie.

Il faut enfin savoir si Monet, maire de Strasbourg, a fait son devoir envers les comités de sûreté générale et de salut public, s'il n'a pas voulu se soustraire à leur surveillance, et s'il a redouté la peine qui pouvait l'atteindre. A-t-il dressé procès-verbal de la lettre qu'il a reçue, signée du chevalier de Saint-Hilaire, ou a-t-il voulu faire une plaisanterie de la conspiration de Strasbourg? Qu'il ne pense pas à nous endormir par ses paroles; quoique maire, il ne mérite pas moins notre scrupuleuse vigilance. N'avons-nous pas assez d'exemples, et si nous n'en avons pas de lui, devons-nous les attendre pour nous en convaincre? non, il faut les prévoir. D'ailleurs les qualités de son caractère, dont j'ai parlé, nous forcent à prendre des mesures pour connaître le passé et prévoir l'avenir. Il faut qu'on le connaisse jusque dans le fond de son âme: s'il est ce qu'il doit être envers sa patrie, que tous les patriotes se joignent à lui pour opérer le bien; s'il est un traître et un intrigant, qu'il disparaisse du sol de la liberté, et que son sang et celui de ses complices purge leurs crimes.

Signé Blanié.

THUILLIER,

AGENT DE ROBESPIERRE.

PIÈCE INÉDITE

Chauny, 2 septembre 1793, l'an II de la République, une et indivisible.

Au citoyen Saint-Just, député à la Convention nationale, rue de Gaillon, hôtel des États-Unis.

Depuis le 30, nous sommes ici, mon bon ami, à faire le travail le plus délicat, et je présume que le résultat sera de t'envoyer les individus qui y figurent. Tu seras content, car nous le sommes, sous le rapport qu'aucun fripon ne peut nous échapper.

J'ai écrit avant-hier au citoyen Pache sur l'approvisionnement de la commune de Paris; je lui ai fait part que les blés que l'on chargeait pour Paris, on les faisait passer à Rouen, et qu'il était instant de faire surveiller l'endroit où se trouve la rivière.

J'ai été chargé, dans le temps, de faire des achats de haricots et de pois. Ces achats sont faits, et nous manquons de fonds (c'est-à-dire ceux que j'avais crus dignes de mériter ma confiance); et, de-

puis que les achats sont faits, sur quatre mille livres nous en gagnons mille : ainsi juge si l'on a fait de bonnes affaires.

Vois, je t'en prie, le citoyen Pache ; engage-le à envoyer des sacs et des fonds, car ceci est intéressant : je lui enverrai le tableau des achats et des sommes payées.

J'ai eu des nouvelles de la femme Thérot, et tu passes toujours pour l'avoir enlevée. Elle demeure hôtel des Tuileries, vis-à-vis les Jacobins, rue Saint-Honoré. Il est instant, pour effacer de l'opinion publique la calomnie que l'on a fait imprimer dans le cœur des honnêtes gens, de faire tout ce qu'il convient pour conserver l'estime et l'honneur que tu avais avant cet enlèvement. Tu ne te fais point d'idée de tout ceci ; mais il mérite ton attention.

Adieu, mon ami ; la poste me presse. Fais pour l'ami ce que tu lui as promis. Ton sincère ami pour la vie,

THUILLIER.

Gatteau t'embrasse et Chollet.

JAVOGUES,

MEMBRE DE LA CONVENTION.

PIÈCE INÉDITE.

Les représentans du peuple délégués pour l'organisation du département de la Loire et le rétablissement de l'ordre public.

Instruits que, depuis le commencement de la révolution, les royalistes de la ville de Montbrisé n'ont cessé de suivre un système oppressif contre les habitans des campagnes, pour les forcer à reprendre leurs anciennes chaînes; que la horde des partisans coalisés avec les nobles et les prêtres réfractaires leur a fait une guerre à toute outrance; que les communes de Saint-Cyr, Vollelles, Chambéon, Magnien-Haute-Rive, Chalin-le-Contal et plusieurs autres, ont fait la plus cruelle épreuve de ce que peut la rage des dominateurs, qui voulaient, à quelque prix que ce fût, ressusciter l'ancien régime, pour conserver des priviléges odieux;

Convaincus que les autorités constituées de Montbrisé, chef-lieu du district, ont pris la part la plus active à la conspiration de la faction scélérate, dont

le projet était, sous le masque hypocrite et imposant de l'exécution des lois, du respect des propriétés, de la sûreté des personnes et du maintien de la République une et indivisible, de rétablir la royauté; que c'est à leur intelligence criminelle avec les chefs de la rébellion lyonnaise, qui étaient en relation avec les puissances étrangères, qu'on doit l'origine des maux qui ont désolé les campagnes, excès qui ont été portés à tel point, que les traits de l'histoire ne fournissent pas d'exemples de la férocité de ces cannibales; qu'elles ont attiré dans les murs de Montbrisé la force armée des rebelles de Lyon; que cette force, réunie avec les contre-révolutionnaires de Montbrisé, a porté la flamme et l'incendie dans les plaines du ci-devant Forez; que beaucoup d'habitans de ce malheureux pays ont été pillés et massacrés; que plusieurs ont été grillés dans des granges, et ont expiré dans les tourmens; que tous ont été désarmés.

Intimement persuadés que c'est au concert liberticide des autorités constituées de Montbrisé, réunies avec celles de Roanne, de Saint-Étienne, de Villefranche, et le congrès départemental, qu'on doit l'interception des armes, des convois et des munitions de la République destinés pour les frontières, et qu'on a méchamment divertis pour les faire passer aux rebelles de Lyon.

Informés que les autorités constituées de Montbrisé ont sans cessé trahi la cause du peuple; que ces infâmes royalistes ne se sont servi de l'autorité que le peuple leur avait confiée, que pour soudoyer les

vils agens de la tyrannie; que sous leur administration les plus grands crimes ont été commis; que la souveraineté du peuple, la représentation nationale, ont été outragées de la manière la plus atroce par le placard de sang qui a été apposé sur la porte du domicile de l'un des représentans du peuple, immédiatement après le supplice de Louis Capet, par la protection ouverte qu'ils ont donnée aux émigrés et aux fanatiques; qu'enfin elles ont arboré l'étendard de l'insurrection, excitant les gardes nationales d'agir de commun accord avec les satellites de Précy; que dans les accès de sa fureur et à l'issue des orgies les plus scandaleuses, cette bande de royalistes a crié, *A bas la Convention! vive Louis XVII! à bas la liberté!* qu'après avoir voué la Convention nationale à l'exécration, avoir fait des projets de pillage contre la ville de Boën, ce repaire d'assassins s'est débordé dans la commune, celle de Feurs et la plupart de celles du ci-devant Forez, où ils ont commis toutes sortes de brigandages, enlevé des bestiaux, et jusqu'aux semences des laboureurs; que, pour donner plus d'éclat à leur patricide, ils ont eu l'impudence de dresser un trophée qu'ils ont appelé *le rameau de la victoire.*

Pénétrés d'horreur à la vûe des actes despotiques et arbitraires que la municipalité de Montbrisé s'est permis en détruisant la société populaire, en livrant au feu ses ouvrages et les monumens qui retraçaient les époques mémorables de la révolution française; en provoquant au meurtre la garde nationale

contre les volontaires d'Ambert, qui volaient aux frontières; pénétrés d'une juste indignation contre les attentats multipliés de cette municipalité, qui imposait des taxes aux citoyens; contre la conduite du nommé Le Comte, receveur du district, qui a dilapidé les fonds de la caisse pour entretenir la garnison des rebelles de Lyon, et surtout contre celle plus abominable encore du nommé Roux, dit Laplagne, juge de paix, qui a persécuté avec acharnement, par des procédures criminelles, les patriotes les plus zélés, défenseurs de la liberté et de l'égalité, et qui les a précipités dans les cachots.

Profondément affectés des manœuvres des meneurs qui ont voulu s'opposer à l'introduction des armées de la république à Montbrisé, qui ont réparé les murs de la ville, creusé des fossés, fait des préparatifs hostiles pour préparer une retraite aux brigands, et qui, pour mettre le sceau à leur perfidie et à leur scélératesse, ont fait prisonniers le général Nicolas, un détachement du premier régiment de hussards, et plusieurs volontaires du département du Puy-de-Dôme, qui accouraient pour délivrer les campagnes du joug tyrannique de leurs oppresseurs.

Certains que, dans tous les temps, la ville de Montbrisé a combattu pour le despotisme et pour la résurrection de tous les abus qui dévoraient la partie industrieuse de la société; certains que cette ville a toujours eu en vue de réduire la classe agricole sous le joug du plus humiliant esclavage, et qu'il n'y a aucun genre de tyrannie qu'elle n'ait exercé pour

parvenir à son but; qu'une conspiration générale de la part des procureurs des priviléges des nobles et des prêtres, avait été formée pour tromper le peuple et le laisser à la merci de ses anciens déprédateurs; que toutes ces branches parasites étaient autant de sangsues qui cherchaient à dessécher l'arbre social planté pour l'édifice de la prospérité publique; qu'il y a eu dans cette ville, de tout temps, un dessein prémédité par tous les grugeurs de l'espèce humaine, d'anéantir la liberté et l'égalité.

Considérant qu'il importe, d'une part, d'ôter tous les moyens de retranchemens et de fortifications aux rassemblemens des rebelles qui pourraient se faire dans la ville de Montbrisé, d'imprimer à cette ville une punition qui atteste à la postérité les crimes dont elle s'est rendue coupable.

Considérant qu'à la forme des décrets de la Convention nationale, toute ville qui a trahi les intérêts de la République et porté les armes contre elle, mérite d'être rayée du sol de la liberté, arrête ce qui suit :

ARTICLE PREMIER.

Toutes les murailles et fortifications qui entourent la ville de Montbrisé seront rasées.

ART. II.

Il sera élevé sur leurs débris une colonne portant cette inscription : *La ville de Montbrisé fit la guerre à la révolution : elle n'est plus.*



ART. III.

Toute autorité constituée établie dans la ville de Montbrisé est supprimée.

ART. IV.

Le chef-lieu du district, l'administration, le tribunal, le bureau de conciliation, sont fixés dans la ville de Boën.

ART. V.

Les représentans du peuple nomment pour composer l'administration du district :

Président, le citoyen Bourges, cultivateur de Saint-Georges-sur-Couzan ; procureur-syndic, le citoyen Jacques Reymond, président de la société populaire de Boën.

Les citoyens Justamont de Cervières, vice-président ; Palley père, *de Saint-Galmier* ; Pinaud, notaire, *de Saint-Marcelin* ; Bouchet, *de Marcoux*, membre de la société populaire de Boën.

Et pour composer le conseil :

Les citoyens Pierre Barralier fils, cultivateur *de Saint-Rambert* ; Plagnieux, *de Sury* ; Geneton père, cultivateur, *de Marcilly* ; Jacquemont fils, aubergiste, *à Boën* ; Jacques-Baptiste Seguin, cultivateur, *d'Usson* ; Vacher père, *de Chazelles-sur-Lyon* ; Lachat fils, cultivateur, *de Saint-Jean-Saleymieux.*

Secrétaire, le citoyen Michel Rousset, grammairien, *à Montbrisé*.

Chef du bureau des contributions, le citoyen Faure cadet, continué.

Receveur du district, le citoyen Dupuy père, juge de paix, *à Montbrisé*.

Tribunal du district.

Les citoyens Desarnaud père, *de Montbrisé*, président; Beringer, ci-devant homme de loi, *de Cervières;* Sigean, *d'Usson;* Coste, *de Moing*, juge de paix; Chaland, *de la Bouteresse*.

Commissaire national, le citoyen Perdrigeon, *de Noiretable*. Suppléans, les citoyens Goutte, cultivateur, *de Montverdun;* Chirat, marchand, *de Boën;* Dury, cultivateur, *de Briterne, paroisse d'Arthun;* Lafay, cultivateur, *de Burgnieu, paroisse de Marcoux*.

Greffier, Gauttier, *de Montbrisé*, continué; et, à son refus, Varenne, *de Montbrisé*.

Bureau de conciliation, les citoyens Duclos père, cultivateur, *de Marcoux;* André Delolme, cultivateur, *de Trelins;* Arnodin, dit Colon, cultivateur, *de Boën;* Galley, cultivateur, *de l'Argentière, paroisse de Boën;* Chatelus, cultivateur, *de Bouteresse;* Guillaume Clerc, cultivateur, *de Saint-Sixte*.

Secrétaire-greffier, le citoyen Charmet, *de Boën*.

Juge de paix du canton de Boën, le citoyen Billoud, *de Boën.*

Greffier, le citoyen Ollagnier, *de Boën.*

Municipalité de Montbrisé.

Les représentans du peuple nomment, pour la composer: le citoyen Chaland, blanchisseur, *d'Estiallet*, maire.

Procureur de la commune, le citoyen Griot, aubergiste.

Officiers municipaux : le citoyen Peronin, cabaretier; Thévenon, serrurier; Guyot, tanneur; Gouin, faïencier; Guinard, marchand; Basset, jardinier; Fontlup, teinturier; Dégrave, huissier.

Notables : les citoyens Chartres, marchand; Clair, marchand; Noyel, sellier; Camille Foray fils, tisserand; Bonnefoy, boulanger; Maisonneuve, maréchal; Claveloux, jardinier; Antoine Chaud, cordonnier; Arthaud, cordonnier; Daphaud, menuisier; Perache Decurtieux, cultivateur; Poix, messager; Meton, tanneur; Billard, tailleur; Brois, marchand fermentier; Durris, boulanger; Cotton père; Chabériat fils aîné, sellier.

Secrétaire-greffier, le citoyen Clément, maître écrivain.

Juge de paix, le citoyen Brunel, avoué.

Greffier, le citoyen Morel, continué.

Juge de paix du canton de Moing, le citoyen Benet, *de Moing.*

Greffier, le citoyen Beuleu, notaire.

ART. VI.

Les administrateurs précédemment nommés, et tous leurs prédécesseurs, rendront compte de leur administration dans la huitaine, et à défaut ils seront mis en état d'arrestation, les scellés seront apposés dans leurs domiciles, et leurs biens seront séquestrés.

ART. VII.

Les citoyens nommés par le présent arrêté se rendront, vingt-quatre heures après la notification, à leur poste, sous peine de désobéissance à la loi, et d'être traités comme suspects.

Le citoyen Chana, vice-président du département de là Loire, est nommé commissaire pour l'exécution du présent arrêté.

Fait à Armeville, ci-devant Saint-Étienne, le 8e. jour de la 1re. décade du 2e. mois de la 2e. année de la République française, une et indivisible.

Le représentant du peuple,

CLAUDE JAVOGUES.

PIÈCE INÉDITE.

LIBERTÉ. ÉGALITÉ.

Les représentans du peuple délégués pour l'organisation du département de la Loire et le rétablissement de l'ordre public.

Instruits que la ci-devant administration du district de Montbrisé s'est permis des actes arbitraires, depuis le 31 mai dernier; qu'elle s'est avisée de faire vendre des biens nationaux dans un moment où elle était coalisée avec les rebelles de Ville-Affranchie, pour en verser les fonds dans la caisse de la commission fédéraliste, et notamment ceux de la terre de Saint-Marcellin.

Considérant que toutes administrations existantes dans les départemens fédéralisés, ne pouvaient rien aliéner, d'après même la loi du mois de juillet dernier; que le concours n'était pas libre, puisque la grande partie des citoyens patriotes avait été forcée de prendre la fuite pour se soustraire à la fureur des rebelles de Ville-Affranchie.

Considérant que rien n'annonce mieux un concert frauduleux de la part de la ci-devant administration du district de Montbrisé, que la vente qu'ils ont fait faire des immeubles nationaux, et notamment de la terre de Saint-Marcellin.

Considérant qu'à l'époque de ces ventes, le département avait rompu l'unité de la République, qu'il était fédéralisé, que les muscadins habitaient Montbrisé, arrêtent ce qui suit :

ARTICLE PREMIER.

Toutes ventes faites par le ci-devant district de Montbrisé, depuis le 31 mai dernier, sont supprimées.

ART. II.

Les acquéreurs de ces immeubles seront tenus de remettre au district de Boën, dans les vingt-quatre heures, leurs brevets de vente, pour être biffés sur les registres de l'administration, sous peine d'être traités comme suspects, et perdre les sommes qu'ils justifieraient avoir payées; et, en cas de rapport, elles seront restituées, s'il y a lieu.

ART. III.

Le district de Boën sera tenu, dans le plus bref délai, de faire procéder à la vente des biens nationaux de son district, notamment de la terre de Saint-Marcellin, en se conformant à la loi.

ART. IV.

Le présent arrêté sera imprimé et affiché dans toute l'étendue du département, et son exécution en est confiée au procureur-syndic du district de Boën, sous sa responsabilité.

Fait en commission, à Feurs, le cinquième jour

de la deuxième décade du mois de brumaire, an deux de la République française, une et indivisible.

Les représentans du peuple,

CLAUDE JAVOGUES.

PIÈCE INÉDITE.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE, UNE ET INDIVISIBLE.

LIBERTÉ. ÉGALITÉ.

Les représentans du peuple envoyés près l'armée des Alpes, et dans différens départemens de la République.

Instruits que, par une complaisance qui pourrait entraîner les conséquences les plus funestes à la chose publique, les autorités ont une confiance aveugle dans les plus cruels ennemis du peuple; que ces personnes dangereuses, entachées d'incivisme, soupçonnées de complots liberticides, et qui, depuis le commencement de la révolution, n'ont jamais médité que la perte de la patrie, loin d'être renfermées dans des maisons nationales, selon le vœu de la loi, par une mollesse dont on ne saurait définir la cause, ont leurs domiciles pour prisons, où elles peuvent sans cesse se dérober à la surveillance des magistrats du peuple, et se soustraire au glaive des lois, qui doit frapper sur leurs têtes coupables.

Considérant que le despotisme de l'ancien régime inventait les bastilles, les cachots, et les prisons les plus sombres pour ensevelir le peuple tout vivant dans les supplices et l'ignominie; que sous le règne de la liberté, quoique ce raffinement de barbarie fasse horreur à des républicains, néanmoins il importe de prendre des précautions pour que les cannibales qui ont nourri jusqu'ici des désirs insensés de la contre-révolution, qui ont mis tout en œuvre pour rétablir l'exécrable domination de la royauté, ne puissent échapper à la vigilance du peuple; qu'on ne peut parvenir à s'assurer des individus mis en état d'arrestation, que lorsqu'ils sont tous renfermés dans un endroit commun,

Arrêtent ce qui suit :

ARTICLE PREMIER.

Toutes arrestations à domicile, ou celles qui donneraient aux détenus l'étendue d'une commune, ou un endroit plus illimité, n'auront plus lieu.

ART. II.

Toutes les personnes suspectes qui auront été, ou qui seront arrêtées, seront traduites dans des maisons d'arrêt, ou à défaut dans des maisons nationales, sans que, sous aucun prétexte, elles puissent rester dans leurs domiciles, être gardées à vue, ou avoir une commune pour prison.

ART. III.

Les détenus qui seraient atteints de quelque maladie ou de quelque infirmité, qui leur empêcherait de supporter la prison, ne pourront être placés ailleurs qu'à l'hôpital; le commandant du poste placera une sentinelle à l'hôpital pour la garde des prisonniers.

ART. IV.

Les autorités constituées veilleront scrupuleusement à l'exécution du présent arrêté; elles seront personnellement et collectivement responsables de toutes condescendances pour les détenus, sous peine d'être déclarées complices de leurs crimes.

ART. V.

Dans les endroits où il n'y aura point de maison d'arrêt, les coupables ou les personnes suspectes seront transférés dans les chefs-lieux de canton ou de district où il s'en trouvera; les municipalités se conformeront exactement au présent article, sous peine de demeurer garantes et responsables de toutes négligences ou faveurs criminelles.

ART. VI.

Le présent arrêté sera imprimé et affiché dans le département de la Loire, et partout où besoin sera.

Fait en commission à Arme-Commune, le 16

frimaire de l'an deux de la République française une et indivisible.

Le représentant du peuple,

JAVOGUES.

Lecture faite de l'arrêté ci-dessus, il a été arrêté, ouï et ce requérant le procureur-général-syndic, qu'il sera consigné sur les registres, tenus à cet effet, imprimé et adressé aux districts, à l'effet de le transmettre aux municipalités de leur ressort, pour être pareillement consigné sur leurs registres respectifs; publié, affiché et exécuté suivant sa forme et teneur, ce dont les officiers municipaux certifieront aux procureurs-syndics des districts de leur arrondissement, et ceux-ci au procureur-général-syndic.

Fait au conseil général du département de la Loire, ce 2 nivôse de la seconde année de la République française une et indivisible.

CHALLIER-GUYOT, *secrétaire-général.*

PIÈCE INÉDITE.

LIBERTÉ. ÉGALITÉ.

Les représentans du peuple désignés pour l'organisation du département de la Loire et le rétablissement de l'ordre public,

Désirant de faire jouir au plus tôt les citoyens de

ce département du bienfait d'une administration vraiment populaire, choisie parmi ces victimes honorables de la liberté que la rage des contre-révolutionnaires de Lyon avait dévoués à la mort; persuadés que des administrateurs, dont le courage et la constance ont été éprouvés par les persécutions les plus atroces, ne tarderont pas à consoler, par leurs soins bienfaisans, un peuple si long-temps opprimé, à réparer les maux dans lesquels il a gémi, et à l'indemniser des pertes qu'il a faites par une prompte application de la loi, arrêtent ce qui suit :

ARTICLE PREMIER.

Le département établi à Feurs, sous le nom de département de la Loire, par l'arrêté des représentans du peuple, en date du 12 août de la présente année, sera mis sur-le-champ en activité.

ART. II.

Il sera composé du même nombre de membres que les autres départemens de la République.

ART. III.

Conformément à l'article III du même arrêté, les représentans du peuple nomment, pour exercer les fonctions administratives dans le département de la Loire:

PRÉSIDENT.

Le citoyen *Desverneys*, ancien maire de Saint-Étienne.

PROCUREUR-GÉNÉRAL-SYNDIC.

Le citoyen *Lafaye cadet*, de Saint-Paul.

Pour composer le directoire :

Les citoyens,

Chana, maire de Saint-Chamond, vice-président.
Bertuel, maire, de Feurs.
Gaune et *Thiolière*, de la même ville.
Dumas, de Cervières.
Dubessey, d'Arthun.
Potey, de Montbrison.
Coignet, de Saint-Chamond, qui fera les fonctions de substitut du procureur-général-syndic.

Le conseil sera composé ainsi qu'il suit :

Les citoyens,

Prudhomme-Lacroix, de Saint-Étienne.
Clair, charron, de Saint-Chamond.
Portier, chapelier, à Montbrison.
Decelle, de Moingt.
Palissier, du Sail-sous-Couzan.
Popelin père, charpentier en bateaux, à Roanne.
Costalin, ferblantier, de la même ville.
Siment, maire de Saint-Maurice en Gourgois.
Brunel, maire de Bard.
Bernuiset, assesseur du juge de paix de Saint-Germain-Laval.
Chartre, marchand de vin, à Amions.
Perrier, chapelier, à Rive-de-Gier.

Jean Phalipon, de Boisset-Saint-Priest.
Chalon, tailleur, à Sury.
Forest, boulanger, à Montbrison.
Bouarde, chirurgien, de Mouin.
Faure, de Boisset-Saint-Priest.
Philipon, de Saint-Galmier, président de la société populaire.
Deville, aubergiste, à Saint-Galmier.
Gay, maréchal, à Roanne.
Poyet père, de Noiretable.
Coste, de Verrières.
Durand, de Chandieu.
Michel Gelas, de Rive-de-Gier.
Perrochia, de la Sorlière.
Dupuy, épicier, à Néronde.
Claude Vial, de Rive-de-Gier.

SECRÉTAIRE-GÉNÉRAL.

Le citoyen *Guyot*, de Saint-Germain-Laval.

ART. IV.

Les citoyens nommés pour l'administration du département se rendront à Feurs, chef-lieu du département, vingt-quatre heures après la notification du présent arrêté, sous peine de désobéissance à la loi, et d'être traités comme suspects.

ART. V.

Le citoyen Desverneys aîné est chargé de l'exécution du présent arrêté; il fera notifier par des

exprès aux administrateurs et autres fonctionnaires nommés, leur nomination et les peines encourues par ceux qui ne seront pas rendus à leur poste dans le délai fixé.

Fait en commission, à Arme-Ville, ci-devant-Saint-Étienne, le 21 octobre 1793, l'an second de la République française.

Les représentans du peuple;

JAVOGUES.

PIÈCE INÉDITE.

AU NOM DU PEUPLE FRANÇAIS.

LIBERTÉ. ÉGALITÉ.

Les représentans du peuple envoyés dans la Commune-Affranchie, pour y assurer le bonheur du peuple avec le triomphe de la République, dans tous les départemens environnans, et près de l'armée des Alpes;

Instruits que le nommé Duplex, dit Desmalets, demeurant à Charlieux, frère de Duplex, procureur-syndic du district de Roanne, beau-frère du contre-révolutionnaire Ducoing, médecin des Charlieux, membre du congrès départemental, et protecteur de l'ex-noble Maret de Saint-Pierre, membre du

même congrès, qui a eu lieu au ci-devant Lyon, avait déserté son bataillon, que sa conduite et ses principes annonçaient un vrai contre-révolutionnaire;

Chargent le comité révolutionnaire de Charlieux, sur sa responsabilité personnelle, d'arrêter ou faire arrêter ledit Duplex Desmalets, de le faire traduire sous bonne et sûre garde en la maison d'arrêt du département de la Loire, à Feurs, et apposer les scellés sur ses papiers.

Fait en commission à Montbrisé, ce 8 nivôse l'an 2 de la République démocratique.

Le représentant du peuple,

Signé JAVOGUES.

PIÈCE INÉDITE.

Du quartier-général de Lyon, le 10 octobre 1793, l'an II de la République, une et indivisible.

CITOYEN COLLÈGUE,

Le siége de Lyon est enfin terminé. Hier, l'armée de la République en a pris possession : ce moment si désiré n'est dû qu'au courage des soldats et aux soins que nous avons pris pour affamer cette ville, en lui interceptant toute communication. En effet; les rebelles se sentant pressés, d'un côté, par les ar-

mées de la République, de l'autre par un peuple immense réduit à manger de l'avoine depuis dix-huit jours, ils se sont, dis-je, décidés à faire une trouée; et, d'après la marche qu'ils ont prise, il paraît que leur projet était, comme je l'avais prévu, de se rendre dans le ci-devant Forez, d'y porter la guerre civile, d'incendier tous les départemens environnans, où les fils de la contre-révolution sont tendus depuis long-temps. Certes, pour arriver à ce but, l'objet des désirs des royalistes, la route la plus sûre était celle d'Oulins, Saint-Chamond, Saint-Étienne et Montbrison; mais je les y attendais, et s'ils s'y fussent présentés, leur perte était certaine. Ils ont préféré de se glisser le long de la Saône par le faubourg de Vaise; ils allaient tourner le Mont-d'Or par Saint-Cyr, et gagner les montagnes en passant par le ci-devant Beaujolais, traînant après eux des vivres, de l'artillerie, des munitions, un caisson plein d'or et de lingots; les fuyards n'étaient pas plus de deux mille; mais ils avaient avec eux beaucoup de femmes. A peine sortaient-ils du faubourg qu'ils furent poursuivis. Le combat s'engagea : il fut très-vif; nous perdîmes beaucoup de monde, et l'ennemi en laissa trois cents sur le carreau. Le reste se jeta dans les vignes, dans les gorges et sur la montagne. Les uns traversent la Saône, soit à cheval, soit à la nage, pour échapper à la mort; les autres fuient jusqu'à Trévoux : ils y sont poursuivis : là tout est tué et dispersé; le noyau de la révolte détruit; les canons, munitions et les lingots

sont à nous ; le tocsin sonne partout ; et les paysans, aujourd'hui mieux éclairés sur leurs devoirs et sur leurs vrais intérêts, nous feront raison de ceux qui nous ont échappé, soit à la faveur d'un déguisement, soit en se cachant dans les granges. Parmi les nombreux prisonniers qui sont en notre pouvoir, il s'y trouve plusieurs officiers de marque, entre autres, le ci-devant marquis de Virieux, ex-constituant. Quant à Précy, on ne sait ce qu'il est devenu.

Le peuple de Lyon montre, en général, du contentement; mais il est stupéfait : on ne sait trop quel sentiment l'anime, la honte ou la crainte. Les prisonniers ont été délivrés, et la municipalité, presque toute de ce nombre, a été réinstallée. Nous avons fait l'ouverture de la société populaire. Les différens arrêtés utiles ont été pris, entre autres celui de faire une nouvelle proclamation de l'acte constitutionnel, qui avait été souillé par de prétendus magistrats usurpateurs d'un pouvoir que le peuple seul avait le droit de leur confier. Une commission militaire a été créée. Elle va juger les coupables dans les vingt-quatre heures. Si de grands exemples de sévérité sont nécessaires, il faut aussi, et telle est sans doute votre intention, de l'indulgence pour ceux qui, nés dans la misère, n'ont servi d'instrumens aux rebelles que pour avoir du pain. Nous espérons dans peu ramener l'abondance dans cette ville; en attendant, le soldat partage son pain avec les malheureux; et ces hommes, qu'on avait peints aux Lyonnais comme des brigands,

donnent aujourd'hui l'exemple de toutes les vertus républicaines. Le jacobin Doppet s'est montré digne de commander les soldats de la liberté : il unit au courage d'un soldat le rare talent de la tribune. Il nous seconde merveilleusement, et avec lui nous remplirons la tâche que la Convention nous a imposée. Trop heureux, en servant notre patrie, d'obtenir les suffrages des bons citoyens !

Salut et fraternité.

Signé Claude Javogues.

PIÈCE INÉDITE.

Javogues aux citoyens composant le tribunal militaire, à Feurs.

Commune-d'Armes, le 10 nivôse de l'an II de la République démocratique.

Je vous défends de juger aucun criminel jusqu'à ce que je sois arrivé à Feurs. J'ai vu avec la plus vive douleur que les ennemis nés de la révolution, qu'un Comte, commissaire de commune pour la commission populaire, un noble tel que Magneux, qui possède des richesses immenses, ont été relâchés et déclarés innocens. Il faut que vous ayez perdu toute honte et toute pudeur pour aller blanchir des aristocrates aussi gangrénés. Je sais qu'il y

en a parmi vous qui ont *le cœur orfèvre*, et qui aiment l'or. Des êtres aussi méprisables ne sont pas faits pour le gouvernement républicain. Vous veillerez seulement à la garde des prisons jusqu'à mon arrivée, et vous me répondrez sur vos têtes de tous les prisonniers qui sont chez vous, et de la tranquillité. Je croyais que votre conduite vous donnerait quelques droits à la reconnaissance publique; mais vous n'êtes que des lâches et des injustes. Tenez-vous à votre poste sans juger, pour que mes oreilles ne retentissent plus de vos iniquités.

Le représentant du peuple,

Signé JAVOGUES.

PIÈCE INÉDITE.

Extrait d'une lettre de Javogues à la municipalité de Montbrisé.

De Mâcon, le 1er. frimaire, an II.

. . . . . . J'ai appris que vous aviez beaucoup d'indulgence pour la famille Lachaise, ci-devant procureur. Vous devez faire votre devoir, et conduire homme et femme dans la maison d'arrêt.

Il y a aussi une grande mollesse relativement à la démolition des maisons de Montbrisé. Si vous trouvez que la main-d'œuvre ne presse pas assez la dé-

molition, faites jouer la mine; ayez attention que les maisons des patriotes ne souffrent aucun dommage. . . . .

Le représentant du peuple,

Signé Javogues.

LES ADMINISTRATEURS DU DÉPARTEMENT DE LA LOIRE.

PIÈCE INÉDITE.

Les administrateurs du département de la Loire, à la Convention.

Représentans du peuple,

Si quelque chose pouvait ajouter à notre zèle pour les travaux confiés à nos soins, à notre attachement et à notre respect pour la Convention, c'est l'énergie qu'elle déploie, depuis le 4 prairial, contre les scélérats armés contre elle, qui voulaient, en la dissolvant, anéantir la liberté, et replonger la France

dans les horreurs de l'anarchie la plus désorganisatrice et du despotisme le plus barbare.

Nous vous avons déjà rendu d'immortelles actions de grâces du courage qui vous a fait sauver la patrie; nous avons répandu des larmes sur la tombe de Ferraud; vous ne cessez de mériter notre admiration, et vous venez encore d'exciter notre reconnaissance par le décret qui met en arrestation Javogues, LE BOURREAU DE SON PAYS.

Mais, en applaudissant à ce décret, nous avons à regretter qu'il n'ait pas eu son entière exécution, par la fuite de cet homme; ce monstre, émule de Carrier, rougissait de sang les sources de la Loire, pendant que son collègue encombrait de cadavres les embouchures de ce fleuve. L'immoralité la plus profonde, les dilapidations les plus énormes, les cruautés les plus raffinées, ont marqué toutes les journées de sa mission dans son département; il serait trop long et trop dégoûtant de retracer ici les scènes d'horreur et d'infamie dont il nous a rendus les témoins et les victimes. Le sol de nos trois districts n'est couvert que de citoyens qui redemandent un père, un frère, un fils, un époux égorgés par le tribunal qu'il appelait sien, et qui secondait parfaitement les projets de sa cupidité et de son amour pour le sang.

Les suites de ces jugemens iniques, les dévastations qu'il a faites et ordonnées, les rapines de l'armée qu'il avait organisée et conservée malgré la loi sur le gouvernement révolutionnaire, excitent les

plus nombreuses réclamations, et absorbent la plus grande partie de notre temps, bien employé sans doute à réparer les malheurs de tant d'innocentes et infortunées victimes. Nous ne doutons même pas que l'impunité, dont il a joui long-temps, n'ait servi de prétexte aux excès des vengeances particulières qui ont eu lieu dans ce département.

Nous vous conjurons donc, au nom de la patrie, de la justice et de l'humanité, d'user de tous les moyens que la police générale met en vos mains, pour retrouver ce grand coupable, et le faire traduire, après le mûr examen de ses forfaits, au tribunal chargé de les punir.

Songez que les députés évadés après la journée du 14 germinal ont préparé celle du 1er. prairial, et conduit la Convention et la France sur le bord du précipice. Craignez que leurs complices ne trament encore, dans l'ombre, de nouveaux complots: enchaînez ces tigres, et que la garantie du peuple français marche de front avec la garantie de la représentation nationale.

Nous vous adressons de nouvelles pièces à la charge de Javogues. Toutes les autorités constituées, en partie composées de ses agens ou de ses complices, ont laissé peu de traces écrites de ses crimes; mais il en reste de profondes et ineffaçables, marquées en caractères de sang dans le cœur de tous les citoyens de ce département, et cent mille témoins sont prêts à déposer de ses forfaits.

A Feurs, en directoire, séance publique du

7 messidor an III de la République une et indivisible.

Signé Ravel, *président;* Pariat-Lablanche, Pommérol, Michon, *administrateurs;* F. M. Vissaguet, *procureur-général-syndic.*

Augier, *secrétaire général.*

G...,

PROCUREUR DE LA COMMUNE DE SAIL.

PIÈCE INÉDITE.

ÉGALITÉ. LIBERTÉ.

Le 20 pluviôse de la seconde année de la démocratie française, une et indivisible.

Citoyen,

Vous attendez avec impatience un représentant quelconque. Vous êtes déçu journellement dans vos attentes? Les espérances que les uns donnent s'évanouissent, et les promesses du citoyen Javogues ne s'effectuent pas. Il paraît même que son dessein n'est pas de quitter Montbrisé auparavant avoir fait rendre compte du trésor dilapidé. Ainsi cela le retiendra encore beaucoup de temps. *Il est bien dis-*

posé, à ce qu'il paraît, pour ce département; ce serait donc le moment de le presser à faire un voyage à Roanne. Si vous jugez à propos de lui députer le citoyen Gambon, qu'il connaît, je crois, le maire de la Pacaudière offre de l'accompagner, ou tel autre que vous voudrez. Il le connaît, et a des amis auprès de lui, qu'il fera fortement agir, et en servant les détenus de son canton il pourra également vous être utile.

Il me charge de vous en faire la proposition; pour moi je puis vous dire que vous pouvez vous rassurer sur la venue de Javogues; il est patriote, juste et TRÈS-DOUX.

Je suis, citoyen, avec fraternité,

Signé GAME.

Au citoyen..., membre de la municipalité de Feurs.

PIÈCE INÉDITE.

CITOYEN PREMIER SYNDIC,

J'ai fait publier à l'issue de notre messe, et à l'issue de vêpres de notre paroisse, l'arrêté des représentans du peuple, concernant l'organisation du bataillon révolutionnaire. Nous avions à la municipalité un registre pour inscrire les noms des citoyens

de bonne volonté; mais personne ne s'est présenté : il est tout en blanc.

Citoyen, cela vous surprendrait, si je ne vous en donnais pas les raisons. Quand vous les saurez, vous cesserez votre surprise.

Notre commune est toute composée de cultivateurs qui ne subsistent que par des travaux pénibles, qu'exige un sol ingrat comme le nôtre, quand on veut récolter; chacun cherche donc le plus grand nombre de manœuvres qu'il peut, et conserve ici précieusement ses enfans, qui ne lui sont pas à charge, au contraire, qui font sa richesse. Dans les communes où il y a plus d'hommes qu'il n'en faut à l'agriculture où le terrain produit aisément, chacun engage, ainsi qu'autrefois dans le nord, le superflu d'hommes à prendre un parti qui laisse le sol dans le cas de faire subsister ses habitans. La raison contraire détermine nos citoyens à éloigner toute émigration, et à retenir tout à l'agriculture, parce que sans bras, et beaucoup de soins, notre commune serait bientôt déserte.

Une manufacture d'hommes, ai-je écrit au citoyen Méaulle, parce que les bras nous manquent pour l'agriculture. Voilà la raison première.

Il en est beaucoup d'accidentelles; tel est le mécontentement qu'ont causé les agens militaires. Par un arrêté du 10 juin dernier, sur la réquisition du représentant du peuple Dubois de Crancé, les officiers de la garde nationale de notre commune nomment trois individus. Ils restent dix jours à

Roanne, où ils sont endoctrinés; ils ne veulent plus partir; et il en faut nommer d'autres, qui murmurent de ce que le comité militaire restreint le mode pour la levée des trois hommes, et de vingt-quatre qu'on demande au sort, contre l'article 82 de la Constitution, et contre l'esprit de l'article 14, puisque trois hommes étaient choisis avant l'arrêté du 10. Ils ont beaucoup réclamé, et l'urgence m'a empêché de m'en plaindre à la Convention, et de la violation des lois : ils n'ont pas senti la cause de mon silence; voilà un découragement.

Un autre vient de ce que tous ceux à qui je me suis adressé personnellement, disent qu'ils ont été trop pillés à Lyon par tous ceux qui avaient des grades. Je crois cette assertion vraisemblable. Un fils que j'ai perdu près Wissembourg, ne m'a pas fait d'autres plaintes, et les soixante plus beaux chevaux de notre district, qui auraient fait une élite à opposer à l'ennemi, ont été sacrifiés par des gens qui marchaient contre leur gré, et d'autant plus mal soignés, qu'ils les connaissaient à des cantons qui n'étaient pas fédéralisés, tandis que la nation les indemnisait pour s'en pourvoir à leur compte.

Outre cela, citoyen, ma commune est très-petite; bien des gens sont au service, et aujourd'hui le temps pluvieux en a éloigné beaucoup; j'essayerai dimanche; mais je ne réponds pas de réussir.

La commune a reçu votre arrêté, par lequel vous nous requérez cent mesures de blé.

La loi que vous réclamez, l'article 12 du décret

du 4 mai dernier, l'article 21 de celle du 11 septembre suivant, n'enjoignent d'obéir aux réquisitions qu'autant qu'on en a au delà de sa consommation, et il en manque deux mille vingt-cinq mesures à notre commune; mais, citoyen, nous connaissons le besoin urgent du district, et nous nous sommes empressés à vous aider dans le moment de détresse où vous vous trouvez. Nous sommes persuadés d'avance que vous en agirez de même à notre égard quand les circonstances le permettront.

Je suis chargé, citoyen, de vous demander si nous requerrons les particuliers de veiller à la conduite de leur grain eux-mêmes. Je vous dirai que cela paraît plus naturel que de prendre toute autre voie.

Nous avons d'ici à Roanne le même éloignement que de Roanne à Tarare. Nos bestiaux ne sont pas ferrés, et leur usage n'est pas de découcher. Nous n'avons pas d'autres voitures : il faut donc changer de conducteur, et il est plus naturel que le propriétaire surveille ou fasse surveiller son grain, que d'en charger un membre de la municipalité.

D'ailleurs il peut y avoir une différence dans les poids ou mesures, qu'il serait injuste de faire supporter à la municipalité.

Un autre mot sur les grains, citoyen; c'est une partie importante en ce moment; aussi je ne crains pas de vous ennuyer.

Il nous a été présenté une pétition faite au directoire par Charles Charrier, citoyen de la commune



de Montiguel, district du Donjon, département de l'Allier, en date de la seconde décade de ce mois, tendant à avoir des grains qu'il a sur notre commune et sur celle de Durbise, même district, attendu qu'il n'en récolte pas ailleurs. La pétition a été répondue par vos prédécesseurs; ils ont enjoint à la municipalité de lui en délivrer trente-cinq mesures.

La loi est bien pour le pétitionnaire, et je concluais en sa faveur, lorsque deux de nos municipaux certifièrent que dans une semblable circonstance le district de Donjon n'avait aucun égard à la réclamation; que le district de Cusset avait, par un arrêté, signé le......., fait défense à un cultivateur de Saint-Pierre de Laval, qui a passé bail avec un propriétaire de notre commune, d'emmener ses grains qui ne sont pas assurément suffisans pour son année. Ces considérations nous ont portés à n'accorder que neuf mesures de blé au citoyen Charrier, et nous avons arrêté que vous seriez instruit des motifs qui nous ont déterminés, pour que vous ayez à y pourvoir, ainsi que vous le jugerez, et à nous indiquer la conduite que nous avons à tenir.

Ne vous flattez pas, citoyen, sur les ressources que les clubs vous font espérer dans de fausses déclarations; moi qui sais que le blé ne se jette pas au moule, comme se l'imaginent les citadins, qui connais dès long-temps le pays d'approvisionnement de notre district, il y a deux mois que j'avais écrit au citoyen Duplex, que dès que la

circulation de l'Allier était interceptée, nous ne pouvions qu'être dans la plus grande disette; que c'était de ce département, du Puy-de-Dôme, et de Saône-et-Loire, que l'on pouvait en avoir, dès que tout le nôtre est vigne.

Je joins à la présente une pétition de notre curé. Nous aurions été autorisés à prononcer sur le premier chef; mais comme votre arrêté fera plus de sensation que le nôtre, et que nous ne pouvions pas statuer sur le second, nous vous l'avons renvoyée.

La seconde proposition de cette pétition mérite toute votre attention. Elle démontre combien est grand le torrent de l'opinion, et combien en peu de temps ont fait de progrès dans un état libre, les lumières, la raison et la philosophie, en les comparant avec leur marche lente sous le despotisme.

Par qui l'homme était-il avili, volé, trompé, avant sa régénération? par celui qui, parlant toujours d'honneur, était sans vertus; par celui qui, parlant toujours de Dieu, n'en avait d'autre que ses plaisirs et son intérêt (1); par celui qui, parlant toujours de lui, les violait et les éludait toutes. Il y a cinq ans que tous ceux qui mouraient sans avoir donné le plus clair du patrimoine de leurs enfans, de leurs héritiers, à l'église, appartenaient irrévocablement à Satan; aujourd'hui, c'est un prêtre qui provoque le changement des fondations qui font

(1) *Is secundum quo dnos magis delectat operemur necesse est.* Aug., C., l. Ier.

partie de son revenu en quelque autre bonne œuvre.

C'est donc avec bien de la certitude qu'un philosophe nous a dit que tous les vices étaient l'apanage des gouvernemens arbitraires, et toutes les vertus des gouvernemens libres.

Citoyen, appuyons la démarche de ce bon prêtre, et prêtons nos soins à ce qu'un capital de 4,000 liv. soit employé à quelque chose d'utile à la société, et cesse de faire la garantie d'un tas de grimaces puériles et païennes.

Elles sont fondées sur l'origine du purgatoire, que Platon a créé, en divisant les âmes en pures, guérissables et incurables. Ce philosophe, que les chrétiens ont copié, parce qu'il était inintelligible comme eux, avait décrit aussi les actions qui conduisaient dans l'un de ses trois séjours qu'il leur déterminait.

Le poëte Virgile, dans un style plus agréable, en parle dans son cinquième chant de l'*Énéide*. Ainsi, l'ambition ecclésiastique, qui trouve dans ce dogme ample matière pour vivre aux dépens des sots, n'a pas hésité à admettre cette rêverie.

La traduction de Virgile est charmante; il peint ces âmes noyées dans les eaux, pendues dans les airs, et brûlant dans les flammes.

Elle vous sortira peut-être du sombre où l'immense travail qu'on vous a laissé peut quelquefois vous retenir. C'est ainsi que l'abbé Pélegrin a traduit Virgile.

En parlant de ce lieu mixte, il dit :

L'on y voit ces pures âmes,
Ou suspendues dans les airs,
Branler au gré des vents;
Ou noyées dans les eaux,
Ou brûler dans les flammes.
C'est ainsi qu'on purge et nettoie les âmes.

Ces deux auteurs n'ayant aucune mission divine, n'y ayant jamais prétendu, nous devons être libres de les en croire. Leur doctrine répugne à l'immutabilité; par cette raison nous devons la rejeter, avec les sophismes et les discours captieux de ceux qui veulent tirer parti des rêveries du cerveau fêlé du premier, et des plaisanteries du second.

Le citoyen Lablanche, ancien administrateur, paye, à la décharge de ma famille, une fondation de 20 liv. par an, fondée par quelques-uns de mes pieux ancêtres. Je consens de bon cœur que le capital soit employé à améliorer le chemin de la Pacaudière, à Sail. Cette fondation, faite par des morts, qui n'ont besoin de rien, deviendra utile à des vivans. Ce sera, suivant l'expression de notre curé, une bonne œuvre; toutes celles que les musulmans font sont de ce genre pour l'utilité générale. Il n'y a jamais rien chez eux pour faire grimacer leur iman; et l'on peut dire que dès long-temps ils ont l'avantage à cet égard sur nous. Citoyens plus esclaves encore qu'eux de nos imans, de nos faquirs, ne rougissons pas de les imiter en ce qu'ils ont fait de bien. Je voudrais donc que toutes les fondations

fussent converties en utilité publique. J'ai démontré, dans les temps, la nécessité de vendre les fonds de fondations comme nationaux ; je vous invite aujourd'hui à faire vos efforts pour faire changer les fondations en faveur de l'humanité. Il y a long-temps que je suis dans l'arène ; vous êtes nouveau-venu : c'est à vous à la parcourir, citoyen.

J'ai l'honneur d'être fraternellement,

Le procureur de la commune de Sail.

G.....

Au citoyen. . . . .

PIÈCES INÉDITES

ET

AUTRES.

Ve. LIASSE.

DOSSIERS

DE

Bellanger. — Bouchotte. — Dounaud. — Faro. — Faure. — Gensonné. — Juge. — Lavigne. — Maignet. — Payan. — Roman-Fonrosa. — Rouyer. — Tanchon. — Viot.

BOUCHOTTE,

MINISTRE DE LA GUERRE.

PIÈCE INÉDITE.

Paris, le 4 frimaire, l'an II de la République, une et indivisible.

Le ministre de la guerre, au citoyen Robespierre, représentant du peuple et membre du comité de salut public.

Je t'envoie, citoyen représentant, copie d'une lettre d'Ysabeau, représentant, avec mes réflexions à mi-marge. Je te l'adresse, parce que j'ai ouï dire qu'il avait fait circuler ses idées, et même directement à toi. J'ai une grande répugnance à ces sortes de transmissions, je suis autant qu'il est possible insusceptible, et je me suis appliqué à éloigner des affaires toute discussion qui n'était pas commandée par le service public. Il attaque la guerre avec violence, et jamais il n'y eut d'administration plus tolérante; et je demande s'il y est né depuis sept mois une seule discussion d'amour-propre ou de chicane sur l'exercice du pouvoir; cependant nous sommes dans un temps où les points de contact sont continuels. Il se plaint d'Augé, adjudant-général; c'est

un jeune homme ardent. Brune qui est là ne s'en plaint pas. *Bonnefoi*, à ce qu'il prétend, a une apostille de ma main; qu'il la montre. J'ai écrit à Tallien une lettre de ma main pour le mettre à même de comparer les écritures. Ni l'un ni l'autre n'ont répondu à cette invitation. Je ne me mêle de rien : l'on devrait en être assez convaincu. Absorbé par un très-grand travail hors de toute proportion, je n'ai pas même le plaisir, comme autrefois, de suivre toutes les ondulations de la révolution, et d'être ce qu'on appelle au courant. Il y a des patriotes ardens à la guerre, cela n'est pas étonnant, je les ai recherchés par la raison qu'il en manquait. L'on aurait voulu que je commandasse à leurs opinions, je ne le dois pas, qu'elles soient justes ou non, c'est au public seul à les juger. Souvent même je ne suis pas au fait de ce qui a été dit; je n'ai pas le temps de lire les papiers publics, que bien accidentellement. Si je t'importune de tout cela, c'est que je l'ai cru utile à la circonstance. Il en est peu qui aiment plus que moi le système populaire, et par cela même je n'aime guère ma place. Je ne suis venu que par dévouement, je ne suis resté que par ce motif. L'on doit croire que si l'on faisait un autre arrangement, ce ne serait pas moi qui réclamerais.

Salut et fraternité.

J. Bouchotte.

PIÈCE INÉDITE.

Bordeaux, le 27 brumaire, l'an II de la République, une et indivisible.

C. Alex. Ysabeau, l'un des représentans du peuple délégués dans le département du Bec-d'Ambès, au citoyen Bouchotte, ministre de la guerre.

J'ai écrit à un jacobin de mes amis, qui est à Paris, pour lui faire part de l'indignation que je ressentais sur le projet formé dans les bureaux d'avilir la représentation nationale, et de contrarier dans toutes leurs démarches les montagnards envoyés dans les départemens. Il y a plus de six mois que j'ai connu ce projet. Je me suis tu, dans l'espoir de voir cesser cette lutte si désavantageuse aux intérêts de la République; mais, enfin, les choses sont portées trop loin aujourd'hui.

Une telle assertion sans preuves n'est rien.

J'ignore si quelques individus des bureaux ont eu des difficultés avec un représentant comme individu; mais il y a loin de là à chercher à avilir la représentation nationale

pour que le silence ne soit pas coupable.

Il y a erreur de nom dans ta lettre. Ce n'est pas à Augé que tu as écrit, mais bien à Bonnefoi, ton agent supérieur (je l'écris comme il signe), qu'à la suite d'une lettre d'un de tes adjoints, tu écris de ta main ce qui suit : *Sans la lâcheté des représentans du peuple à l'armée du Rhin, la guerre serait terminée.* Ton agent supérieur a montré cette lettre à qui a voulu la voir, parce qu'elle contient en trois pages emphatiques, écrites par ton adjoint, l'éloge le plus pompeux de ce *Bonnefoi*, qu'il appelle le sauveur et le libérateur de Bordeaux, où il est ignoré, pendant qu'il est aisé de prouver, par la correspondance de cet embryon au physique et au moral, qu'il n'a été dirigé ici que par les muscadins et les fédéralistes.

Écoute, Bouchotte ; tu es

Bonnefoi est agent supérieur du conseil-exécutif pour le recrutement de trois cent mille hommes, en remplacement d'un autre nommé par Beurnonville. Il m'a été proposé par Poultier, député, qui m'a assuré qu'il était son ami depuis vingt ans ; du reste, je ne le connais pas ; et il n'a pas reçu de mes lettres.

Il est aisé de vérifier la fausseté de cette assertion, puisque j'ai écrit de ma main à Tallien, qui l'avait répété afin qu'il pût comparer les écritures. J'avais écrit à Ysabeau pour lui demander copie de la prétendue lettre, il ne l'a pas envoyée.

républicain; Marat, qui m'aimait, m'a parlé de toi avec avantage : tu es digne d'entendre la vérité, je vais te la dire.

Les lettres ont été sûrement répondues, car on répond à tout dans les bureaux, plus ou moins promptement.

Comment se fait-il que tu n'aies pas répondu à une seule de mes lettres pendant sept mois que j'ai été député près de l'armée des Pyrénées-Occidentales ?

Pourquoi toutes nos nominations ont-elles été contredites ?

Tout le monde a vu Dumas ici, et personne ne l'a jugé muscadin. Il a manqué quelques personnes pour entrer dans l'état-major; ceci ne se refuse pas ordinairement. J'ignore si ce sont là les muscadins dont on veut parler.

Pourquoi, à la place des braves républicains que nous élevions en grade sur le champ de bataille, aux applaudissemens de l'armée, nous as-tu envoyé une fourmillière de muscadins ineptes, pétris d'orgueil et d'insolence autant que d'aristocratie, et qu'il a fallu destituer, et même enfermer? Pourquoi, loin de concerter de bonne amitié avec nous, qui sommes sur les lieux, des mesures salutaires, les bureaux prennent-ils à tâche de

Je n'ai jamais remarqué cette prétendue opposition.

prendre littéralement le contre-pied de ce que nous combinons pour le salut de la patrie ?

Que veux-tu que je dise quand je vois conférer des grades supérieurs, et qui demandent des guerriers consommés, à des imberbes sans capacité et sans talens, à qui leurs épaulettes et leurs broderies achèvent de tourner la tête ?

Augé est adjudant-général, chef de bataillon; il était capitaine lorsqu'il a été nommé. Les jeunes gens sont plus propres à servir la révolution que ceux qui sont pliés sous de vieilles habitudes, et le grade d'adjudant-général ne convient pas à un homme âgé, parce qu'il y faut beaucoup d'activité. Du reste, il n'a d'autre mission qu'une militaire.

Par exemple, Augé, dont nous parlions, n'est-il pas *adjudant-général et chef de brigade, chef de l'état-major et adjoint moral du ministre de la guerre?* Deux lignes de titres à un jeune homme de vingt-deux ans, intrigant de profession, calomniateur par caractère !

Cravey est plus âgé qu'Augé; la société populaire de la Tête-de-Busch l'a demandé.

Par exemple, Cravey, même âge, adjudant-général comme l'autre, couvert de broderies d'or. Quel respect veux-tu que

de pareils êtres inspirent? Quel chagrin pour d'anciens soldats criblés de blessures, d'être obligés d'obéir à des hommes qui ne commandent que le mépris?

Aussi, voyant d'une part l'extrême réserve des représentans du peuple dans leur choix, et la facilité de tes bureaux de l'autre, ils disent: On voit bien qu'il faut aller intriguer à Paris pour obtenir des grades.

Que de traits pareils j'aurai à te citer quand tu me les demanderas! Je te les dirai, car je suis homme vrai, n'ayant d'autre passion et d'autre intérêt que celui de la patrie.

Le nombre des agens est proportionné aux besoins et au travail qui survient, ce qui est accidentel.

Leurs instructions portent de faire viser leur commission par les représentans.

Tu inondes les départemens et les armées de tes agens! fort bien; ils pourraient être d'une grande utilité. Mais pourquoi, dans leurs instructions publiques et secrètes, ne leur est-il pas même recommandé de voir les représentans du peuple, et de

se concerter avec eux ? par exemple, Cheval et Leclerc, que tu envoies à Bayonne pour purger l'armée sans l'aveu de mes collègues? O honte de ma patrie ! ces hommes n'ont nulle espèce de connaissance..... Si tu voyais un billet que j'ai d'eux, tu rougirais d'un pareil choix.

On ne peut rougir que du vice, et non de ce qu'il n'a pas un beau style.

Ce n'est pas tout : ces agens, ignorans et brutaux, ont usurpé le nom de représentans du peuple et en ont exercé les fonctions. Ils se sont fait rendre les honneurs suprêmes dus à la majesté nationale ; des villes entières sont sorties au-devant d'eux ; ils ont menacé de la foudre celles qui se refusaient à ces démonstrations. Si Beaudot est à Paris, demande-lui ce qui s'est passé à Castres, à Albi, dans l'Arriége, etc., avec deux de tes agens qui ne savent ni lire ni écrire !

Si cela est, les plus coupables sont ceux qui ont eu connaissance de ces délits et ne les ont pas réprimés.

J'ai vu jusqu'à des forgerons, que tu as envoyés avec

Des forgerons sont très convenables quand il

s'agit de faire faire des piques.

Quant aux entreprises dont on parle, celui qui en a eu connaissance devait les réprimer.

L'on ne prétend pas me rendre responsable de ce que peuvent dire ou écrire six cents employés qui sont dans les bureaux de la guerre. Il est bien possible à ceux qui n'ont pas fait un grand chemin en politique, d'errer dans cette matière, sans avoir aucune mauvaise intention. Il y a long-temps que le système des deux pouvoirs est jugé par

le titre de tes agens pour fabriquer des piques, avoir l'audace de destituer des municipalités, d'en créer d'autres, d'emprisonner des citoyens, d'en relacher, de requérir à tort et à travers tout ce qui leur plaisait; et ces gens-là gagnent leur argent en te faisant écrire mille belles actions qu'ils n'ont point faites, et surtout en calomniant auprès de toi les montagnards représentans; et les flatteurs de tes bureaux d'applaudir et de se frotter les mains de joie.

Crois-tu que cet état de choses puisse durer longtemps? Quelle serait donc cette autorité rivale qui prétendrait s'élever sur le seul pouvoir légitime? ou plutôt, y a-t-il deux pouvoirs en France? Non, dit le peuple: oui, disent les commis; car j'ai lu hier cette phrase de l'un d'eux: Il est temps que l'on trace la ligne de démarcation entre *les deux pouvoirs*.

ceux qui sont attachés à la cause populaire ; ils sentent bien qu'il n'en faut qu'un.

N'est-ce pas là le langage de la cour ? Faudrait-il faire le siége de tes bureaux comme on a fait celui des Tuileries ?

Pardonne à ma franchise, ministre républicain. Je jure par la liberté, ma seule idole, que je ne t'ai rien dit qui ne fût vrai. N'écoute que ton cœur, et sauve ta patrie des maux qui la menacent, et qui ont leur source dans l'intrigue et l'ambition de ceux qui t'entourent. Hâte-toi de réformer les abus que je te dénonce, et tu auras bien mérité de la République.

Salut et fraternité.

Signé C.-Alex. Ysabeau.

Pour copie conforme,

Le ministre de la guerre,

Bouchotte.

N°. XXVI.

Lettre de J. Bouchotte à Robespierre, membre du comité de salut public.

5 prairial.

Je t'envoie quelques réflexions qui viennent répondre aux objections que tu as pu entendre faire, et qui te mettront à même de faire connaître qu'elles sont sans fondement, lorsqu'il en sera question. Nous avons mis la probité à l'ordre du jour, et cependant on ne juge pas encore assez les hommes sur leur moralité.

Salut et fraternité.

Signé J. Bouchotte.

Note.

Lorsque je suis arrivé à la guerre, le public se plaignait que l'on ne se servait pas de patriotes. L'on m'a présenté *Vincent* et plusieurs autres qui avaient été écartés par *Beurnonville;* ils furent admis. L'opinion qu'il était patriote, le fit recevoir, et cette opinion ne se perdit parmi les *sans-culottes*, que lors de la procédure qu'il a subie. Son exagération et son habitude de parlage éloignaient toute idée qu'il pût concevoir de mauvais desseins. Il était peu

travailleur, et c'eût été un motif pour l'écarter, sans l'appui que les patriotes lui prêtaient, n'étant pas désabusés sur son compte, et le regardant pour bon citoyen. Renfermé tout le jour dans mon cabinet, livré à un grand travail, je ne pouvais acquérir par moi-même une opinion sur lui, je ne pouvais qu'avoir celle des patriotes qui ont été induits en erreur sur son compte.

Après le 31 *mai, le comité manifesta l'intention d'envoyer des papiers publics aux armées; des fonds furent mis à la disposition du conseil, qui en assigna pour cet objet. La feuille du* Père Duchêne, *le* Journal des Hommes libres, *le* Journal universel *et plusieurs autres furent envoyés. Le but était d'empêcher les soldats de s'engouer de leurs généraux*, et de leur présenter l'aristocratie sous les couleurs odieuses qui lui appartiennent. La feuille du *Père Duchéne* semblait destinée à ce but : les soldats ne virent que ces objets transcendans, et ne firent aucune attention à tout ce qui n'était pas cela. Aussi l'esprit des armées est-il resté bon, sans altération. L'on était loin de supposer les mauvaises intentions de l'auteur qu'on a découvertes, et que les patriotes n'ont connues que par la procédure. La feuille était généralement accueillie des patriotes; les bataillons, les généraux, les représentans en étaient contens. Ce qui était même propre à rassurer, c'est que les représentans près les armées n'auraient pas manqué d'en supprimer la distribution, s'ils avaient reconnu qu'elle produisît

un mauvais effet. L'on sent, d'après cela, que je n'aurais pu ordonner cette suppression, sans me mettre beaucoup de personnes à dos, et qu'il m'eût fallu un ordre supérieur pour cela.

La nomination de Ronsin *au généralat de l'armée révolutionnaire, ainsi que de son état-major, fut encore l'objet de l'opinion publique; le comité, pour s'en assurer, envoya la liste aux Jacobins, où ils furent agréés.*

C'est donc l'opinion publique qui a consacré l'erreur pour ces trois hommes. Un fonctionnaire, dans son cabinet, ne peut savoir autrement la valeur des personnes. Il est par-là même sujet à être trompé; l'essentiel est de s'assurer de sa moralité, et s'il a été trompé de bonne foi.

Les députés qui m'ont proposé pour cette place, connaissaient bien ma moralité, tout comme ma répugnance à y venir.

ROUYER,

MEMBRE DE LA CONVENTION NATIONALE.

N°. CIV.

Lyon, le 20 juillet 1793, l'an II de la République, etc.

Rouyer à Couthon son collègue, président du comité de salut public de la Convention.

Un motif bien intéressant pour un patriote tel que vous, me détermine à vous écrire pour vous prier de prendre connaissance de la lettre que j'écris par le même courrier à Lacroix, notre collègue; vous y verrez la douce attente dans laquelle nous sommes ici pour la ville de Lyon; je vous prie aussi de vous joindre à lui, et vons n'aurez pas à vous repentir, après avoir provoqué la justice nationale sur une ville que vous croyez rebelle, de l'arrêter, lorsque cette même cité revient à elle. Oui, je vous l'assure, et croyez que je n'ai pas l'art de tromper; d'ailleurs, si on peut apporter quelque doute aux faits que j'annonce dans ma lettre à Lacroix, j'y mets ma tête, et je réponds sur mon honneur et ma vie, que Lyon aura, dans moins de huit jours, accepté la constitution; et non-seulement Lyon, mais

les assemblées primaires de tout le département de Rhône-et-Loire. J'ai vu votre rapport sur cette ville, j'ai vu que vous étiez mal instruit; *et que Lyon n'est pas aussi coupable qu'on vous l'a présenté.* Je vous citerai plusieurs faits que vous rapportez dans votre discours, et dont nous avons vu le contraire. Il y a des aristocrates dans Lyon, je n'en disconviens pas, *mais Lyon en masse est bon, et vous allez voir bientôt les plus heureux résultats de mes promesses. Lyon a juré la République une et indivisible; il va accepter la constitution, et sera son plus ferme appui. Tâchez d'empêcher qu'une pareille ville soit désolée, et que, sans s'entendre, des millions de patriotes s'entr'égorgent mutuellement, tandis que les uns et les autres veulent le bien, et ne veulent surtout que la République une et indivisible.* Nous faisons part à nos collègues *Dubois-Crancé* et *Albitte* de nos premiers succès, et nous osons les assurer que, sous peu de jours, ils n'auront plus besoin de détourner les troupes de leur véritable destination, et que Lyon bénira la constitution.

Adieu, mon cher collègue, je vous embrasse.

Signé ROUYER.

MAIGNET,

DÉPUTÉ A LA CONVENTION.

N°. CVIII.

Lettre de Maignet *à* Couthon.

Tu verras, mon bon ami, notre brave compatriote le citoyen *Lavigne;* il va vous exposer la situation du département de Vaucluse: tu liras le tableau que j'en fais, et tu te diras, toi qui sais bien que je n'aime pas à peindre trop en noir, *qu'il est urgent d'y porter de grands remèdes.* Il en était un puissant, le premier, le seul que je voulais que vous portassiez vous-même, l'arrestation de *Jourdan* et *Duprat;* le comité de sûreté générale vient de lancer lui-même le mandat, et je vous assure que par-là, il a puissamment concouru à sauver le Midi: il n'y a plus qu'une seule chose que je vous demande, c'est de m'autoriser à former *un tribunal révolutionnaire;* il est indispensable pour nous de suivre promptement des chefs de fédéralistes qui fourmillent dans nos deux départemens. S'il fallait

exécuter, dans ces contrées, votre décret qui ordonne la translation à Paris de tous les conspirateurs, *il faudrait une armée pour les conduire, et des vivres sur la route, en forme d'étapes*; car il faut vous dire que dans ces deux départemens, je porte *à douze à quinze mille hommes ceux qui ont été arrêtés*. Il faudra faire une revue, afin de prendre tous ceux qui doivent payer de leurs têtes leurs crimes, et comme ce choix ne peut se faire que par le jugement, il faudrait tout amener à Paris; tu vois l'impossibilité, les dangers et les dépenses d'un pareil voyage; d'ailleurs IL FAUT ÉPOUVANTER, et le coup n'est vraiment effrayant qu'autant qu'il est porté sous les yeux de ceux qui ont vécu avec le coupable.

En m'obtenant ce point, maintenant que le comité de sûreté générale a fait le pas que je lui demandais, vous pouvez vous tranquilliser, *je vous rendrai bon compte de ce département* où il faut tout créer, mœurs, esprit public, probité.

Ton *sucre*, ton *café*, ton *huile d'olive* sont en route; tu recevras le tout sous peu de jours : la citoyenne *Ramau* te le fera parvenir.

Ne me taxe pas de négligence, mon cher ami, si je ne t'écris pas aussi souvent que je le voudrais; mais sois bien assuré qu'on ne se fera jamais d'idée de ce qu'est la mission qui m'est confiée. N'importe, j'ai la certitude *d'y faire quelque bien*; j'y donnerai du moins la paix et la consolation aux patriotes.

Rappelle-moi au souvenir de ta chère moitié. Une embrassade à ton petit Hippolyte.

Tout à toi.

Signé Maignet.

Avignon, ce 4 floréal, l'an II de la République, etc.

N°. CIX c.

Copie d'une lettre écrite par Maignet au citoyen Payan.

Du 20 germinal.

Je m'adresse avec confiance à toi, citoyen administrateur, pour t'associer au succès de mes travaux : tu connais l'urgence de l'épuration des autorités constituées de ce département ; tu sais combien il est indispensable d'assurer enfin la vengeance du peuple. Mais tu connais *la disette de sujets* que l'on éprouve ici ; tu sais mieux que moi le peu de ressources que je dois y trouver : s'il y en a, il n'est pas étonnant que moi, étranger à ces contrées, ne connaissant personne, ne pouvant encore m'adresser à aucun citoyen, crainte de persuader que je penche pour un parti plutôt que pour l'autre, je méconnaisse ceux qui peuvent mériter la confiance publique.

La place que tu as occupée, les liaisons qu'elle t'a

données dans ce pays-ci, doivent t'avoir fait acquérir sur les individus des renseignemens précieux; donne-les-moi, indique-moi *une douzaine de francs républicains*, hommes de mœurs et de probité. Si tu ne les trouves pas dans ce département-ci, cherche-les, soit dans celui de la Drôme, soit dans celui de l'Isère, soit dans tout autre. Je voudrais que les uns fussent *propres à entrer dans un tribunal révolutionnaire*; je voudrais même que certains d'entre eux pussent, *en cas de besoin*, avoir les qualités nécessaires pour devenir agens nationaux.

Tu vois ma confiance. Le franc montagnard appelle de toutes parts du secours pour sauver la chose publique; tu la sers d'une manière utile, en combattant le fédéralisme; continue ton ouvrage, en me fournissant les moyens *de purger notre sol*, *et nos autorités constituées*, des fédéralistes, des hommes improbes qui les déshonorent.

Le courrier porteur de ma lettre attendra ta réponse. Donne à la réflexion tout ce que demande l'importance du choix: le courrier est à tes ordres.

BELLANGER,

ARCHITECTE.

PIÈCE INÉDITE.

Aux comités des finances et des domaines réunis.

Créancier de la République, je m'adresse avec confiance à vos comités pour obtenir justice de la position intéressante où je me trouve, et qui va entraîner ma ruine totale et celle d'une famille nombreuse que je fais exister, si ma demande est écartée.

Je suis artiste et j'ai mérité dans les arts l'estime des savans et de mes collègues. Différens monumens qui jouissent d'un peu de célébrité, ainsi qu'une partie des meubles précieux que j'ai dirigés et qui décorent le Musée national ont été exécutés en bronze, en porphyre, en granit, sous ma direction et d'après mes dessins. Les manufactures de draperies, papiers-tentures me doivent leur origine. Je n'ai jamais fatigué le trésor public par des de-

mandes de gratifications ou de secours particuliers.

Tout ce que je possède, résultant d'un travail non interrompu et utile à ma patrie pendant trente années, se trouve séquestré par les agens de la nation qui me prétendent débiteur d'une somme de huit à neuf mille livres, de manière que je suis privé de la libre jouissance de mes meubles, de mes portefeuilles et de mes instrumens de travail.

La République me doit tant en liquidation constatée dans les tribunaux qu'en réclamations à liquider plus de trois cent mille livres.

Pendant huit mois j'ai été incarcéré, depuis sept mois je suis libre, il n'y a pas de démarches et de tentatives que je n'aie essayées pour obtenir au moins quelques liquidations provisoires, toutes mes démarches sont restées sans succès; les huissiers de la nation ont dévoré toute mon existence, et brisé mes meubles quand j'étais la proie des persécutions.

Partout on me promet, partout je suis promené; nuls moyens ne me sont offerts par aucune loi pour me faire payer de mon unique débiteur, qui s'appelle *la nation*, et par une faillite inconcevable tous les moyens contre moi sont en sa puissance, pour me ruiner en frais et me faire payer sans que j'aie la ressource d'obtenir le moindre délai pour m'acquitter ou compenser.

Assurément si nos législateurs réfléchissent sur cette cruelle position, ils viendront au secours des élémens dont cette même nation est composée. Car

ils sentiront bientôt qu'une République dont les gouvernés pourraient être ruinés par les gouvernans sans qu'ils pussent exercer contre eux des actes de réclamations et de justice, ce gouvernement s'anéantirait bientôt de lui-même; car tout moyen vexatoire ou d'oppression dessèche l'industrie, paralyse les arts et le commerce, et de pareils abus seraient réformés à Alger, à Tunis, etc., etc.

J'avais une maison louée et habitée dont le produit me faisait vivre; des brigands audacieux, membres d'un ex-comité révolutionnaire (qui se sont dits autorisés par la loi), sont venus s'emparer de ma maison en une nuit, *au nom de leur loi*; ils en ont chassé mes locataires, ils y ont établi les leurs, ont dévasté ma maison, m'ont empêché d'y faire des réparations, ont perçu des loyers au nom de la nation, et depuis sept mois je n'ai encore pu parvenir à m'y faire réintégrer.

Je suis débiteur de 3,600 fr. à Beaumarchais, qu'on dit être émigré : il est mon débiteur de 8,400 fr.; le domaine me cite devant les tribunaux; je sollicite par un mémoire à l'agence la compensation, *au moins des délais*; ma demande reste sans réponse, je n'obtiens pas même le renvoi au département pour statuer sur ma requête, sur quoi j'observe :

1°. Que le département, dès le 24 vendémiaire dernier, fut saisi de la production de mes titres parfaitement en règle au bureau de la maison Esprit, sur Beaumarchais;

2°. Que depuis long-temps il m'eût été possible

d'obtenir une condamnation juridique contre Beaumarchais et mes autres créanciers, si les décrets trop sévères n'eussent paralysé toute action judiciaire contre les émigrés ou leurs représentans ;

3°. Que sans la lenteur des formes immobiles et arriérées du département, j'aurais au moins déjà obtenu quelques liquidations définitives et je pourrais payer ;

4°. Enfin, que je croyais pouvoir jouir du bénéfice de la loi du 13 nivôse, art. 8, qui, en déclarant les créanciers des émigrés, créanciers directs de l'état, a pour cela seul admis le créancier à compensation avec le débiteur, comme cela est de droit moral et naturel ; et comme cela se pratique dans toute société policée.

Cependant le 28 ventôse dernier, le tribunal du deuxième arrondissement a rejeté ma demande en compensation sans même m'accorder mon renvoi au département qui devait m'entendre, et m'a condamné avec intérêts et dépens à payer 3,600 fr. à l'agence, quand l'émigration de Beaumarchais est d'autant plus une question, que le comité de salut public s'occupe, dit-on, d'examiner *la commission qu'il lui a confiée*, et que sa maison, sur laquelle j'aurai une action directe, n'est pas même indiquée comme bien national à vendre.

Je réclame une décision des comités pour suspendre les poursuites si actives de l'agence, et je demande qu'un mode de compensation soit réglé ; car de tout ceci on aura ruiné un artiste utile, pour ras-

sasier la voracité destructive d'un huissier, sans qu'il en soit rien résulté pour le bonheur public.

État de mes reprises sur la nation.

SAVOIR :

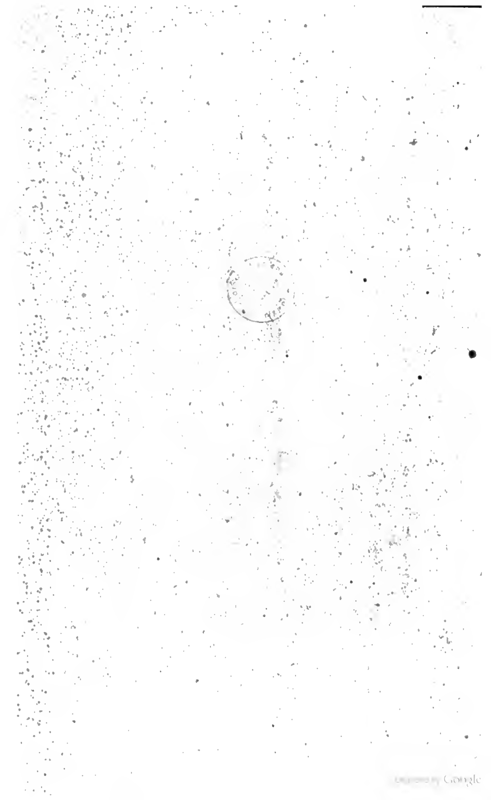
Sur Charles-Philippe.	150,000 liv.
Liste civile.	70,000
Maison commune.	30,000
Le départem. de Maison-Envahie.	17,000
Augeard, ex-fermier-général. . .	12,000
Maréchal Mirepoix.	3,000
Anisson-Duperron.	30,000
Mirabeau.	10,000
Charge non liquidée, maison du ci-devant prince.	24,000

Je suis à l'emprunt pour vivre et pour payer les défenseurs officieux qui réclament pour moi des délais dans les tribunaux.

Je fais exister une famille composée de plus de vingt-cinq personnes.

Les savans m'estiment, les artistes m'aiment, les huissiers me dévorent, mes amis me plaignent. Rendez justice à Bellanger, architecte, rue du Faubourg-Poissonnière, n°. 21.

Signé BELLANGER.



considerant que la convention est epouvantée

qu'elle n'a ~~peut elle ne~~ plus les moyens de faire

punir les traitres qui la dominent

d'éclairer ~~arrette~~ que leurs yeux seront arrêtés

Citoyens representans,

Litho. de Mantoux, r. du Paon N° 2.

PAYAN,

AGENT NATIONAL.

PIÈCE INÉDITE (1).

9 novembre.

Le comité de salut public par suite des arrêtés qui instituent un journal national pour éclairer l'esprit public, nomme le citoyen André Grandchamp Liégeois directeur de ladite feuille, à l'effet de veiller aux détails et dépenses que pourra nécessiter la composition et qui continueront d'être payés sur les fonds secrets à la disposition du ministre de l'intérieur; arrête qu'il sera, outre la feuille quotidienne, fait par........ qui l'a proposé, un résumé périodique par huitaine des opérations générales de la Convention. La citoyenne Rousselet tiendra le bureau général d'abonnement et distribution desdites feuilles qui seront régulièrement envoyées aux municipalités et aux armées. Le citoyen Grandchamp est de plus autorisé à se faire donner par la régie nationale des domaines l'hôtel Crussol, cul-de-sac

(1) Projet de la main de Payan.

du Doyenné, ou autre maison nationale propre à y établir les bureaux et les presses.

PIÈCE INÉDITE.

Paris, 18 brumaire, à onze heures du soir.

Vous verrez les articles que vous me demandez, mon cher Payan; le décret sur les comités est rapporté, d'après les observations de Robespierre, à qui j'en avais parlé le matin. Je le vois souvent, ainsi que Barère, qui a été fort content des séances du tribunal, que j'ai rédigées et que je rédige.

J'envoie le journal à Mont... Procurez-lui des abonnés C'est une chose utile à la patrie; d'ailleurs, si vous étiez ici, il pourrait devenir pour vous un agréable établissement. Qu'en dit-on? qu'en pensez-vous?

Jullien de Toulouse est à bas. Chabot a ravivé sa réputation qui baissait. Danton est à Bar-sur-Aube; il doit revenir bientôt, à ce que m'a dit son beau-frère.

Le tribunal va bien. *Il fallait que Philippe pérît. C'était un scélérat; quand il eût été innocent, si sa mort pouvait être utile, il fallait qu'il fût condamné. Il n'était nullement complice des Brissot. Il s'en est bien défendu; aucun témoin à sa charge. Mais il faut néanmoins le répandre pour faire cesser les calomnies contre-révolutionnaires. Bailly et Roland y passeront.*

La commission des S..., à Marseille, ne s'est pas bien conduite. Robespierre et Barère m'ont parlé plusieurs fois de l'arrêté sur les subsistances, et m'ont engagé à faire l'article que vous avez vu. Aux Jacobins, on a fait semblant d'avoir perdu les paquets qui contenaient cet arrêté. Il faut que les sociétés populaires se tiennent dans les bornes prescrites.

Les députés de notre département m'ont fait prier de parler à Robespierre. Je vous envoie une brochure et des notes sur le procès Roland. Depuis trois semaines je n'ai été ni à la Convention ni aux Jacobins. Suis-je toujours administrateur? Des nouvelles, des nouvelles?.....

Les Laud... m'ont écrit. Je n'ai pas répondu.

N. B. Si Boisset ou autre représentant prenait de nos journaux, il pourrait les payer en donnant avis au comité des finances de la somme qui nous est due.

Embrassez la citoyenne Fonet, son chaud mari, que j'aime toujours. N'oubliez pas mon paquet d'adresses.

Venez cet hiver; faites-vous donner une commission momentanée par Albitte ou autre.

Je vois souvent Lombard, quelquefois Jaumier. J'ai vu Colaud. Adieu, je vous embrasse tendrement.

Signé PAYAN.

Enveloppe : Julien ; je les ai plus tôt.

Au citoyen Payan, président du département de la Drôme.

PIÈCE INÉDITE.

A Paris, ce 6 nivôse 1793, l'an II de la République.

Ne pouvant avoir aujourd'hui le plaisir de vous voir, je vous adresse, citoyen, deux lettres de Valence : l'une est d'un membre du comité révolutionnaire de Valence, excellent patriote; l'autre de mon frère, président du département de la Drôme, dans ce moment. Je vous invite, au nom de la chose publique, de les lire attentivement. La conduite du représentant Boisset peut entraîner les suites les plus funestes : on le dit mal entouré. D'ailleurs, devait-il, contre la loi, être nommé représentant du peuple dans son propre pays et à Montélimart, où il est né?

Notre département ne renferme que peu de patriotes énergiques. Nous avons été sous les poignards lorsque nous résistâmes aux Marseillais et aux Lyonnais. Si aujourd'hui l'on favorise, l'on élargit nos assassins, que deviendrons-nous? Soyez convaincu que si, dans quelques parties de la République, les comités révolutionnaires ont mis en arrestation de bons citoyens, cet inconvénient de notre état actuel n'a point eu lieu, et ne peut exister dans les petites villes, où tous les patriotes sont connus, où l'opinion publique s'élevait avec force

en faveur de l'innocence; soyez persuadé que nous avons plus à redouter l'apitoiement que la rigueur, surtout dans un moment où nous triomphons de toutes parts. Mais il est inutile de vous présenter ces réflexions; elles ne doivent pas avoir échappé à votre esprit.

Je viens vous prier de faire tout ce qui dépendra de vous pour faire rappeler Boisset, ou lui ôter du moins, suivant le vœu des décrets, l'inspection sur le département de la Drôme, dans lequel il est né. Il existe contre lui plus de douze dénonciations au comité de sûreté générale, qui les trouve très-bien motivées. Voulland, surtout, est instruit de ces faits, et vous pourriez le consulter.

Le *Journal des Hommes-Libres* est envoyé à nos abonnés en échange du nôtre. Il m'a toujours paru dans les meilleurs principes; c'est la seule raison qui nous ait engagés à le préférer. Nous avions cherché vainement des rédacteurs; les personnes qui auraient pu s'en occuper avec plus de succès que nous, ne pouvaient y consacrer leur temps. D'ailleurs, nous avons été abandonnés subitement par nos ouvriers.

Salut et fraternité.

Signé Payan.

Je vous renouvelle ma demande relative à Boisset. Les représentans du peuple peuvent produire les plus grands biens ou les plus grands maux. Ne devrait-on pas apporter plus de soin à leur nomina-

tion? Combien en est-il qui ignorent les vrais moyens de conduire le peuple, et savent le tourner en ridicule, ou faire des mascarades avec les vêtemens de prêtres; à peine en est-il un seul qui, pour en dégoûter le peuple, ait pensé à l'éclairer et à créer des fêtes nationales qu'il préférât aux tristes cérémonies de nos églises?

Au citoyen. . . . .

N°. CIX *a*.

Lettre de Payan à Robespierre.

COMMUNE DE PARIS,

Le....., l'an II de la République française, une et indivisible.

AGENT NATIONAL.

L'envoyé du représentant *Maignet*, m'a chargé de faire passer *des notes qu'il a faites, relativement au tribunal que le comité de salut public se propose d'établir à Orange. Couthon n'attend que votre avis pour faire un rapport sur cet objet, qui est très-pressant.*

Chénier invite toutes ses connaissances à aller voir jouer sa tragédie de *Timoléon*; je crois qu'il serait bien nécessaire que le comité l'examinât avant d'en permettre la représentation; elle peut devenir

très-dangereuse dans ces circonstances...... *L'auteur peut-il avoir mis dans sa pièce des sentimens révolutionnaires qui lui sont étrangers ?*

Je n'ai pu entendre hier, sans attendrissement, plusieurs morceaux de votre rapport; le caractère de sensibilité avec lequel vous l'avez prononcé, lui donnait un nouveau prix; c'est, sans contredit, le rapport le plus parfait qui ait été fait : les idées en sont grandes, neuves et sublimes; l'ironie est maniée avec une noblesse, une finesse qui serviront de modèle à nos orateurs : il va rallier à la même doctrine les patriotes des départemens, incertains et divisés; il ne crée point une religion et des prêtres, mais prouve que les législateurs ne veulent point ravir au peuple le dogme consolant de l'existence de Dieu et de l'immortalité de l'âme. Ce que vous dites des rois doit produire un effet étonnant chez les peuples étrangers.

Salut et fraternité.

Signé Payan.

N°. LIII.

Lettre de Payan *à* Robespierre *ou à* Collot.

Paris, le 9 germinal, l'an II de la République française.

Je vous adresse, citoyen, la décision des administrateurs de police relativement à la pièce de *Ti-*

moléon, de Chénier. Je vous prie de la lire avec attention : la représentation de cette tragédie produirait, je pense, les plus mauvais effets ; les poëtes se modèleraient sur Chénier, et nous ne verrions bientôt plus sur le théâtre que des rois honnêtes gens et des républicains modérés. Belle leçon à présenter au peuple ! beaux exemples à lui donner !

Salut et fraternité.

Signé PAYAN.

La suscription porte :

Au citoyen Robespierre, membre du comité de salut public ; en son absence, à son collègue Collot, à Paris.

N°. CIX *d*.

Valence, le 22 germinal, l'an II de la République, etc.

Payan *à* Maignet.

Ta lettre, citoyen représentant, me parvient au moment d'un départ imprévu et précipité pour Paris ; où je suis appelé par le comité de salut public, *en toute diligence*. Cette circonstance me prive du temps et de la réflexion qui me seraient nécessaires pour remplir *l'objet important* pour lequel tu as recours à moi. Je me suis cependant recueilli quelques instans pour être en état de te donner une

note, non pas absolument telle qu'elle m'est inspirée *par ma conscience* et par mes connaissances locales : je n'en ai pas sur les hommes publics, et surtout sur les citoyens probes et purs du département de Vaucluse, autant que tu parais m'en supposer ; c'est là d'ailleurs une matière si délicate qu'un homme honnête et sincèrement dévoué à la République ne donne son opinion qu'en tremblant. Je conçois ta position, j'en partage toutes les peines ; j'apprécie ton caractère vraiment montagnard, la droiture de tes intentions, et c'est là ce qui me rend plus scrupuleux encore dans mes indications ; mais je t'invite spécialement à consulter les *bons citoyens* désignés à la fin de ma note : tu pourrais appeler momentanément auprès de toi *Mariton la Gardette* pour toute la partie du district de Carpentras, ci-devant Louvèze, il te servirait bien dans un pays où il n'est pas toujours aisé de voir clair.

La probité et les vertus morales étant à l'ordre du jour, il faut des choix qui répondent à cette attitude républicaine, et je ne vois pas, dans ce premier moment, que dans l'Isère et dans la Drôme il y en ait de ce caractère qui y réunissent l'intelligence, et la volonté ou les moyens de se déplacer.

Si dans ma route il me vient quelque nouvelle idée, je te l'adresserai directement ; je suis jaloux de servir la République et le gouvernement révolutionnaire de tous mes moyens et de toutes mes facultés : c'est dans ce sens que je demanderai, à mon arrivée à Paris, à mon frère, ce qu'il peut savoir

sur le district de Louvèze, où il a été administrateur et *missionnaire*; c'est dans ce sens que je crois devoir t'adresser la note particulière ci-incluse, au sujet d'un homme qui paraît généralement dénoncé, même pour cause d'infidélité, et qui n'a été placé que par un intermédiaire peu délicat, d'après ce que m'assure le comité de surveillance.

Salut et fraternité.

Signé PAYAN.

P. S. Tu trouveras dans les procès-verbaux des deux assemblées tenues à Valence en juin et septembre, quelques noms ou indications qui peut-être pourront te servir.

N°. CIX *f*.

Notes indicatives de citoyens du choix de Payan, *jointes à la lettre ci-dessus.*

Citoyens actuellement dans le département de Vaucluse, et qu'on peut employer :

Faure, natif de Grignan, district de Montélimar, ex-administrateur du département de la Drôme, juge au tribunal du district de Carpentras, et de service au tribunal criminel d'Avignon ;

Un patriotisme pur, de la probité, des intentions droites, et *de l'aptitude.*

Dandré, administrateur du district de Carpentras;

Patriote, homme moral, honnête, intelligent et rédacteur.

Juge, *de Vauréas*, administrateur du district d'Orange; excellent patriote, *bon missionnaire*, et surveillant les abus.

Imbert, *de Vaqueyras*, administrateur du district de Carpentras; patriote ferme, et *de l'aptitude*.

Voilà ceux du département que je puis indiquer comme les connaissant personnellement.

En voici quatre autres sur lesquels on m'a donné, dans tous les temps, de bons renseignemens:

Imbert, *du Thor*, secrétaire de la commune de Carpentras; patriote moral, et *beaucoup d'aptitude*.

Chabrot aîné, notaire, à Boisson, district de Carpentras, *idem*.

Estève, à Entrevaux, district de Carpentras, *idem*.

Dans la Drôme, *les bons sujets manquent comme à peu près partout*, et l'on n'en connaît pas qui pussent ou voulussent se déplacer pour aller surtout dans le département de Vaucluse.

On ne peut indiquer que *Meilleret* fils, médecin à Étoile, près Valence: l'on ne sait s'il voudrait accepter le poste qu'on pourrait lui confier; il serait très-bon *dans la partie administrative*, comme *dans un tribunal révolutionnaire*.

Je connais beaucoup trois citoyens, patriotes purs, qui sont parfaitement en état de te donner, sur le département de Vaucluse, et principalement sur les districts d'Orange, Avignon et Carpentras, les plus utiles renseignemens :

1°. Le citoyen *Viot*, patriote pur et ferme, membre du directoire du département de la Drôme, résidant à Valence;

2°. Le citoyen *Mariton la Gardette*, de Crest, chef-lieu de l'un des districts du département de la Drôme, qui, en mai et juin 1793, fut délégué par ce département dans le district de Louvèze, qu'il connaît à fond; c'est un bon patriote, plein d'intelligence et de probité;

3°. Le citoyen *Benet*, d'Orange, ci-devant secrétaire de ce district, et maintenant juge militaire près l'armée d'Italie, à Port-la-Montagne ou à Marseille; il connaît les districts d'Orange et d'Avignon à fond; c'est un patriote pur et sur lequel *on peut compter*.

Mais aucun de ces trois citoyens ne quitterait son poste pour en accepter un autre dans le département de Vaucluse.

Pour toutes les communes des districts d'Orange et Carpentras, qui avoisinent les districts de Montélimar et de Nyons, telles que Suze, Bollène, Mornas, Montdragon, Vissa-Tullette, la Palud, Vanréas, etc., tu peux t'adresser avec confiance, pour les instructions dont tu pourrais avoir besoin, au comité

de surveillance de Paul-les-Fontaines, ci-devant Saint-Paul-trois-Châteaux, ma patrie, et particulièrement au citoyen *Jean-Baptiste Favier, membre de ce comité, patriote incorruptible et qui connaît les hommes.*

N°. LVI.

Lettre de Payan, *l'agent national, à* Robespierre.

Paris, ce nonidi messidor, l'an II de la République, etc.

Je crois, citoyen, que vous vous occupez dans ce moment d'un rapport relatif à *Catherine Théos* et aux scélérats qui ont profité du décret rendu à ce sujet, pour réveiller le fanatisme presque éteint. Il me paraît très-important et très-urgent. Je crois devoir vous soumettre quelques réflexions sur cet objet; je ne les présente qu'à vous seul: si elles sont mauvaises, elles ne produiront point d'effets dangereux; si elles sont bonnes, je les confie à un citoyen qui pourra en tirer un parti favorable à la cause de la liberté. Après le faible rapport du comité de sûreté générale, *il faut que le comité de salut public en présente un imposant, d'un intérêt général, propre à faire oublier le premier,*

propre à rejeter sur le gouvernement toute la confiance que le rapport de Catherine *Théos* a fait perdre au comité de sûreté générale; *un rapport, en un mot, philosophique, présentant le rapide tableau de toutes les factions, désignant les liaisons qu'elles ont entre elles, et les anéantissant toutes au même instant.*

J'irai d'abord au fait, et je vous présenterai franchement mon opinion; mon cœur vous est ouvert dans ce moment, et il n'est aucune des réflexions de mon esprit qui ne vous soit soumise, et que mon cœur n'avoue sans peine. *Le comité de sûreté générale, soit jalousie, soit petitesse des hommes qui le composent,* soit tendance naturelle à toutes les autorités de s'élever les unes au-dessus des autres, *soit qu'il fût piqué de n'avoir pas dénoncé lui-même Hébert et Danton,* a voulu dévoiler une conspiration; mais il n'a fait qu'une comédie ridicule et funeste à la patrie, tandis que le comité de salut public avait fait de grandes choses qui ont sauvé la République. Plusieurs des membres du comité de sûreté générale croient avoir à se plaindre du gouvernement : Amar *n'oublie pas qu'il lui a reproché, avec raison, d'avoir fait un rapport de procureur, dénué de vues politiques;* tel, en un mot, qu'il fallût, d'après lui, renvoyer *Chabot* et ses complices au tribunal criminel et non au tribunal révolutionnaire : il ne sut pas profiter des moyens mis en ses mains pour faire abhorrer les hommes corrompus, et pour convaincre la France

que cette faction était née des factions réunies du royalisme et de l'étranger ; il ne vit que *Chabot* et l'argent qu'il avait volé, il oublia les conspirations précédentes ; il n'embrassa ni la France, ni la révolution, ni l'avenir ; il ne vit rien en législateur, et le fil qui unissait les conspirations de *Chabot* et de *Brissot*, échappa à sa vue débile et peu exercée.

Eh bien, dans ce comité, vous ne trouverez que des idées de ce genre, et tous ses rapports ont été dictés par d'autres principes que par ceux d'une politique éclairée. Les membres qui le forment font tout avec légèreté, sans réflexion ; ils ont besoin d'être bien guidés, et non de diriger en rien. Je ne crains pas de le dire, *il vaudrait mieux, dans ce comité, des hommes avec des talens très-médiocres et qui se laisseraient conduire par le gouvernement, que des hommes même de génie. Dans le premier cas, tout irait bien, et l'unité d'action sauverait la patrie. Dans le second cas, il y aurait deux centres de gouvernement ; de là le frottement perpétuel de l'un d'eux contre le centre le plus utile, le mieux dessiné, le plus marqué ; et pendant ce temps de tourmente, la patrie courrait les plus grands dangers.*

Mais un comité plus nuisible encore ; c'est celui qui n'a ni le génie de créer, ni la modestie de se taire et de se laisser diriger.

Il serait inutile que je vous développasse à vous les motifs qui ont dicté le rapport de *Vadier ; quelque jour peut-être nous découvrirons qu'il est le*

fruit d'une intrigue contre-révolutionnaire. En attendant, avec les données que nous avons, et en supposant qu'un intrigant ait inspiré ce rapport, il est certain que la petite jalousie du comité de sûreté générale l'a fait adopter et applaudir avec transport; le comité de salut public a paru y mettre opposition; celui de sûreté générale l'a trouvé meilleur; et ce rapport, résultat de passions particulières, et non de profondes réflexions politiques, a produit tous les mauvais effets que devaient avoir prévus les personnages sages.

Je suis loin de vouloir, par ces rapprochemens, exciter des divisions entre les deux comités; vous me rendrez la justice de ne pas même avoir cette idée, ou de la repousser, si elle entrait dans votre esprit: il n'est que vous seul auquel je croie pouvoir confier ces pensées; *mais serait-il inconséquent de présenter vaguement à ses amis des réflexions sur ces objets, et de leur faire sentir que le comité de salut public sauverait la chose publique...... quoique l'autre soit utile? Ainsi, d'amis en amis, chacun présente les mêmes réflexions; bientôt il croit qu'il les a faites lui-même le premier, il s'y attache, il les défend, et l'opinion publique se forme et se compose.* Je comprends très-bien qu'il faut une grande prudence, qu'il faut éviter des secousses propres à développer entre les deux comités des germes de division qui feraient rire les malveillans, et dont ils profiteraient avec habileté.

Mais encore doit-on sonder le précipice qu'il faut

combler, et non s'en éloigner avec un respect craintif qui deviendrait fatal à la patrie.

Je reviens au fait. *Il faut opposer à une farce qui serait ridicule si elle n'avait été funeste, un rapport intéressant* : il faut d'abord attaquer le fanatisme; donner une nouvelle vie aux principes sublimes développés dans votre rapport sur les idées religieuses; faire disparaître les dénominations de la superstition, ces *pater*, ces *ave*, ces *épîtres* prétendues républicaines; organiser les fêtes publiques, décréter que les moindres détails de ces fêtes seront déterminés avec soin et précision; *favoriser surtout l'opinion éclairée du peuple qui prend la* mère-dieu *pour une folle, frapper néanmoins les auteurs, les imprimeurs, les journalistes* et Bouland, *qui ont profité de cette circonstance pour défigurer la fête à l'Être suprême; punir aussi quelques défenseurs officieux*, Chauveau-Lagarde, *par exemple, duquel j'ai une pièce parlante contre* Marat; *attaquer tous ceux qui ont essayé de corrompre la morale publique, et renverser enfin* Bourdon et ses complices. *Le rapport de* Vadier *a été inspiré par des hommes qui voulaient faire oublier ces derniers : eh bien! qu'ils revivent un instant pour périr ensuite avec ces journalistes qui ont eu la lâcheté ou la malveillance de ne rien dire de la fameuse séance relative au tribunal révolutionnaire; qu'ils soient punis avec les journalistes qui craignent*, disent-ils, *en combattant les membres de la Convention, de paraître attaquer la mon-*

tagne et la représentation nationale, et qui, durant le règne de *Brissot*, avaient tant de courage pour dénoncer les députés les plus zélés défenseurs du peuple. Prenez-y garde, les *Bourdon et ses complices* s'enveloppent aujourd'hui d'un hypocrite silence, ils tâchent de se sauver à l'aide de l'obscurité où ils se plongent, et ils ont des scélérats qui les aident dans leurs perfides projets. Craignez qu'en mettant un long intervalle entre la séance où ils s'élevèrent contre le gouvernement, et le moment que l'on choisira pour les dénoncer, le rapport qui sera fait alors produise moins d'effet et qu'il ait moins de partisans.

Apprenez à tous les citoyens de la France, qu'une mort infâme attend tous ceux qui s'opposeront au gouvernement révolutionnaire : que les étrangers voient l'énergie du gouvernement, et qu'ils tremblent ! que les suggéreurs de rapports fassent des réflexions salutaires, et que le comité de salut public acquière, s'il est possible, et plus de confiance, et plus d'importance, et plus d'autorité; qu'il emploie toute la masse du pouvoir qu'on lui confie au salut de la République : augmentons, augmentons cette masse, pour qu'elle écrase plus facilement les conspirateurs. Toute l'autorité que nous gardons est morte, est inutile à la patrie; qu'elle aille se vivifier, s'utiliser au centre du gouvernement.

Vous ne pouvez pas choisir de circonstances plus favorables pour frapper tous les conspirateurs.

L'on sent que toutes nos victoires sont le fruit de vos travaux : elles imposent silence aux malveillans. Mais voulez-vous atterer en même temps et ces derniers et les despotes? remportez de grandes victoires dans l'intérieur; faites un rapport qui frappe à la fois toutes les conspirations; décrétez des mesures salutaires pour les journaux; que les fonctionnaires publics, responsables, puisqu'ils sont les ministres de la morale, soient dirigés par vous; qu'ils servent à centraliser, à uniformiser l'opinion publique, c'est-à-dire le gouvernement moral, tandis que vous n'avez centralisé que le gouvernement physique, le gouvernement matériel.

Si l'on éprouvait des revers, toujours possibles, quoique inattendus, ou si les malveillans ne bourdonnaient plus, ils échapperaient, ou du moins ils ne seraient pas jugés aussi sévèrement par le peuple que par vous. Faites, je vous le répète, un rapport vaste qui embrasse tous les conspirateurs, qui montre toutes les conspirations réunies en une seule; que l'on y voie des fayétistes, des royalistes, des fédéralistes, des hébertistes, des dantonistes (Rousselin *et autres*) *et des Bourdons*. Développez, avec votre philosophie ordinaire, les liaisons et les rapports que la faction qui domine a sans doute avec toutes les précédentes. Il serait indigne du comité, de vous, des circonstances, de présenter un rapport partiel. *Travaillez en grand* et comme les législateurs d'une immense république. Mais je m'aperçois que je m'oublie, et que je vous donne mes

réflexions comme des avis. Je vous ai parlé avec franchise ; *plusieurs morceaux de cette lettre pourraient compromettre ma tranquillité personnelle*, sans être utiles à la chose publique. *Je vous prie de la brûler*, et d'excuser le *galimatias double* qu'elle renferme dans plusieurs endroits. Je n'ai pas le temps de la relire.

Salut et fraternité.

Signé PAYAN.

N°. XXXIII.

RÉQUISITOIRE DE L'AGENT NATIONAL PAYAN.

COMMUNE DE PARIS,

DÉPARTEMENT DE POLICE.

Extrait des registres des délibérations de l'administration de police, le 5 thermidor de l'an II de la République, etc.

Je requiers formellement que le rapport fait par les citoyens Benoist, Bigant, Teurlot, sur l'entrevue qu'ils ont eue avec les membres du comité de sûreté générale, relativement au transfèrement de certains détenus de la maison de la Force à celle des Madelonettes, soit rédigé par eux avec

tous les détails quels qu'ils soient, et inscrit au procès-verbal ; il prouvera que cette opération de l'administration était commandée par des circonstances impérieuses ; et ne devait point attirer aux administrateurs les reproches sévères et menaçans qui leur ont été faits, et que je demande être relatés exactement audit rapport.

Signé PAYAN.

N°. XXXIII *c*.

Rapport fait à la police par Faro (1), *administrateur de police, sur l'entrevue qui a eu lieu entre les représentans du peuple* Amar *et* Voulland, *envoyés par le comité de sûreté générale, et les députés détenus aux* Madelonettes.

Les représentans du peuple se sont transportés le 5 thermidor aux Madelonettes, où ils ont demandé de faire venir leurs chers collègues, qui s'y sont rendus avec un administrateur. Ils les ont invités, dans les termes les plus pressans et les plus affectueux, à dénoncer les administrateurs qui auraient avili dans leurs personnes la représentation nationale par leur transfèrement. Ils leur ont fait les demandes suivantes : « Arrête-t-on votre correspon-

---

(1) *N. B.* Ce rapport de *Faro* est écrit *de la main même* de *Payan*, l'agent national.

dance? Vous refuse-t-on toutes les douceurs de la vie, soit en café, soit en sirop, chocolat et fruits ? Votre caractère est-il méconnu ici ? Le concierge s'est-il refusé à mettre sur le registre votre qualité de député ? Parlez, parlez, nos chers collègues ; le comité de sûreté nous envoie vers vous, pour vous apporter la consolation et recevoir vos plaintes, afin de faire punir ceux qui ont avili en vous les représentans du peuple. » Sur quoi les détenus firent mille plaintes, sur ce qu'on les traitait comme les autres prisonniers, que leur caractère de député était méconnu. Alors l'un des deux membres du comité de sûreté générale poussa l'attendrissement jusqu'à verser des larmes. Essuyant ses yeux, il s'écria : C'est un crime affreux ; dites-nous bien, nos chers collègues, les noms de ceux qui ont avili la représentation nationale; ils seront punis; le comité en fera justice. De suite ils donnèrent l'ordre à l'administrateur d'avoir pour les détenus tous les égards qui sont dus aux représentans du peuple, de laisser passer toutes les lettres qu'ils écriraient, toutes celles qui leur seraient adressées, sans les ouvrir, ainsi que les paquets; de laisser parvenir au comité de sûreté générale toutes leurs réclamations; qu'il y ferait droit sur-le-champ. Alors ils ordonnèrent aux administrateurs (en présence des détenus) de choisir une maison commode avec jardin, de la désigner au comité, pour les députés; qu'il y enverrait souvent de ses membres pour voir s'ils y étaient bien traités. Alors tous les députés tendirent leurs mains; qui

furent serrées alternativement par *Amar* et *Voulland.* L'un d'eux, le plus âgé (que l'on croit s'appeler *Dussaulx*) demanda la permission d'expliquer le vœu de ses collègues, et dit : Le comité de sûreté fait auprès de nous une démarche qui nous régénère. Témoignez-lui, pour nous, toute notre sensibilité, et dites-lui que nous sommes toujours amis de la liberté et de la Convention nationale. Les plaintes furent renouvelées sur la nature des lits, des locaux destinés à les recevoir. Les deux députés leur dirent : Vous êtes les représentans du peuple, et c'est une insulte faite à la représentation nationale; ils ajoutèrent, en se tournant vers l'administrateur : Vous voyez combien l'administration est coupable, et que l'on cherche à perdre le comité de sûreté, en faisant entendre aux départemens de la République, que c'est lui qui ordonne les mauvais traitemens à leurs députés, que l'on avilit *aussi indignement.* Ensuite ils se retirèrent.

N. B. Ce rapport m'a été dicté par *Faro* lui-même. La visite d'*Amar* et de *Voulland* n'est-elle pas de nouveau annoncée dans la lettre de la femme *Mercier* à son mari ?

Le comité de sûreté générale a été instruit que ce rapport avait été fait à la police. Le soir, *Amar* a avoué aux trois administrateurs qui allèrent à la séance, qu'il n'avait pu s'empêcher de pleurer sur le sort de ses collègues ; qu'*il avait eu tort de se mettre en colère contre l'administration de police;*

qu'au reste *il ne fallait pas suivre les ordres qu'il avait donnés alors, mais traiter les députés détenus, comme auparavant, comme les autres prisonniers*. Des prisonniers des Madelonettes ont vu pleurer *Amar*.

No. CXVIII.

Copie d'une lettre de Payan, *l'agent national*(1), *à* Roman-Fonrosa.

J'ai été long-temps, mon cher ami, membre du tribunal révolutionnaire (2), et je crois, à ce titre, te devoir quelques observations sur la conduite des juges ou des jurés. *Il est bon de t'observer d'abord que les commissions chargées de punir les conspirateurs, n'ont absolument aucun rapport avec les tribunaux de l'ancien régime, ni même avec ceux du nouveau. Il ne doit y exister aucunes formes; la conscience du juge est là, et les remplace.* Il ne s'agit point de savoir si l'accusé a été interrogé de telle ou telle manière, *s'il a été entendu paisiblement et long-temps, lors de sa justification; il s'agit de savoir s'il est coupable.* En un mot, ces commissions sont des commissions *révolution-*

(1) Cette lettre, trouvée dans les papiers de Payan, n'est point écrite, mais est corrigée de sa main. (*Note de Courtois.*)

(2) *Payan* avait été juré au tribunal révolutionnaire de Paris. (*Idem*)

naires, c'est-à-dire, des tribunaux qui doivent aller au fait, et frapper sans pitié les conspirateurs : elles doivent être aussi *des tribunaux politiques ; elles doivent se rappeler que tous les hommes qui n'ont pas été pour la révolution, ont été pour cela même contre elle, puisqu'ils n'ont rien fait pour la patrie. Dans une place de ce genre, la sensibilité individuelle doit cesser, elle doit prendre un caractère plus grand, plus auguste, elle doit s'étendre à la République. Tout homme qui échappe à la justice nationale est un scélérat qui fera, un jour, périr* des républicains que vous devez sauver. On répète sans cesse aux juges : *prenez garde, sauvez l'innocence ;* et moi je leur dis, au nom de la patrie : *tremblez de sauver un coupable.*

Dans la position où tu te trouves, je soutiens qu'il est impossible, avec la plus grande sévérité, que tu condamnes jamais un patriote. Le tribunal est entouré d'hommes probes, de citoyens du pays même, et la démarcation est tellement établie entre les amis de l'humanité et les ennemis, que tu ne frapperas jamais que ses ennemis. *Je t'en conjure*, au nom de la République, au nom de l'amitié que je t'ai vouée, je t'en conjurerais au nom de ton intérêt particulier même, si l'on devait en parler lorsqu'il s'agit de l'intérêt général, *laisse des formes étrangères à ta place ; n'aie de l'humanité que pour ta patrie ;* marche d'un pas égal avec tes collègues. *Fauvety sait l'impulsion qu'il faut donner au tribunal ;* il a acquis l'estime et l'amitié de tous les républicains.

On applaudit toujours *à sa justice*; et les aristocrates seuls, dont il détruisait les partisans, lui reprochèrent sa rigueur. Il n'y a pas de milieu, il faut être totalement révolutionnaire, ou renoncer à la liberté. Les demi-mesures ne sont que des palliatifs qui augmentent sourdement les maux de la République. Tu as une grande mission à remplir : OUBLIE QUE LA NATURE TE FIT HOMME ET SENSIBLE. Rappelle-toi que la patrie t'a fait juge de ses ennemis : elle élèvera un jour sa voix contre toi, si tu as épargné un seul conspirateur ; et dans les commissions populaires, *l'humanité individuelle, la modération qui prend le voile de la justice, est un crime.* Je n'ai vu dans ces genres de tribunaux, que deux sortes d'hommes, les uns qui trahissaient les intérêts de la liberté, et les autres qui voulaient la faire triompher. *Tous ceux qui prétendaient être plus sages et plus justes que leurs collègues étaient des conspirateurs adroits,* ou *des hommes trompés, indignes de la République.* Choisis entre l'amour du peuple et sa haine. Si tu n'as pas la force et la fermeté nécessaires pour punir des conspirateurs, *la nature ne t'a pas destiné à être libre.* Tu sens, mon ami, que ces réflexions me sont inspirées par l'amour de la patrie et par l'estime que j'ai conçue de toi ; elles sont jetées à la hâte sur le papier, mais elles sont bonnes. *Lis-les sans cesse, et surtout avant le jugement des scélérats que vous avez à frapper.* (Ces derniers mots sont raturés.)

Salut et fraternité.

PIÈCE INÉDITE.

COMMUNE DE PARIS.

Le 9 thermidor, l'an II de la République française, une et indivisible.

AGENT NATIONAL.

Le conseil général invite les commandans de la force armée des sections, et les autorités constituées, de venir dans son sein prêter le serment de sauver la patrie.

Signé PAYAN, MOENNE.

Aux présidens des comités révolutionnaires civils et commandans de la section de

N°. CIX *a*.

Notes sur l'établissement du tribunal révolutionnaire demandé par le représentant du peuple Maignet, et que les citoyens Payan ont pensé devoir être établi à Orange.

MOTIFS DE L'ÉTABLISSEMENT.

Neuf ou *dix mille* prévenus de rébellion *à mettre en jugement*, l'impossibilité de les transférer à Pa-

ris, puisque cette translation exigerait, dans une distance de deux cents lieues, *une armée pour escorte;* l'inconvénient de déplacer *trente mille citoyens au moins*, qui seront appelés en témoignage, et parmi lesquels se trouveront le petit nombre de fonctionnaires publics *restés fidèles*, et ceux qui ont été *régénérés;* la désorganisation politique qui en résulterait.

En second lieu, le tribunal révolutionnaire qui existait à Marseille, pour le département des Bouches-du-Rhône, est anéanti par le décret du 27 germinal. Ce tribunal n'avait jugé qu'une partie des prévenus de ce département; il s'était attaché à frapper les chefs; il avait particulièrement jugé ceux de Marseille; mais à Arles, à Tarascon et dans les autres districts des Bouches-du-Rhône, les prisons sont encore remplies; les rebelles de Tarascon surtout n'ont été saisis et incarcérés qu'en même temps que ceux du département de Vaucluse, avec lesquels ils avaient des rapports beaucoup plus immédiats qu'avec ceux de leur propre département (les Bouches-du-Rhône).

Les mêmes motifs de difficulté dans la translation et d'économie, qui font juger le tribunal nécessaire dans le département de Vaucluse, doivent le faire autoriser à juger aussi les prévenus du département des Bouches-du-Rhône, qui ne l'ont pas encore été.

Organisation.

Ainsi, on propose au comité les articles suivans :

1°. Créer un tribunal révolutionnaire qui siégera à Orange, à l'effet de juger les prévenus de rébellion contre-révolutionnaire du département de Vaucluse, et ceux des Bouches-du-Rhône, qui n'ont pas encore été jugés ;

2°. Que ce tribunal soit composé d'un accusateur public et de six juges, qui pourront juger au nombre de. . . . .

3°. *Qu'il soit examiné* s'il y aurait quelque inconvénient d'autoriser ce tribunal à se diviser en deux sections, *en cas de surcharge de travail* ;

4°. Que ce tribunal *juge révolutionnairement* ; *sans instruction écrite et sans assistance de jurés*, mais que les témoins soient entendus, les interrogatoires faits, les pièces à charges lues, l'accusateur public ouï, et le jugement prononcé en présence du prévenu et *du public* ;

5°. Que tous les jugemens soient motivés, qu'ils soient imprimés et affichés ;

6°. Nommer pour le composer,

Trichard, *Fauvety* (1), *N*. . . . (*), tous trois

---

(1) C'est ce *Fauvety* pour lequel *Voulland* s'est vivement intéressé. (*Note de Courtois.*)

(*) *Girard* du Jura pourrait être le troisième *juré*, si les citoyens *Payan* n'en ont pas indiqué un autre.

jurés du tribunal révolutionnaire de Paris, désignés par le citoyen *Payan*.

Meilleret fils, médecin; *Fonrosa*, président du tribunal du district de Die, tous deux de la Drôme, connus par les citoyens *Payan*.

Crosmarie, secrétaire du district de Rambert; *Rouilhon*, fils aîné, de Pont-sur-Allier, tous deux connus du citoyen *Couthon*, et désignés par lui.

Désigner un des sept pour accusateur public. Rouilhon ou Meilleret conviendraient à ces fonctions.

7°. Qu'il soit dit que, si par maladie ou par quelqu'autre événement le tribunal était privé de quelqu'un de ses membres, le représentant du peuple dans les départemens des Bouches-du-Rhône et de Vaucluse, sera autorisé à les faire remplacer provisoirement par des patriotes pris hors de ces deux départemens.

PIÈCE INÉDITE.

Extrait d'un garde-notes appartenant à Payan, agent général de la commune.

Péraud, ci-devant garde des archives de l'état civil, ne doit sortir que le 15 juillet, c'est-à-dire dans sept semaines; quel parti prendre?

Demander à l'administration des domaines des finances un rapport sur Péraud.

Accapareurs. — Voir l'arrêté du 13 germinal, relatif aux accapareurs et aux commissaires de police. Est-il conforme à la loi?

Herman. — Ne pas oublier la réclamation d'Herman relative à un jugement de police municipale.

Ne pas oublier la griffe de Coulombeau.

Écrire ou s'informer de la commission des établissemens publics, des fonctions du directeur de la maison de Scipion et de la personne chargée de diriger ou surveiller plus directement la boulangerie.

Denizet. — On ne lui a pas fait les questions qui doivent être faites aux défenseurs officieux. Prendre des renseignemens à la section de Marat, et de Pigeau en particulier.

Maison de Scipion. — Lire en présence du directeur la loi du 25 brumaire, exposer sa conduite, l'en faire convenir, demander acte de sa déclaration. Faire sentir quelle doit être la sévérité du corps municipal; qu'à chaque infraction il doit y avoir une loi.

Infraction à l'arrêté de la commune qui défend d'avoir des bluteaux. — Doit être renvoyée à la police.

Infraction à la loi du 25. — Doit être renvoyée au tribunal de district.

Peut être condamnée aux fers au tribunal criminel. S'ils avaient des intentions perfides au tribunal révolutionnaire; il faut donc connaître ces intentions; les renvoyer à la police; d'après son rapport, je verrai ce qu'il y a à faire.

La négligence entraîne au moins destitution. Infraction à la loi, punition.

Demander à Fleuriot quelle pouvait être à peu près la quantité de farine passée.

Police. — 1°. Dénoncer à l'agent national les administrateurs coupables ou négligens.

2°. Appeler pour toutes les délibérations importantes de l'assemblée générale de la police des membres du parquet. Ils doivent tout surveiller et par conséquent tout connaître.

3°. Ils ne doivent point discuter avec les prisonniers, encore moins les entretenir des mesures du gouvernement.

4°. Demander une instruction que tous les administrateurs signeront.

Proposer pour les prisons de la commune le même règlement que pour la conciergerie.

Mœnne, Lubin se chargeront de surveiller la police municipale et correctionnelle; l'illumination de Paris.

S'occuper de la paie immorale accordée aux indigens qui vont aux assemblées générales des sections.

Scipion renferme la tuerie et la boulangerie de l'hôpital général; — trois sacs de farine.

Reynard, économe placé sous l'ancien régime.

Bourdon. — Il y a environ un mois et demi que l'administration de police a renvoyé au comité de salut public une lettre d'un détenu qui écrivait à un négociant de Bordeaux, que Bourdon leur était très-utile.

Sections. — 1,200,000 liv. — 40 sous par jour pour les indigens des sections qui vont aux assemblées, se montent à 1,200,000 liv. au plus bas; prix immoral proposé par Danton. La section des Droits de l'Homme et des Sans-Culottes n'ont jamais rien voulu.

Tyran. — Tyran de l'Isle, département de Vaucluse, lieutenant de gendarmerie, ayant un passeport de l'Isle ou de Cavaillon..... Il y a contre ce monstre un mandat d'arrêt du comité de sûreté

générale du 28 floréal. Il est à Paris depuis huit jours.

Beaumarchais. — Il a été écrit au parquet par les administrateurs des domaines et finances pour poursuivre Beaumarchais en paiement d'une somme de 40,000 liv.

Chavigny, locataire de l'île Louviers, pour le paiement de 24,159 liv.

Demander les pièces de Houdin, locataire de la municipalité.

Celse, ci-devant receveur des octrois ; à poursuivre.

Loi du 18 brumaire relative à l'indemnité des membres des comités révolutionnaires. — Écrire au comité des finances. — La commune est en avance de 400,000 liv. prises sur des fonds étrangers à cette dépense.

Section des Lombards.—Du 28 floréal. Saisi chez Dubois, pâtissier, 200 livres de beurre frais, 100 livres de fondu, 200 livres de graisse, 3000 œufs et 34 jambons de dix-huit à vingt livres chaque.

Conférence. — Tridi à midi les membres des co-

mités civils des Droits de l'Homme et des Sans-Culottes, relativement aux quarante sous de paye.

Corps municipal. — Demander l'autorisation du corps municipal pour poursuivre Boin, meunier.

Avoir la lettre des administrateurs des subsistances.

Puisque la trésorerie nationale s'est emparée des sommes et bijoux des prisons, et qu'elle paye 3 liv. par jour pour la nourriture de chaque prisonnier, je crois que l'on ferait bien de décrter que les biens de tout citoyen détenu seront séquestrés, soit meubles, soit immeubles.

Section des Arcis. — 1°. Écrire à Collot-d'Herbois; 2°. Écrire au comité civil.

Parler à Barère pour une place d'inspecteur ou de dstributeur de billets au nouveau théâtre.

Marat, Pigeau, en règle.

Chaslier, l'Anglois me donnera des renseignemens.

Mutius-Scévola, Lasnier.

L'Unité, Jullien.

Fontaine-Grenelle, Rouval.

Les Lombards, Lelièvre.

Les Arcis, nommé par le comité de salut public.

Panthéon, Lorinet et Paris.

L'Observatoire. . . . .

Sans-Culottes, Heunon et Bigan.

Finistère, Mercier.

Maison-Commune, Aubri.

Écrire aux membres des comités civils que deux d'entreeux ont été chez Loyer se plaindreque le beurre était mauvais; ils étaient suivis d'une vingtaine de femmes.

Alix, *Serrurier*; honnêtes hommes; les mander pour nonidi.

Parler de la commission chargée de la réception des sabres de trente pouces.

S'occuper du renvoi de l'économe de la maison de Scipion et de son agent. Décider si ce sera au tribunal du département ou à la police correctionnelle.

Lafolie-Renaud renferme la ci-devant marquise de Linière, Sainte-Foix, des personnes consignées.

Liste des membres du conseil général destitués par le comité de salut public.

Cailleux, section des Amis de la Patrie.
Marino, — Butte des Moulins.
Froidure, — des Tuileries.
Beaudrais, — de Lepelletier.
Menessier, — de Brutus.
Godard, — Mutius-Scevola.
Soulès, — idem.
Massé, section de l'Unité.
Figuet, — du Temple.
Cordas, — des Lombards.
Gagnaut, — du Faubourg-Montmartre.
Dauger, — de Popincourt.
Heussée, — de Fontaine-Grenelle.
Par jugement à mort, *Follope.*
Lubin, nommé substitut.

Lépine s'oblige de me donner l'état des membres du comité révolutionnaire de la section des Amis.

Prendre tous les renseignemens sur l'affaire des Arcis. Proposer de faire traduire à la police les meneurs, troubleurs, et décider.

Écrire à la section des Sans-Culottes, relativement à l'indemnité de quarante sols.

Section des Arcis. — Origine des dissensions. Société populaire créée depuis 3 ou 4 mois. Commission épuratoire d'abord composée de 12 ou 16 membres, par la société, qui devait être renouvelée, ne l'a été que pour la forme.

Plaintes à la société contre le comité civil sur la distribution de viande. Plaintes contre *Lebègue*, commissaire pour la collecte du bois, pour le salpêtre. Reproches de duretés bien fondés, mais bonnes intentions. Plaintes sur la distribution d'ouvrage.

Contre *de Bierme*, même reproche qu'à Lebègue.

Herman, même reproche.

Plaintes contre *Lépine*.

Lemaire a été chargé par la société populaire de rédiger les plaintes. Il a donné sa démission.

Garnerin; patriote chaud, mais léger.

Delaire, accusateur public au tribunal du 6e. arrondissement, m'a donné ces renseignemens.

Aller quintidi à la section des Amis, rappeler quelle est la marche que doivent suivre les dénon-

ciateurs sous un gouvernement libre. Inviter les dénoncés à faire un nouveau sacrifice à la patrie; les dénonciateurs à s'adresser une autre fois aux . . . . et à ne point négliger cependant la surveillance. — Brûler la dénonciation. Union et fraternité, et promesse de ne plus renouveler ces dissensions. Ni les uns ni les autres ne sont arrêtés. La com. les aurait fait arrêter. Que dis-je? S'ils eussent été arrêtés, vous les auriez dénoncés vous-même au comité de sûreté générale.

Bounieu, employé à la Bibliothèque nationale; section Lepelletier.

Martinet, employé à la Trésorerie nationale, section des Tuileries.

Bastard, juge du tribunal du 1er. arrondissement, section de la Réunion.

Lemière, section du Muséum.

Pelletier-Vergne, membre du comité révolutionnaire.

Blondin, vice-président du tribunal criminel du département.

Nicolas, section des Piques.

Cauchois, dit *Laforet*, employé au bureau d'Herman, rue Neuve-Égalité, section Bonne-Nouvelle.

Grébauval, section des Amis de la Patrie, rue Grenétat.

Lacombe, tailleur, rue Nicaise, section des Tuileries.

Aubert, membre du comité révolutionnaire, section Poissonnière, pour Brutus.

Soullier, tailleur, rue Honoré, section des Gardes-Françaises, pour Mutius-Scévola.

Joigny, jacobin, section Lepelletier, se plaint du député Rovère.

Tachereau, section Lepelletier.

Ganet, — des Piques.

Desboisseaux, juge au tribunal, section de la Fraternité.

Hener, de la section des Lombards, prote d'imprimerie de la veuve Hérissant, rue de la Parcheminerie.

Bernard, employé à la poste, de la section du Muséum.

Charigny père, employé à Paris aux transports à l'armée, section Montmartre.

Écrire aux tribunaux pour faire exécuter l'arrêté de la commune relatif aux certificats des défenseurs officieux.

Demander au comité de salut public la maison des Carmélites pour servir d'hospice; remplacer les maisons de santé, et charger l'administration de la police de faire révolutionnairement les changemens.

Collége du Plessis, pour remplacer les Quatre-Nations que l'on céderait à Fouquier.

Faire partir la chaîne de 450 renfermés à Bicêtre.

Il a été déposé au tribunal de police correctionnelle pour 100,000 livres de dépôts : ne serait-il pas juste qu'ils servissent à payer les officiers de paix ?

Du 15. — Troubles terminés dans la section des Arcis; dénonciations brûlées. Conduite de G.......

Châtelain, secrétaire, seul conservé de la commission administrative des Invalides, membre du conseil. Il n'a pris cette place qu'en en quittant une qui valait 6000 livres de plus; il pourrait être nommé 3e. administrateur. Il doit y en avoir trois. Il n'y en a que deux de nommés.

Citoyens de Pau, apportant du jambon, des cuisses d'oies, vivant de bouillie, n'ayant d'autres subsistances.

1°. Exposer, à l'exemple des Parisiens, ce modèle de frugalité, de patience et de patriotisme.

2°. Développer l'idée que Paris n'est que le quartier-général de la République, le centre du gouvernement, une armée sans cesse existante; qu'elle n'existe, qu'elle ne vit que par les revenus qu'elle fait dans les départemens; s'élever en même temps avec force contre ce système perfide qui veut faire regarder comme étrangers les citoyens qui ne sont pas de la commune où ils exercent des fonctions.

Accorder au citoyen Desbonières, imprimeur de la commune, l'église des ci-devant Capucines, Chaussée-d'Antin. Ce local est vide. Il était autrefois occupé par l'assemblée générale de la section des Piques; le reste de la maison est loué par Desbonières.

La commission de l'examen était chargée seulement de l'enregistrement des pièces et de renvoi. Il s'agit aujourd'hui de savoir si elle se chargera de l'examen.

Forme vicieuse. A quoi servait-elle? Où était le but de la police? Nulle part.

Parler à Lindet de la reddition des comptes des citoyens Guynot et Lesguillés.

Parler à Jacotau pour le garçon de Morisson.

Quels moyens pourrait-on employer pour procurer au citoyen Nicolas, aux prix de l'estime, six presses que l'on prendrait parmi celles des émigrés ou des guillotinés? Milscent..... et père Duchesne.

Durand, chasseur au 19°. régiment à Marseille.

Voir le journal de Paris, n°. 184, 3 juillet 1791, sur le caractère qui convient aux femmes dans les républiques.

Le despotisme avait bouleversé toutes les idées de justice et de moralité; il avait besoin de familiariser ses sujets avec le vice et de les rendre insensibles à l'attrait de la vertu. En leur défendant tout ce qui pouvait les rappeler à leur dignité primitive, il les excitait puissamment au désordre, à dénaturer leur être, à trouver le bonheur dans le plus honteux déréglement. C'était du pied du trône que le fleuve de la corruption se répandait dans toutes les veines du corps politique.

1°. Cuisinier à nommer.

2°. Faire arrêter l'ancien.

3°. Villers, ami de St.-J., à employer.

4°. Charger le maire et l'agent municipal de l'exemption.

5°. Nicolas instruira Villers.

6°. Opium.

7°. Un médecin.

8°. Nomination des membres du conseil.

9°. Placer, les deux ou trois premiers jours, des nouveaux.

10°. Procès-verbal *nous présent*.

Lerminas, administrateur, appelé par Cambon, Lerminas l'hypocrite, placé par Danton, chassé des Jacobins au scrutin de 1792, pour n'avoir donné aux dons patriotiques que 36 livres, quoiqu'il eût 15,000 livres de rente et son emploi de 12,000 liv.

Rentré par la protection de Brichen, chassé lui-même par Robespierre, et de Leclerc, guillotiné.

La division de la guerre, sous Lerminas, signa les pétitions des 20,000 et 8,000.

Où a dîné Chéron le 18? Il joua abominablement. Pourquoi Vestris, Gardel, Adrien, Laïs et ....., premiers acteurs, pour la sans-culottide, se trouvent-ils malades en même temps?

Réfléchir à la domesticité mâle et au décret sur la garde imposée aux fonct. publics.

Le conseil général de la commune, par un arrêté dont je ne me rappelle pas la date, a arrêté qu'à l'avenir il ne serait plus placé dans ses bureaux d'employé célibataire. La loi veut sans doute que le mariage soit honoré, mais il ne faut pas donner d'extension à la loi et frapper d'anathème les célibataires.......

L'ancien arrêté a été rapporté, et les célibataires seront admis.

J'ai fait arrêter que l'administration de police se concerterait avec les départemens des travaux et des établissemens publics, pour ne tolérer, sur les ponts et dans les lieux publics, que des libraires vendant des livres propres à former l'esprit public.

Faire adopter quelques mesures relatives aux mendians.

Fixera-t-on les malades généralement, c'est-à-dire donnera-t-on telle ou telle quantité de pain à chaque malade de salle ; ou, ce qui est plus raisonnable, chaque chirurgien fixera-t-il le matin, en voyant chaque malade, la quantité de pain qu'il faut lui donner ? — Il n'y aura point de distinction pour les femmes grosses.

Projet de régime présenté à l'administration il y a environ trois mois.

Vincent, italien; *Formaleoni*, italien, happés trois fois; contre-révolutionnaires, amis de Milin.

Milin, *Rufier* (*Simon* et *Maraud*), rapporteurs des certificat de civisme; cette commission gouvernait l'assemblée générale, la société populaire, et distribuait des places.

Milin a été ramasser ses dénonciations de côté et d'autres; il ne s'est point adressé au comité révolutionnaire, mais au comité de sûreté générale.

Milin, *Maraud* et *Rufier* ont fait refuser des certificats de civisme à quatre bons citoyens des Jacobins, bons patriotes, pour disposer des places pour leurs femmes et parentes.

Aux membres composant le comité de salut public.

Vous m'aviez chargé de prendre des renseignemens sur les nommés Milin, ancien rédacteur du Journal de Feuillant; Nivin, membre du comité révolutionnaire de la section de Châlier; et Rufier, rapporteur de la commission des certificats de civisme.

Milin, après avoir long-temps contrefait le Journal d'Étienne Feuillant, avec lequel il eut un procès à ce sujet, fut traduit au tribunal révolutionnaire pour avoir imprimé et fabriqué un faux tableau du

maximum. Recommandé comme un excellent patriote par le comité de surveillance de sa section, il fut acquitté au grand étonnement des bons citoyens qui connaissaient sa profonde immoralité. L'un des fondateurs de la société sectionnaire de Châlier, il fut l'un des membres de la commission des certificats de civisme, et contribua à attirer à la société l'autorité de la section, et se fit des partisans en distribuant des places. Il était fort ami d'un Italien appelé Vincent, trois fois arrêté, trois fois échappé, et qui avait abusé de l'autorité qu'il avait eue long-temps dans la section pour troubler la tranquillité publique. Des Italiens de cette espèce avaient été répandus dans toutes les sections de cette commune. Enfin, Milin est un homme dangereux par ses intrigues, et qui n'eut jamais le moindre sentiment de probité.

Nivin, membre du comité révolutionnaire, est peu éclairé; mettant beaucoup de dureté et d'insolence même dans l'exercice de ses fonctions, et portant ainsi un grand préjudice à la chose publique. Il est difficile de décider si sa mauvaise conduite provient de son ignorance ou de sentimens contre-révolutionnaires.

Rufier, membre de la commission des certificats de civisme, y avait une grande influence; il en a profité dernièrement pour faire refuser des certificats de civisme à trois excellentes citoyennes employées à la filature des Jacobins. Le motif qui l'a fait agir, ainsi que son collègue Milin, est bien indigne d'un

homme qui se prétend patriote. Ils voulaient tous les deux placer aux Jacobins leurs femmes et leurs parens : voilà, citoyens représentans, les seuls renseignemens que j'ai pu recueillir jusqu'à ce jour.

Salut et fraternité.

Entrevue avec *Lereboul* :

1°. Les nourrices qui sont à l'hospice des Enfans de la Patrie, auront six onces de viande, parce qu'elles nourrissent deux enfans. Écrire à la commission des subsistances de la République.

2°. L'économe de l'hospice des Enfans de la Patrie, est enfant de cette maison, n'a jamais eu d'autre état, il est âgé de 60 ans, vit dans l'aisance, et vient d'établir richement son fils.

Rappeler à Levasseur de prendre des renseignemens sur sa fortune. Il n'est pas révolutionnaire.

3°. Faire disparaître les petits Jésus et le fanatisme.

Les hommes ont dans leur cœur les germes de l'aristocratie, les principes de cette maladie; les différens événemens les développent.

Bourdon croit être environné de 20,000 espions ; son véritable espion, c'est lui-même. Il se dénonce chaque jour par ses paroles et par ses opinions.

La cause de la fermentation, c'est l'opposition des factieux contre le gouvernement.

Le vrai but des despotes doit être de diviser la Convention, d'anéantir le gouvernement.

Le peintre habile qui a fait le portrait de Bourdon l'a fait bien ressemblant : il s'y est reconnu lui-même.

Cartes. — Sur toutes les figures où domine le rouge, il n'y a pas de fleurs de lis. Les sabres et les casques sont dans ce cas-là.

Les figures en forme de raquettes ont des croix, quand elles sont bleues tirant sur le violet, et des fleurs de lis tirant sur le jaune.

Armes d'Antoinette. — Beaucoup de sabres et de casques en forme de calice pour les prêtres.

Écrire au tribunal criminel du département, pour qu'il fasse traduire dans les prisons Renaud et Baudot, de la maison de Scipion.

Aux ouvriers. — Vous dites que vous ne gagnez pas assez, et vous pouvez rester plusieurs jours sans rien faire.

Un dépôt mis entre les mains de Godard a été altéré. Lépine, secrétaire, sera interrogé, Godard

aussi, et le procès-verbal de ce jour renvoyé au tribunal où est renvoyé le possesseur du dépôt.

Deux membres seront chargés de vérifier tous les dépôts épars, non constatés.

Bourdon. — Femmes de la Halle. — Mouvemens à Bicêtre. Ouvriers. — Cardinal, Vincent et Formaleoni, Italiens. — Cartes.

Dix prisonniers décrétés d'accusation. — Quinze sont à Sainte-Pélagie; les faire sortir. L'on ne recevra plus le journal dans les prisons.

Cimetières particuliers. — Droit accordé aux pauvres d'enterrer leurs parens quand ils ont mené une vie honnête. Quelle douceur d'avoir sous ses yeux sa famille; de la rendre même vivante quand elle n'existe plus!

Nommer dans les fêtes publiques un vieillard et deux enfans pour maîtres de cérémonie.

En accoutumant les prisonniers à l'oisiveté, on les rend inutiles à la société quand ils y rentrent.

Le département des établissemens publics devrait employer les prisonniers à tirer de l'eau.

Observations sur Bicêtre et la Force.

Loi anti-physique, anti-morale, qui condamne au pain et à l'eau pour deux ans, quatre ans.

Paille qui n'est pas fournie par la fermière, et dont les bottes ne sont pas complètes. Rappeler au département des établissemens publics qu'il doit m'envoyer les dénonciations contre cette fermière.

J'ai chargé l'économe de m'envoyer les dénonciations contre les fournisseurs infidèles, et sur les abus.

L'économe n'a point dénoncé au département des subsistances, que les bottes ne pesaient pas le prix.

Le 25, Dumoutier, administrateur de police, a reçu 300 bottes de paille ne pesant chacune que six ou sept livres.

Dumoutier a requis 300 bottes; Deschamps, l'économe des détenus, en a reçu 150, vérifiées par Dumoutier, qui a dit, et qui a la preuve qu'elles ne pesaient pas dix livres; les autres 150 bottes ont été mises en magasin, chez le citoyen Lemarchand, fourrier. Deschamps convient que les bottes ne pesaient pas le poids de dix livres. Il résulte de là, que 150 bottes n'ayant pas le poids de dix livres ont été fournies comme ayant le poids, preuve qu'il ne *compulse* pas le poids. Je requiers que Lemarchand, fourrier, soit arrêté; je requiers que l'économe soit arrêté.

Distinguer les détenus des pauvres. — Les déte-

nus n'ont eu des chemises que toutes les semaines. Vérifier si les pauvres ont eu des chemises tous les huit jours. Il y a une citoyenne appelée Deschamps, chargée de surveiller le linge et le blanchissage des détenus et des pauvres; elle est donc sous la surveillance de l'Étourneau.

Vérifier si les pauvres et les détenus, n'ayant des chemises que tous les quinze jours, ou trente jours, ou quarante jours, il en a coûté pour le blanchissage la moitié, le quart ou le sixième moins, que lorsque les pauvres étaient blanchis tous les huit jours.

La citoyenne Deschamps prétend avoir donné du linge aux pauvres tous les huit jours, et que les détenus en ont au moins tous les quinze jours.

On donne 130 livres de savon tous les trois mois. On en a donné la même quantité jusqu'à ce jour. Vingt-quatre bannes de soude.

Les prisonniers sont restés un mois et cinq semaines sans avoir de linge.

Il y avait un abus. Qui profitait du surplus ou des économes ou de la blanchisseuse?

Observations sur le charbon.

1°. Diviser le charbon. Plusieurs distributions.

2°. Un vieillard et deux enfans pour aides-de-camp, présideront à la distribution.

Ne pas oublier Aymar, colonel de la gendar-

merie ; Lecavalier se plaint de lui ; capitaine sous La Fayette.

Observations sur la garde de Bicêtre.

1°. Prendre la garde des prisons sur la force armée générale ; choisir préférablement les pères des défenseurs de la patrie ;

2°. Faire alterner le concierge ; ne pas fixer le temps qu'il restera dans chaque prison ;

3°. Se rappeler, au sujet de Bicêtre, de faire détruire la surveillance de Chantilly.

1°. Il faudrait que la police et Hanriot fissent chacun une instruction pour les corps-de-garde. Il en résulterait une seule qui y serait affichée, et servirait à établir l'uniformité de conduite parmi tous les citoyens de la force armée ;

2°. Hanriot joindra, à la suite de son rapport sur la surveillance et de l'ordre général, les faits relatifs à la force armée ; ainsi nous en serons instruits, et il saura, de son côté, ce qui se passe dans la surveillance de police.

Le 4 messidor, ont été arrêtés Lamare, auteur d'un des écrits, ainsi que Rousseau et Berthelot, Olivier et André, propriétaires.

Rousseau, élargi le 5, a été arrêté le 7, et est de-

puis le 18 messidor mis de nouveau en liberté, ainsi que Berthelot.

André et Olivier n'ont jamais été arrêtés.

Lenormand, imprimeur de la vie privée de Catherine Théos, n'a jamais été arrêté : cette brochure renferme l'interrogatoire de Chenon. Contraste.

Observations sur la question de savoir si les séances du corps municipal doivent avoir lieu le matin ou le soir.

1°. Examiner la question, non pas sous le point de vue d'utilité, ou d'agrément des officiers municipaux particuliers, mais sous le point de vue d'utilité publique.

2°. Prouver que par rapport à la police et aux assemblées de différentes administrations qui ont lieu ou qui auront lieu à l'avenir, il n'est pas possible de fixer le soir; que d'ailleurs, alors, le maire et l'agent national qui finissent de travailler à 4 heures, reprendraient à 5 heures jusqu'à 2 heures du matin.

3°. Que tous les tribunaux tiennent leurs séances le matin; que la prudence et la moralité en font une loi.

Noël, membre du comité révolutionnaire de la section de l'Unité, alla le nonidi chez Martin, limo-

nadier, rue Dominique, section de Grenelle, fit arrêter un garçon limonadier, qu'il disait ne l'avoir pas bien servi; fit arrêter Verrier, le relâcha, puis l'alla reprendre chez lui, et voulut visiter ses papiers. *Il le fit prisonnier chez lui au nom de la loi.*

Les despotes nous présentaient sans cesse leurs images environnées de l'admiration des hommes. Le génie se faisait un honneur de sculpter les traits des rois. L'on entretenait partout l'idolâtrie pour ces monstres; aussi ce n'a pas été sans beaucoup de peine et de soins que l'on a effacé du cœur de tous les Français l'antique vénération qu'ils avaient pour la royauté. Dans tous les pays libres l'on doit s'attacher avec soin à entretenir sans cesse l'horreur de la tyrannie. Elle doit être présentée dans tous nos monumens; elle doit animer toutes les âmes, c'est le premier sentiment qui doit respirer dans le cœur du républicain, c'est le dernier qui doit s'y éteindre.

Il est possible que la commune de Paris soit dans l'intention de substituer un autre nom à celui de *la Croix du Trahoir*, que porte le carrefour de l'Arbre-Sec. Une anecdote ancienne que je n'ai lue ni dans *Lamare* ni dans *Sainte-Foix*, peut fournir l'idée du nouveau nom.

Flavin, cité par les auteurs du Dictionnaire de Trévoux, au mot *Croix*, rapporte que ce canton fut ainsi nommé *à trahendo*, parce que les états-géné-

raux ayant condamné la reine Brunehaut à être attachée par un bras et une jambe à la queue d'une jument indomptée, ce fut à ce carrefour qu'elle mourut écrasée.

Le mot *trahoir* est donc, en quelque sorte, un monument de justice nationale contre ce tyran femelle, et peut-être conviendrait-il de nommer ce lieu *trahoir Brunehaut*. Il rappellerait à la postérité un trait de punition méritée par celle qui avait trempé ses mains dans le sang.

Rappeler au département des subsistances que les bouchers vendent du veau et du mouton qu'ils mêlent avec le bœuf.

Certificat de civisme du 2 prairial. — Leclercq s'est présenté; Moënne le prenant pour Declercq voulait le faire arrêter.

Dénonciation contre les filles publiques, qui remplissent les guinguettes, les maisons de restaurateurs, etc.

Séance de la police, du 3 prairial.

Les citoyens Framboisier et Lallemand, caissier et chef du bureau des nourrices, sont censurés; se

rappeler de les faire changer lors du renouvellement de l'administration.

Framboisier est parent de celui auquel il voulait faire payer une ordonnance de 1,425 livres.

Écrire à tous les comités civils, relativement à l'exécution de la loi sur la destruction de la mendicité.

Courses à Vincennes. — L'on pourrait y loger six ou sept mille détenus.

Ne pas oublier l'affaire de Guianau, négociant de Rouen.

Écrire aux comités civils, que je les dénoncerai s'ils ne m'envoient pas, avant le 15, tous les renseignemens nécessaires sur les citoyens inscrits pour être Élèves de Mars.

Inscriptions dans les prisons.— Liberté, Égalité, et Salle de Marat : les faire effacer.

Lorsqu'on a voulu saisir les contre-révolutionnaires qui couraient la nuit pour conspirer, l'on a pris, ce me semble, une mesure bien propre à les

soustraire à la surveillance de la police, et à fatiguer les bons citoyens par des mesures inutiles; il fut arrêté, qu'à l'avenir les citoyens seraient obligés d'entrer au corps-de-garde passé onze heures; cette mesure avertit les contre-révolutionnaires qu'ils pouvaient tranquillement se promener dans Paris jusqu'à 11 heures, conspirer tout le jour à leur aise, puis alors aller se reposer chez eux.

En attendant, les fonctionnaires publics furent inquiétés, et les patriotes obligés de passer la nuit à attendre dans les corps de-garde.

Moënne a été arrêté au corps-de-garde de la Rapée, section de l'Arsenal. L'officier du poste a été chercher main-forte, et a excité les soldats à l'insulter, etc.

Michel, secrétaire - greffier, a été trouver la citoyenne Joly à l'hôtel de la Force.

J'ai requis l'administration de faire arrêter Michel sur-le-champ. Convenu.

La citoyenne Joly continuera la cuisine de Vincennes et de la Force, au prix ordinaire.

Charger Dumas de faire un rapport sur le paiement des membres des comités civils.

Soubeyran, excellent patriote, employé aux bureaux de la guerre.

Joigny, membre du conseil.

Lepauvre.

Faire poursuivre le traiteur qui avait acheté de la viande hors de Paris.

. . . .
. . . .
. . . .
. . . .

ROMAN-FONROSA,

JURÉ AU TRIBUNAL D'ORANGE.

N°. CXVIII.

Orange, le 30 messidor, l'an II de la République française, etc.

J'AI reçu, citoyen et ami, *ta lettre du 20 du courant*; je te remercie bien sincèrement *des avis* que ton attachement pour moi t'inspire, *bien que je croie être à cet égard à l'abri de tout reproche* : mais soit qu'on ait présenté quelque tableau bien éloigné de la vérité, soit que je croie devoir éclairer ton amitié et ta confiance sur ma manière de pen-

ser, je t'observe qu'il est dans mon cœur qu'il ne suffit pas de mériter la confiance, qu'il faut encore, dans tous les temps, la justifier. Appelé par la confiance de mes concitoyens à diverses fonctions publiques, dès l'aurore de la révolution, je me suis imposé la plus étroite obligation de les remplir avec la plus sévère exactitude, et j'ose dire que si cette sévérité m'a fait des ennemis, elle a pleinement justifié la confiance dont on m'avait honoré auprès des amis de l'ordre et des lois : *honoré de celle du comité de salut public, je ne me suis pas dissimulé qu'elle exigeait de moi encore plus d'exactitude, et je crois jusqu'à présent avoir rempli son vœu.*

Conformément à *son instruction*, je me suis bien pénétré que, pour acquérir dans mon âme la conviction des délits des prévenus mis en jugement, je n'avais besoin d'aucune des instructions préparatoires auxquelles les autres tribunaux sont asservis : mais, comme le *vertueux Maignet*, j'ai cru *qu'il fallait faire une différence entre les coupables : distinguer les coupables*, c'est-à-dire, *tous les ci-devant nobles et prêtres, tous les riches, les hommes d'affaires, et autres gens instruits, de ceux de la classe des artisans, manouvriers ou journaliers*, dont la grande majorité sont illettrés, qui avaient été égarés ou trompés. J'ai cru, *sur ces derniers*, que, conformément aux vues du représentant *Maignet*, souvent manifestées, notamment dans son discours lors de l'installation de la commission, et d'après les instructions politiques qu'a

été à même de nous fournir le citoyen *Meilleret*, mon collègue, qui bien franchement avait senti la nécessité d'acquérir les plus grands renseignemens pour concourir à organiser une partie des corps constitués dans ce département, notre sollicitude nous imposait la plus étroite obligation de rechercher avec le plus grand soin si le prévenu de cette dernière classe n'avait pas été égaré ou trompé; et j'ose le dire, lorsque dans mon âme j'ai acquis cette conviction, j'ai voté de moindres peines ou l'absolution, sauf toutefois les cas où la conduite du prévenu ne m'a jamais laissé douter de son intention. *J'avoue que pour arriver au but, la tâche est d'autant plus pénible, que d'après les connaissances générales que j'avais de ce département*, des insurrections diverses, qui, dans ces contrées, avaient nécessité des partis opposés, les renseignemens que nous a donnés *Meilleret*, et ceux que j'ai cherché à acquérir ailleurs, *il nous faut être sans cesse en garde sur la nature des charges que nous présentent les témoins qu'on nous produit, souvent et trop souvent dictées par des animosités particulières, un esprit de parti, ou quelquefois inspirées par un intérêt particulier; en sorte que sous ces divers rapports, il ne faut point être surpris que parmi nous, nos opinions sur cette dernière classe de prévenus varient quelquefois*, puisqu'elles dépendent essentiellement de notre manière de saisir ou d'apprécier les déclarations des témoins; et à cet égard, malgré que je sois occupé trois et quatre heures par jour

plus que mes collègues, pour la rédaction des jugemens; nous n'avons cessé, *Meilleret* et moi, de réclamer une assemblée préalable pour connaître les accusés qu'on mettait en jugement, ainsi que les charges matérielles qu'il y avait contre eux, pour rendre notre opinion plus uniforme. Nous avons réclamé surtout qu'on s'attache à purger les grands coupables, parce que nous espérions que dans l'instruction de leur procès, nous parviendrions à acquérir des renseignemens favorables à ceux qu'ils avaient induits, égarés ou trompés; mais jusqu'à présent nos tentatives ont été inutiles. Voilà, cher ami, quelle est ma conduite dans cette partie jusqu'à ce moment.

La commission ayant cru pendant quelques circonstances pouvoir découvrir quelque complot ou quelques complices dans des délits majeurs, j'ai été chargé de prendre des réponses personnelles ou d'entendre des témoins; comme en ayant plus l'usage que mes autres collègues; nous n'avons pas eu d'autre instruction préparatoire, encore est-elle bien bornée, tandis que j'aurais cru qu'elle eût dû être infiniment plus étendue, parce que nous avions découvert des fils qu'il eût été intéressant de suivre pour nous éclairer sur une classe d'hommes qui, sous le voile du patriotisme, ont fait le plus grand mal dans ces contrées, en faisant contribuer des citoyens, sous prétexte de les soustraire au glaive de la loi.

Si, pour porter le jugement, nous n'avions pas

besoin d'instruction préalable, je n'ai pas cru qu'il en fût de même pour assurer nos opinions dans le dépôt qui doit, dans tous les temps, justifier ma conduite : *j'ai cru qu'il était indispensable de retenir note légale de l'interrogatoire public qu'on fait subir au prévenu en audience*, c'est-à-dire, *de ce qui constate ses nom, prénom, âge, qualité et demeure*. Il eût même fallu, ce me semble, constater, autant qu'on le pourrait, sa fortune; sans insister beaucoup, je pensais aussi qu'il eût été intéressant de retenir même note des témoins qu'on faisait entendre. *J'ai cru être d'autant plus fondé sur la partie relative au prévenu, que, sur le registre qu'on a formé, contenant le nom des prévenus mis en jugement et jugés jour par jour, il s'y trouve quelque légère différence dans les qualités avec celles désignées par les jugemens*; tandis que s'il y avait note retenue, signée par le président et le greffier, tout devrait nécessairement s'y référer. Plus versé dans cette partie que mes autres collègues, même que ceux employés au greffe de la commission, *je leur avais communiqué ce qui se pratiquait ailleurs; mais l'excès du travail et le petit nombre de commis leur ont fait envisager mes vues comme superflues*. Je me tais, espérant que le mode de travail qu'on pratique sera approuvé, ou qu'on nous tracera une route quelconque. *La loi m'ayant servi, dans tous les temps, de guide pour mes devoirs et mon opinion, j'ai cru également que dans la dispensation des peines, nous ne pouvions nous écar-*

ter de la disposition des lois pénales, et même de l'obligation imposée aux autres tribunaux d'en rapporter le texte. Si, sur tous ces objets, la nature de notre tribunal pouvait nous en dispenser, j'ai toujours cru qu'il était avantageux d'édifier le public sur les motifs qui dirigent nos opérations.

Si, dans cette conduite, je n'avais pas rempli les vues du comité, que ton amitié veuille bien m'éclairer sur ce que tu crois que je doive faire. De plus, harassé par le travail, à désespérer de le soutenir long-temps, je te laisse à décider si, quand je suis décidé à m'immoler pour tout ce qui pourra être avantageux à la patrie, il pourra jamais naître un doute contre moi que je veuille favoriser ses ennemis.

Rappelle-moi au souvenir de ton frère.

Salut et fraternité,

Signé Roman-Fonrosa.

P. S. Je joins ici un exemplaire du procès-verbal d'installation, et un exemplaire du tableau des individus mis en jugement dans la première et seconde décade de ce mois, qu'on nous rend dans l'instant.

LAVIGNE,

SECRÉTAIRE DU REPRÉSENTANT MAIGNET.

N°. CIX*g*.

Le 13 floréal, deuxième année de la République française, etc.

L'envoyé à Paris par le représentant du peuple Maignet, *à* Robespierre, *représentant du peuple, membre du comité de salut public.*

Dans la séance d'avant-hier, citoyen représentant, le comité de salut public a pris connaissance des demandes du *représentant Maignet*, *envoyé* dans les Bouches-du-Rhône et Vaucluse, et *dont le principal objet est l'établissement momentané d'un tribunal révolutionnaire à Avignon, ou dans quelque lieu voisin.* La décision du comité fut ajournée jusqu'à ce que les citoyens Payan (de la Drôme) eussent été entendus à cause de leurs connaissances locales. Je viens de voir les citoyens Payan; ils se rendront au comité, ce soir à dix heures. Ils désirent y voir *Robespierre*. La prospérité de la république, intéressée à la prompte décision de cette affaire, y réclame aussi sa présence.

Plus d'une fois, citoyen représentant, tes lumières rares, ton énergie et ta mâle éloquence ont sauvé la

liberté. J'ai la confiance que, dans cette occasion, tu ne lui refuseras pas ton secours. C'est ce qui m'enhardit, d'après l'avis des citoyens Payan, à te faire passer ce billet, afin de ne rien dérober de tes momens par ma présence et par des paroles.

Salut à l'infatigable Robespierre.

Signé Lavigne.

N°. CIX *b*.

Paris, le 15 floréal, deuxième année républicaine.

Lavigne *au bon et brave* Couthon.

Ton concitoyen, l'envoyé de ton ami *Maignet*, te rappelle, bon montagnard, la conversation d'hier et les précédentes : il s'agit d'obtenir pour le département de Vaucluse un tribunal révolutionnaire, composé *d'étrangers à ce département*.

La nécessité de purger la terre de *neuf* ou *dix mille* contre-révolutionnaires, qui infestaient ce pays, l'impossibilité de transférer à Paris *un si grand nombre de coquins* (translation qui exigerait une armée pour escorte); l'inconvénient de déplacer trente mille citoyens qui seront appelés en témoignage, et parmi lesquels se trouveront et le petit nombre des fonctionnaires publics *restés fidèles*, et ceux qui

ont été régénérés; la désorganisation politique qui en résulterait, l'inconvénient de déplacer aussi les registres et minutes de tous les corps constitués, et les papiers détachés ou volans, recueillis depuis la réduction des rebelles; la nécessité de ranimer l'esprit public par des exemples, sur les lieux témoins des crimes qu'*il faut punir*; le salut d'une partie du Midi, *qui tient à cette mesure*; la conscience connue de *Maignet*, qui en fait la demande: tout cela a paru déterminer, *en faveur de l'établissement*, le comité de salut public et celui de sûreté générale réunis, dans la séance du 11 soir. Il a été seulement trouvé quelque inconvénient à faire siéger le tribunal à Avignon, à cause du mauvais esprit des habitans. On a désiré entendre, comme *Maignet* le demande, les citoyens Payan qui ont des connaissances locales.

J'ai vu les citoyens Payan; ils sont venus au comité de salut public dans la séance du 13 soir, où d'autres affaires ont empêché que celle-là fût traitée; mais les citoyens Payan, qui ont concouru avec *Maignet* à la recherche des moyens de gagner à la République un pays qui était perdu, qui lui ont fourni un petit conseil de patriotes énergiques, probes et éclairés, ont pensé que *l'établissement est nécessaire*, et qu'il *doit* être fait à Orange, commune qui ne participe pas à la corruption d'Avignon. Ils ont pensé que plusieurs membres de ce tribunal pourraient être pris dans la Drôme; ils les connaissent, ils les désigneraient: ceux qui manqueraient,

pourraient être pris dans d'autres départemens, et même à Paris.

La mesure que *Maignet* sollicite est *urgente;* elle doit régénérer une partie de la République, précieuse par son sol et son climat. Le comité a de grandes affaires, mais *celle-là aussi est grande:* rappelle-la, s'il est possible; je te le demande au nom de la prospérité de la République, seul mobile de ma demande.

J'attends à la porte, pour savoir de toi, quand tu te retireras, s'il a été décidé quelque chose.

Salut et amitié au *bon* Couthon.

Signé LAVIGNE.

DOUNAUD.

N°. CXXI c.

Lettre de Dounaud *à* Payan.

Paul-les-Fontaines, 27 messidor, deuxième année républicaine.

AS-TU bien pu croire, mon cher *Claude*, que le comité de surveillance de Paul-les-Fontaines, des principes duquel, j'espère, tu ne dois nullement douter, eût impunément souffert dans les murs de

sa commune un calotin, fuyant la sienne, sans le faire arrêter et traduire, sur-le-champ, dans la maison d'arrêt destinée à tous ces messieurs? Je me plais à croire, et je me persuade même, que tu rends plus de justice à nos principes révolutionnaires. *Masson*, à la vérité, a paru ici il y a environ un mois : il a fait un séjour de huitaine chez *Castelane*, pour donner des leçons de musique à ses deux petites-filles qu'il a auprès de lui : je dois t'observer, à cet égard, qu'il n'est entré dans cette maison qu'après en avoir obtenu l'agrément de la municipalité. *Masson* ne fuit point sa commune, comme on te l'a dit; et sa résidence actuelle à Grignan, qui vient de m'être attestée par ton frère *Charles*, auquel je n'ai cependant point communiqué ta lettre, dépose de ce que je t'avance.

Tu sais, sans doute, que la femme *Laroche*, malgré sa pétition contre nous, est allée se réunir aux autres détenus de cette commune. Je fus moi-même le porteur du second arrêté que l'on prit contre elle.

Arnaud, ci-devant *Lestang*, *en faveur* duquel nous avions lancé un mandat d'arrêt, fut arrêté, il y a deux jours, à Avignon. Il vient de nous être expédié par deux gendarmes; nous l'avons fait traduire de suite à la citadelle de Montélimar, *pour lui donner de nouveaux regrets de ne s'être point émigré. Tu dois te rappeler qu'il te tint ce propos ainsi qu'à ton frère l'aîné.*

Lorsqu'on prononça sur l'arrestation de la femme

Laroche, on discuta si son mari serait de la partie : le conseil général et le comité, qui traitèrent pour lors concurremment de cette affaire, décidèrent à l'unanimité que Laroche ne devait point être arrêté, vu qu'il avait donné des preuves de bon citoyen. Malgré cette décision favorable en faveur de cet individu, qui est consignée sur les registres de la commune, si tu as par-devers toi quelque motif qui dicte son arrestation, dénonce-le au comité, ET TU VERRAS QU'IL PRENDRA BIENTÔT RANG PARMI CEUX QUI FIGURENT A LA CITADELLE.

Quant à *Brun*, ex-chanoine, *il est en cage* à Valence, *et sa maison entre les mains de Xavier Cheisson, qui l'a payée dix-sept cents livres. Saillant* est absent de la commune ; et je te jure, foi de républicain, que s'il y mettait les pieds, *il n'en sortirait que pour aller parfumer la maison de réclusion.*

Quant aux *dévotes*, elles n'ont point attiré notre attention républicaine, vu que leur influence ne peut nuire d'aucune manière à la chose publique. Au surplus, *s'il fallait coffrer cette classe-là, nous aurions pu y comprendre toutes les femmes du pays, etc.*

Signé DOUNAUD.

FARO,

ADMINISTRATEUR DE POLICE.

N°. XXXIII *d*.

Rapport de Faro *sur une lettre interceptée aux Madelonettes.*

COMMUNE DE PARIS.

DÉPARTEMENT DE POLICE.

Le 4 thermidor de l'an II de la République française, etc.

Hier, 4 thermidor, moi administrateur de police, me présentant à la maison d'arrêt dite des *Madelonettes*, prenant des renseignemens du concierge sur la sûreté de la maison, une citoyenne se présenta pour faire parvenir une lettre à un détenu. Pour m'assurer si cette lettre ne contenait rien de contraire à l'intérêt public, ou à la loi qui défend la correspondance, comme j'en faisais lecture, un porte-clef vint, et dit : *La citoyenne Mercier est-elle là? Me voilà*, répondit-elle. Le porte-clef reprenant : *Mercier ne peut pas venir*, alors je lui rappelai son devoir, et lui reprochai ses complaisances pour faciliter la correspondance; il se retira :

ayant fait lecture de la lettre, j'y trouvai des mots énigmatiques et à double sens, ainsi qu'il suit.

Je jugeai nécessaire d'arrêter cette lettre et d'en faire mon rapport à l'administration.

A l'instant la citoyenne *Mercier* me fit les plus pressantes prières pour que je lui rendisse sa lettre ; sur mon refus, elle me dit qu'il fallait que je fusse *bien inhumain* de vouloir perdre d'honnêtes gens *pour rien*.

Je la rassurai, en lui disant que *s'il n'y a pas d'intention criminelle* elle ne devait rien craindre. Elle descendit : lorsque je m'en allai, je retrouvai ladite citoyenne qui m'attendait à la porte; elle fit les plus vives réclamations de sa lettre; elle fit beaucoup d'instances ; enfin je la quittai.

Signé Faro.

No. XXXIII e.

Copie de la lettre interceptée aux Madelonettes.

COMMUNE DE PARIS.

DÉPARTEMENT DE POLICE.

L'an II de la République française, une et indivisible.

Copie d'une lettre adressée au citoyen VAUBERTRAND *fils, concierge*[1].

Je te souhaite le bonjour, ainsi qu'à ton père, mon cher; je vous dois bientôt ma délivrance, ainsi que tous les honnêtes gens opprimés comme moi; aussi tu peux compter sur les promesses que j'ai faites à ton père, ainsi que sur les cent mille écus. Je me flatte que tu continues à brûler toutes mes lettres aussitôt leur réception. Tu connais le danger, si tu l'oubliais, quoiqu'en ta qualité de concierge tu peux tout, à moins que tu ne sois dénoncé, ce qui est impossible, étant parfaitement bien assuré

(1) On peut regarder cette lettre adressée à *Vaubertrand* comme une de ces suppositions atroces faites pour déplacer et perdre un homme qui, dans cette place de concierge, a mérité l'estime de tous les détenus. (*Note de Courtois.*)

du brave citoyen qui me sert ici, à qui je fais également la fortune.

Vu l'éloge que tu me fais de *Quatremer* et de son sang-froid, je l'accepte pour diriger l'exécution, vu d'ailleurs qu'il jouit de la confiance de la majeure partie des prisonniers qui sont dans les principes; mais recommande-lui qu'au même instant où il aura communiqué notre projet à tous ses amis, il ne faut pas perdre une minute pour les armer ainsi et au lieu dont nous sommes convenus: je te ferai passer le *mot d'ordre*, pour qu'ils n'éprouvent aucune difficulté; une fois qu'ils seront joints à nos amis de l'Abbaye, du Luxembourg, Saint-Lazare et autres, *la victoire est à nous*, et les brigands des soi-disant salut public et sûreté générale danseront, à leur tour, la carmagnole. Ce sera alors que je reprendrai mes fonctions de maire, et que je reconnaîtrai ceux des membres qui m'ont servi.

La femme de *Gervais* t'apportera, pendant quelques jours, mes billets; elle est incapable, ainsi que son mari, d'indiscrétion; et, comme tu dis fort bien, elle ne peut être suspectée, vu l'habitude où l'on est de la voir chez toi. Je suis fâché que *Crépin* ne soit pas continué pour l'inspection de ta maison, vu qu'il m'est entièrement dévoué.

Legagneur, homme du premier mérite, te dira le jour de l'exécution. C'est lui qui dirige cette grande opération si délicate à exécuter. On placera, à ton corps-de-garde, pour le jour de l'exécution, tous gendarmes qui me sont dévoués, et tu peux

compter ; mon brave ami, que la réussite est certaine.

J'ai plus de confiance à *Martin* qu'à tous autres pour la discrétion ; tu le mettras de garde le soir de l'exécution.

Tu vois que je change fort bien mon écriture ; ne t'étonne pas si je ne signe que par une lettre de mon nom ; c'est que, de cette manière, il est impossible de nous convaincre. Sois également prudent ; ne m'envoie plus ton père ; je ferai prendre tes notes tous les jours, et j'espère que, sous huit jours, je serai à portée de te prouver, ainsi qu'à tous nos amis, ma gratitude si justement méritée.

Je suis, de tout mon cœur, ton ami,

P.

Pour copie conforme à l'original :

Signé FARO, LELIÉVRE.

PIÈCE INÉDITE.

COMMUNE DE PARIS.

DÉPARTEMENT DE POLICE.

Le 9 thermidor.

CITOYEN MAIRE,

Nous te donnons avis que nous avons mis en arrestation deux de nos collègues ; que l'un d'eux



a déjà écrit au comité de sûreté toute la conduite de l'administration, en disant qu'il n'était pas de ce parti-là. Nous avons pareillement écrit à tous les concierges de ne mettre personne en liberté, et de n'en recevoir aucune que de l'ordre de l'administration de police. Nous avons reçu deux ordres des comités de sûreté générale et de salut public, pour mettre en arrestation les personnes décrétées aujourd'hui. *Nous te prévenons que les ordres sont dans les cartons*; que nous avons ordonné que Boulanger et Vilatte soient mis en liberté; nous renvoyons à la commune Couthon, qui vient d'être décrété d'accusation. Nous sommes fermes à notre poste, et la République triomphera.

Signé FARO, LELIÈVRE, administrateurs.

Au citoyen Fleuriot-Lescot.

TANCHON,

COMMISSAIRE DE LA COMMUNE.

9 THERMIDOR (*COURTOIS*).

COMMUNE DE PARIS.

DÉPARTEMENT DE POLICE

Le 9 thermidor.

A l'agent national de la commune.

Nous te donnons avis, citoyen, que nous croyons qu'il est instant qu'on ferme les barrières, si elles ne le sont pas; qu'on envoie à la poste, que l'on mette les scellés sur toutes les presses des journalistes, et qu'à cet effet on en donne l'ordre aux commissaires de police, et les journalistes en arrestation ainsi que les députés traîtres; c'est l'avis de Robespierre et le nôtre.

Signé les administrateurs de police.

TANCHON, FARO, E. BIGANT, QUENEL.

VIOT.

No. CX *a*.

Orange, le 6 messidor, l'an II de la République, etc.

L'accusateur public près la commission populaire établie à Orange, au citoyen Payan, *agent national, près la commune de Paris.*

L'intérêt, cher citoyen, au bien de ces contrées, me porte à t'avertir que par ce courrier j'écris au comité de sûreté générale, et à *Fouquier-Tinville*, accusateur public, pour leur demander de renvoyer par-devant la commission populaire établie dans cette commune, et *Duprat* et *Tiran*. Vois l'accusateur public, et fais en sorte que ce renvoi n'éprouve pas de retard.

Je ne t'avais pas encore appris que le représentant Maignet m'avait chargé de *l'honorable fonction d'accuser les conspirateurs* par-devant cette commission : les affaires publiques occupent tous mes instans; et chez un républicain, le devoir l'emporte sur le plaisir. Les patriotes de ces contrées comptent sur ton zèle et ton amitié; notre estime t'est acquise

depuis long-temps : unissons-nous pour purger la République de tous les traîtres qui ont conspiré contre elle. Adieu.

Salut et fraternité.

Signé VIOT.

N°. CX *b*.

Orange, le 9 thermidor, l'an II de la République française, etc.

Viot *à son ami* Payan.

Nos opérations, mon cher ami, continuent avec une activité qui, j'aime à le croire, ne servira pas peu à rendre la paix et la tranquillité à ces contrées trop long-temps déchirées par l'anarchie : nos travaux nous mériteront la reconnaissance des bons citoyens et des représentans qui siégent à la montagne ; nos vœux alors seront remplis, et notre ambition satisfaite, parce que nous ne sommes jaloux que de l'estime publique ; et nous saisissons avec empressement tous les moyens qui peuvent nous conduire à ce but.

Déjà plus de trois cents contre-révolutionnaires ont payé de leurs têtes les crimes qu'ils ont commis ; bientôt ils seront suivis d'un bien plus grand nombre.

Aujourd'hui, trente patriotes monnédiers d'Arles

sont sur les bancs; ils ont été envoyés par *Maignet* à la commission pour être jugés par elle. Ces trente accusés ont, tous ensemble, et depuis le commencement de la révolution, servi la chose publique, et été fortement en opposition avec les infâmes chiffonniers qu'ils ont combattus sans cesse.

Une division qui a pris naissance dans le fédéralisme, a donné lieu à cette malheureuse affaire : les uns ont été présidens, secrétaires ou commissaires des sections, ou membres des comités formés par elles ; ces sections n'étaient alors composées que de patriotes, qui ne formèrent ces assemblées que pour empêcher les progrès du mal qu'auraient pu faire les chiffonniers : à la vérité, ces mêmes assemblées correspondirent avec Marseille, Nîmes, Beaucaire et Tarascon.

Mais cette faute, qui est rachetée par des actes de patriotisme bien prononcé à cette même époque, doit être plutôt considérée comme un crime, que comme l'effet de la politique; plutôt comme un égarement de l'esprit, que comme la corruption du cœur. Les autres ont commis, et toujours à la même époque, d'autres délits, tels que des arrestations de patriotes, des désarmemens, des dilapidations, etc., etc.

Enfin, les deux partis, également patriotes, se déchirent mutuellement; les délits qu'ils se reprochent sont également graves, et suffiraient nécessairement pour les conduire tous à l'échafaud : mais la République peut-elle vouloir la mort de ceux qui l'ont toujours bien servie, qui la serviront bien en-

core, qui sont prêts à se sacrifier pour elle ! Non, non, sans doute : aussi la commission va-t-elle, je pense, absoudre la très-grande majorité, punir les chefs des factions, et rendre à la liberté ses amans les plus chauds.

JUGE,

MEMBRE DU COMITÉ DE SURVEILLANCE DE VALRÉAS.

N°. CXI.

Juge, *membre du comité de surveillance de Valréas, au citoyen* Payan.

Ami, la sainte guillotine va tous les jours. Ces jours derniers, le frère de Maury *l'ex-constituant, monta le premier ; en lâche ; puis madame* Pialat-des-Isles ; *notre ancien procureur de la commune ; le marquis d'*Autane, *cousin de* Rovère, *notre ancien maire ; un autre mauvais sujet de Valréas ; sept de Grillon ; et notre général* Grelly, *qui monta le dernier, furent ensemble guillotinés.*

Valréas en fournira plusieurs.

J'ai vu, par le courrier, le jugement de Barbier et autres contre-révolutionnaires du Buix. M. Candeyron, j'imagine, arrivera vers le 3 août (*vieux style*).

Ce sera, pour le sûr, les premiers jours de sep-

tembre, ou le milieu, que j'aurai le plaisir de t'embrasser et de contribuer à débarrasser la République d'un scélérat. Je reçois toujours de tes imprimés, sans lettre, que je lis à la société. Tu ne me dis plus rien de *Faraud*.

Je ne te parle point des troubles de Montélimar, tu dois les savoir.

Maignet est toujours à Marseille ; il a été bien malade ; il doit bientôt venir à Orange.

Tu verras, par la lettre, comme il travaille : tout ira bien dans ces contrées.

Partage la présente avec ton frère *Claude*, si cher à tous les républicains. Donne une relation.

Salut et fraternité.

Signé JUGE.

P. S. Clément est bien; ne l'oublie pas, ni toi, ni ton frère.

N°. CXXI *a*.

Valréas, 14 floréal, an II républicain.

Juge, *notaire de Valréas*, à Payan, *agent national de la commune de Paris.*

Je suis très-satisfait de ta dernière lettre; elle me met bien à mon aise : il était réservé à un ami comme toi de me tranquilliser. J'ai resté plusieurs jours avec le représentant *Maignet* à Avignon; je retourne encore

auprès de lui, mais pour très-peu de temps. C'est à ton frère que je suis redevable de la connaissance de ce montagnard et de la confiance dont il m'a honoré. Je lui en témoignerai toute ma reconnaissance.

Ce département avait besoin d'un homme comme *Maignet*; il y opère le plus grand bien, et ne le quittera qu'après avoir mis entièrement l'ordre, surtout à Avignon, qui était divisé par l'esprit de parti, et où *Jourdan* n'aurait pas dû être placé.

Notre ami *Benet*, d'Orange, qui se trouvait juge militaire, a été nommé receveur du district d'Avignon; il vient de s'y rendre pour occuper cette place.

J'ai été assigné, à la requête de l'accusateur public, comme témoin en débat dans l'affaire de *Sabatery*, avec *Bertrand* et quatre autres membres du comité de surveillance, tous bons sans-culottes. Pour le 29 floréal, j'aurai donc le plaisir de t'embrasser et ton frère, et de vous exprimer toute ma sensibilité à l'amitié que vous avez pour moi. C'est le jour que je viens de te désigner, que *Sabatery* sera mis en jugement, de sorte qu'il est essentiel que tous les jurés soient bien instruits sur le compte de cet homme, pour qu'il n'échappe pas à la vengeance nationale, et j'espère que tu feras tout ce qui sera nécessaire. Je serai bien aise d'avoir une copie de l'acte d'accusation; il n'y a que toi qui puisses me la procurer. Rends-moi encore ce service, auquel j'attache beaucoup de prix. Si *Bertrand* arrive avant moi, tu auras la bonté de la lui remettre.

Ma sœur *Morin*, d'Orange, viendra avec moi. Nous arriverons le 25 à l'hôtel de la République, rue de la Jussienne, vis-à-vis les pompiers.

La société populaire de cette commune a pris, à l'égard de ton frère et de toi, une délibération dont je serai porteur.

J'ai envoyé hier un exprès à ton père pour lui annoncer que je vais à Paris, et que le soir de la décade je l'embrasserai ainsi que nos amis; il doit, d'après sa réponse, me charger de quelque paquet.

Tu sais sans doute que le fameux *Candeyron* est à la citadelle de Montélimar; c'était un grand ami de *Sabatery*. Lors de sa commission dans cette commune, il se prêta à une contribution de mille écus que *Sabatery* exigea de *Bonnefoy*, négociant.

Salut et fraternité.

Signé JUGE.

---

2 messidor, an II républicain.

Juge, *membre du comité de surveillance, au citoyen* Payan, *à la commission d'instruction publique, à Paris.*

Tu trouveras ci-joint, cher ami, le résultat des renseignemens que j'ai pris, relativement au district de Nyons, ensuite de la lettre du 6 prairial. Si tu ne l'as pas reçu plus tôt, c'est que j'ai été très-

occupé auprès de *Maignet*, et que d'ailleurs j'ai voulu prendre tous les moyens possibles pour avoir des notes exactes.

Dans tous les temps, tu me trouveras très-empressé à te fournir les éclaircissemens que tu pourras désirer, soit pour ta propre satisfaction, soit pour la chose publique, à laquelle je ne cesserai d'être dévoué, ainsi qu'à toi et à ton frère. Ce district ne paraît pas marcher d'une manière parfaitement révolutionnaire ; il paraît que l'on tient encore au fanatisme, par l'inexacte observation des fêtes décadaires, et la cessation des travaux les jours des ci-devant dimanches. Il est fort étendu dans la montagne ; les chemins en sont escarpés et difficiles. Dix cantons, comprenant quatre-vingts communes, dont la plupart reçoivent tard les dépêches, malgré l'établissement des piétons, offrent une population de trente-deux mille cinq cents âmes, dont diverses communes, qui n'ont pas encore retranché de leurs dénominations les mots saints qui les infectent, n'ont pas encore balayé les ci-devant prêtres.

Les habitans étaient divisés en deux sectes, l'une catholique, l'autre protestante ; et, ce qui est étrange, c'est que le fanatisme affecte autant cette dernière.

Le chef-lieu de district me paraît absolument mal situé, puisqu'il est à l'extrémité du district, et je ne vois pas de commune qui puisse être préférée à Nyons. Il me paraît qu'à une nouvelle organisation de districts, il vaudrait infiniment mieux joindre

aux districts de Die, Serres et Carpentras, les communes qui les avoisinent, et former un district de toutes celles environnant Nyons et Valréas : tu sens que cette dernière serait, à tous égards, beaucoup mieux propre à renfermer les établissemens publics que Nyons, qui est un pays très-resserré, manquant de bâtimens. Il nous eût *fallu, dans ce département, tout comme dans celui des Bouches-du-Rhône, un patriote tel que* Maignet, *pour le faire aller au pas. Il travaille jour et nuit pour l'améliorer; et il emportera, en le quittant, le regret de tous ceux qui le connaissent. Suivant les apparences, il tombera plus de trois mille têtes dans ce département. Les prisons regorgent de fédéralistes et de suspects, et tu sens qu'il est temps, sans doute, de purifie un des plus beaux pays de la République, trop long-temps souillé par la présence d'une horde de scélérats qui conspiraient contre elle.*

Rappelle-moi dans le souvenir de ton frère.

Salut et fraternité.

Signé Juge.

FAURE.

N°. CXXI *b*.

Avignon, le 28 germinal, l'an II de la République, etc.

Le citoyen Faure, *juge, au citoyen* Payan, *agent national.*

On a rendu justice, mon ami, à ton énergie républicaine; je le dis à ton frère en passant à Valence. Je suis même convaincu que lui sera bientôt dans une place qui le mettra à même de continuer les services importans qu'il a rendus dans l'administration du département de la Drôme, que je n'ai cessé de mettre à jour dans les départemens du Midi et de Paris.

Je t'adresse quelques imprimés de la société populaire; tu en recevras d'autres incessamment. Depuis quelques jours, les ennemis des patriotes paraissent moins fiers. J'ai heureusement embrassé le parti de la justice, en soutenant *Barjavel* et ses collègues. Les sociétés voisines ont la même façon de penser.

Un voyage que j'ai fait à Marseille, en qualité de député de la société, auprès du représentant, me donna occasion d'y éclairer la société contre

Jourdan, qui se laisse conduire par des intrigans, pour venger des haines particulières.

Les nommés *Chaussy*, lieutenant de gendarmes, et *Fouquet*, que *Jourdan* fait écrire chez lui, sont partis pour Paris, a-t-on dit, pour surprendre nos frères les *jacobins*, ainsi que la Convention : mais ils seront bientôt éclairés ; tous les jours il paraît, sous les yeux de *Maignet*, député, de nouvelles pièces pour terrasser nos ennemis.

Le ministre de la justice avait dénoncé le tribunal à la Convention, en disant qu'il ne pouvait pas juger les contre-révolutionnaires ; il a tardé plus d'un mois pour se rétracter. Tu sens le discrédit que cela a fait, et en même temps le triomphe des aristocrates. Cette décade, *Lacoste*, de Montélimar, *Entrecastaux*, *Latour*, *Vidau*, *Clément*, ci-devant seigneur de Graveson, etc., ont été mis en prison.

La lettre écrite par *Barjavel et moi*, le 3 ventôse, au comité de sûreté générale, pour lui apprendre que la loi du 17 septembre n'était pas exécutée, grâce à la vigilance de *Maignet*, a son effet. *Jourdan* avait fait emprisonner, sans mandat, le 16 ventôse, treize fonctionnaires publics d'Ayrages. Deux jours après, il en fit sortir cinq.

D'autres subirent le même sort ; il disait hautement : J'ai carte blanche ; que le tribunal tremble. Tu sens que ce procédé nous a donné de l'énergie.

N'oublie pas le patriote de Valence, qui fut mis en prison pour l'avoir soutenu ; il méritait mieux une place que *Pignet*, sous l'enveloppe duquel j'a-

vais arrêté deux lettres pour une tierce personne, que ton frère et moi jugeâmes suspectes.

Tu sais mon dévouement pour la chose publique; je ne dévie pas. Je t'embrasse et mes amis.

Salut et fraternité.

Signé Faure, *juge.*

GENSONNÉ,

CONVENTIONNEL.

PIÈCE INÉDITE (1).

Relations avec Dumouriez.

Je sais bien que, si des relations avec Dumouriez à une époque où je le croyais sincèrement dévoué à la cause du peuple et de la liberté, pouvaient être criminelles, quelque considérable que fût le nombre de citoyens qui auraient été comme moi les dupes de la confiance qu'il leur aurait inspirée, la moralité de l'action serait toujours la même, et le nombre de mes prétendus complices ne devrait pas être pour moi une excuse légitime.

(1) Écrite de la main de Gensonné.

Mais, d'abord, je le demande à tout homme de bonne foi, quels sont ceux qui, sans renoncer à toute pudeur, pourraient m'accuser? Serait-ce Robespierre, lui qui, le...., disait à la tribune des jacobins, que .... que je devrais être accusé? Est-ce par Marat qui, à la tribune de la Convention, le ..., c'est-à-dire à une époque et dans des circonstances où, parlant à la République, à l'Europe entière, et comme représentant d'un grand peuple, l'on devait supposer son opinion plus réfléchie et surtout plus méditée, disait ....? Serait-ce par Danton, par Lacroix, par tous ceux enfin qui, le jour où une députation de la section Poissonnière vint solliciter à la barre un décret d'accusation contre lui, regardèrent cette démarche non-seulement comme un acte de délire, mais comme une manœuvre de l'aristocratie, comme une preuve formelle d'une conspiration dont l'existence ne leur paraissait pas douteuse?

Il est évident cependant que cette espèce de censure sur les rapports d'affection et de confiance qu'un homme peut avoir dans le cours de sa vie, devrait peser également sur la tête des citoyens. L'invoquer à l'égard des uns, lorsqu'on veut en affranchir les autres, ce serait ajouter à l'immoralité du principe en lui-même tout l'odieux du plus absurde et du plus atroce privilége.

Eh bien! Robespierre a été long-temps l'ami intime et le confident des Lameth; il a connu tous les ressorts qu'ils ont fait jouer au commencement de la

révolution ; il a eu le secret de leurs intrigues, et il est devenu l'héritier de la popularité qu'ils avaient acquise. Voudrait-il que ses liaisons à cette époque l'exposassent aux soupçons d'avoir conspiré avec eux dans des temps postérieurs ?

Robespierre, en 1791 et 1792, a eu les liaisons les plus intimes avec Pétion, avec Buzot, et même avec Roland ; comment pourrait-il les accuser aujourd'hui sans s'accuser lui-même ? Voudrait-il aussi, parce qu'il fut la dupe de Mirabeau, parce qu'il sollicita et obtint pour lui les honneurs du Panthéon, lors même que son immoralité lui était bien connue, et qu'il devait avoir au moins des doutes sur sa corruption, qu'on pût le considérer aujourd'hui comme son complice ?

Enfin, tous ceux qui, depuis le commencement de la révolution, ont senti la nécessité de se réunir avec les hommes à qui ils ont supposé des principes sûrs et des intentions pures, les jacobins de Paris, par exemple, consentiraient-ils à ce que les erreurs et les vices, les crimes de quelques-uns d'entre eux, fussent déclarés solidaires ? Quoi ! si quelques-uns d'entre eux n'ont été dirigés que par des vues ambitieuses et par la soif de la domination, criant sans cesse contre les ambitieux, les intrigans ; s'ils ont accaparé toutes les places ; s'ils ont dilapidé la fortune publique ; s'ils ont flétri l'histoire de la révolution par des atrocités froidement combinées, pour régner par la terreur et exercer des vengeances particulières ; s'ils se sont gorgés de richesses et de

sang, tous ceux qui n'ont été que les dupes de leur bonne foi, ou d'une aveugle crédulité, voudraient-ils partager leur opprobre, et recueillir le fruit de ces forfaits? Dans une société qui professerait de pareils principes, comment concevoir la possibilité d'un scrutin épuratoire? Une exclusion justement prononcée devrait entraîner la dissolution de la société.

C'est trop m'arrêter sans doute à la réfutation d'une absurdité dont le délire de la haine a pu seul donner une idée. Comment l'état social pourrait-il exister, si les citoyens pouvaient être responsables de ce qui n'est pas eux, de ce qui leur est étranger; si le soin de leur propre sûreté les forçait à s'isoler, à rompre les rapports multipliés que l'état de société fait naître, et que le plus souvent l'intérêt de la chose publique exige? Des principes de cette nature, indépendamment de leur souveraine injustice, ne sont-ils pas destructifs des premiers élemens de la société?

Non, l'opinion publique ne sera pas à ce point dépravée.

Au dos est écrit :

Paraphé au dossier de l'interrogatoire de ce jour, 21[e]. du 1[er]. mois de l'an II de la République, une et indivisible.

Signé Gensonné; Dumas, *vice-présid.*; Royer, *subs. acc. pub.*; Goujon.

FIN DU TOME SECOND.

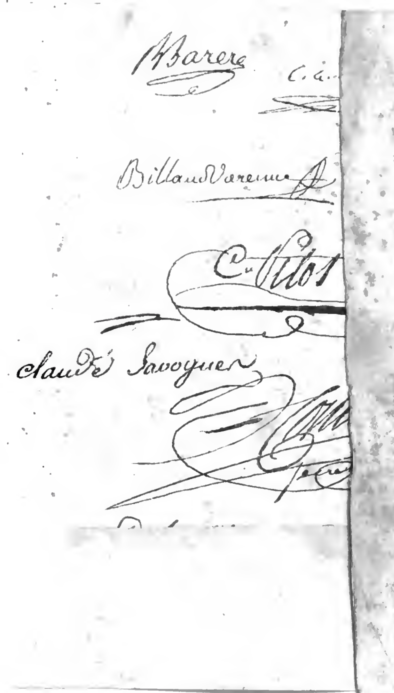
relations avec dumouriez.

je Scais bien que Si des relations avec dumouriez a une Epoque ou je le croyais Sincerement devoué à la cause du peuple et de la liberté pouvaient etre criminelles, quelque considerable que fut le nombre des citoyens qui auraient été comme moi les dupes de la confiance qu'il leur avait inspirée, la moralité de l'action Serait toujours la même et le nombre de mes pretendus complices ne devrait pas être pour moi une excuse legitime.

Paraphé au desir de l'interrogatoire de ce Jour 21.e du 1.er mois de l'an 2.e de la Rep. une et indivisible.

Cousanné Royer
Subst. acc. publ.
Dumas
Goujon




Barere
Billaud Varenne
Claude Javogues

